



NATIONS UNIES
BENIN

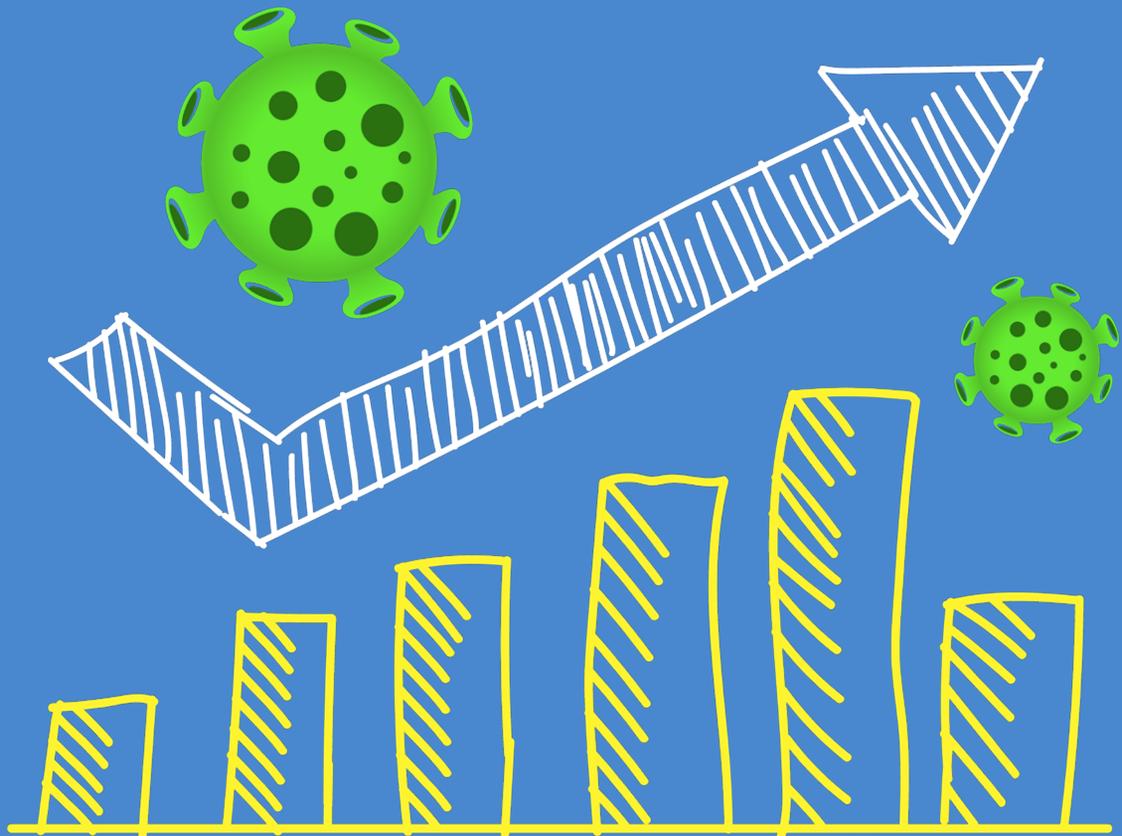


GOVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

ETUDE DES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA COVID-19 AU BENIN



ETUDE DES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA COVID-19 AU BENIN



NATIONS UNIES
BENIN



GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

AVERTISSEMENT !



Les analyses et les recommandations exprimées dans ce rapport ne reflètent nécessairement ni le point de vue de l'Organisation des Nations Unies, ou de ses Etats membres, ni celui du Gouvernement du Bénin, ni celui de la Banque Africaine de Développement. L'étude d'impact socio-économique de la COVID-19 au Bénin est une publication indépendante commanditée par l'Equipe-Pays des Nations Unies en collaboration avec les organismes partenaires. Il est le fruit de la collaboration entre des consultants indépendants et des équipes techniques gouvernementales et celles du Système des Nations Unies au Bénin.

AVANT-PROPOS

En décembre 2019, une maladie infectieuse émergente, appelée COVID-19 et provoquée par le coronavirus SARS-CoV-2, débute dans la ville de Wuhan, en Chine centrale, puis se propage dans le monde entier. Le 11 mars 2020, l'épidémie de COVID-19 devient une pandémie selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). D'abord sanitaire, la crise s'est révélée économique et a très vite débouché sur une récession quasi-généralisée des économies. Les effets pervers de cette crise se sont, quasi simultanément, propagés dans les Pays industrialisés et dans le monde en développement. Le Bénin a enregistré le 1er cas de la Covid-19 en mars 2020 et au 29 octobre 2020, le nombre de cas positifs confirmés est passé à 2683 cas confirmés et le pays déplore 41 décès liés à la Covid-19.

Selon le FMI (Octobre 2020), la pandémie de la COVID-19 devrait entraîner la contraction de l'économie mondiale (en termes de Produit intérieur brut - PIB), de l'ordre de 4,4% en 2020, soit un recul bien plus marqué que lors de la crise financière de 2008-09. Dans les pays à faibles revenus, l'évolution du PIB sera négative pour la plupart et de manière très importante pour les grands pays pétroliers ou exportateurs de matières premières (plus de 5%). La croissance projetée en 2020 pour l'Afrique au Sud Sahara serait également négative (-3%) avec une situation marquée au Nigeria (-4,3%) et en Afrique du Sud (-8%).

Au Bénin, le taux de croissance économique devrait reculer de plus de deux tiers, à 2,3% en 2020 selon les prévisions récentes du Gouvernement (septembre 2020), largement inférieur aux prévisions et aux tendances précédentes supérieures à 6,7%. Dans le cadre de l'action publique, le Gouvernement du Bénin a procédé à des évaluations rapides de la situation nationale et celles-ci lui ont permis de mettre en place un Plan d'urgence sanitaire, puis un Plan national de riposte en soutien à l'activité économique et aux acteurs les plus touchés par la crise. Toutefois, les effets conjugués de la crise du secteur réel avec les facteurs épidémiques génèrent d'énormes conséquences et des impacts socioéconomiques multidimensionnels qu'il convient d'adresser dans le cadre d'une étude holistique et prenant en compte des données d'enquêtes auprès de la population.

C'est dans cette perspective que la présente étude portant « Impacts socio-économiques de la COVID-19 au Bénin » a été initiée conjointement par les Agences du Système des Nations Unies opérant au Bénin avec le Gouvernement, en collaboration avec la Banque Africaine de Développement. En premier lieu, compte tenu de son caractère holistique, les conclusions de la présente étude contribueront à renforcer la mise en œuvre du Plan national de riposte mais aussi et surtout à envisager les mesures de politique post-COVID-19 dans une perspective de relèvement durable. En deuxième lieu, les analyses micro-économiques effectuées dans le cadre de l'étude ainsi que les recommandations serviront de base aux Agences du Système des Nations Unies ainsi qu'aux différents partenaires techniques et financiers, pour orienter leurs interventions de développement au Bénin au cours des prochains mois.

Les réflexions engagées dans le cadre de la présente étude apportent l'éclairage complémentaire pour consolider le cadre de l'opérationnalisation de la riposte nationale telle qu'envisagée par le Gouvernement. Ainsi, des actions énergiques s'imposent dans le domaine sanitaire pour freiner la propagation du virus et mettre fin à la pandémie. En même temps, il faudra s'attaquer aux problèmes multidimensionnels mis en évidence ou accentués par la crise de la COVID-19 dans les domaines économique, social, environnemental et autres domaines sensibles. En particulier, l'étude appelle à plus d'efforts sur les groupes cibles (déjà vulnérables) comme les femmes, les enfants, les jeunes, les petites et moyennes entreprises, le secteur informel et d'autres groupes vulnérables.

Au-delà de l'urgence, la crise de la COVID-19 nous recommande de travailler à bâtir un futur meilleur et solide, avec des investissements plus conséquents et plus rapides en faveur d'un système de santé résilient et accessible à tous, une protection sociale holistique et universelle, moins de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, moins d'inégalités, et un cadre de vie sain et durable. Dans cette perspective, la dynamisation du partenariat qui existe entre les Institutions nationales et les Partenaires de développement, y compris les donateurs, est nécessaire afin de créer les conditions de succès pour la mise en œuvre des mesures et recommandations de politiques retenues dans le cadre de l'étude d'impact.



M. Abdoulaye Bio Tchané
Ministre d'État,
Chargé du Plan
et du Développement



M. Salvator Niyonzima
Coordonnateur Résident
du Système des
Nations Unies au Bénin

REMERCIEMENTS

La pandémie de la COVID-19 est apparue à un moment où le Bénin commençait à bénéficier des gains de sa croissance économique de l'ordre de 6% en moyenne annuelle enregistrée durant les trois dernières années. Mais avec la crise sanitaire de la COVID-19, la situation semble s'inverser au Bénin comme dans la plupart des pays touchés. Selon les dernières prévisions du Fonds Monétaire International et du Gouvernement (Septembre 2020), le taux de croissance économique devrait reculer de plus de deux tiers, à 2,3% en 2020, ce qui est largement inférieur aux prévisions antérieures qui envisageaient un taux voisin de 7%. Comme on peut s'en apercevoir, la crise sanitaire de la COVID-19 et ses effets sur l'économie béninoise pourraient saper les avancées enregistrées en matière de développement et des progrès sur le sentier des Objectifs de Développement Durable en l'absence d'efforts hardis.

Prenant la mesure et l'ampleur des défis à relever, aussi bien au niveau des Pays que des Organismes internationaux de coopération au développement, l'Equipe-Pays des Nations Unies¹, à laquelle s'est jointe la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec les structures gouvernementales et d'autres partenaires, a initié la présente étude dont la supervision technique a été confiée au PNUD. L'élaboration du rapport n'aurait pas été possible sans l'aide et les précieuses contributions d'un grand nombre de personnes et d'organismes que je voudrais remercier au nom de l'ensemble de l'équipe technique de supervision.

En premier lieu, mes remerciements sincères vont à l'endroit du Ministre d'Etat chargé du Plan et du développement, du Ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de la Santé et du Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance qui n'ont ménagé aucun effort afin que les structures relevant de leur département ministériel soient activement impliquées dans le processus de réalisation de l'étude. L'engagement personnel du Ministre d'Etat a permis aux équipes techniques du Système des Nations Unies d'interagir avec les membres du Comité technique d'appui au Comité interministériel de gestion de l'impact socioéconomique de la COVID-19. Aux membres du comité technique, aux cadres de l'administration publique, privée et de la société civile, je me dois de leur réitérer notre gratitude à ceux ou celles qui ont bien voulu sacrifier une partie de leur temps pour recevoir les équipes de consultants.

En deuxième lieu, j'aimerais saluer les Représentants Résidents des institutions internationales comme la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International pour avoir spontanément apporté, tout le long du processus, leurs contributions techniques qui ont éclairé le chemin aux équipes techniques. En particulier, je mentionnerai l'apport financier de la Banque Africaine de Développement qui a permis de combler le gap de financement indispensable pour mobiliser l'expertise. La place d'honneur dans ces remerciements revient à M. Siaka Coulibaly, précédemment Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin et M. Bouri Jean Victor Sanhouidi, Représentant Résident intérimaire du PNUD, qui ont eu la lourde tâche de superviser et de mettre l'ensemble de l'équipe technique au travail avant ma prise de fonction.

Je n'oublierai pas le valeureux travail accompli par nos collègues du Cluster Recovery composé de représentants de toutes les Agences des Nations Unies opérant au Bénin. Enfin, l'équipe technique tient à remercier le cabinet de consultants indépendants Execo qui ont réalisé l'étude, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique et la société de communication Nareva Sarl pour leur son accompagnement.



M. Aouale Mohamed Abchir
Représentant Résident du
Programme des Nations Unies
pour le développement

1. Les Agences des Nations Unies impliquées dans la réalisation de l'étude sont : PNUD, PAM, UNICEF, FAO, UNFPA, UNESCO, OMS, ONUSIDA, BIT, ONUDI, PNUE.

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité à la Sécurité Alimentaire
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
BAI	Bureau d'Analyse et d'Investigation
BCE	Banque Centrale Européenne
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEAC	Banque Centrale des États de l'Afrique Centrale
BoG	Banque Centrale du Ghana
CAME	Centrale d'Achats des Médicaments
CEMAC	Communauté Économique des États de l'Afrique centrale
CNP-Bénin	Conseil National du Patronat -Bénin
DGAE	Direction Générale des Affaires Économiques
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	Enquête Modulaire sur les Conditions de Vie des Ménages
ESA	Agence Spatiale Européenne
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FMI	Fonds Monétaire International
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
IDH	Indice de Développement Humain
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MCS	Matrice de Comptabilité Sociale
MPME	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises
ODD	Objectif de Développement Durable
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PC2D	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RBI	Banque Centrale de l'Inde
RDC	République Démocratique du Congo
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
VBG	Violence Basée sur le Genre



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. Avec une force de propagation accélérée, la pandémie de la COVID-19 s'est répandue partout dans le monde. Le Bénin a enregistré le 1er cas de la Covid-19 en mars 2020 et le nombre de cas positifs confirmés est passé à 2683 cas confirmés et le pays déplore 41 décès liés à la COVID-19 au 29 octobre 2020. Au Bénin, comme dans les autres pays du monde entier, la crise sanitaire s'est rapidement transformée en une crise économique. Selon les premières estimations du FMI (mai 2020), le taux de croissance économique au Bénin, devrait reculer de moitié, à 3,5%, voire 2,5%, soit, largement inférieur aux prévisions antérieures de 6,7%.
2. Pour faire face à la crise sanitaire, le Gouvernement avait mis en place (pour une période déterminée de 1 mois 12 Jours) un cordon sanitaire autour du foyer de propagation de la pandémie circonscrit aux communes du Sud-Bénin ; il a en outre décrété le strict respect des mesures barrières et de distanciation sociale. Parallèlement, le Gouvernement a, avec l'appui de ses Partenaires techniques et financiers, préparé un plan d'urgence sanitaire, suivi d'un Plan de riposte national incluant des mesures urgentes de soutien aux ménages et aux entreprises impactés.
3. Dans une logique d'approfondissement de l'évaluation de la situation socio-économique nationale, la présente étude a été initiée. L'objectif général de l'étude est d'identifier les canaux de transmission et d'évaluer les impacts de la nouvelle pandémie mondiale de coronavirus sur le plan économique, social et environnemental au Bénin en vue d'informer les politiques nationales, locales et les mesures de réponses économiques et sociales du Gouvernement et des partenaires à court, moyen et long terme. Ainsi, les résultats de l'étude permettront au Gouvernement du Bénin et à ses Partenaires techniques et financiers de mieux collaborer dans la mise en œuvre du Plan de riposte national.
4. L'étude a été réalisée suivant une approche méthodologique combinant à la fois la revue documentaire, l'utilisation des données statistiques primaires et secondaires. S'agissant des données primaires, une enquête a été réalisée au niveau national par l'INSAE, qui a porté sur près de 2 360 ménages, 1 192 unités de production informelles, 62 entreprises formelles, couvrant tous les 12 départements du pays. Les outils de collecte comprennent un questionnaire pour les entreprises formelles, un autre pour les entreprises informelles un questionnaire pour les ménages, un sur le genre, un guide d'entretien de focus group (adressé à un collègue de personnes ressources ou leaders d'opinion). En outre, la simulation des chocs et les différentes estimations ont été réalisées à l'aide du Modèle macro économétrique d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (MAPES) du Ministère du Plan et du Développement et à l'aide de la Matrice de Comptabilité Sociale (2013), laquelle servi d'ancrage aux analyses d'impacts.

LES IMPACTS ECONOMIQUES

5. Dans le cadre de l'étude, l'impact à court terme de la pandémie a été simulé à l'aune de deux scénarii qui ont montré que les mesures de « confinement », ainsi que les facteurs épidémiques de morbidité, mortalité, et socioéconomiques de hausse du chômage et du sous-emploi induits par la crise, ont affecté la masse horaire annuelle travaillée au Bénin de

- manière substantielle de 15 à 15,7%. Cette érosion du volume horaire travaillé a conduit à une croissance de 2,4% pour une sévérité faible de la crise avec un taux d'attaque de 16,9 pour 100.000 habitants et ensuite à 2,3% pour un taux d'attaque de 19,4 pour 100.000 personnes. Les simulations à moyen terme sur la période 2021 et 2025 ont conduit à un reprofilage du sentier de croissance du PND avec des taux oscillants entre 5,5% et 6,6% selon la variabilité des taux d'attaque : 16,9(sévérité faible), 19,4 (sévérité moyenne) et 26,6(Sévérité forte).
6. La hausse et la persistance du chômage et du sous-emploi, en absence de tout filet de sécurité sociale qui atteignent des proportions qui font baisser la masse horaire annuelle travaillée de 18% ou de 25% pourraient entraîner un fléchissement de la croissance, respectivement à 1,5% voire -1% pour un taux d'attaque de 20 pour 100.000 habitants. Cet impact sévère sur l'économie béninoise tient en ce que les mesures de lutte contre la pandémie, en particulier les confinements au niveau international et le cordon sanitaire portent une atteinte directe aux activités et secteurs de concentration du PIB du Bénin articulé autour des échanges extérieurs avec un taux d'ouverture de 54% (2019), du tourisme (5%) et des services, dont les Transports-Logistiques (12%). Les conséquences de la crise mondiale et cette croissance potentiellement négative, ou modeste, affectent les finances publiques en termes de baisse des recettes, de hausse des dépenses et de la dette, mais aussi la consommation privée et publique, l'investissement privé et public, le commerce extérieur, les revenus des ménages, les inégalités, l'incidence de la pauvreté, renforçant la vulnérabilité et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sein des populations ; mais sont aussi impactés, l'accès aux services sociaux de base, la santé, l'éducation, aux niveaux national ou local.
 7. Plusieurs branches d'activités ont connu une baisse importante du volume horaire travaillé du fait du chômage, du sous-emploi parmi lesquelles figurent l'hôtellerie et restauration, les transports, le commerce, et l'industrie. On devra s'attendre face au ralentissement des activités et au déclin du taux de croissance, à un effet dépressif important de la crise sur l'emploi. La perte d'emplois varie de 360 000 à 620 000 personnes touchées en 2020. Les pertes d'emplois notamment, dans les secteurs des transports (18%) et du tourisme-hôtellerie (20%), du commerce (34%) découlant du ralentissement temporaire des activités couplées à une reprise lente, auraient des répercussions sur les revenus des ménages et par conséquent sur la pauvreté. Ces pertes d'emplois ont affecté les revenus des ménages, qui pourraient connaître une baisse qui se situerait entre 7,4% et 13% des revenus initiaux. La baisse des revenus toucherait principalement les salariés (au moins 18%) tant du public que du privé formel ainsi que ceux du secteur privé informel. Les travailleurs du secteur primaire (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs), les indépendants et les employeurs non agricoles devraient également subir les effets négatifs de la crise mais dans une moindre mesure que les travailleurs des autres secteurs. Il ne fait pas de doute que la baisse des revenus affecterait le bien-être des ménages et générerait plus de pauvres aussi bien sur le plan monétaire que sur le plan non monétaire.

LES IMPACTS DU CHOC SUR LES VULNARIBILITES

8. La baisse des revenus des ménages, concomitants à la perte d'emploi ou à la hausse du sous-emploi aggrave, la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire. L'incidence de pauvreté monétaire qui était de 38,5% en 2019 pourrait atteindre entre 45,4% et 49,1%. La pauvreté monétaire toucherait entre 5,5 millions et 6 millions d'individus en 2020. La profondeur de la pauvreté mesurant la distance moyenne entre le seuil de pauvreté et la dépense de consommation moyenne s'est aussi élargie. En outre, l'inégalité s'est aggravée parmi les pauvres. L'indice de sévérité (P2) se serait accru de 4,9% suivant le scénario de

référence, de 3,7% dans le meilleur des cas et de 6,4% avec le scénario pessimiste. Les dysfonctionnements dans les chaînes de valeur ont engendré une hausse disproportionnée des prix des produits alimentaires (24% de hausse du prix du gari), accentuant ainsi les risques d'insécurité alimentaire. Dans ces conditions, une menace certaine pèse sur la réalisation adéquate du Programme d'Actions du Gouvernement, du PND et des ODD, si des mesures vigoureuses ne sont pas effectives.

9. Le risque d'insécurité alimentaire touche 43% de la population dans les zones rurales et 25% dans les zones urbaines, soit un total de 34 % de la population au niveau national. En raison des « cordons sanitaires » et des perturbations dans les « chaînes d'approvisionnement », les ménages sont devenus vulnérables à l'insécurité alimentaire et la hausse des prix des denrées alimentaires ou des biens de base a impacté le pouvoir d'achat qui a baissé de façon inquiétante. En termes d'impact d'une alimentation incomplète sur la santé, les femmes en âge de procréer et les enfants de moins de cinq ans ont été les plus affectés. La femme est aussi plus affectée par le fait qu'elle accomplit plus d'heures de travail par jour et les tâches domestiques demandant beaucoup d'efforts.
10. La crise sanitaire a été un puissant accélérateur des risques de vulnérabilité à tous les niveaux. La vulnérabilité a touché aussi bien les ménages (36,8% dont 47,2% sur le périmètre du cordon sanitaire) que les entreprises (40%) dont : 75% du tourisme, hôtellerie et restauration, (33%) du transport, (61%) du commerce, (44%) de l'industrie, (45%) de la construction. Le secteur informel est le plus impacté puisqu'il représente 90% des entreprises au Bénin. Les entreprises ont été fragilisées par la crise dans toutes les dimensions d'existence et de fonctionnement : (i) capacité de production, (ii) gestion et trésorerie, (iii) approvisionnement, (iv) emploi et productivité, (v) organisation du travail, (vi) insuffisance de demande de produits-marchés, accès aux marchés, (vii) approvisionnement en intrants etc.

LES IMPACTS SOCIAUX

11. Les secteurs sociaux et groupes à risques (enfants, femmes, personnes âgées, personnes handicapées ou souffrant de comorbidité) sont les plus enlacés dans le filet de la crise sanitaire, mettant ainsi en relief la fragilité du système éducatif et du système sanitaire, mais surtout l'insuffisance de dispositif de protection sociale (assurance-maladie, assurance-chômage, pension de retraite), qui aurait pu servir de stabilisateur macroéconomique ou d'amortisseur de chocs et de boucliers de résilience. Bien que les enfants semblent être moins touchés par la Covid-19 que les adultes, la pandémie affecte l'environnement dans lequel ils évoluent et se développent. L'interruption des activités pédagogiques, les risques accrus de violences sexistes et sexuelles, les risques pour la santé mentale sont autant de problèmes auxquels les enfants, en particulier les filles, pourront être confrontés. La fermeture, même ponctuelle, des écoles ou des centres d'apprentissage pose le problème de l'occupation des enfants à la maison.
12. Dans le domaine de l'éducation, les conséquences de la fermeture temporaire de l'école sont la déperdition et l'augmentation des cas d'abandons après la reprise. Le taux d'abandon des filles est, chaque année, supérieur à celui des garçons. Sur le plan national dans les écoles primaires publiques ce taux est de 22,27% pour les filles et de 20,80% pour les garçons⁵. L'un des déterminants d'abandon des classes par les filles est la survenue des grossesses, le taux de grossesse non désirées qui en 2018-2019 était déjà élevé pourrait également connaître une croissance.
13. L'accès aux soins a également été impacté. Le taux d'accouchement institutionnel au premier semestre 2020 est de 80%, soit 21% en moins par rapport à 2019. Les services

de vaccination sont particulièrement touchés avec une proportion d'enfants vaccinés de 72% en 2020 contre 91% en 2019. La continuité de ces services est en baisse et se traduit par une couverture en vaccins penta 3 de 74% et VAR à 66%. Les personnes âgées ont généralement un système immunitaire plus faible que les autres groupes d'âge et sont plus susceptibles d'avoir des problèmes de santé. Le confinement aura de graves répercussions sur elles.

MESURES DE RELANCE PROPOSEES

14. Dans l'urgence, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures d'atténuation du choc. Elles ont consisté en la mise en place de ressources pour soutenir l'activité économique et les acteurs touchés prioritairement par la crise dont notamment (i) un soutien d'un montant de 63,38 milliards de FCFA au profit des entreprises ; (ii) un appui de 4,98 milliards de FCFA destinés aux artisans et ceux exerçant de petits métiers ; (iii) une subvention de portée générale, qui s'applique à tous les citoyens, sur les tarifs de l'électricité et d'eau pour un montant de 5,76 milliards de FCFA ; (iv) 25 milliards FCFA pour la ligne de garantie destinée aux entreprises non agricoles ; (v) 10 milliards FCFA pour le refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ; (vi) 75 milliards FCFA pour faciliter l'accès des exploitants agricoles familiaux et entrepreneurs agricoles aux crédits adaptés aux besoins et contraintes spécifiques du secteur agricole auprès des banques et systèmes financiers décentralisés ; (vii) 50 milliards FCFA de crédit de refinancement direct, mis à la disposition du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) pour permettre aux banques et institutions financières de financer plus facilement les exploitants agricoles ; (viii) la bonification des taux d'intérêts qui permettra aux demandeurs de crédit de repartir avec un crédit ne coûtant que 2% au lieu de 12%.
15. Le Gouvernement a aussi élaboré un plan de riposte à la COVID-19 d'un coût global de 365,0 milliards de FCFA. Dans le cadre du financement de ce dernier, le Gouvernement béninois a procédé à la réaffectation des ressources initialement destinées à des projets en cours financés par les Partenaires techniques et financiers. A ce sujet, les Partenaires concernés sont la Banque Mondiale, la BID, la BAD, le Système des Nations Unies pour un montant cumulés de 91,3 millions \$ US. D'autres partenaires techniques et financiers ont contribué et/ou sont sur le point de financer le Plan national de riposte. Mais il n'a pas été possible d'accéder à ces montants de façon exhaustive et exacte.
16. Dans la lignée du Plan de riposte national, la stratégie de relance de l'économie béninoise proposée dans le cadre de la présente étude est fondée sur la demande par la consommation finale des ménages et la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF). Dans cette perspective, les montants supplémentaires estimés pour soutenir l'économie se situeraient entre 1.078 milliards F CFA et 1.585 milliards F CFA, sur la période 2021-2022, selon les scénarios et sont compatibles avec les taux de croissance retenus par le Gouvernement. En moyenne 45% de cette enveloppe seraient destinés au financement de la consommation finale des ménages et 55% au renforcement des investissements. L'impact de cette relance par la demande se traduirait par une augmentation de la production nationale de 14,3% en 2021, avec le scénario de référence du Gouvernement et respectivement de 10,1% et 17,6% avec les scénarios pessimiste et optimiste. Cette croissance de la production nationale évoluera en forme de V inversé sous les hypothèses pessimiste et de référence. Pour le scénario optimiste, la croissance de la production sera forte en 2021, avec un taux de 17,6%, suivie ensuite d'un ralentissement pour tomber à 14,2% en 2023.

-
17. Pour renforcer et restructurer tout le tissu économique, il est nécessaire et urgent qu'à court terme, les entreprises et les ménages soient soutenus dans leur trésorerie au travers de subventions, de reports de taxes, de fixation des prix ou de suspension de la TVA, etc. A moyen et long-terme, il s'agira de renforcer l'accès aux services financiers, aux équipements pour favoriser les investissements dans les chaînes de valeur et la productivité. De façon spécifique, l'accompagnement de la modernisation des méthodes de production agricole et non agricole devrait s'accélérer pour favoriser la hausse de la productivité et de la compétitivité. La promotion de la mise en place de la zone économique africaine et de la monnaie unique pour favoriser un marché plus grand attractif pour les investisseurs devrait favoriser l'industrialisation et le développement des chaînes de valeur pour la sécurisation des emplois et de la consommation des produits essentiels. Dans ce contexte, l'attractivité du pays devrait continuer à être promue dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance. En soutien à la politique de relance, il y a d'autres mesures qui mériteraient d'être prises à court, moyen et long terme dépendamment du domaine.
18. Sur le plan social, la pandémie de la Covid-19 et les risques pour la vie humaine ont mis en exergue la nécessité d'investir suffisamment dans les secteurs sociaux en vue de sauver des vies, les investissements et les réformes sanitaires devraient s'accélérer ainsi que la généralisation du projet de protection sociale du Programme d'Action du Gouvernement. Dans ce cadre, la généralisation du système de protection sociale (ARCH) devant favoriser à la fois la protection des personnes mais servir aussi de stabilisateurs macroéconomiques automatiques en soutien à la demande globale devient une nécessité. En ce qui concerne la problématique de l'emploi, notamment des jeunes, l'approfondissement des pratiques plus écologiques et d'une production et de consommation responsables devraient donner l'occasion de créer des emplois verts insuffisamment exploités dans le pays à côté des autres politiques en faveur de l'emploi. Le Gouvernement devra poursuivre son effort de restructuration du système sanitaire et d'augmentation de ses ressources humaines pour le rendre plus opérationnel, plus apte à gérer des crises sanitaires d'envergure, notamment les crises émergentes.
19. Pour combler les besoins importants de financement nécessaire pour la relance à court et moyen terme, en plus de l'élargissement de l'assiette fiscale, des instruments innovants devraient être promus comme la mutualisation des garanties, ou l'émission « d'AfroBonds » à l'exemple des « Eurobonds » mis en place en Europe pour promouvoir le développement « d'industries de souveraineté ». L'économie numérique et l'usage des TIC et de la nouvelle révolution devraient être promues y compris les méthodes d'éducation et de formation professionnelle à distance ainsi que l'introduction du télétravail dans les habitudes.

MESSAGES CLÉS

1. Selon les résultats de l'étude sur l'impact de la Covid-19 au Bénin, la pandémie de la Covid-19 y compris les fermetures des frontières qui limitent grandement les activités du secteur informel, a eu à la fois un impact multidimensionnel et d'une ampleur sans précédent, affectant non seulement quasiment tous les secteurs économiques et toute la population, sans distinction de groupes sociaux économiques. En particulier, la pauvreté a augmenté et les couches les plus vulnérables sont les plus fragilisées.
2. Une crise qui fait de la santé de l'homme l'enjeu de la croissance et du développement inclusif.
3. La crise ouvre une fenêtre sur le caractère complexe, holistique et multidimensionnel du développement. En impactant tous les secteurs de l'économie et de la société, la crise montre la fragilité des modèles de développement et invite à revisiter les vrais fondements que sont :
 - » La santé de l'homme et des populations
 - » La protection sociale et les services sociaux de base
 - » La trame du tissu économique tissée par les ménages et les entreprises, notamment du secteur informel
 - » Le cadre macroéconomique et environnemental
 - » La cohésion sociale et de la communauté
4. Les solutions de relance sont dans l'exploration de cette complexité que la Covid-19 expose, fait remonter à la surface, pour permettre de faire les bons choix, dans un élan de solidarité pour le bonheur des populations et la croissance économique.
5. La nécessité de renforcer les revenus se confirme avec l'importance des stabilisateurs macroéconomiques intégrés dans les systèmes de protection sociale holistique (assurance maladie-, assurance chômage, pension de retraite, etc), pour servir de leviers à la relance économique et sociale, dans un contexte marqué par les limites des politiques économiques classiques.
6. La Covid-19: Une véritable menace pour les trajectoires du PAG, du PC2D et du PND ? Certaines demanderont à être accélérées comme la mise à l'échelle et renforcement du système de protection sociale, notamment du projet ARCH. La protection sociale holistique (assurance maladie, assurance chômage, pension de retraite) peuvent servir non seulement à protéger les populations pour leur santé grâce par exemple à l'assurance maladie, mais i permettra de servir de stabilisateur automatique.
7. Les mesures doivent être particulièrement fortes si un relèvement doit être possible à court-terme, certains pays comme les Etats Unis ou le Japon ont donné des paquets de mesures d'appui qui représentent de 10 à 20% du PIB pour

permettre d'endiguer les effets socioéconomiques dans des délais rapides

8. La nécessité de protéger le tissu économique, l'emploi, les entreprises, le secteur informel, et les groupes sociaux vulnérables, est la clé essentielle qui pourrait amener à endiguer l'ampleur de la crise et à renouer avec une croissance vertueuse, plus inclusive.
9. Les mesures de politique économique doivent désormais mettre l'homme au centre du développement, et faire de la protection sociale (assurance-maladie, assurance-chômage, pension de retraite), la protection des revenus des personnes, les instruments essentiels de régulation macro-sociale, et de résilience du système économique et sociétal.
10. Il s'agit d'identifier les secteurs et les groupes de populations les plus affectés et les accompagner en priorité, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées ainsi que les personnes porteurs d'handicap qui sont les plus vulnérables
11. Favoriser les mesures qui ont des impacts à long terme, une croissance « verte » qui soit soutenable et qui engendre une consommation et une production responsable
12. Favoriser les mesures qui maximisent l'utilisation et les ressources de l'économie digitale, les technologies du numérique, qui sont les vecteurs des mutations devant faire émerger les transformations structurelles nécessaires pour booster la croissance compatible à la réalisation des ODD et à la résilience de de l'économie béninoise.
13. La pandémie risque d'affecter la trajectoire du PAG, du PC2D, du PND et des ODD, avec la réduction brutale et importante des taux de croissance, les impacts négatifs et potentiellement durables sur l'évolution des indicateurs sociaux (éducation, sécurité alimentaire, etc.).
14. La pandémie donne l'opportunité de proposer des mesures pour accélérer le rythme des avancées des réformes économiques et sociales et de leurs résultats sur l'amélioration du bien-être des populations et du développement. La crise a mis en lumière les gaps fondamentaux : insuffisance de protection sociale, insuffisance du système de santé, gap de l'économie numérique pourtant capital pour l'éducation et la santé, dépendance de l'économie aux échanges internationaux et nécessité de soutenir la demande interne et les chaînes de valeur, insuffisante exploitation du marché régional induit par la faible capacité de production manufacturière sur le continent et nécessité de créer les conditions pour une industrialisation accélérée en soutien à l'émergence d'un grand marché sous-régional intégré.
15. La pandémie met en lumière l'exigence de renforcer l'effectivité des politiques de santé y compris par l'opérationnalisation de la protection sociale mais aussi la modernisation du système productif et de gestion efficiente des ressources (emploi, finances publiques, dette, ressources naturelles etc.) . Elle permet aussi de revoir les options de mobilisation des ressources en faveur du développement et les politiques d'attractivité des investissements productifs et dans les secteurs sociaux.
16. La communauté est une complexité dont la trame historiquement constituée n'est jamais exempte d'instabilité, de perturbation, de conflits ; la Covid-19 en fragilisant les populations sera le point de convergence des politiques sociales pour éviter que la paupérisation ne freine l'élan du développement économique et humain.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
AVANT-PROPOS	5
ACRONYMES ET ABREVIATIONS	7
RESUME EXECUTIF	8
MESSAGES CLES	14
LISTE DES ENCADRES	18
LISTE DES GRAPHIQUES	19
LISTE DES TABLEAUX	21
INTRODUCTION	23
CHAPITRE I.- ÉVOLUTION SOCIOECONOMIQUE DU BENIN AVANT LA PANDEMIE DE LA COVID-19	27
I.1. LA SITUATION ECONOMIQUE	27
I.2. LA SITUATION SOCIALE	32
I.3. LA SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE	35
I.4. L'ACCES A L'EAU ET AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET D'ELECTRICITE	35
I.5. LE GENRE	36
I.6. L'ENVIRONNEMENT	36
I.7. LES DROITS DE L'HOMME ET LA GOUVERNANCE	36
I.8. LA SITUATION DE L'EMPLOI	37
CHAPITRE II.- CANAUX DE TRANSMISSION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19	41
II.1. FACTEURS EPIDEMIOLOGIQUES DE TRANSMISSION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19.	41
II.2. LES CANAUX DE TRANSMISSION SOCIOECONOMIQUES	43
II.2.1.- La structure du PIB	43
II.2.2.- Le commerce international	44
II.2.3.- L'offre nationale des biens et services	48
II.2.4.- La demande finale de biens et services	50
II.2.5.- Le secteur informel	50
II.2.6.- La gouvernance et les impacts sociaux et sociétaux	51
II.2.7.- L'environnement	52
CHAPITRE III.- ETUDE DES IMPACTS SOCIOECONOMIQUES	59
III.1. IMPACTS MACROECONOMIQUES	59
III.1.1.- Du Côté de l'offre	59
III.1.2.- Du Côté de la demande	79
III.1.3.- Finances publiques	83
III.1.4.- Impacts sur la balance des paiements	85

III. 1.5.- Impacts sur les IDE	86
III.1.6.- Impacts sur le cadre programmatique des politiques de développement (PAG/PND) à court terme.	87
III.1.7 Impacts sur les ODD.	90
III.2. IMPACTS SOCIAUX	93
III.2.1.- Impacts sur l'éducation	93
III.2.2.- Impacts sur la santé	93
III.2.3.- Impacts sur les groupes sociaux vulnérables	95
III.2.4.- Impact sur la Nutrition	100
III.2.5.- Impacts de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire	100
III.2.6.- Eau, assainissement, hygiène	106
III.3. IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES THEMATIQUES TRANSVERSALES	107
III.3.1.- Impacts de la COVID-19 sur la Pauvreté	107
III.3.2.- Genre et Inégalités	111
III.3.3.- Impacts de la COVID-19 sur la Gouvernance, la paix, la sécurité et la société	115
CHAPITRE IV : ETUDE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	121
IV.1. IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL DE L'HOMME	121
IV.2. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE FOSSILE ET DE BIOMASSE AU BENIN	121
IV.3. IMPACTS SUR L'EMISSION DU DIOXYDE DE CARBONNE ET DES GAZ A EFFETS DE SERRE	122
IV.4. SCENARII D'EVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA PANDEMIE	123
IV.5. IMPACTS SUR LES SITES D'ECOTOURISME	123
CHAPITRE V : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	125
V.1. RISQUES ET VULNERABILITES DU SYSTEME SANITAIRE ET MESURES D'ATTENUATION	125
V.2. MESURES D'ATTENUATION ET RESILIENCE DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION	130
V.3. VULNERABILITE DES MENAGES FACE A LA COVID-19	131
V.3.1.- Sur le plan économique	132
V.3.2.- Sur le plan sanitaire et nutritionnel	133
V.3.3.- Sur le plan personnel et communautaire	135
V.3.4.- Vulnérabilité des ménages face aux mesures politiques	136
V.3.5.- Profil socio-économique des ménages selon le degré de vulnérabilité	136
V.4. VULNERABILITE DES UNITES DE PRODUCTION INFORMELLES FACE A LA COVID-19	137
V.4.1.- Caractéristiques des Unités de Production Informelles (UPI)	137
V.4.2.- Vulnérabilité globale des UPI	137
V.4.3.- Vulnérabilité au plan de la gestion et de l'organisation	137
V.4.4.- Vulnérabilité au plan de la demande de facteur	137

V.4.5.- Vulnérabilité au plan de la production et de l'accès au marché	138
V.5. VULNERABILITE DES ENTREPRISES FORMELLES FACE A LA COVID-19	138
V.5.1.- Caractéristiques des entreprises formelles	138
V.5.2.- Ampleur des chocs subis par les entreprises formelles	139
V.5.3.- Vulnérabilité des entreprises formelles par dimension	139
CHAPITRE VI : RECOMMANDATIONS	149
VI.1.- MESURES DE COURT ET MOYEN TERMES	149
VI.1.1.- Soutien à l'économie par l'accroissement de la demande finale	149
VI.1.2.- Mesures sectorielles proposées par le gouvernement	152
VI.1.3.- Effets potentiels des mesures de relance sur les valeurs ajoutées aux couts des facteurs	156
VI.1.4.- Effets potentiels des mesures de relance sur la création de nouveaux emplois	157
VI.1.5.- Effets potentiels des mesures de relance sur le revenu, la pauvreté et la protection sociale	158
VI.2.- MESURES DE LONG TERME	159
VI.2.1.- Demande sociale dans le domaine de la santé	159
VI.2.2.- Demande sociale dans le domaine de l'éducation	160
VI.2.3.- Demande sociale en eau potable	161
VI.2.4.- Demande en protection sociale	163
VI.3.- COUT ET FINANCEMENT DES MESURES	170
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	173
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	177
ANNEXES	180

LISTE DES ENCADRES

ENCADRE 1	COMMERCE EXTERIEUR, POIDS ET STRUCTURE DES PARTENAIRES EXTERIEURS DU BENIN	47
ENCADRE 2	UN EFFONDREMENT DE L'INDUSTRIE DU TOURISME ET DU COMMERCE INTERNATIONAL DANS LE MONDE ET AU BENIN A LA SUITE DE LA COVID-19	62
ENCADRE 3	COVID-19, IMPACTS SUR LE SECTEUR DES TRANSPORTS	64
ENCADRE 4	INDICATEURS EPIDEMIOLOGIQUES	70
ENCADRE 5	DYNAMIQUE DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19 AU BENIN ET SIMULATION DE SES IMPACTS SOCIOECONOMIQUES	73
ENCADRE 6	LES HYPOTHESES DE SIMULATION	77
ENCADRE 7	L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES COLLECTIVITES ET FINANCES LOCALES	84
ENCADRE 8	COVID-19 : IMPACTS SECTORIELS ET SUR LES CIBLES DES PRORITAIRES ODD	89
ENCADRE 9	METHODOLOGIE RELATIVE A L'EVALUATION DES IMPACTS DE LA COVID-19 EN LIEN AVEC LES ODD	91
ENCADRE 10	LA CRISE DE LA COVID-19 ET LE PRINCIPE DE « NE LAISSER PERSONNE DE COTE ».	92
ENCADRE 11	PROTECTION SOCIALE ET ARCH	98
ENCADRE 12	COVID-19 ET PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES SUIVIS SUR LES MARCHES	103
ENCADRE 13	COVID-19 LES IMPACTS SUR LE GENRE	112
ENCADRE 14	QUEL IMPACT DE LA PANDEMIE DE LA COVID19 SUR LE FONCTIONNEMENT DE NOS SOCIETES ?	117
ENCADRE 15	DETERMINATION DES ALLOCATIONS ANNUELLES EN VUE DE LA RELANCE DE L'ECONOMIE BENINOISE PAR L'ACCROISSEMENT DE LA CONSOMMATION FINALE DES MENAGES ET DE LA FBCF	156
ENCADRE 16	LE BENIN A L'ERE POST COVID-19	171

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	Évolution de la croissance économique, %	28
GRAPHIQUE 2	Évolution des Finances publiques (%PIB)	29
GRAPHIQUE 3	Évolution des Échanges extérieurs, %PIB	30
GRAPHIQUE 4	Structures du PIB (2015-2019)	43
GRAPHIQUE 5	Évolution des cours du pétrole (Brent, en \$US le baril) et du Coton (Cent/lb)	44
GRAPHIQUE 6	Structure géographique des exportations du Bénin	45
GRAPHIQUE 7	Structure géographique des importations du Bénin (INSAE)	46
GRAPHIQUE 8	Investissements Directs Étrangers et Investissements de portefeuille, 2017-2022	46
GRAPHIQUE 9	Indice Grubel-Llyod de classement des secteurs	49
GRAPHIQUE 10	Émission de dioxyde de Nitrogène à Wuhan, Pékin, Shanghai, Lanzhou, en Chine de janvier 2019 à février 2020	53
GRAPHIQUE 11	Productivité globale des facteurs de production	65
GRAPHIQUE 12	Évolution de la productivité horaire agricole de 2015 à 2019	66
GRAPHIQUE 13	Productivité horaire industrielle de 2015 à 2019	66
GRAPHIQUE 14	Productivité horaire issue des BTP de 2015 à 2019	67
GRAPHIQUE 15	Productivité horaire des restaurants et hôtels	67
GRAPHIQUE 16	Productivité horaire commerciale	68
GRAPHIQUE 17	Productivité horaire des transports	68
GRAPHIQUE 18	Productivité horaire industrie manufacturière	69
GRAPHIQUE 19	Baisse de la demande finale par produits en % de la valeur ajoutée initiale	80
GRAPHIQUE 20	Baisse de la valeur ajoutée par branche (en %)	81
GRAPHIQUE 21	Baisse des effectifs employés par branche d'activité en 2020 en % de l'effectif total de la branche	82
GRAPHIQUE 22	Évolution tendancielle des flux d'IDE par origine au Bénin	87
GRAPHIQUE 23	Distribution des réponses "Oui" pour chaque élément de l'échelle (en % de la taille de l'échantillon sans valeur extrême)	105
GRAPHIQUE 24	Baisse du revenu en % du revenu initial	108

GRAPHIQUE 25	Hausse des indices de pauvreté monétaire en % des ceux de 2019	110
GRAPHIQUE 26	Incidence et sévérité de pauvreté multidimensionnelle par département en 2020	112
GRAPHIQUE 27	Indice de vulnérabilité politique des ménages	117
GRAPHIQUE 28	Structure des consommations par forme d'énergie en 2017	122
GRAPHIQUE 29	Évolution de la consommation d'énergie et des GES	122
GRAPHIQUE 30	Disponibilité des capacités de diagnostic, (N=475), Bénin, SARA 2018	127
GRAPHIQUE 31	Vulnérabilité des ménages face à la COVID-19	132
GRAPHIQUE 32	Vulnérabilité économique des ménages face à la COVID-19	133
GRAPHIQUE 33	Situation de la consommation et de la sécurité alimentaire des ménages	134
GRAPHIQUE 34	Situation des ménages	134
GRAPHIQUE 35	Indice de vulnérabilité des ménages face aux mesures de politique	135
GRAPHIQUE 36	Profil socio-économique des ménages selon le degré de vulnérabilité	136
GRAPHIQUE 37	Profil des entreprises enquêtées	138
GRAPHIQUE 38	Vulnérabilité globale des entreprises par milieu de résidence, par zone du cordon sanitaire, par sexe du chef d'entreprise et par niveau d'instruction	139
GRAPHIQUE 39	Vulnérabilité globale des entreprises pour la dimension Gestion et organisation	140
GRAPHIQUE 40	Vulnérabilité selon la dimension production	141
GRAPHIQUE 41	Évolution de la hausse de la production totale annuelle en % de celle de l'année précédente	150
GRAPHIQUE 42	Évolution des contributions sectorielles à la hausse de la production totale en %	151
GRAPHIQUE 43	Détail des contributions sectorielles à la hausse de la production en 2021 (scénario de référence) En %	152
GRAPHIQUE 44	Détail des contributions sectorielles à la hausse de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs en 2021 (scénario de référence) En %	157
GRAPHIQUE 45	Part de nouveaux emplois créés par branche d'activité (en %) en 2021 (scénario de référence)	158

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Benin, Indicateurs macroéconomiques, 2015-2020
TABLEAU 2	Emploi par catégorie de population et par grands secteurs institutionnels en 2018
TABLEAU 3	Perte de Masse horaire annuelle travaillée dans les branches clés de l'économie
TABLEAU 4	Impacts sur le chômage et le sous-emploi
TABLEAU 5	Hypothèses de simulation de la première simulation (hors impact chômage: sous-emploi)
TABLEAU 6	Impacts de l'effet COVID-19 sur la croissance à court terme selon la variabilité des taux d'attaque et de létalité, les mesures administratives de confinement
TABLEAU 7	Scénario sévérité faible
TABLEAU 8	Scénario sévérité moyenne
TABLEAU 9	Scénario sévérité forte
TABLEAU 10	Impact de la pandémie de la COVID-19 sur la demande finale des ménages et la FBCF en 2020
TABLEAU 11	Impact de la pandémie de Covid-19 sur les effectifs employés par branche d'activité en 2020
TABLEAU 12	Impacts sur les finances publiques selon le scénario pessimiste du Gouvernement et la simulation du scénario de sévérité moyenne en 2020
TABLEAU 13	Impacts sur la Balance des paiements (en %)
TABLEAU 14	Hypothèses de cadrage du PND (Scénario de référence) en %
TABLEAU 15	Contribution du secteur agricole au PIB
TABLEAU 16	Probabilité de l'insécurité alimentaire estimée par l'échelle FIES pour le Bénin due à la COVID-19
TABLEAU 17	Impact de la pandémie de la COVID-19 sur le revenu des ménages en 2020
TABLEAU 18	Impact de la COVID-19 sur l'indice de pauvreté multidimensionnelle estimé pour 2020 selon le milieu de résidence et le groupe d'âge
TABLEAU 19	Impact de la Covid-19 sur l'indice de gouvernance, paix et sécurité
TABLEAU 20	Impacts environnementaux du COVID-19 au Bénin
TABLEAU 21	Vulnérabilité des entreprises selon la dimension finance et trésorerie
TABLEAU 22	Vulnérabilité des entreprises selon l'accès au marché
TABLEAU 23	Vulnérabilité des entreprises selon la dimension demande de facteurs
TABLEAU 24	Relance de l'économie béninoise par la demande de consommation finale des ménages et la FBCF sur la période 2021-2023
TABLEAU 25	Besoins supplémentaires en salles de classe et en enseignants
TABLEAU 26	Proportion des ménages ayant accès à l'eau potable selon le milieu de résidence et la source
TABLEAU 27	Nombre d'adductions d'eau villageoise (AEV) dont on a besoin pour satisfaire la population du milieu rural de 2021 à 2025
TABLEAU 28	Estimation du nombre additionnel d'AEV à installer par année à partir de 2021.
TABLEAU 29	Décomposition par branche d'activité de l'enveloppe financière de soutien à l'économie béninoise sur la période 2021-2025 (en Milliards FCFA)



INTRODUCTION



INTRODUCTION

La pandémie de la COVID-19 est la pire des crises sanitaire et humaine que le monde ait connues depuis 1945, disait le Secrétaire Général des Nations Unies. Le monde se retrouve face à une responsabilité partagée et une solidarité mondiale autour d'un défi de santé et de vulnérabilité humaine à l'échelle mondiale. Elle se nourrit de plusieurs dimensions que sont :

- i. la fragilisation des systèmes de santé,
- ii. la nécessité d'assurer ou d'améliorer la protection sociale et des services de santé de base aux populations touchées par la pandémie,
- iii. l'apport de réponses économiques et de relance résiliente par les gouvernements,
- iv. le renforcement de la collaboration multilatérale et régionale,
- v. la promotion de la cohésion sociale et de la résilience communautaire.

Avec une force de propagation très accélérée, la pandémie qui a pour foyer la Chine, s'est répandue partout dans le monde. Plus que toute autre maladie connue à une époque récente, la pandémie a envahi le monde entier semant partout la mort, la récession des économies, les ruptures de capacités de production, l'instabilité des chaînes de valeur et d'approvisionnement, le chômage, la baisse des volumes horaires travaillés, les fermetures d'usines, l'insécurité alimentaire, la vulnérabilité de groupes sociaux fragiles, l'arrêt du temps de travail qui est au cœur du fonctionnement des sociétés modernes. Elle a cloîtré chaque pays dans son île à la Robinson Crusoe, portant ainsi un coup d'arrêt à la mondialisation, le fleuron des mutations industrielles des régions économiques du monde et des percées de développement industriel des pays.

Il s'agit d'une crise sévère dont les conséquences sont de nature holistique, multidimensionnelle et systémique. Selon les estimations on s'attend à environ 15 millions de décès dans le monde², avec pour conséquences, une destruction massive du capital humain productif et une perte d'environ 5,4% de masse horaire travaillée dans le monde au premier trimestre de 2020.

L'instabilité des chaînes de valeur et d'approvisionnement dans le monde, fruit de la spécialisation internationale du travail eût pour conséquence l'arrêt de la production dans la plupart des pays du monde. La Chine, qui détient le marché d'approvisionnement des entreprises manufacturières mondiales, en biens intermédiaires a connu une baisse de sa production industrielle de 13,5%, entraînant ainsi une rupture de la production des principales industries mondiales.

L'instabilité du système alimentaire née des ruptures d'approvisionnement a mis plusieurs pays et régions du monde comme l'Afrique du Nord, le Maghreb et les pays arabes, dans une situation de crise alimentaire sans précédent.

De la crise sanitaire on s'achemine progressivement vers la crise économique, alimentaire pour finir par basculer ensuite dans la crise humanitaire plus mortelle à grande échelle que la pandémie de COVID-19.

Les pertes d'emploi et l'augmentation du sous-emploi consécutives à la crise sanitaire découlant notamment des mesures de confinement et d'autres restrictions qui ont frappé les entreprises,

2. *McKibbin W., R. Fernando (2020), The Global Macroeconomic Impacts of COVID-19: Seven Scenarios, Manuscript, Australian National University.*

ont provoqué la chute drastique des revenus des ménages, avec pour corollaire la réduction de la consommation privée et la hausse de la pauvreté, notamment en Afrique subsaharienne.

Le Bénin n'est pas à l'abri de la pandémie ; ses premiers cas furent importés, provenant de l'étranger, et qui se sont très vite propagés dans la communauté, produisant au bout de quelques mois, à mi-août un profil épidémiologique affichant sur 5452 personnes suspectes, 2063 personnes contaminées, 1690 guérisons et 39 décès³, avec un taux d'attaque, (c'est-à-dire le nombre de cas contaminés pour 100.000 personnes) de 16,9, un taux de létalité (la proportion de décès parmi les cas contaminés) de 2,0% et un taux de reproduction de base (le nombre qu'une personne contaminée pourra infecter) de 1,8. Pour faire face à la crise, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures, dont les effets conjugués avec les mesures de confinement au niveau mondial, les fermetures des frontières et les facteurs épidémiques ont eu d'énormes conséquences et des impacts socioéconomiques très importants.

C'est pourquoi, pour appuyer l'effort du Gouvernement dans la gestion de cette pandémie, l'équipe pays du système des Nations Unies en collaboration avec le Gouvernement a initié cette étude dont le but est :

- i. après identification des canaux de transmission, d'évaluer ses impacts sur le plan économique, social et environnemental au Bénin, en vue de renseigner les politiques nationales et locales, afin que les acteurs de développement mettent en œuvre les mesures économiques et sociales pertinentes à court, moyen et long termes, de réponse à la crise,
- ii. d'analyser les canaux de transmission de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19 sur l'économie nationale et les conditions de vie des populations,
- iii. d'explorer et d'évaluer les impacts socioéconomiques y compris à l'aide d'un modèle input-output et d'autres analyses quantitatives et qualitatives aux niveaux macroéconomiques et microéconomiques, sur les différents secteurs économiques, sociaux, environnementaux, les régions et les groupes de populations vulnérables, en particulier, les plus affectés par la crise,
- iv. d'évaluer les coûts et l'impact de la crise sur les trajectoires de développement envisagés dans les Plans et Programmes nationaux (PAG, PND, PC2D, etc.) et sur les ODD,
- v. d'évaluer les vulnérabilités et proposer des mesures de renforcement des capacités nationales et locales et de prévention des épidémies,
- vi. de proposer des options de politiques économiques et sociales pour renseigner les mesures d'appui du système des Nations Unies à la réponse gouvernementale et à l'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur les populations béninoises. L'étude permettra également de renforcer la mise en œuvre du Plan national de riposte. Elle a été réalisée à partir des simulations de la Matrice de Comptabilité Sociale (2013) de l'INSAE et également du Modèle d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (MAPES), puis d'une grande enquête réalisée au niveau national par l'INSAE qui a porté sur près de 2360 ménages, 1192 unités de production informelles, 62 entreprises formelles, couvrant tous les 12 départements du pays.

La présente étude est structurée autour de six (06) chapitres que sont :

- I. CHAPITRE I.- ÉVOLUTION SOCIOECONOMIQUE DU BENIN AVANT LA PANDEMIE DE LA COVID-19
- II. CHAPITRE II.- CANAUX DE TRANSMISSION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19
- III. CHAPITRE III.- ETUDE DES IMPACTS SOCIOECONOMIQUES
- IV. CHAPITRE IV : ETUDE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX
- V. CHAPITRE V : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
- VII. CHAPITRE VI : RECOMMANDATIONS
- CONCLUSION

3. *Note d'information du Ministère de la Santé du 13 Août 2020.*

Ligne d'appel et d'assistance Covid-19 pour les voyageurs à l'arrivée et au départ de l'aéroport de Cotonou



Informations aux voyageurs | Prise de rendez vous



Horaires

Lundi au vendredi : 8 h à 19 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche: 9h à 15h



Tarif 2f/sec.



Français et Anglais

www.surveillancesanitaire.bj



GOVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



Voyageurs, effectuez toutes les formalités pour le test Covid-19 au Bénin en ligne sur :

www.surveillancesanitaire.bj

Enregistrement



Paiement



Résultats



GOVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN



CHAPITRE I

ÉVOLUTION SOCIOECONOMIQUE DU BENIN AVANT LA PANDEMIE DE LA COVID-19





CHAPITRE I

ÉVOLUTION SOCIOECONOMIQUE DU BENIN AVANT LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Au cours des 5 dernières années, le Bénin a enregistré des performances économiques importantes. L'économie béninoise repose principalement sur les ressources agricoles, les activités de services, en particulier, les activités du port de Cotonou, la desserte des pays voisins (Niger, Burkina Faso) ou le commerce informel avec le Nigéria, notamment avec Lagos. D'une superficie de 112 622 km², le pays peu doté en ressources naturelles, dispose de forts potentiels touristiques dans différents domaines (historique, paysages lacustres, etc). La population estimée à 11,2 millions (2016, INSAE) est jeune, 46% a moins de 15 ans. Le taux de croissance démographique est élevé (3,5%) et l'urbanisation soutenue (11,9% par an) ; 55,5% de la population habite en zone rurale. Le Bénin est passé de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire de la classe inférieure depuis le 1er juillet 2020 comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, suite aux performances récentes de croissance et au rebasage du PIB (+36%) (Banque mondiale, 2020). Cependant le niveau de développement humain est encore faible et le taux de pauvreté élevé (38,5%).

I.1. LA SITUATION ECONOMIQUE

Situation macroéconomique : Le Bénin a connu une forte **croissance économique** annuelle de 5 % en moyenne entre 2011 et 2019, largement tirée par l'agriculture, les services du port et les investissements privés et publics dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021). Le PAG composé de 45 projets phares, d'un montant de 9 039 milliards de FCFA vise la création de 500 000 emplois directs et induits en cinq ans. Le secteur agricole très dynamique est soutenu par des productions record de coton (+17 % en 2018) et la diversification des secteurs d'exportation émergents (ananas, noix de cajou). Cette évolution est induite par la promotion et les mesures d'amélioration de la productivité des filières agricoles telles que le maïs, le riz, l'anacarde et l'ananas. Ces mesures concernent, notamment, la mise à disposition des intrants spécifiques et des semences améliorées au profit des producteurs ainsi que le soutien aux producteurs à travers le Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA). La production de coton est estimée à

plus de 732.000 tonnes. Plusieurs projets et investissements sont en cours dans le cadre du PAG dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, de l'agriculture et du tourisme. On peut noter, l'extension du réseau routier, la modernisation et l'extension du port autonome de Cotonou et la construction de centrales thermiques.

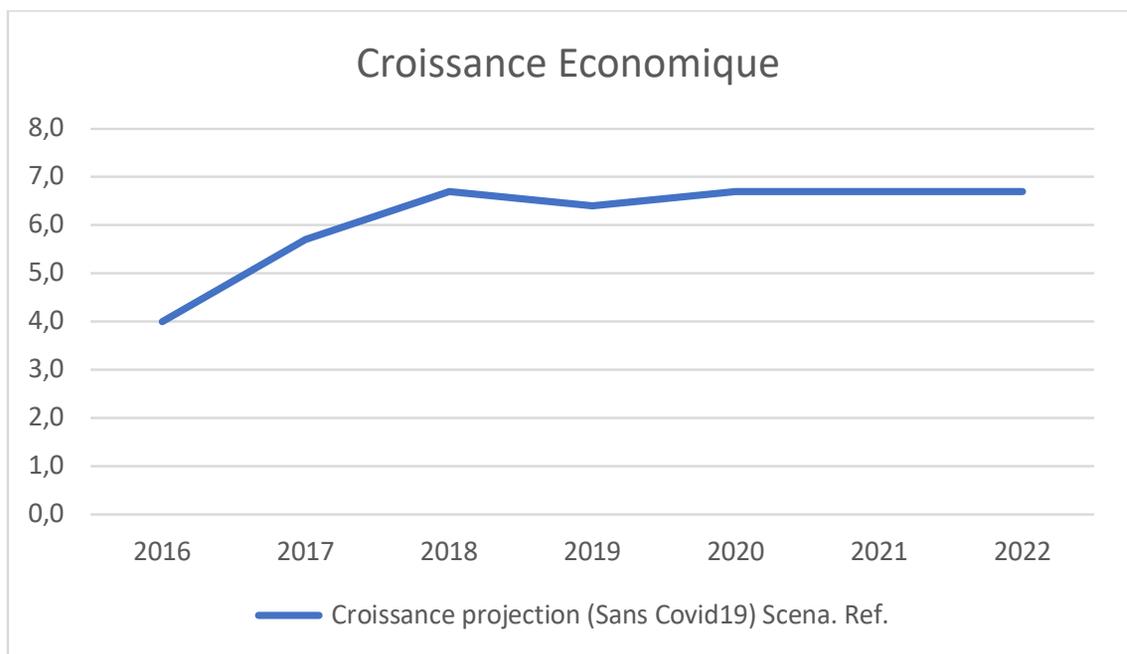
L'industrie et les services ont également contribué positivement à la croissance, grâce à l'augmentation de l'électricité produite localement après l'ouverture de la nouvelle centrale électrique. Le secteur secondaire a enregistré une hausse de 13,6% de sa valeur ajoutée en 2019 contre 4,8% en 2018, soutenue par le dynamisme des BTP et une bonne évolution de l'ensemble des autres branches. La valeur ajoutée des BTP a augmenté de 19,1% sous l'impulsion des travaux de construction de vingt-deux (22) stades et l'asphaltage de 200 km de route. En liaison avec la bonne tenue des activités de construction, les activités extractives ont progressé de 13,2%. Les activités des

industries agroalimentaires ont crû de 8,7% en 2019, en rapport avec la bonne campagne vivrière de 2018. Les autres industries manufacturières ont évolué de 16,3% en 2019, en lien avec la bonne campagne cotonnière. La mise en service en août 2019 de la Centrale thermique de Maria-Gléta d'une capacité de 127 mégawatts, a permis la hausse de la branche « Electricité, gaz et eau » de 10,3%.

Le taux de croissance du secteur tertiaire s'est situé à 5,2% en 2019 après 5,7% en 2018, grâce au dynamisme de l'ensemble de ses composantes. La croissance de la branche « Commerce » s'est établie à 2,5%. La hausse de la valeur ajoutée de la branche « Restaurants et Hôtels » de 9,5%, s'explique par le renforcement des capacités des acteurs touristiques, l'amélioration de la qualité des services et la poursuite de la modernisation des infrastructures touristiques et hôtelières suivant les standards internationaux. Avec l'amélioration des activités commerciales et le recours au marché financier sous régional, les activités des Banques et organismes financiers ont progressé de 3,4% en 2019. Du côté de la demande, la consommation

et les investissements privés ont le plus contribué à l'activité économique. Du côté des emplois, la croissance économique a été soutenue, principalement, par la formation brute de capital fixe (FBCF) qui a progressé de 10,2% en 2019 après 16,3% en 2018. Le ralentissement du rythme de croissance de la FBCF a découlé de la contraction de 25,6% des investissements publics. La composante privée a progressé de 20,2%. S'agissant de la consommation finale, elle a été en hausse en 2019 de 3,8% comme en 2018. Sa composante privée a progressé de 3,5%, essentiellement, tirée par l'amélioration des revenus des ménages, sous l'effet de la bonne campagne agricole. La composante publique a affiché une hausse de 5,8%. L'économie du Bénin est également fortement tributaire du commerce informel de réexportation et de transit avec le Nigéria (estimé à environ 20% du PIB). La fermeture en août 2019 des frontières avec le Nigéria a considérablement réduit les flux des échanges engendrant des difficultés au niveau des activités du secteur informel et également un manque à gagner en termes de recettes publiques.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE, %

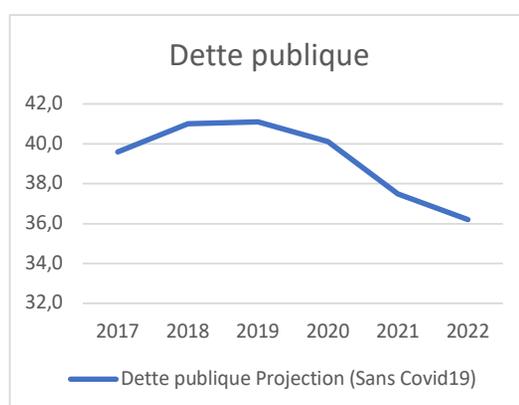
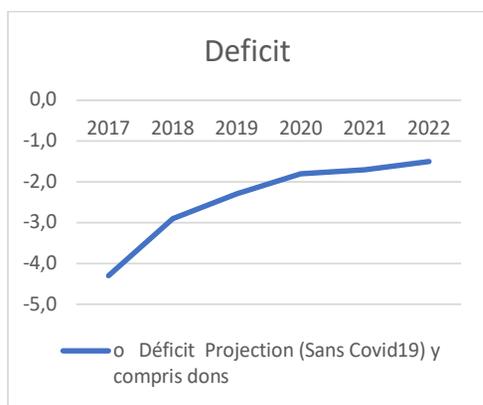
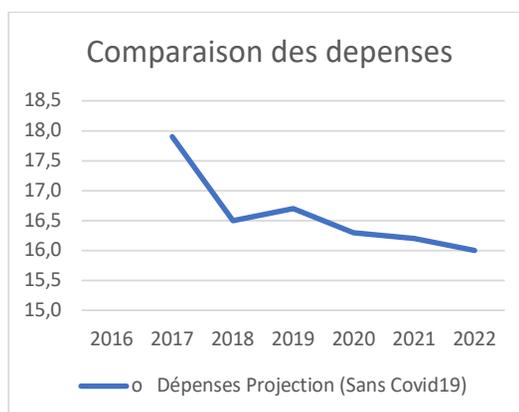
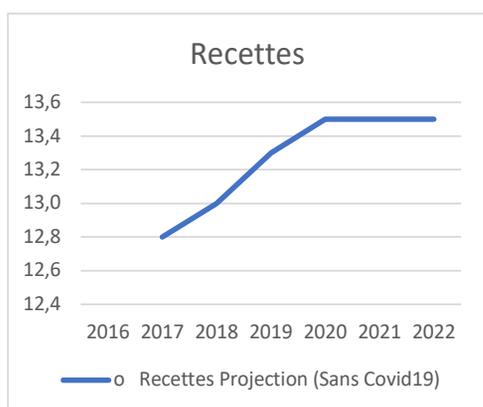


Sources : FMI (2020)

Le **déficit budgétaire** (dons inclus) est en réduction et représente 0,5 % du PIB en 2019 en raison de la sous-exécution des projets financés sur ressources extérieures, qui ont réduit les **dépenses** d'investissement, tandis que les **recettes** intérieures et non fiscales ont augmenté et en partie compensé la réduction des recettes douanières liées à la fermeture de la frontière nigériane. La hausse des recettes budgétaires résulte notamment de la mise en œuvre des réformes visant à la modernisation et la coordination des administrations fiscale et douanière. Les recettes représentent désormais 13,5% du PIB (elles sont en-deçà de la norme de la CEDEAO, 20%). Le ratio **dette/PIB** s'est stabilisé, passant de 41,5 % en 2018 à 41,6 % en 2019. Le risque de surendettement global reste modéré (FMI, 2019). La trajectoire

d'assainissement budgétaire prévoit également une nouvelle réduction grâce à une meilleure performance des recettes intérieures et à la limitation des dépenses publiques. Les principaux défis à relever consistent à faire face à la charge croissante du service de la dette intérieure et aux réformes structurelles en ce qui concerne le renforcement des institutions de contrôle, la gouvernance et la transparence. Le chômage est contenu (2,2 %) mais cache un sous-emploi élevé (72 %). L'encours de la dette publique a progressé de 28,0% en 2019. Cette hausse est induite essentiellement par celle de la dette extérieure de 97,9%, en lien avec l'émission d'eurobonds pour un montant de 328 milliards F CFA en 2019. La composante intérieure de la dette a régressé de 13,5%.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES (%PIB)

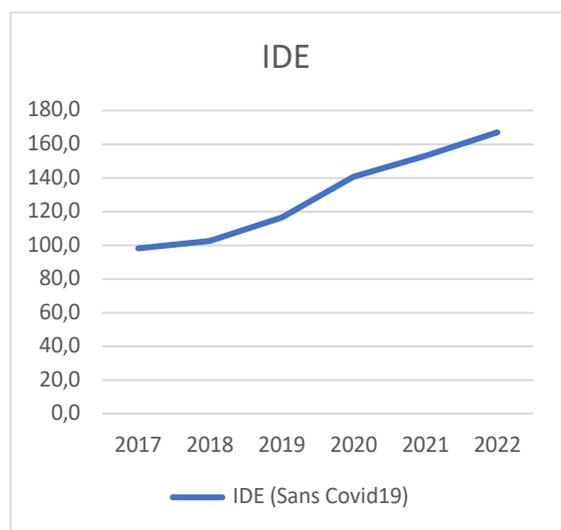
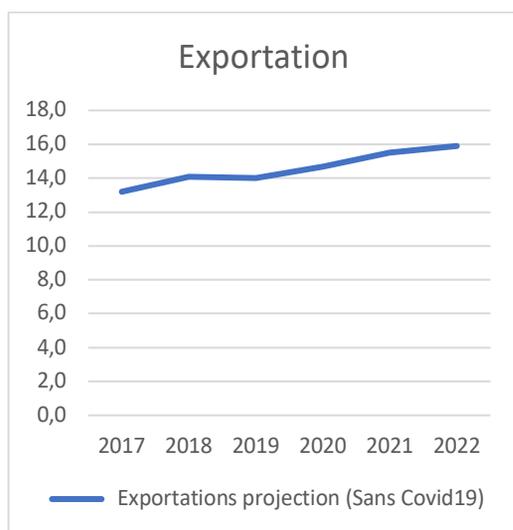


Sources : DGAE (2020)

Le déficit extérieur courant (dons compris) enregistre un solde négatif chronique et représentant 1 % du PIB en 2019, en raison notamment de la baisse des prix du coton et de la hausse des importations d'intrants de construction et de produits énergétiques. En dépit de la forte croissance des exportations de coton, la balance courante du Bénin est structurellement déficitaire. Ce déficit s'explique par d'importantes importations de produits pétroliers mais surtout alimentaires.

En raison de la frontière avec le Nigéria, pays non autosuffisant en produits agricoles, nombreux produits alimentaires ont néanmoins vocation à être réexportés vers ce pays, bien souvent en dehors des canaux officiels (riz, volaille congelée). Les produits exportés sont principalement le coton et les noix de cajou tandis que les importations sont dominées par l'énergie, les machines et les matériaux de construction.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION DES ECHANGES EXTÉRIEURS, %PIB



Sources : DGAE (2020)

L'inflation reste modérée ces dernières années, en-deçà de 1% et des normes de la CEDEAO (3%). L'activité économique s'est déroulée dans un contexte de maîtrise des prix. Le taux d'inflation en 2019, est ressorti à -0,9% contre +0,8% en 2018. Cette évolution est liée à la baisse des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-2,7%), « boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (-1,3%) et « logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-1,8%).

TABLEAU 1 : BENIN, INDICATEURS MACROECONOMIQUES, 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Variations (en %)						
Taux de croissance du P.I.B. nominal, selon le SCN 2008	2,6	4,0	5,3	7,3	6,5	5,2
Taux de croissance du P.I.B. au prix de 2015 selon le SCN 2008	1,8	3,3	5,7	6,7	6,9	4,5
Recettes budgétaires totales	5,0	-9,0	26,6	8,9	5,8	10,9
Dépenses totales et Prêt nets	35,5	-12,6	21,3	-0,9	-6,1	30,7
Exportations de biens et services (BCEAO)	7,6	16,8	1,8	10,3	-13,0	10,9
Importations de biens et services (BCEAO)	3,4	5,6	18,4	14,8	-12,7	10,6
Ratios en % du P.I.B						
EPARGNE - INVESTISSEMENT						
Taux d'investissement	20,7	20,3	24,0	26,4	25,6	24,0
Public	4,3	4,3	6,7	5,6	3,9	5,9
Privé	16,5	16,0	17,3	20,8	21,7	18,1
Épargne Intérieure Brute	11,7	15,8	18,4	20,6	20,1	19,1
Publique	1,3	1,5	4,4	4,9	4,9	4,4
Privée	10,4	14,3	14,0	15,7	15,2	14,7
Épargne Nationale	12,4	17,3	19,8	21,8	21,0	20,1
Solde Épargne - Investissement	-8,4	-3,0	-4,2	-4,6	-4,7	-3,9
TOFE						
Recettes totales	12,2	10,6	12,8	13,0	12,9	13,6
Recettes fiscales	10,6	9,2	9,7	10,3	10,6	11,5
Recettes non fiscales	1,6	1,5	3,1	2,7	2,3	2,1
Dépenses totales	18,5	15,5	17,9	16,5	14,5	18,1
Masse salariale	5,1	5,1	4,6	4,5	4,4	4,6
Investissement public	5,6	4,3	6,7	5,6	3,9	5,9
Contribution budgétaire à l'investissement	3,2	2,5	4,2	3,5	2,7	3,3
Solde primaire (définition étroite)	-3,1	-2,1	-1,1	0,2	1,1	0,0
Solde primaire (définition large)	-5,7	-4,0	-3,6	-1,9	0,0	-2,6
Déficit global (base ordonnancement, hors dons)	-6,3	-4,9	-5,1	-3,5	-1,6	-4,5
SECTEUR EXTERIEUR						
Exportations de Biens et Services	24,0	27,0	26,1	26,8	21,9	23,1
Importations de Biens et Services	33,1	31,4	31,6	32,6	27,5	27,9
Balance de Biens et Services	-9,0	-4,4	-5,5	-5,8	-5,6	-4,9
Balance courante (- = déficit)	-8,4	-3,0	-4,2	-4,6	-4,7	-3,9
Balance globale	1,2	-2,3	-1,6	2,5	0,5	0,3

Source :DGAE/MFE

En matière de gouvernance économique, le pays a gagné 4 places dans le classement Doing Business 2020. L'environnement des affaires a fait des progrès dans l'économie formelle (Banque mondiale, 2020). Des progrès sont constatés en matière de création d'entreprise et de raccordement à l'électricité, mais l'environnement reste faible dans beaucoup d'autres domaines. Le Bénin se situe au 76e rang de l'Indice de performance logistique et au 149e rang sur 190 pays dans le classement Doing Business de la Banque mondiale sur la réglementation des affaires. Le Bénin doit redoubler d'efforts sur le plan de l'accès au crédit. En outre, malgré des progrès,

il continue de faire face à des défis majeurs en matière de corruption, se classant au 85e rang sur 180 pays dans l'Indice de perception de la corruption de Transparency International en 2018 avec un score de 40/100.

Malgré les performances macroéconomiques, le Bénin reste vulnérable aux chocs exogènes : aléas climatiques, termes de l'échange variables (prix du coton et du pétrole) et évolution au Nigéria son principal partenaire commercial et la principale source de son activité économique.

1.2. LA SITUATION SOCIALE

L'indice de développement humain (IDH) du Bénin a régulièrement augmenté mais reste faible, à 0.520 (PNUD, RDH, 2019), soutenu par l'espérance de vie (61,3 ans en 2018), signe de l'amélioration des conditions de vie humaine. Toutefois, les inégalités de revenus occasionnent une perte de l'IDH de 37,1% en liaison avec une croissance réelle de l'économie par tête autour de 3%, signe de la faible inclusivité de la croissance (FMI, 2019). avec un indice de Gini de 0,499 en 2015, les disparités géographiques et sociales sont importantes. Avec un indice de Gini de 0,499 en 2015, les disparités géographiques et sociales sont importantes.

Malgré la croissance économique robuste au cours de la dernière décennie, la pauvreté reste étendue (38,5%, INSAE 2019) en raison d'une croissance limitée par habitant (seulement 1,6% en moyenne) à cause du manque d'inclusivité et du taux de croissance démographique élevé (2,7%, INSAE 2018). La croissance reste inégale ; avec un indice de Gini de 0,499 en 2015, les disparités géographiques et sociales sont importantes. La pauvreté touche principalement les zones rurales avec 43,6 % contre 35,8 % dans les zones urbaines. Le secteur agricole, qui concentre 50 % de l'emploi dans les zones rurales, est peu développé et peu productif. En 2015, seulement 15,8 % des femmes avaient terminé leurs études secondaires

contre 30,8 % des hommes. La pauvreté non monétaire met les enfants dans un contexte de privation préoccupante. Ainsi, près de 97,3 % souffrent d'au moins une privation (alimentation, eau potable, assainissement, soins de santé de base, logement, éducation et accès à l'information) et 64,5 % des enfants en subissent au moins 3 à la fois, et seulement 2 % échappent à toutes les privations.

Ce niveau élevé de pauvreté est lié à une faible compétitivité et à une diversification insuffisante des sources de croissance économique. La pauvreté est également due au faible niveau d'éducation, aux compétences professionnelles et à l'accès insuffisant aux facteurs de production (par exemple, la terre, le financement, les technologies) ; elle résulte également de la mauvaise qualité de la gouvernance et des systèmes de protection sociale inadéquats pour les groupes vulnérables et les personnes marginalisées.

La proportion de la population ayant accès aux services sociaux de base n'est que de 24,3% en 2018 (Enquête démographique et de Santé (EDS) couvrant la période 2017-2018) contre 25,4% en 2014 (Voluntary National Review, VNR 2020). Le Gouvernement du Bénin a pris d'importantes mesures pour inverser la tendance de la pauvreté. Au nombre de celles-ci, on peut citer la création de l'Agence Nationale de Protection Sociale (2019) qui est chargée, entre autres, d'assurer la gestion

opérationnelle, la supervision générale de l'Assurance pour le Renforcement du capital Humain (ARCH). Le projet ARCH vise à fournir quatre (4) services à savoir : l'Assurance Maladie, la formation, le microcrédit et la retraite. La mise en œuvre de la phase pilote du projet dans sept (7) communes, à travers le démarrage effectif de deux services sur les quatre à savoir l'assurance maladie et l'accès aux crédits, a permis de prendre en charge 2551 malades à la date du 9 février 2020 (VNR, 2020).

La **situation du secteur de l'éducation**. Les stratégies mises en œuvre au cours de la dernière décennie ont contribué à améliorer l'accès mais la qualité des enseignements demeure un défi à relever. L'expansion de l'école maternelle et l'introduction de la gratuité des frais de scolarité, soutenue par des campagnes de sensibilisation, ont conduit à une croissance rapide des effectifs dans le sous-secteur. L'enseignement secondaire s'est développé sous la pression d'une demande croissante, avec une amélioration progressive. La déperdition scolaire a favorisé le phénomène d'enfants hors de l'école. Le sous-secteur de l'alphabétisation est insuffisamment promu. Le niveau de certains indicateurs de l'éducation est encore peu satisfaisant.

Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement scolaire primaire atteint les 100%, mais 74% des enfants achèvent le cycle primaire avec un taux net de scolarisation de 77%. Le taux d'accès à l'éducation secondaire est largement en-dessous de 100%, en particulier en ce qui concerne les filles. Par ailleurs, le système a dû faire face aux problèmes d'inégalité d'accès, à la faiblesse du mécanisme de formation continue et à l'insuffisance des moyens (financiers, humains) et des infrastructures. Selon l'enquête EDS 2018, plus de la moitié (55 %) des femmes et plus d'un tiers (36 %) des hommes de 15-49 ans n'ont aucun niveau d'instruction. Environ 20 % des femmes et des hommes ont un niveau d'instruction primaire. À peu près les mêmes proportions ont un niveau d'instruction secondaire 1er cycle. Seulement 7 % des femmes et 18 % des hommes ont un niveau d'instruction secondaire 2nd cycle ou plus. Dans l'ensemble, 34 % des femmes

et 54 % des hommes de 15-49 ans sont alphabétisés. Le moindre niveau d'éducation des femmes à partir du niveau secondaire est lié à la précocité des grossesses. Selon l'EDS 2018, une femme de 15-19 ans sur cinq a déjà commencé sa vie procréative. La fécondité des adolescentes est plus élevée en milieu rural (24 %) qu'en milieu urbain (15 %). 34 % des femmes de 15-19 ans qui sont sans Instruction sont mères ou sont enceintes pour la première fois contre 7% pour les femmes ayant un niveau d'éducation secondaire 2nd cycle ou plus.

Le Gouvernement a entrepris d'importantes réformes dans les secteurs y compris l'éducation professionnelle. A cet effet, on distingue (cf. VNR, 2020) : la mise en place du Conseil National de l'Education; l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle carte universitaire ; la création des Instituts Universitaires d'Enseignement Professionnel (IUEP). Au cours de l'année académique 2019-2020, 216 écoles primaires ont introduit l'Anglais dans leurs programmes ; 28 salles numériques sont construites dans les écoles et collèges à raison de 02 par département; ceci permet de toucher 37 000 apprenants et 2 000 enseignants. La mise en œuvre du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégrée dans les zones en insécurité alimentaire et en sous scolarisation ayant permis d'avoir un taux de couverture de 51% en 2018. A cet effet, 3852 écoles ont bénéficié de cantines scolaires durant l'année 2019, soit une proportion de 54,46%,

Des améliorations sont ainsi notées au niveau de la proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français (respectivement en mathématiques), moyenne qui a augmenté de 29,8 points (respectivement 53 points) entre 2015 et 2017, en passant de 38% à 67,8% (respectivement de 10% à 63%). Malgré ces progrès, les résultats aux différents examens indiquent qu'un pourcentage encore élevé d'apprenants n'acquiescent pas les connaissances requises pour le niveau d'étude concerné.

La **situation du secteur de la santé**. Le Bénin a observé une tendance à l'augmentation de l'espérance de vie à la naissance qui est

passée de 59 ans à 65 ans en 2018 (INSAE, 2018). On note quelques progrès lents au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne la mortalité des enfants et la mortalité maternelle, mais les niveaux des indicateurs restent encore préoccupants. Le système sanitaire, malgré une amélioration certaine, reste caractérisée par des taux de mortalité générale encore élevés, taux de mortalité infanto-juvénile (96/1000), taux de mortalité maternelle (391/100000) (EDS 2018). Le paludisme demeure la première cause de consultation, alors que le taux de prévalence du VIH s'est stabilisé à 1,2%. Près de 4 enfants de 6-59 mois sur 10 (39 %) sont testés positifs pour le paludisme selon la microscopie. Au Bénin, 57 % d'enfants de 12-23 mois ont reçu tous les vaccins de base (EDS 2018). Par contre, 11 % des enfants n'ont reçu aucun vaccin. La prévalence du retard de croissance (modéré et sévère) est de 32,2% (35,1% chez les garçons et 27,5% chez les filles, 35,5% pour les zones rurales et 27,5% pour les zones urbaines). Au sein de la population, il faut noter le taux de surpoids élevé notamment chez les femmes (26%) et une prévalence du diabète et de la tension artérielle (EDS 2017-2018). Par ailleurs le niveau des infrastructures de santé et des ressources humaines est très faible par rapport aux besoins. On dénombre 40 lits en soins intensifs, et 1,6 docteurs pour 10 000 habitants.

En termes de financement du secteur de la santé, au niveau du système sanitaire, une analyse des allocations budgétaires (UNICEF, 2020) révèle que :

- La part du secteur de la santé dans le budget de l'Etat est de 5,1% (70,3 milliards de FCFA) en 2020 contre 5% (63,6 milliards de FCFA) en 2019 et une moyenne de 5,9% sur la période 2015-2019 ; cette part est inférieure non seulement aux recommandations de l'accord d'Abuja (15%) et de l'OMS (10%) et même à la prévision du Programme de Croissance pour le Développement Durable (7,1%) ;

- les allocations budgétaires du secteur de la santé sont consacrées, hors dépenses

du personnel :

- i. à la lutte contre les maladies (22,5%) ;
 - ii. le renforcement de l'assistance médicale aux pauvres, indigents et couches vulnérables (12,7%) ;
 - iii. la disponibilité des produits de santé (8,7%),
 - iv. au développement des zones sanitaires (8,1%) ;
 - v. à la santé de la reproduction (7,9%) ;
 - vi. au développement hospitalier (4,5%) et ;
 - vii. à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement (0,5%)
- Les dépenses d'investissements représenteraient 21,5% du budget du Ministère de la santé pour la gestion 2020 contre une moyenne de 31,9% sur la période 2015-2019.

Selon les analyses de l'UNICEF, historiquement, la première source de réponse aux urgences des pays en général et du Bénin en particulier a été d'avoir recours aux réaffectations budgétaires, notamment des secteurs sociaux. Il faudrait donc autant que possible, faire appel en premier lieu à des sources de financement plus adéquates à la gestion des risques tel que les crédits contingents (notamment des banques de développement), les fonds de réserves pour les urgences, les crédits globaux et les budgets réaffectés ou mobilisés par les partenaires techniques et financiers du Bénin ainsi qu'au Compte de Prévention des Risques et Catastrophes (Fonds de Gestions des Catastrophes). Même si les orientations budgétaires pour la gestion 2020 sont globalement cohérentes avec le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), il est souhaité que dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, les ressources allouées à la santé soient revues à la hausse pour le financement en priorité des interventions relatives :

- i. à la disponibilité des produits de santé,
- ii. au renforcement de l'assistance médicale aux pauvres, indigents et couches vulnérables, et
- iii. à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement.

I.3. LA SITUATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

Avant la crise sanitaire, l'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire montre que 29 des 77 communes du Bénin étaient en insécurité alimentaire (PND 2018-2025). L'insécurité alimentaire est plus prononcée dans les zones rurales (15 %) que dans les zones urbaines (8 %). En 2017, environ 9,6% de la population est en insécurité alimentaire, soit 1,09 millions de personnes dont 0,7% en insécurité alimentaire sévère (soit 80 000 personnes) (AGVSA, 2017). Par rapport à 2013, l'insécurité alimentaire globale a diminué de 1,4 point passant de 11% à 9,6% en 2017. L'insécurité alimentaire s'aggrave durant la période de soudure, s'accroît après les chocs comme la pandémie Covid-19 ou les inondations récurrentes dans certaines parties du pays, touche davantage les zones rurales et fait ressortir de fortes disparités régionales. Les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire se caractérisent à la fois par une pauvreté plus élevée et un indice de développement humain plus faible. Les mêmes régions, qui connaissent un taux de malnutrition chronique ou d'insécurité alimentaire élevé seront particulièrement vulnérables à l'impact de la crise de la Covid-19, qui en perturbant les marchés et en affaiblissant les revenus des populations déjà pauvres, risque de fortement diminuer la disponibilité et l'accès à une nourriture saine, nutritive et de qualité. La saison de soudure

qui constitue une épreuve permanente pour les familles pauvres aggrave leur vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Afin de faire face à la baisse de leurs revenus engendrés par la crise de la Covid-19, les ménages vulnérables vont mettre en place des stratégies de survie préjudiciable, telles que la réduction de la quantité et/ou la qualité des vivres consommés. Ce comportement risque de faire basculer ces ménages en insécurité alimentaire sévère et de pousser les individus les plus vulnérables, à savoir les jeunes enfants, les nourrissons et les femmes enceintes et/ou allaitantes, en situation de malnutrition chronique avec des conséquences irréversibles pour la croissance et le développement de la génération future. On observe également, une prévalence significative de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans. En général, l'état nutritionnel des enfants s'améliore mais les normes de l'OMS ne sont toujours pas respectées. En effet, plus de 30% des enfants de 6 à 59 mois sont atteints de la malnutrition chronique. Ce qui traduit une situation nutritionnelle grave selon les seuils établis par l'OMS. De façon spécifique, la proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints d'un retard de croissance ou de malnutrition chronique est en baisse, passant de 34 % en 2014 à 32% en 2018 (EDS 2018).

I.4. L'ACCÈS À L'EAU ET AUX SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉLECTRICITÉ

Selon le rapport de la contribution nationale volontaire de la mise en oeuvre des ODD (VNR 2020), les efforts du Gouvernement ont induit une amélioration modérée du taux d'accès à l'eau potable et du taux de desserte en milieu urbain. L'ambition du Gouvernement est d'assurer l'accès de toute la population à l'eau potable à l'horizon 2021. Malgré les efforts des gouvernements successifs appuyés par les partenaires techniques et financiers, l'évolution des performances reste toujours insatisfaisante au regard des besoins sans cesse croissants en

lien avec la forte croissance démographique.

D'après l'EDS 2018, plus de 7 ménages au Bénin sur 10 s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source améliorée. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (78 %) qu'en milieu rural (66 %). Globalement, 13 % des ménages utilisent les installations sanitaires améliorées tandis que la majorité (54 %) n'a pas de toilettes. Plus d'un tiers des ménages (36 %) disposent d'électricité. Le pourcentage de ménages urbains disposant d'électricité est

I.5. LE GENRE

près de trois fois plus élevé qu'en milieu rural (56 % contre 19 %).

En matière de promotion du **Genre** et de l'égalité des sexes, les défis demeurent importants, notamment en termes de participation et de leadership. Les femmes représentent 51,2% de la population, dont 79,3% ont moins de 35 ans. Malgré la promulgation de plusieurs lois protégeant et promouvant les droits des femmes et des filles, et l'adoption d'une politique nationale de genre et d'un plan d'action pour lutter contre la violence sexiste, le statut de la femme ne s'améliore guère au regard des statistiques nationales. L'indice des inégalités de genre (IIG4) calculé pour le Bénin ressort à 0,613 traduisant que les femmes présentent un déficit de 61,3% par rapport aux hommes en termes de conditions de vie (santé, autonomisation, marché de l'emploi).

Selon l'Enquête Régionale Intégrée de l'Emploi et du Secteur Informel (INSAE 2019), la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est de 92,6% dont 97% de femmes en

2018. En outre, on note que 30% des femmes évoluent dans le commerce contre 8% des hommes (Banque Mondiale 2017). Selon l'EDS 2018, la proportion des hommes qui utilisent un compte bancaire est plus de deux fois plus élevée que la proportion des femmes (14 % contre 6 %). Selon l'EDS 2018, dans l'ensemble, 42 % des femmes en union ou en rupture d'union ont subi des violences conjugales (émotionnelles, physiques ou sexuelles) de la part de leur mari/partenaire à n'importe quel moment et 32 % ont subi des violences conjugales au cours des 12 derniers mois. En ce qui concerne la participation et l'accès aux postes et sièges, la proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national est restée égale à 8,4% de 2015 à 2018, avant de baisser à 7,2% en 2019. Par contre, la proportion de femmes ministres est passée de 20% en 2015 à 20,8% en 2019 contre 18,2% en 2018. La hausse observée en 2019 se justifie par le dernier remaniement du Gouvernement. Pour promouvoir l'égalité genre, la nouvelle constitution de la République du Bénin a retenu un nombre

I.6. L'ENVIRONNEMENT

minimum de suffrages pour les femmes qui seront dorénavant élues à l'Assemblée Nationale, soit, 24 femmes sur 109 députés.

Les modes de production, de consommation et de comportements, offrent encore de nombreux défis à relever pour favoriser la **promotion de l'environnement**, et respectueux de la planète et la lutte contre les changements climatiques.

41,23% de la surface émergée totale est occupée par des terres dégradées. Le nombre des victimes suite à des catastrophes reste élevé même s'il a chuté de 732,4 en 2016 à 643,2 pour 100.000 personnes en 2018. Le Gouvernement a procédé à d'importantes initiatives comme la construction d'épis de protection de la côte ; le rechargement de la plage par dragage et refoulement de sable marin, la mise en œuvre de

I.7. LES DROITS DE L'HOMME ET LA GOUVERNANCE

grands projets de reforestation ou de restauration d'écosystèmes.

En matière **des droits humains et de la bonne gouvernance**, on peut noter plusieurs avancées mais des défis en termes d'inclusion dans la gouvernance politique. La proportion de la population carcérale en instance de jugement est en baisse, passant de 69,1% en 2015 à 57,5% en 2018 pour s'établir à 52,5% en 2019. Le ratio magistrat/habitant a baissé de 1,4 à 1,1 pour

100 000 habitants sur la période 2015-2019. Par ailleurs, la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil a connu une légère hausse de 0,73 point passant de 84,8% en 2014 (MICS) à 85,53% en 2017-2018 (EDS). Le processus de dématérialisation dans l'administration a favorisé l'accès des populations à plus de services publics dont la perception à temps des pensions de retraite ou l'accès facilité aux résultats des concours publics. En matière de gouvernance politique, les différentes élections,

I.8. LA SITUATION DE L'EMPLOI

législatives, et locales ont été organisées, mais le défi reste la promotion d'une plus grande inclusion.

En 2018, le volume de l'emploi est estimé à 3,1 millions personnes, dont 46,8 % sont des femmes, et 53,8 % des hommes. 46,2% de la population ayant un emploi sont des jeunes âgés de 15-34 ans. Le taux d'activité dans les zones rurales reste supérieur à celui enregistré dans les zones urbaines. De manière générale, la population active reste peu qualifiée, en particulier en ce qui concerne les ruraux et les femmes. Près de 80 % des Béninois n'ont reçu qu'au plus cinq années d'instruction (primaire). Le taux de chômage touche 3 % des jeunes hommes âgés de 15 à 34 ans contre 4,3 % des jeunes femmes, et 16 % des jeunes diplômés. Mais la situation globale cache un taux de sous-emploi élevé de 72 % de la population active et de 90 % des femmes dans les zones rurales.

Si le taux de chômage demeure très faible au niveau national (2,3%), il reste particulièrement élevé chez les jeunes diplômés, atteignant

39,3%. L'analyse par secteur révèle d'importantes disparités. Le secteur primaire emploie près de la moitié de la population active (48 %), le secteur secondaire 12%, et le secteur tertiaire 40%, dont 7% dans l'administration publique.

La répartition entre secteur formel et secteur informel consacre la prédominance du secteur informel, 91 % de la population active évolue dans le secteur informel. Dans l'emploi informel, c'est le travail agricole qui prédomine. Plus de 77 % des travailleurs indépendants exercent en tant qu'agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et de la pêche. Ce secteur reste caractérisé par la prédominance des actifs non instruits (81,3 %).

L'écrasante majorité des entreprises est de très faible petite taille (micro-entreprises). La forte dominance du secteur informel traduit une structure économique faiblement productive et une vulnérabilité de la main d'œuvre qui ne bénéficie pas dans ce secteur, de dispositifs de protection sociale. L'auto-emploi (81 %) des actifs en 2015 domine le salariat.

TABLEAU 2 : EMPLOI PAR CATÉGORIE DE POPULATION ET PAR GRANDS SECTEURS INSTITUTIONNELS EN 2018

	GROUPE D'AGE			GENRE		MILIEU DE RESIDENCE		
	15-24 ANS	25-34 ANS	35-64 ANS	HOMME	FEMME	COTONOU	AUTRES URBAINS	RURAL
Secteur formel	14 500	105 783	158 241	215 641	62 882	58 537	156 575	63 410
Public	6 534	57 726	84 766	116 485	32 541	20 113	92951	35 962
Privé	7 966	48 056	73 475	99 156	30 341	38 424	63625	27 449
Secteur informel	415 124	901 245	1 517 399	1 440 130	139 3638	173 910	1 092 496	1 567 362
Total	444 124	1 112 810	1 833 881	1 871 412	1 519 402	290 984	1 405 647	1 694 183

Source : INSAE, 2019

Cas de l'emploi des jeunes : un défi. Les jeunes (15-34 ans) représentent 66 % de la population active béninoise et sont les plus touchés par le chômage, le sous-emploi et la précarité. En dépit du fait que 98,0 % des jeunes (15-34 ans) aient un emploi, la majorité connaît le sous-emploi visible, le sous-emploi invisible, des emplois vulnérables.

Le taux de sous-emploi est passé de 74,8 % en 2010 à 67,2 % en 2015 et le taux de chômage a baissé de 2,6 % en 2011 à 2,3 % en 2015. L'ampleur du sous-emploi invisible que caractérise le revenu tiré de l'activité principale comparé au salaire minimum est de 62,0 % en 2015.

BENIN - QUELQUES INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES

Indice de Développement Humain (RDH 2019)	0,52
Taux de pauvreté (INSAE 2019)	38,5%
Taux de pauvreté multidimensionnel (RDH 2019)	36,%
Insécurité alimentaire (ARCH)	22,68%
Accès Eau Potable (EDS 2018)	66%
EMPLOI, REVENUS, PROTECTION SOCIALE	
Taux d'emplois précaires (RDH2019)	88%
Sous Emploi (Emicov 2015)	72%
Répartition Catégories des Emplois	
• Auto-Emploi (Banque mondiale, 2017)	81%
• Emploi Secteur informel (Banque mondiale, 2017)	88%
• Emploi Salarié (Banque mondiale, 2017)	12%
• Emplois Secteur Agricole (Banque mondiale, 2017)	50%
• Emploi Secteur Commerce FEMMES (Banque mondiale, 2017)	30%
• Emploi Secteur Commerce HOMMES (Banque mondiale, 2017)	8%
• Emploi Secteur Services FEMMES	11%
• Emplois Agricoles/Elevage/Sylviculture (HOMMES)	50%
• Revenus médians (Banque mondiale, 2017)	CFA 28 000
Taux de protection sociale (Assurance maladie, pension retraite -ARCH)	<10%
Chômage, mesure BIT (Banque mondiale, 2017)	0,7%
EDUCATION	
Taux d'alphabétisation Adultes (RDH 2018)	32,9%
• Femmes (15-24 ans)	40,9%
• Hommes (15-24 ans)	63,9%
Taux brut scolarisation primaire	132%
• Taux de décrochage Ecole primaire	42,7%
• Taux scolarisation secondaire	59%
SANTÉ	
Espérance vie à la naissance (RDH 2018)	63ans
• Taux de mortalité infanto-juvénile	96‰
• Taux de surpoids (FEMMES)	26%
• Taux population testé positive pour le paludisme	39%
Système de santé	
• Nombre de docteurs par habitant (RDH 2019)	1,6/10 000
• Nombre de lits d'hôpital (RDH 2019)	5/10 000

Afin de relever tous ces défis, le gouvernement du Bénin a élaboré un plan de développement et un programme d'actions gouvernemental (PAG) (2016-2021), visant à

- i. consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ;
- ii. promouvoir la transformation économique structurelle ;
- iii. l'amélioration des conditions de vie grâce à des régimes de protection sociale et à la fourniture de services de base.

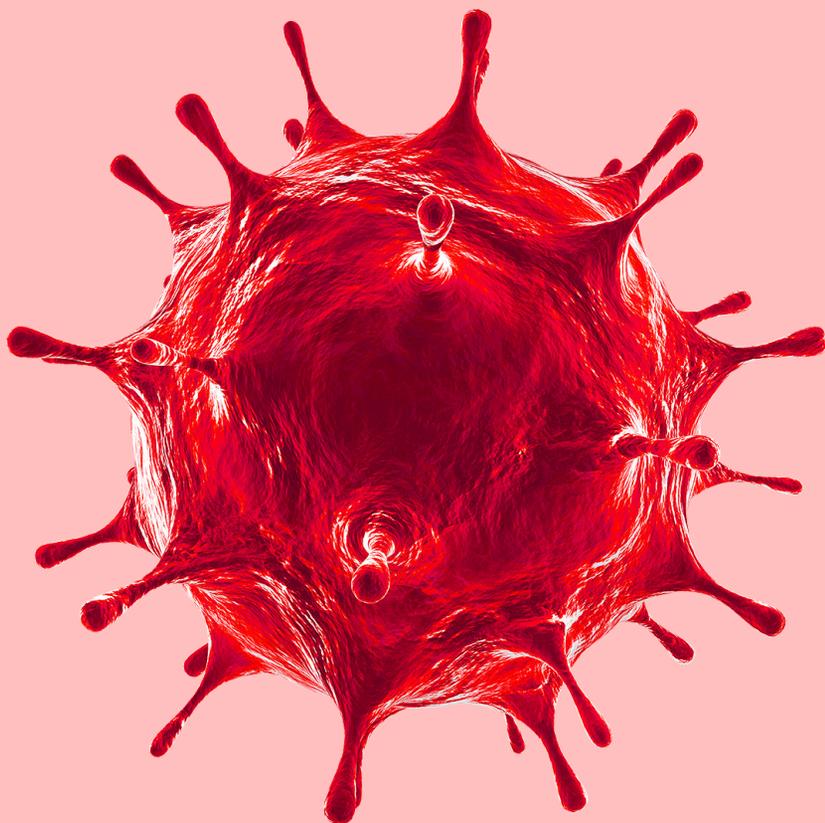
En termes de perspective, à court terme, le contexte est marqué par la crise liée à la COVID-19 qui va mettre à mal les importants progrès réalisés par le Bénin, notamment dans le domaine économique. Les canaux de transmission externes jouant un rôle important, baisse des exportations, ralentissement de l'économie nigériane, fermeture des frontières sous-régionales, baisse du prix des matières

premières, notamment le coton, baisse du tourisme. Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI), les investisseurs ont déjà retiré 83 milliards de dollars des marchés émergents depuis le début de la crise COVID-19. Les sorties de capitaux risquent de contracter sévèrement les investissements directs étrangers (IDE) et d'augmenter les coûts de financement. En outre, les mécanismes de transmission internes, notamment, une réduction de la consommation et des investissements locaux si les politiques publiques n'arrivent pas à les compenser devraient entraîner une décélération sévère de la croissance économique entraînant une paupérisation importante de la grande partie la plus vulnérable des personnes pauvres.



CHAPITRE II

CANAUX DE TRANSMISSION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19





CHAPITRE II

CANAUX DE TRANSMISSION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

Théoriquement, les effets de la crise sur le développement économique et social sont de deux ordres. Tout d'abord, il y a les effets sanitaires directs comme les décès, l'augmentation de la létalité, la baisse du volume et/ou de la productivité de la main d'œuvre, l'augmentation des dépenses de santé ; ensuite, il y a les effets découlant des conséquences économiques, financières et sociales liées à la survenue de la maladie et aux mesures de confinement liées à sa maîtrise.

La pandémie de la Covid-19, se transmet à l'économie béninoise par plusieurs canaux, qui sont principalement les variables d'offre et de demande internationales et nationales, l'impact des facteurs épidémiologiques que sont les facteurs de morbidité et de mortalité devraient avoir moins d'importance compte tenu d'une évolution maîtrisée de l'épidémie et d'un nombre limité des cas graves, le canal économique pourrait mener à des conséquences tout aussi graves pour la population.

II.1. FACTEURS EPIDEMIOLOGIQUES DE TRANSMISSION DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19.

Il existe une corrélation entre la santé et la croissance économique.

Les épidémies et les pandémies impactent l'économie de façon directe et indirecte par les facteurs de mortalité et de morbidité. Le premier effet potentiel de la maladie est lié aux facteurs qui sont à l'origine de sa transmission d'homme à l'homme causant la mort, l'insécurité sanitaire et la vulnérabilité, qui affectent les volumes horaires ouvrés, la productivité du travail et la croissance. Ces facteurs relèvent des taux d'attaque (la proportion de personnes contaminées par le virus dans une population), de létalité (la proportion de décès parmi la population contaminée), de guérison, la durée de la quarantaine, le nombre moyen de reproduction de base R_0 (le nombre de personnes qu'un individu porteur du virus peut infecter), l'âge moyen de la pandémie.

La simulation des impacts socioéconomiques

de la pandémie de COVID-19 est aussi tributaire de son évolution dans le temps. **Car nous sommes en présence d'une pandémie non immunisante où des mesures prophylactiques ne sont pas fiables avec une efficacité avérée sans controverse.**

Le décès exclut le travailleur du processus de production tandis que la morbidité limite sa capacité de travail pendant une période donnée, réduit sa masse horaire annuelle travaillée et par conséquent sa productivité horaire, ses revenus. La mortalité a un coût, de même que la morbidité ; les estimations de l'impact de la pandémie sur la population mondiale et de certains pays évaluent le nombre de décès dans le monde à environ 15 millions de personnes dont 236 000 aux USA, 2 794 000 personnes en Chine, 60 000 décès en France, 647 000 en Indonésie, 59 000 en Italie et 127 000 au Japon⁴. La mortalité induit de ce fait une perte du capital humain productif.

4. McKibbin W.,R. Fernando (2020), *The Global Macroeconomic Impacts of COVID-19: Seven Scenarios, Manuscript, Australian National University.*

Cependant, la morbidité a un coût plus élevé que la mortalité. Les coûts liés à la morbidité découlent de la dynamique de la pandémie qui affecte directement le temps de travail de l'homme facteur principal de la croissance et également premier bénéficiaire.

La santé des populations est ainsi au cœur de la croissance économique et l'homme est à la fois au centre et producteur du développement qu'il soit matériel ou immatériel. Cette crise ouvre une nouvelle fenêtre, qui plonge le regard vers l'horizon évanescent du développement humano-centré, porté par la révolution du numérique, qui fait du temps de travail un enjeu majeur pour une sortie de crise durable et une économie plus résiliente aux chocs exogènes.

Dans une population d'individus susceptibles, le taux de reproduction de base (R_0) indique la sévérité de la pandémie. Si ce taux est élevé, c'est-à-dire supérieur à l'unité, alors la pandémie va croître exponentiellement ; elle se stabilise si R_0 est égal à un. Par contre, si R_0 est inférieur à un, la propagation de la pandémie s'effondre et elle prend fin.

Le nombre de reproduction de base R_0 avoisine 2 au Bénin⁵, ce qui signifie que dans une population de susceptibles, une personne confirmée de COVID-19 en infecte 2 autres et l'expansion de la pandémie se poursuit par une cascade de doublements de cas.

L'expansion de la pandémie peut prendre plusieurs formes : sa croissance peut être exponentielle, ainsi la contagion génère un nombre élevé de personnes contaminées qui se diffuse exponentiellement ; elle peut décrire une courbe avec un dépassement et un effondrement, ainsi le nombre de contaminés commence à décroître jusqu'à l'effondrement total et c'est la fin de la pandémie ; elle peut également se présenter sous la forme d'une courbe en S avec une forte oscillation à la fin et la pandémie est persistante.

Au Bénin, avec des taux d'attaque qui évoluent continuellement de façon ascendante depuis le début de la pandémie et avec un nombre de reproduction de base R_0 proche de 2, le pic sera atteint en peu de temps et les taux d'attaque seront très élevés⁷. En Afrique, la revue par l'OMS le 29 septembre 2020, de la situation épidémiologique indique un taux d'attaque de 94,1% et taux de létalité de 1,8% :

				
Nombre de cas infectés cumulés	Nombre de décès cumulés	Nombre de guérison cumulé	Taux de létalité	Taux d'attaque
1 478 334	35 785	989 277	1,8%	94,13%

Source : OMS, 29 septembre 2020

Ainsi, le but de toute politique sanitaire efficace et durable doit contribuer à ramener la valeur de R_0 à un. Cette valeur peut être stabilisée de trois manières différentes : (i) la limitation des contacts entre personnes par des mesures de distanciation sociale, (ii) la réduction de la propagation de la pandémie, de sa force de transmission par la mise en quarantaine des

individus contaminés et leur traitement, (iii) la vaccination de la population susceptible. **L'âge moyen de la pandémie mesure la durée de vie de la pandémie et indique le temps nécessaire à la pandémie pour s'effondrer. Au Bénin l'âge moyen de la pandémie a été évalué à 4 années 8 mois⁶.**

5. Note d'information du Ministère de la Santé en date du 13 août 2020 (cf. Annexe 28)

6. Le calcul de l'âge moyen est référencé à l'annexe métrologique (Annexe 24).

7. Ministère de la Santé, Comité des Experts du 28 juin 2020.

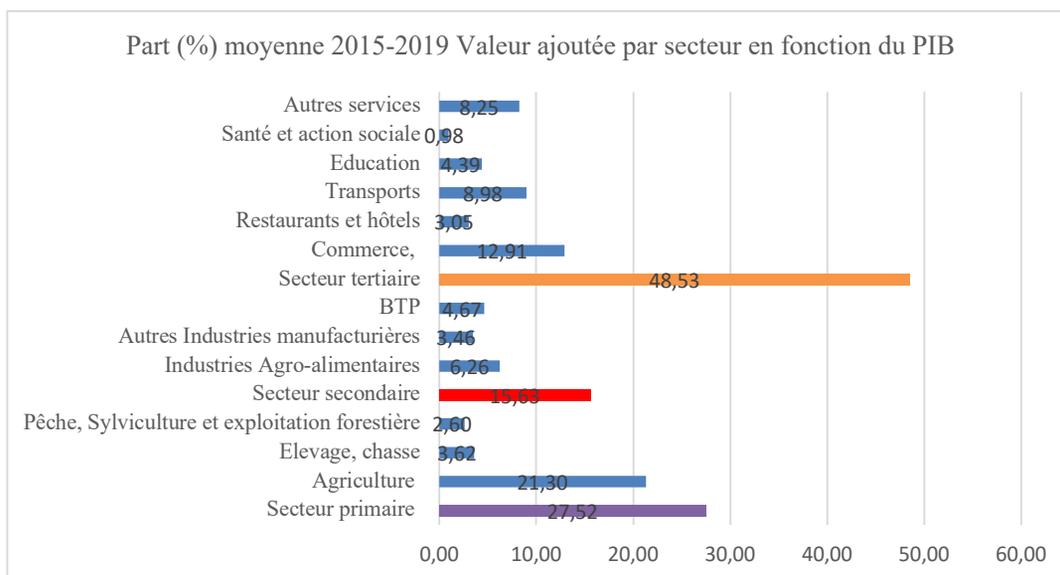
II.2. LES CANAUX DE TRANSMISSION SOCIOECONOMIQUES

II.2.1.- La structure du PIB

Les contreperformances socio-économiques anticipées et la vulnérabilité de l'économie Béninoise face à la Covid-19 tiennent à la structure de sa production intérieure brut (PIB) concentrée sur les échanges extérieurs

(exportations, importations) et les services (tourisme, transports, commerce). Le taux d'ouverture du Bénin, à savoir, les exportations ajoutées aux importations s'élèvent à 54% du PIB, alors que la part des services, à savoir, le secteur tertiaire représente près de 50% du PIB.

GRAPHIQUE 4 : STRUCTURES DU PIB (2015-2019)



Source : Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

Pour lutter contre l'épidémie et la pandémie engendrées par la Covid-19, les pays ont pris des mesures drastiques de confinement : restrictions de mouvements avec la limitation de certaines activités non essentielles y compris les voyages et le tourisme, fermeture des frontières. Evidemment ces mesures affectent en premier lieu, les secteurs des échanges internationaux (importations ou exportations), du tourisme, des transports et commerce. Les pays dont une part importante du PIB se réalise dans ces domaines sont de ce fait, particulièrement touchés. C'est le cas du Bénin, dont les parts cumulés des transports

et du tourisme et du commerce représentent plus de 25% du PIB. En outre, tous les marchés des autres biens et services internationaux sont également à l'arrêt, (dont les produits d'importations du Bénin qui représentent 17% du PIB). Il faut également souligner que certains acteurs de l'économie seront particulièrement touchés, non seulement, les entreprises du secteur formel ou informel du domaine du tourisme (hôtellerie/restauration, agences de voyages) ou des transports, mais aussi les petites unités économiques du secteur informel nombreuses dans le commerce (les femmes) ou le transport.

La limitation de la création de valeur et de génération de revenus dans ces secteurs risque malheureusement de se diffuser au reste de l'économie, compte tenu du nombre important des acteurs concernés par le choc à

travers une chute brutale de la demande aux autres secteurs dont le secteur des BTP ou de l'industrie. Le commerce, les transports et le tourisme concentrent aussi la majorité des emplois.

II.2.2.- le commerce international

Au niveau mondial, les exportations de la **Chine** ont chuté de 9.3% et ses importations de 7.0% au premier trimestre de 2020, tandis qu'au **Japon**, les exportations ont baissé de 4.0% et les importations de 4.4%. En **Corée** les exportations ont augmenté de 3.3% tandis que les importations se sont contractées de 1.2%, reflétant une perturbation des chaînes d'approvisionnement asiatiques après le déclenchement initial de l'épidémie en Chine. Ailleurs, la France, l'Inde, l'Italie et le Royaume-Uni, ont vu leurs exportations chuter de 7.1%, 9.2%, 4.9% et 7.8% respectivement tandis que les importations ont chuté de 7.0%, 2.3%, 5.6% et 6.5% respectivement.

Evolution des cours des matières premières

La baisse des échanges mondiaux a entraîné une baisse des cours des matières premières. Les prix des matières premières exportées par les pays africains ont chuté de près de 67%.

GRAPHIQUE 5 : ÉVOLUTION DES COURS DU PETROLE (BRENT, EN \$US LE BARIL) ET DU COTON (CENT/LB)



Cours du pétrole (Brent, us\$, Baril)

Source : Site internet, Les Echos Investir, Septembre 2020

Cours du Coton cent/lb

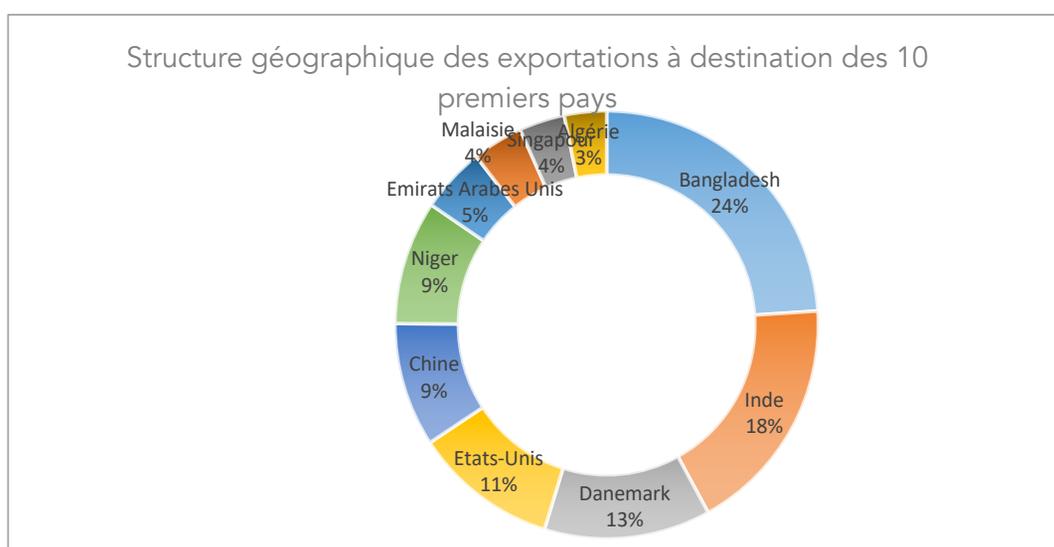
Au 1er trimestre de 2020 (janvier-avril), on note une forte baisse du prix du pétrole qui a perdu près de la moitié de sa valeur, 40% en un mois et les trois-quarts en un an. Le cours du coton a connu une baisse de 26% comparé au même mois de l'année passée. Le prix du riz est quant à lui en progression, affichant une hausse de 14,3% par rapport au mois de mars 2020. Le prix des métaux s'est également effondré de 20%.

La baisse en cascade des prix des matières de base exportées par les pays africains est de nature à réduire leur espace budgétaire et leur capacité à avoir les ressources nécessaires à la riposte contre la pandémie. Inversement, dans le cas des pays importateurs de pétrole, la baisse des cours est susceptible de réduire les coûts de production et de renforcer le pouvoir d'achat si les Etats répercutent cette baisse au niveau des populations.

Au Bénin, pays essentiellement dépendant de ses échanges extérieurs, la baisse des volumes échangés avec la Chine, l'Union Européenne, les USA et le reste du Monde a entraîné une chute des exportations des filières agricoles (coton, ananas, anacarde). L'Asie qui représente la première destination des exportations béninoises avec 68,2% des parts de marché, a été l'épicentre de la pandémie à son début. Les fermetures des frontières et des chaînes de production ont donc frappé rapidement, les exportateurs, même si les cours ont pu

remonter assez rapidement (comme c'est le cas du coton). L'Europe, avec 16,8% est la deuxième destination des exportations, et continue de faire face aux difficultés de maîtrise de la pandémie ralentissant la reprise effective des échanges et des activités. Enfin, l'Amérique, avec 13,9% de la demande d'exportation, est un partenaire non négligeable et continue de subir l'expansion de la pandémie, remettant en cause les perspectives de relance rapide des secteurs exportateurs concernés.

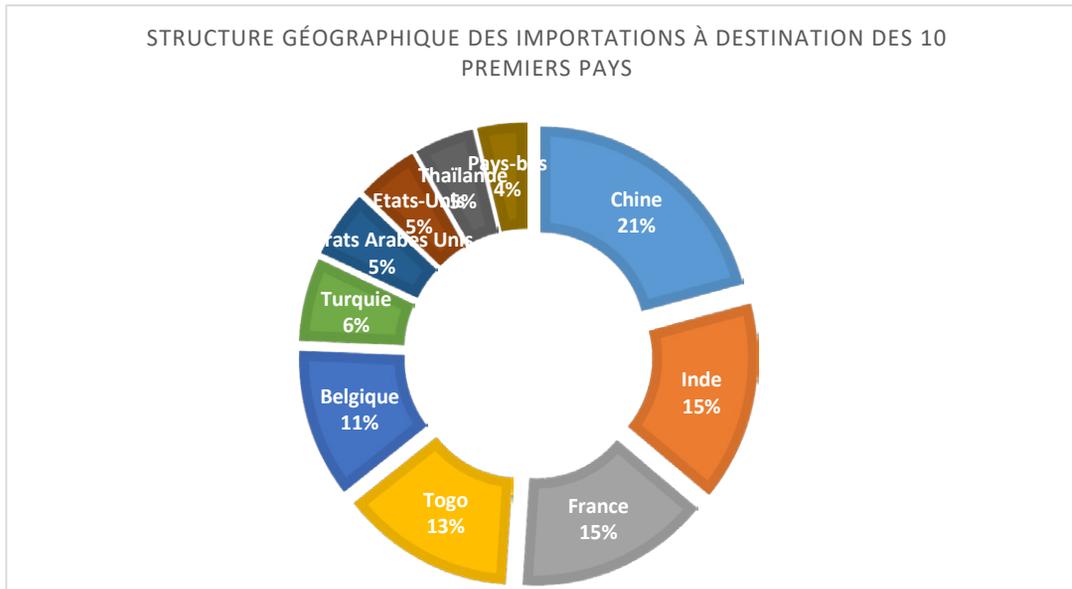
GRAPHIQUE 6 : STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS DU BENIN



Source : DGAE

En considérant les blocs régionaux, l'Europe qui a été l'un des premiers continents les plus touchés après la Chine, représente le premier partenaire d'importations du Bénin, avec 45,7% des importations totales. La Chine, premier pays touché par l'épidémie, domine également la structure des importations béninoise (21,0%). Le Bénin a donc fait face assez tôt aux difficultés d'approvisionnement suite à la survenue de la pandémie.

GRAPHIQUE 7 : STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DES IMPORTATIONS DU BENIN (INSAE)

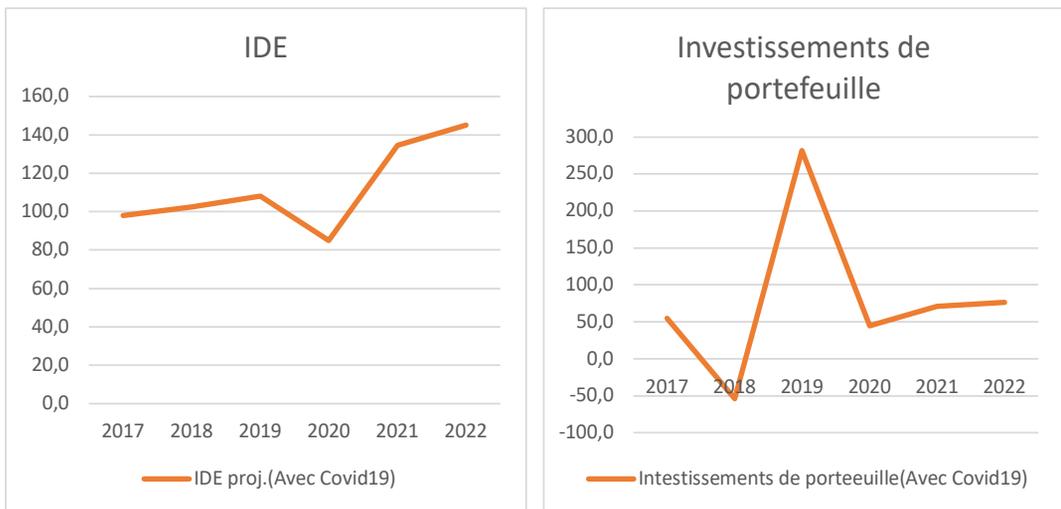


Source : DGAE

On enregistre également, une contraction des flux d’investissements directs étrangers (FMI, 2020), des transferts des migrants, réduisant

ainsi les capacités de financement et de production de l’économie et le ralentissement de la création d’emplois.

GRAPHIQUE 8 : INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS ET INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE, 2017-2022



Sources : FMI, 2020

Les flux des investissements directs étrangers ont enregistré également des tendances à la baisse ainsi que les transferts des migrants et les flux d’Aide Publique au Développement, les

principaux pays donateurs sont touchés par la pandémie. Une baisse de 1.0% du solde de la balance des paiements est attendue en 2020 (RSM, UEMOA, Avril 2020).

COMMERCE EXTÉRIEUR, POIDS ET STRUCTURE DES PARTENAIRES EXTÉRIEURS DU BÉNIN

- Le Bénin connaît depuis les indépendances une balance commerciale déficitaire. Les principaux partenaires commerciaux du Bénin sont pour les exportations, le Bangladesh, l'Inde, la Chine, le Niger et le Togo. Le Bénin se retrouve en situation défavorable du point de vue commercial avec la Chine, l'Inde et la France.
- Sur le marché extérieur le Bénin écoule notamment des produits issus de l'agriculture à savoir : le coton, l'anacarde, le karité, le tabac, l'ananas, la canne à sucre, le manioc et le soja.
- Les cinq premiers pays destinataires des exportations du Bénin sont : le Bangladesh (24%), l'Inde (18%), le Danemark (13%), les Etats-Unis (11%), la Chine (5%) et le Niger (9%). Viennent ensuite les Emirats Arabes Unis (5%), la Malaisie (4%) le Singapour (4%) et l'Algérie (3%). Le volume total des exportations observé en 2019 est de 442 916 129 323 FCFA. Parmi les principaux produits exportés, il y a, le Coton qui est en tête avec environ 264 milliards en 2019. Les noix de palme et ses dérivés ont connus un volume de près de 31 milliards en 2019. Toujours en 2019 le volume exporté des dattes est de 46 milliards, pendant que la viande de volaille fait près de 12 milliards de FCFA au cours de cette même année.
- La demande d'importation du Bénin est forte. Elle s'élève en 2019 à 1704,4 milliards de FCFA. Les pays pourvoyeurs de la demande béninoise sont la Chine (21%), la France (15%), l'Inde (15%), le Togo (13%), la Belgique (11%), la Turquie (6%), les Emirats Arabes Unis, les Etats Unis, la Thaïlande avec respectivement 5% chacun et enfin les Pays-Bas (4%). Parmi les produits demandés nous avons le riz paddy (19,65%), les produits pétroliers et dérivés (12,4%), les machines (4.44%), électricité (4.835%), les produits pharmaceutiques (4.06%).
- Les produits concernés sont : le blé, le riz paddy, la pomme de terre, le cacao, le thé brut, la viande de volaille, les produits congelés, les huiles, les corps gras, les produits laitiers, la farine de blé, Pain et pâtisseries fraîches ; Pâtes alimentaires ; Condiments et assaisonnements; Boissons alcoolisées ; tissus ; vannerie et sparterie et meubles ; Pâte à papier, papiers et cartons ; Produits pétroliers raffinés solides ou pâteux; Produits azotés et engrais ; Gaz industriels ; Autres produits chimiques inorganiques de base; Tuiles et briques en terre; Matériaux et ouvrages en ciment, en béton ou en plâtre ; Produits de la sidérurgie et de la première transformation de l'acier ; Produits de fonderie (Tubes et tuyaux en fonte; Travaux de fonderie pour des tiers) ; Eléments en métal pour la construction ; citernes; Autres ouvrages en métaux ; travail des métaux ; Produits électroniques grand public ; Electricité.

II.2.3.- L'offre nationale des biens et services

Les activités des secteurs et autres branches qui contribuent à la formation du PIB vont à leur tour être impactées par la crise sanitaire à travers les effets induits de la baisse de la demande globale mais aussi de la baisse des investissements et la perturbation des chaînes d'approvisionnement. Plusieurs canaux et mécanismes de transmission sont distingués : la baisse de la demande, l'érosion des marges d'exploitation, l'instabilité des chaînes d'approvisionnement, des difficultés d'accès aux marchés, la mise au chômage de la main d'œuvre, et l'accroissement du sous-emploi.

Au-delà des facteurs épidémiques, les mesures de confinement et de restriction et leurs effets induits aux niveaux mondial et national ont affecté l'offre par :

1. La réduction des horaires de travail et le licenciement ;
2. Les pertes de productivité tant au niveau sectoriel que global ;
3. L'interruption des chaînes de production et les difficultés d'approvisionnement des entreprises et des ménages ;
4. La perturbation des chaînes d'offre et d'approvisionnement ;
5. La baisse du tourisme ;
6. L'effondrement du secteur des transports
7. La désorganisation du transport ;
8. Le gel des capacités d'investissement ;
9. L'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
10. La baisse de la croissance ;
11. La baisse des revenus des ménages engendrant l'insécurité sociale et la vulnérabilité

Ces effets ont fragilisé l'économie dont la structure peu diversifiée n'a fait qu'amplifier l'impact du choc, en absence de tout effet de bouclier de résilience comme des dispositifs de protection sociale (assurance chômage, services financiers, etc.) cette fois ci du secteur informel, lui-même touché de pleins fouets dans le cœur de son activité au Bénin, qu'est notamment le commerce.

Par effets directs et induits, la crise de la COVID-19 affecterait négativement d'une part, le niveau d'investissement, les dépenses et recettes gouvernementales, la consommation finale, la balance des paiements, la demande de monnaie, la situation monétaire ainsi que les flux d'IDE et de transferts des migrants. Tout ceci entrainera la contraction de l'activité économique et par conséquent la baisse de la demande, de l'offre et de la croissance économique à court, moyen et même long terme si des mesures spécifiques ne sont pas prises. A cela, il faut garder à l'esprit les effets de la fermeture des frontières avec le Nigeria, laquelle induisait déjà des conséquences sur le plan commercial, économique, financier et bancaire, social et le bien-être des populations qui vivaient directement des activités liées à ce pays voisin.

Les pertes de masses horaires annuelles travaillées sont importantes quelles que soient les économies. Les estimations du BIT évaluent à **environ 5,4% de perte de masse horaire travaillées dans le monde au premier trimestre de 2020 du fait de la COVID-19** et à environ **14% au second trimestre** ; cette perte est équivalente à 155 millions d'emplois à plein temps. En Afrique la perte varie de 2,4% (Premier trimestre) à 12,1% (Second trimestre) . En Europe et en Asie Centrale les baisses sont évaluées à 13,9% au deuxième trimestre (ce qui équivaut à 45 millions d'emplois à plein temps).

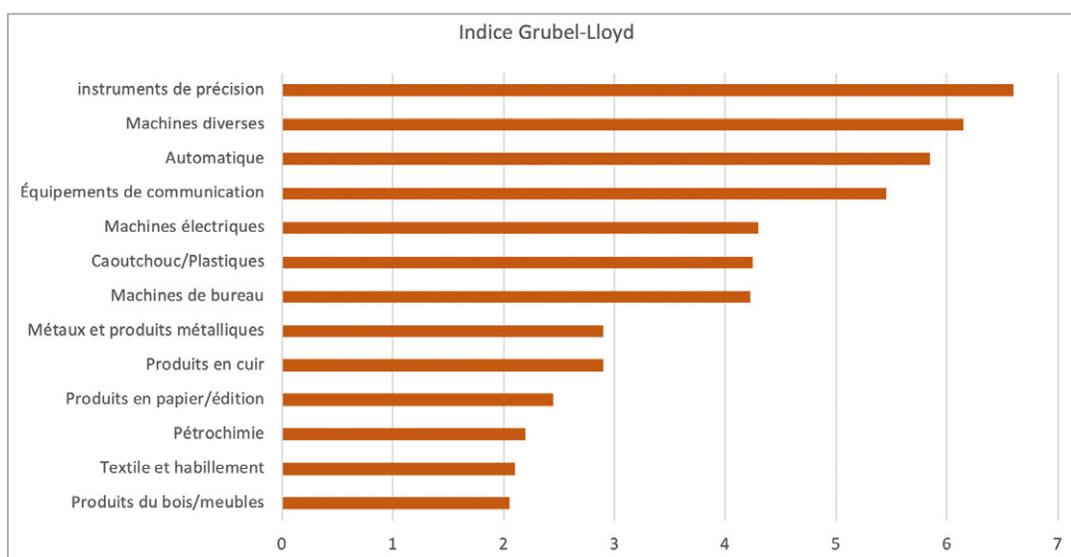
L'instabilité des chaînes de valeur et d'approvisionnement dans le monde, fruit de la spécialisation internationale du travail eût pour conséquence l'arrêt de la production dans la plupart des pays du monde. La Chine, qui détient le marché d'approvisionnement des entreprises manufacturières mondiales, en biens intermédiaires a connu une baisse de sa production industrielle de 13,5%, entraînant ainsi une rupture de la production des principales industries mondiales.

Les secteurs les plus touchés sont : l'automobile, l'électronique, l'équipement,

8. *Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSAE*

les fournitures médicales, les biens de consommation. Sur l'échelle de l'indice de Grubel-Lloyd, les principales chaînes de valeur impactées sont celles qui suivent.

GRAPHIQUE 9 : INDICE GRUBEL-LLOYD DE CLASSEMENT DES SECTEURS



Source : Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)

Selon la plupart des analyses en cours, à côté du tourisme et des transports, l'agriculture et la chaîne alimentaire demeurent un des principaux canaux de transmission de l'impact de la crise sanitaire. En effet beaucoup de pays ne sont pas autosuffisants et sont fragiles sur le plan alimentaire, dépendants de l'importation de produits alimentaires. La crise sanitaire a provoqué une instabilité inconnue jusqu'ici des chaînes d'approvisionnement alimentaire dans le monde entier et a suscité de nombreuses inquiétudes relatives à la sécurité alimentaire.

Les pertes d'emploi et l'augmentation du sous-emploi consécutives à la crise sanitaire découlant notamment des mesures de confinement et les autres restrictions qui ont frappé les entreprises, ont provoqué la chute drastique des revenus des ménages, avec pour corollaire la réduction de la consommation privée et la hausse de la pauvreté, notamment en Afrique subsaharienne.

II.2.4.- la demande finale de biens et services

Les mesures de confinement et les comportements des ménages touchés par la crise ont amplifié les effets provenant du choc sur le commerce extérieur et l'effondrement de la demande. Le dévissage de la trésorerie des entreprises, l'essoufflement de leur capacité d'investissement a infléchi le profil de l'investissement à la baisse. Plusieurs ménages qui se sont retrouvés au chômage ou ayant perdu leurs revenus, notamment ceux des secteurs de la restauration (bars, cafés, maquis), de l'hôtellerie, des transports, du tourisme, ont réduit leur consommation entraînant une baisse de la consommation privée. Le secteur public a également modifié la structure de sa consommation du fait de la perte de ses recettes fiscales et non fiscales, de l'accroissement de ses dépenses de santé et de la gestion des filets sociaux nés de la recrudescence de la vulnérabilité des groupes impactés. La pandémie est à l'origine d'une envolée de la pauvreté, notamment monétaire et non monétaire susceptible d'entraîner un véritable effondrement de la demande si des stabilisateurs économiques ne sont pas en place ou si des mesures idoines ne sont pas prises.

Les chocs sur la consommation privée et publique ont été différenciées selon les pays. Les simulations réalisées par McKibbin et al. (2020) prévoient une réduction de la consommation privée dans les principaux pays industrialisés, Chine 1%, France 0.93%, USA 1.06%, Japon 1.01%, Italie 0.93%. Dans ces pays, les consommations privées ont été soutenues grâce aux dispositifs de protection sociale comme l'assurance chômage ou des transferts ad-hoc aux ménages.

L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur le commerce extérieur, le tourisme, les transports, le secteur public et les revenus de l'Etat, la gouvernance, la paix et la sécurité, et l'environnement, n'est pas négligeable, comme le révèlent les résultats des recherches et des enquêtes restitués dans les sections qui vont suivre.

II.2.5.- le secteur informel

La pandémie de covid-19 est une crise sanitaire majeure, dont le secteur informel est à la fois, l'un des principales victimes, mais aussi, l'un des principaux canaux de transmission, au regard de son importance économique et sociale, au Bénin et dans le monde, ainsi que de sa capacité de résilience face aux chocs.

L'économie informelle représente 2 milliards de travailleurs dans le monde. Avec son potentiel humain, 70% environ de la population occupée et sa contribution à la formation du PIB, 68%, le secteur informel peut être le principal bassin de transmission des chocs de la pandémie. En effet, les activités de prédilection du secteur informel sont parmi les plus touchées par la crise de la Covid-19, à savoir, le commerce, l'artisanat, l'agro-industrie, les transports.

La précarité d'emploi, l'absence de dispositif de protection sociale, l'instabilité des activités, a créé d'importantes poches de vulnérabilité et renforcé la précarité du secteur informel. En effet, au Bénin, le secteur informel est caractérisé par :

- i. une vulnérabilité de l'emploi et un sous-emploi important, 84,1% des emplois (INSAE, 2018). Les femmes sont plus représentées dans le secteur informel (91,1%) que les hommes (71,9%). La vulnérabilité frappe moins les personnes de 15-24 ans (76,8%), que les personnes du niveau secondaire (65,2%) et du supérieur (31,8%). La précarité de l'emploi est conjuguée à une précarité du revenu et de vie inégalement différenciée au niveau spatial,
- ii. un faible taux de salarisation, 28,8% dans l'informel non agricole,
- iii. une insuffisance des dispositifs d'assurance chômage ou d'assurance maladie,
- iv. une faible qualification de l'emploi, de la productivité et des revenus. La main d'œuvre dans le secteur informel est féminisée, et jeune, 63,6% des emplois créés au total, 76,0% des emplois du commerce, 61,9% du secteur des services en milieu urbain, 52,2% en milieu rural¹².

La crise sanitaire en induisant une grave crise économique a affecté de plein fouet l'économie informelle dont les principaux secteurs sont les plus impactés. Selon l'enquête de l'INSAE (Aout 2020), i la plupart des opérateurs sont affectés, il s'agit notamment de la petite industrie de transformation (67,9%), de la construction (67,5%) très sensible aux variations de la demande globale et des revenus, de l'hébergement (62,1%) et du commerce (60,8%). Environ 75,7% des entreprises informelles sont dans une situation d'insuffisance de demande.

La plupart des entreprises de ces secteurs rencontre des difficultés d'accès aux marchés, 52,4% des entreprises d'hôtellerie et de restauration, 23% des transports, 66% du commerce, 62,1 de l'industrie et 60,1% des constructions.. Les pertes de capacité de production s'évaluent à 58,3% dans l'hôtellerie et restauration, à 12,5% dans les transports, à 57,4% dans le commerce, à 69% dans l'industrie, puis à 62% dans les BTP.

Le secteur informel qui abrite environ 92% des emplois ayant subi de plein fouet les affres de la crise, va plonger la plupart des travailleurs de ce secteur qui connaissent déjà la précarité de vie et d'emploi dans la vulnérabilité absolue, vulnérabilité face à la maladie, face à l'alimentation, aux services de base, aux besoins de base d'une qualité de vie décente.

II.2.6.- la gouvernance et les impacts sociaux et sociétaux

Les mesures de confinement ainsi que les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la baisse de la demande globale sont susceptibles de réduire le degré d'accès aux services sociaux (éducation, santé), à une alimentation en quantité et en qualité. La baisse des revenus induits par la crise va limiter les possibilités d'accès aux services sociaux d'éducation, de santé ou d'accès à l'eau et à l'électricité ou d'achat de produits alimentaires en quantité et qualité, l'insécurité alimentaire peut augmenter.

Les dispositions de confinement peuvent en effet provoquer la baisse de la production et de la disponibilité de certains biens essentiels pour la santé, pour la nutrition et l'alimentation.

Les mesures de confinement y compris l'interruption des cours scolaires vont affecter l'accès mais aussi la qualité de l'éducation. L'enseignement à distance est possible mais il faut des moyens que la plupart des parents n'ont pas, en particulier au Bénin.

Par ailleurs, avec les restrictions aux déplacements imposées par des mesures de confinement et de protection des populations, l'espace des libertés individuelles et collectives s'est rétréci, les solitudes accrues. Il est vrai qu'il ne peut exister une liberté permettant à un citoyen d'être préjudice de mort pour un autre citoyen quoiqu'involontairement.

L'espace régalien de l'Etat s'est également réduit, face à l'insuffisance des moyens dont il dispose pour protéger ses populations en proie à la mort. Les mesures de confinement limitent la mise à disposition des services publics pouvant entraîner des conséquences graves sur les individus, notamment fragiles.

Par ailleurs, les régimes d'exception ont dû s'imposer limitant la marge de l'expression démocratique dans certaines parties du monde. Les tensions générées de part et d'autre sont également de nature à créer un climat d'instabilité, de propension d'atteinte à la paix sociale, du fait du manque quotidien, de la pauvreté, de la vulnérabilité, de la détresse morale et psychologique, de la non-assistance jusqu'à la mort. Certaines familles se séparent, les violences liées au genre augmentent, la réduction de l'assiduité des jeunes filles à l'école donne lieu à une hausse des grossesses précoces mettant à risque l'avenir épanoui des jeunes filles. Les faillites et baisses des revenus mènent à des abandons des personnes vulnérables, à la baisse de la solidarité. L'enfermement engendre des souffrances psychologiques. Les inégalités vont augmenter. Les personnes qui ne bénéficient pas de dispositifs de protection sociale, seront démunies en cas de hausse des licenciements

ou de sous-emploi, c'est le cas des travailleurs du secteur informel par rapport à ceux du secteur formel. Également, les personnes plus riches pourront soutenir la poursuite convenable de l'éducation de leurs enfants à distance contrairement aux personnes moins nanties qui ne disposent pas des moyens en équipements informatiques ou en connexion.

II.2.7.- l'environnement

Pilier essentiel de la transmission de la pandémie du fait de l'interaction complexe de l'homme avec son milieu naturel (la biosphère) et réservoir biologique des micro-organismes, l'environnement doit être considéré comme un canal de transmission.

La pandémie en provoquant un arrêt de la pollution atmosphérique et marine a réduit l'émission des Gaz à effet de serre, améliorant la qualité de l'air. L'environnement est aussi le dépotoir où sont jetés les masques infectés par le virus, les objets souillés, le réinstallant ainsi, dans son réservoir.

Plusieurs risques environnementaux sont liés à ce comportement :

- risque de pollution physico-chimique du fait de la faible biodégradabilité des fibres synthétiques plastiques
- pollution microbiologique/contamination au SARS-CoV-2, la réinjection du virus dans son milieu favorisant la contamination microbiologique de l'environnement par le virus de la COVID-19, étant donné que le virus est toujours actif dans l'environnement et que son infectiosité dans l'environnement ne dépend que du support, de l'humidité résiduelle, de la température, de la quantité de liquide biologique et la concentration virale initiale.

L'émission du dioxyde de nitrogène est le principal agent de pollution atmosphérique. L'arrêt de la production industrielle, des transports à la suite des mesures de confinement a contribué à limiter considérablement les émissions de CO₂, de NO₂, et d'autres Gaz à effet de serre qui ont

dissipé les nuages toxiques de pollution de l'air.

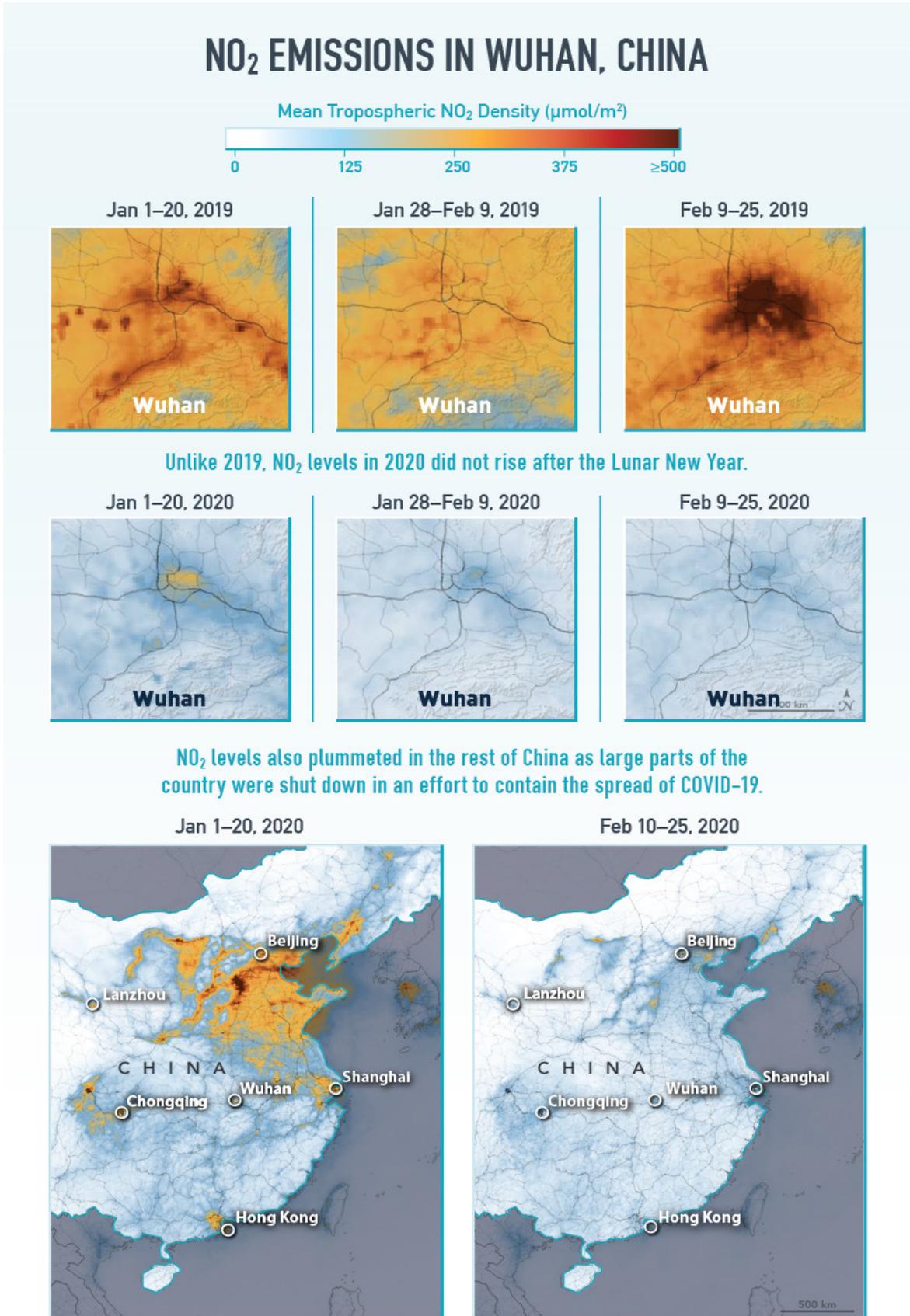
Les observations aussi bien de la NASA que de l'Agence Spatiale Européenne ont relevé pour plusieurs pays, dont notamment la Chine et l'Italie les progrès réalisés dans la réduction des émissions.

Par ailleurs les consommations d'énergie fossile et de charbon se sont également réduites dans la plupart des pays industrialisés.

La figure ci-dessous montre la réduction de la pollution atmosphérique par le dioxyde de nitrogène à Wuhan, Pékin, Shanghai, Lanzhou en Chine de janvier 2019 à février 2020. Ces images montrent une dissipation considérable des nuages toxiques.

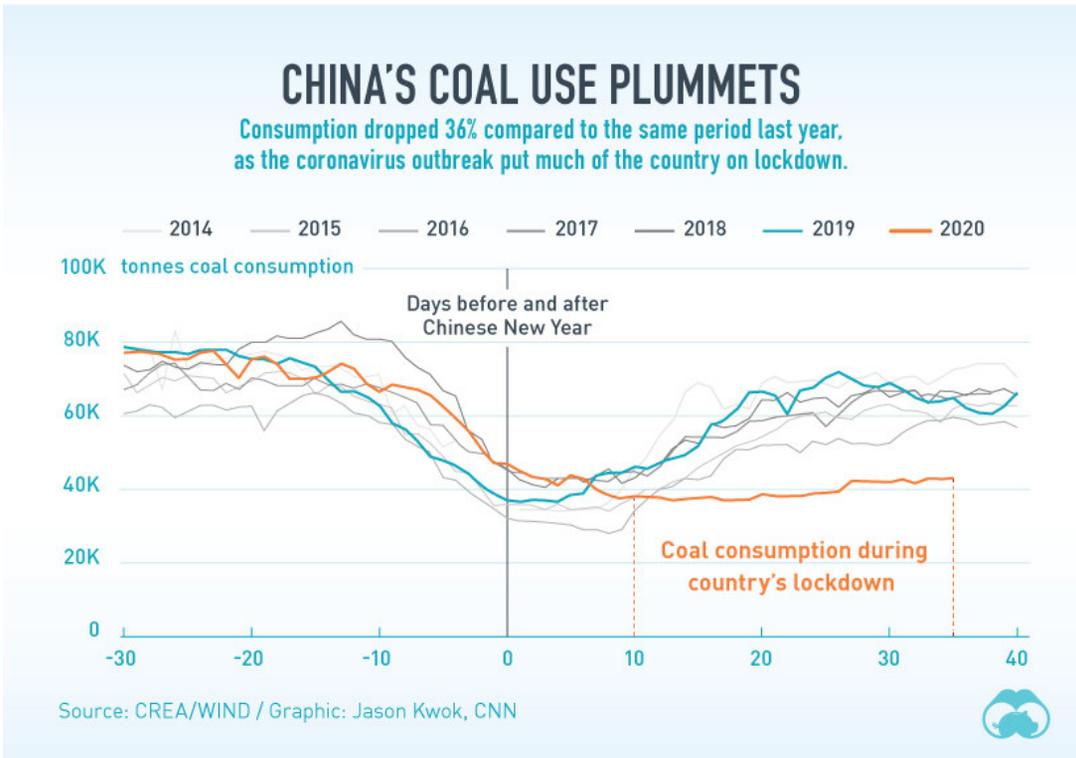
Par ailleurs, la consommation et l'utilisation du charbon a été réduite de 36% au cours du confinement (Graphique ci-dessous).

GRAPHIQUE 10 : EMISSION DE DIOXYDE DE NITROGENE A WUHAN, PEKIN, SHANGHAI, LANZHOU, EN CHINE DE JANVIER 2019 A FEVRIER 2020



Source: NASA Earth Observatory

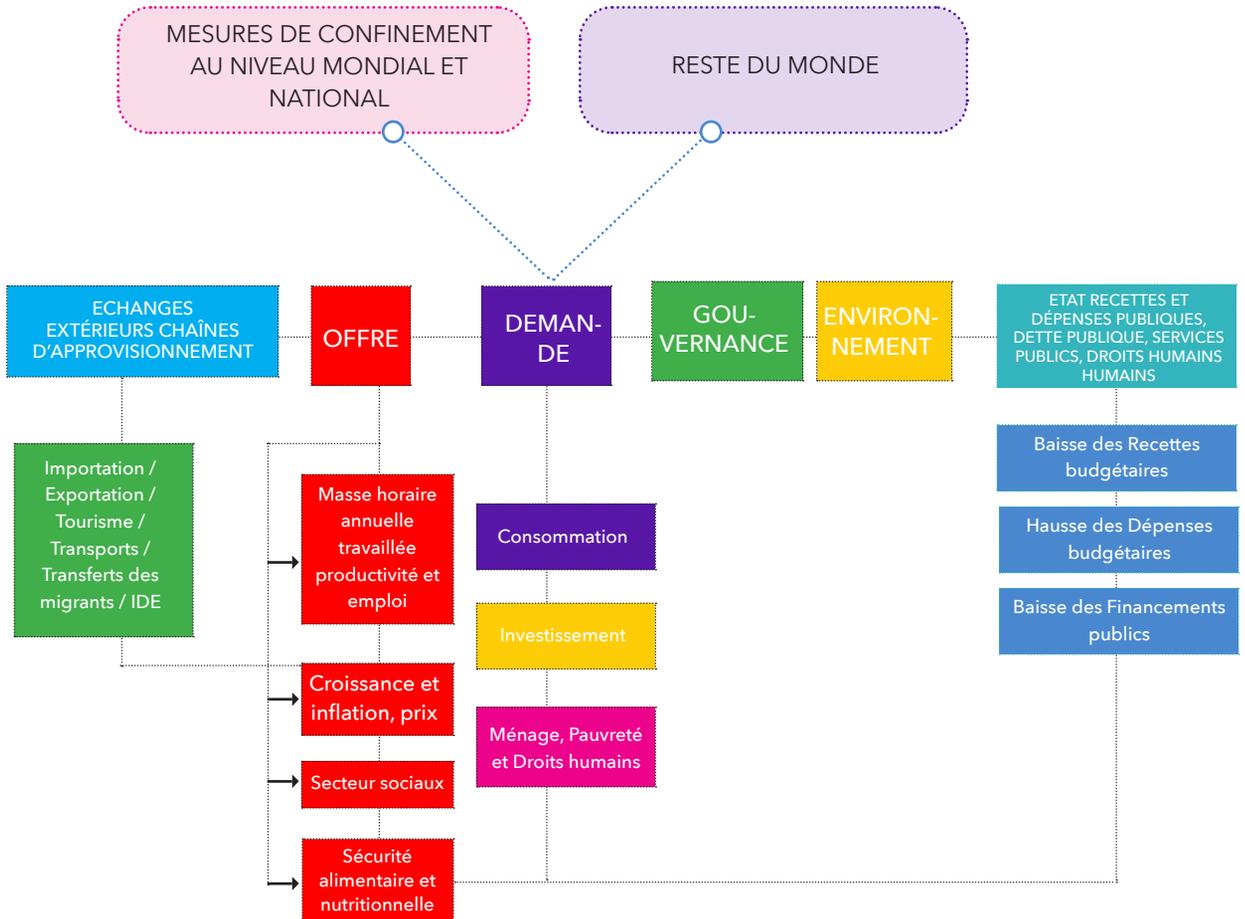




Baisse de la consommation et de l'utilisation du charbon de 36% en Chine à la suite des mesures de confinement

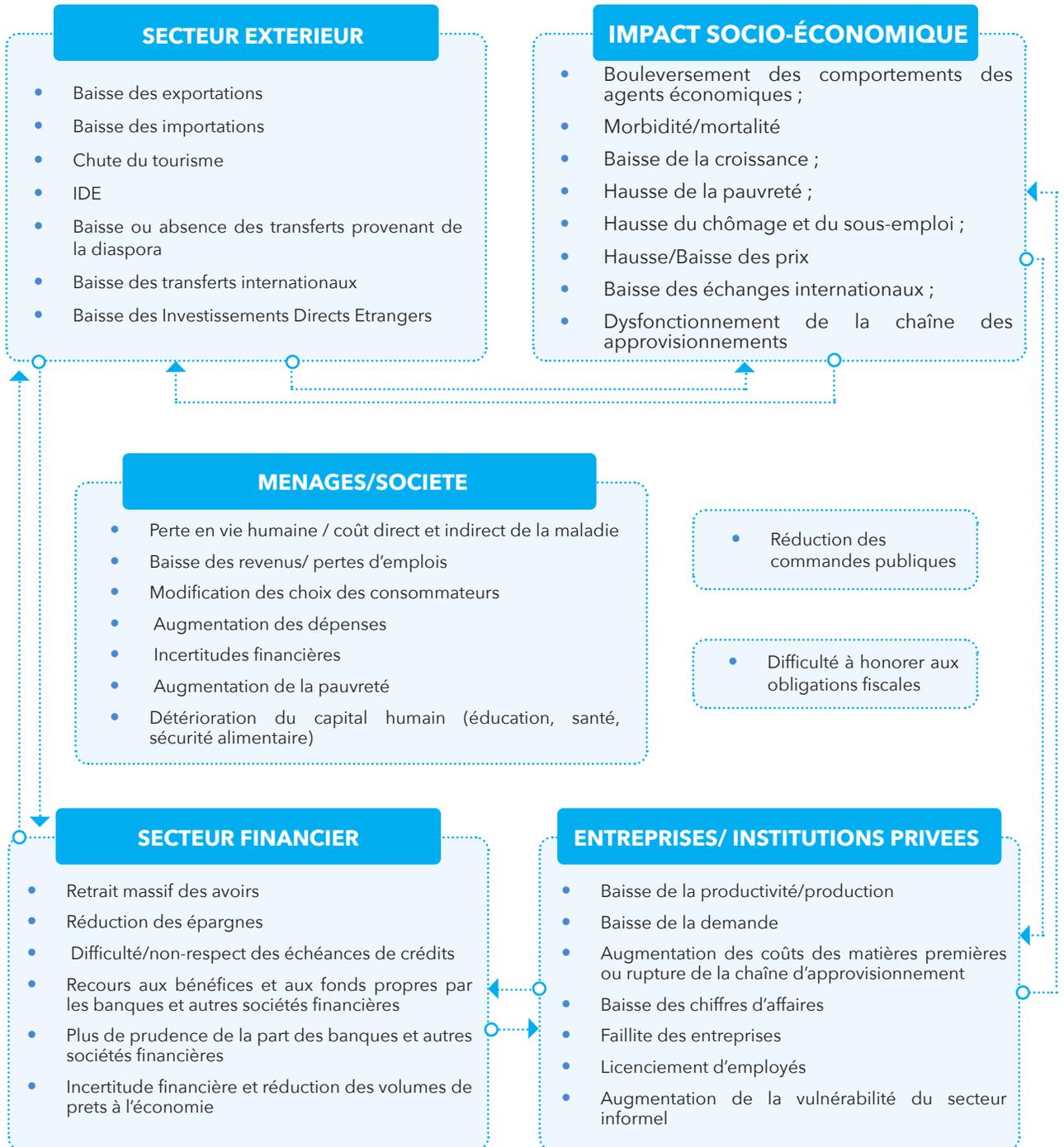
La gestion de la pandémie a également provoqué le développement de nouveaux besoins et déchets (masques, gants, et autres déchets médicaux, plus d'ordinateurs, utilisation de plus d'énergie compte tenu du confinement des individus à l'intérieur des maisons, etc). Il convient de mettre en place les mesures adéquates pour limiter les effets néfastes de la production et consommation de ces nouveaux produits de masse.

DIAGRAMME DES CANAUX DE TRANSMISSION DE LA COVID-19 À L'ÉCONOMIE



Source : Consultants du cabinet Execo, juillet 2020

PANDEMIE COVID-19 RESTE DU MONDE & ECHANGES INTERNATIONAUX
Mesures préventives (confinements)

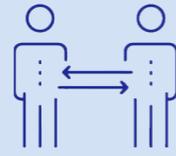


Source : Consultants du Cabinet EXECO, Septembre 2020



Utilisez le Hashtag Officiel **#Covid19bj**, pour échanger sur les réseaux sociaux, et retrouver les informations relatives au Coronavirus au Bénin.

www.gouv.bj/coronavirus



CHAPITRE III

ÉTUDE DES IMPACTS SOCIOECONOMIQUES





CHAPITRE III

ÉTUDE DES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES

Les mesures de confinement et de prévention au niveau mondial et national y compris les mesures barrières imposées par le Gouvernement du Bénin, sur la période allant du 28 mars au 2 juin 2020, en particulier, la mise en place du cordon sanitaire, la réduction au minimum nécessaire des déplacements sur toute l'étendue du territoire, la suspension du transport en commun de personnes, la fermeture des écoles et la suspension de toutes les manifestations et tous autres événements non essentiels à caractère sportif, culturel, religieux, politique et festif, ont eu des effets sur l'offre de biens et services et la demande de ceux-ci.

En provoquant un important choc sur l'offre, qui affecte la masse horaire annuelle travaillée, la productivité, l'emploi, ayant également pour conséquences, la baisse de la demande finale découle

- i. des licenciements ou la hausse du sous-

emploi,

- ii. des pertes de revenu consécutives aux licenciements, à la hausse du sous-emploi et à la baisse d'activités économiques,
- iii. la chute de la consommation privée qui n'est pas proportionnelle à l'ampleur du choc du fait de la complémentarité et de l'imparfaite substituabilité entre certains biens. Conjugué au rationnement des approvisionnements, ce choc d'offre a engendré des contraintes de demande qui se sont traduites par un excès de demande élevé.

Cette observation justifie l'approche adoptée dans l'évaluation des impacts macroéconomiques qui consiste à évaluer d'abord les chocs d'offre à partir des facteurs liés à la dynamique de la pandémie, pour faire ressortir ensuite la mesure des impacts sur la demande agrégée qui a subi leurs effets simultanés.

III.1.- IMPACTS MACROECONOMIQUES

Les impacts macroéconomiques sont examinés vus du côté de l'offre et vus du côté de la demande.

III.1.1.- Du Côté de l'offre

Du côté de l'offre les paramètres affectés sont (i) la masse horaire, la productivité en lien avec la masse horaire, (ii) la croissance économique vue du côté de l'offre.

III.1.1.1.- Impact sur la Masse horaire

L'évaluation du choc sur la masse horaire, la productivité et l'emploi effectif, passe à la fois par la composante sanitaire (même si elle

est réduite dans un pays comme le Bénin), la transformation des facteurs épidémiologiques (mortalité, morbidité, propagation) en coûts économiques et la composante résultant de la moindre disponibilité du facteur travail induite par les mesures de confinement. L'évaluation porte sur deux aspects : volume horaire de travail en lien avec la mortalité et la morbidité, et la masse horaire annuelle travaillée.

III.1.1.1.1.- Effet de la mortalité/morbidité et des mesures de confinement sur le volume horaire de travail

La mort du travailleur ou sa guérison induit d'abord une incubation de 14 jours de la

maladie, ensuite un traitement dont l'issue dans la durée est soit la guérison, soit la mort. Cette situation crée un absentéisme du travailleur à son poste qui est évalué en heures d'absence au travail par semaine. La durée horaire d'absence au travail pour l'ensemble des travailleurs atteints permet de quantifier la baisse enregistrée de la masse horaire travaillée, qui peut varier selon l'évolution des taux d'attaque et de létalité.

En ce qui concerne l'effet du confinement sur la masse horaire et la productivité, les mesures de confinement et leurs conséquences que sont la limitation des déplacements et la moindre disponibilité du facteur travail, ont produit des effets contrastés sur le temps de travail, les masses horaires et l'emploi. Les cas de figure qui se présentent sont

- i. l'arrêt systématique de travail dont la durée doit être évaluée et les effectifs concernés connus,
- ii. l'emploi partiel avec sa durée et les effectifs impliqués, et l'emploi des femmes confinées absentes du poste de travail pour enfants à charge scolarisés ou dont les écoles sont fermées (durée et effectif),

- iii. le confinement scolaire par la fermeture des écoles et de la masse horaire travaillée des enseignants.

Cette évaluation permet d'avoir le taux de croissance de la perte de la masse horaire annuelle travaillée du fait de la pandémie et des mesures administratives de confinement.

III.1.1.1.2.- Masse horaire effective annuelle travaillée

Les pertes subies de masses horaires annuelles travaillées dans les principales branches contributives à la croissance économique sont les suivantes, hors prise en compte de la hausse du chômage et du sous-emploi, sont : 3,9% dans les activités agricoles de transformation informelle, 3,2% dans le commerce, 0,7% dans les BTP, 1,0% dans l'industrie manufacturière, 2,9% dans les transports, 2,7% dans l'Hôtellerie et Restauration et 0,6% dans l'agro-industrie (Confère tableau 11 ci-dessous).

TABLEAU 3: PERTE DE MASSE HORAIRE ANNUELLE TRAVAILLÉE DANS LES BRANCHES CLÉS DE L'ÉCONOMIE

MASSE HORAIRE ANNUELLE TRAVAILLÉE PAR BRANCHES	PERTE SUBIE EN %
Agriculture	3,9
Agro-industrie	0,6
Industrie manufacturière	1,0
BTP	0,7
Commerce	3,2
Hôtellerie et Restauration	2,7
Transport	2,9

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

Aux pertes de masses horaires travaillées induites par la morbidité/mortalité et par les mesures administratives de confinement, il doit être pris en compte, les pertes résultant de la hausse du chômage et du sous-emploi inhérente au contexte de la pandémie.

A la lumière des résultats du sondage réalisé par l'INSAE, le chômage et le sous-emploi se

sont fortement accrus, notamment dans les secteurs les plus impactés par la pandémie que sont : le tourisme, l'hôtellerie et restauration, les transports, le commerce, l'industrie et la construction.

TABLEAU 4 : IMPACTS SUR LE CHOMAGE ET LE SOUS-EMPLOI

	TAUX DE SOUS-EMPLOI
Agriculture	35.6
Industrie	47.3
Construction	69.2
Commerce	66.3
Transport	64.9
Hôtellerie et Restauration	66.1
Santé	62.2
Autres services	50.4

Source : Enquête INSAE Aout 2020

UN EFFONDREMENT DE L'INDUSTRIE DU TOURISME ET DU COMMERCE INTERNATIONAL DANS LE MONDE ET AU BÉNIN À LA SUITE DE LA COVID-19

Le recul des échanges commerciaux et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement auront un impact dans tous les pays et pourraient aggraver la vulnérabilité des pays en développement sans littoral. Les pénuries de biens essentiels tout comme la hausse des prix peuvent toucher les éléments les plus vulnérables de la société (notamment les femmes, les personnes âgées et les travailleurs du secteur informel).

La crise sanitaire de la pandémie de la COVID-19 a provoqué un effondrement du secteur du tourisme tant dans le monde qu'au Bénin. Les mesures de confinement, de mise en quarantaine, d'interdictions de voyage et de fermeture des frontières dans tous les pays du monde ont dévissé en grande partie l'économie et l'industrie du tourisme.

- En Europe selon l'Organisation Mondiale du tourisme (OMT) 50 % du tourisme international, sont impactés, avec une baisse de l'activité variant de 20 % à 30 % en 2020 selon les estimations.
- Cette baisse d'activité représente une perte de 300 à 450 milliards d'USD de recettes du tourisme international.
- Au Bénin le tourisme représente 5,0% du PIB et 5% des emplois (WTTC) et est inscrit au PAG comme secteur prioritaire de croissance. Le tourisme est le 3ème secteur utilisateur de main d'œuvre après l'agriculture et le commerce. Avec les mesures prises au niveau mondial ainsi que par le Gouvernement pour limiter la propagation de la pandémie, le tourisme avec comme corollaire la branche de l'hôtellerie et de la restauration, les voyages ont été impactés à 75% (INSAE, 2020), faisant ainsi partie des quatre branches les plus vulnérables à la crise.
- La forte vulnérabilité observée au niveau du tourisme et des entreprises du secteur de l'hébergement et restauration relève la baisse drastique de l'activité qui s'est traduite par la chute de la production et des difficultés de trésorerie.
- La crise a été transmise au secteur tout d'abord, par les mesures prises pour limiter la propagation de la pandémie, notamment la suspension de déplacements, voyages etc.. qui se sont traduites par une baisse de la production des entreprises de ce secteur et qui a affecté leur trésorerie. Cette situation n'a pas manqué d'impacter les autres dimensions (accès au marché, demande de facteur et gestion/organisation) pour lesquelles l'indice de vulnérabilité est également élevé.
- Ainsi, la branche connaît plusieurs niveaux de vulnérabilité à la crise : impacts sur l'offre, la capacité de production, l'emploi, la demande de facteurs, l'accès au marché, les ressources financières et la trésorerie ;
- La crise a touché 58,3% de sa capacité de production, une perte d'emplois à travers le licenciement, la mise au chômage d'au moins 20% de l'emploi de la branche, 62,1% de rationnement de la demande de facteurs et de goulots d'approvisionnement, 52,4% de limitation d'accès au marché, une érosion de la trésorerie et des ressources financières (68,9%)
- Le tourisme a connu une vulnérabilité élevée quant à sa demande de facteurs

dont les contraintes relèvent de la chute de la demande adressée à ce secteur. S'agissant de la demande de facteurs, le tourisme fait ainsi partie des quatre branches les plus affectées au Bénin. Il s'agit du secteur de l'industrie (67,9%), de la construction (67,5%), de l'hébergement (62,1%) et du commerce (60,8%).

- En ce qui concerne le commerce international, sur le marché extérieur, le Bénin écoule notamment des produits issus de l'agriculture à savoir : le coton, l'anacarde, le karité, le tabac, l'ananas, la canne à sucre, le manioc et le soja ... Les cinq premiers pays destinataires des exportations du Bénin sont : le Bangladesh (24%), l'Inde (18%), le Danemark (13%), les Etats-Unis (11%), la Chine (5%) et le Niger (9%). Viennent ensuite les Emirats Arabes Unis (5%), la Malaisie (4%), le Singapour (4%) et l'Algérie (3%). Le volume total des exportations observé en 2019 est de 1757 milliards FCFA (pour un PIB estimé en 2019 à 8432 milliards de FCFA), soit plus de 20% du PIB. Parmi les principaux produits exportés, il y a, le Coton qui est en tête avec environ 391 milliards en 2019, la réexportation représente plus de 708 milliards de FCFA en 2019. Les noix de palme et ses dérivés ont connu un volume de près de 31 milliards en 2019. Toujours en 2019, le volume exporté des dattes est de 46 milliards, pendant que la viande de volaille fait près de 12 milliards de FCFA au cours de cette même année. Le volume des importations en 2019 est évalué à 2085 milliards de FCFA.
- Les limites observées dans les échanges et les transports internationaux ont ainsi frappé de pleins fouets les activités commerciales au Bénin avec comme corollaire, la baisse de l'offre, la hausse du chômage et les pertes d'emplois dans les secteurs concernés.

COVID-19, IMPACTS SUR LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Pour freiner la propagation de la pandémie de la COVID-19, la plupart des pays au monde ont imposé des restrictions touchant de plein fouet les activités de transport avec la suspension du trafic aérien, les contraintes aux points de passage aux frontières pour les services de transport routier de personnes (souvent des interdictions totales) ou de marchandises.

De par sa position géographique, le Bénin est un carrefour stratégique naturel en Afrique de l'Ouest et le secteur des transports-logistique fait ainsi partie des secteurs de concentration soutenus par le Gouvernement, notamment dans la modernisation des infrastructures de transport, de logistique et de commerce (PAG 2016-2021). Au Bénin pendant la période de confinement les transports de voyageurs ont été règlementés et limités à l'intérieur et en dehors du cordon sanitaire et les frontières terrestres des pays partenaires ont été fermés aux individus pendant plusieurs mois (entre les mois de mars et d'août 2020).

Toutes les chaînes de transport et de services logistiques ont été ainsi fortement impactées au Bénin dont les services logistiques, notamment, le transport de marchandises et de personnel représente un secteur de concentration avec le port de Cotonou servant de porte d'entrée pour les échanges extérieurs de plusieurs pays ou villes de l'hinterland dont le Niger, le Burkina Faso, ou Lagos. Les activités sont importantes à la fois dans les composantes formelles et informelles.

- Le secteur des transports contribue à près de 9% du PIB au Bénin en 2019 avec une croissance d'environ 4,7%, il est une source importante de création d'emplois.
- La pandémie du Coronavirus a impacté sévèrement le secteur et a accru sa vulnérabilité. La crise a frappé au Bénin près de 69,3% des entreprises parmi lesquelles se trouvent les entreprises de transport qui ont été touchées à hauteur de 33,0%.
- Les pertes d'emplois enregistrées au niveau du secteur des transports représentent 18,2% des emplois.
- L'évolution du secteur a été marquée par plusieurs autres niveaux de vulnérabilité que sont : (i) l'accès au marché, (ii) l'érosion des ressources financières et des marges de trésorerie, (iii) l'approvisionnement et la demande de facteurs, (iv) l'organisation du travail dans un contexte de COVID.
- Par rapport à l'accès au marché, les entreprises formelles du secteur des transports sont impactées à hauteur de 66,7% du fait des mesures de confinement.
- Environ 33,3% des entreprises formelles contre 37,5% sont confrontées à l'érosion de leurs ressources financières et de leur trésorerie.
- La pandémie a contraint environ 33,3% des structures à un réaménagement du temps de travail et à une nouvelle organisation du travail au sein de l'entreprise.

III.1.1.2.- Impact sur la productivité, en lien avec la masse horaire

En plus de la masse horaire qu'il faut prendre en compte pour estimer l'évolution de la production durant la crise de la Covid-19, il convient également de considérer la productivité des facteurs.

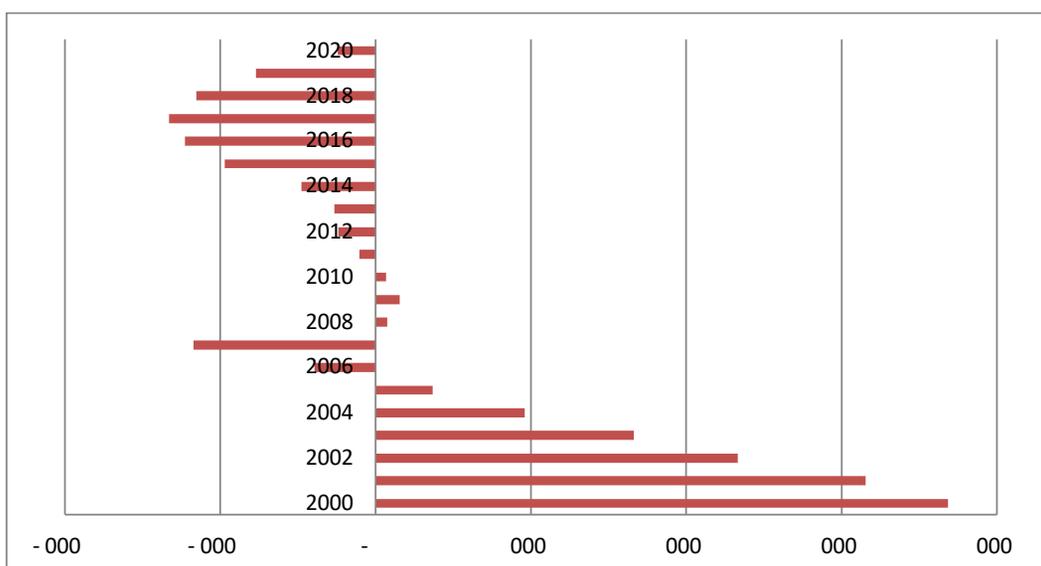
La productivité globale des facteurs qui devrait être le principal moteur de la croissance, a longtemps été problématique (en baisse entre 2011 et 2016), signe tangible de la fragilisation d'une économie que la pandémie pourrait amplifier si la morbidité/mortalité s'aggravait. On constate néanmoins, une progression de la productivité ces dernières années, en lien avec les importantes réformes en cours en faveur de l'éducation, de la formation professionnelle ou de l'accompagnement des entreprises, réformes capitales pour favoriser la

productivité et la compétitivité.

La productivité est présentée par secteurs et dans sa dimension globale, en rapport avec la masse horaire. Les résultats du traitement des données et des simulations sont consignés dans les graphiques qui suivent.

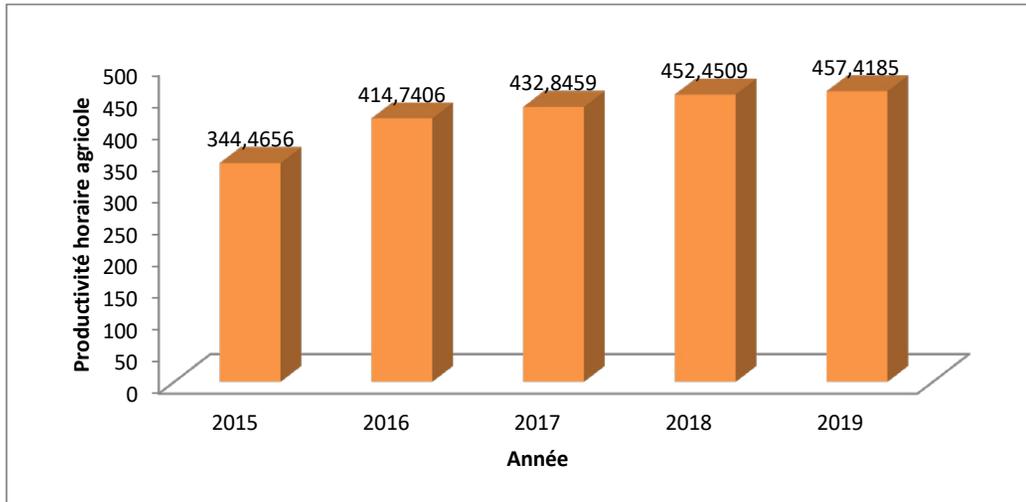
Dans les BTP, elle a fléchi de 2015 à 2017, puis a remonté en 2017, 2018 et 2019. Dans l'hôtellerie et la restauration, elle a enregistré une chute importante (100 points) entre 2015 et 2016, puis une légère hausse continue entre 2016 et 2018. L'activité commerciale est restée quasi stable après 2015. Quant à l'industrie manufacturière, son profil fut ascendant entre 2015 et 2016 (56 points) et stable à la hausse entre 2017 et 2018, puis une importante hausse (54 points) en 2019. Les transports ont marqué une allure croissante à partir de 2015, passant de 1371 en 2015 à 1528 en 2019.

GRAPHIQUE 11 : PRODUCTIVITE GLOBALE DES FACTEURS DE PRODUCTION



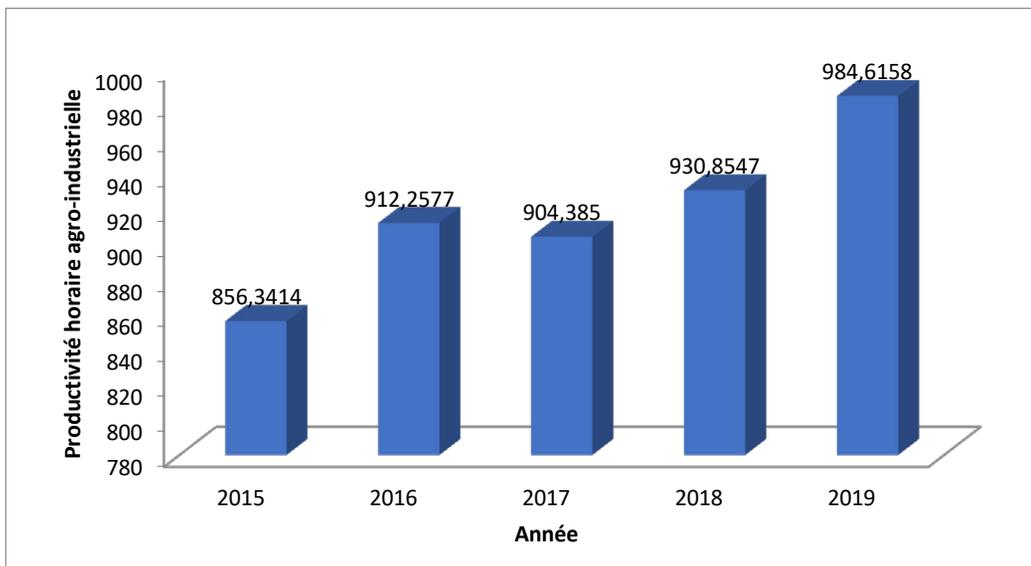
Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

GRAPHIQUE : 12 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ HORAIRE AGRICOLE DE 2015 À 2019



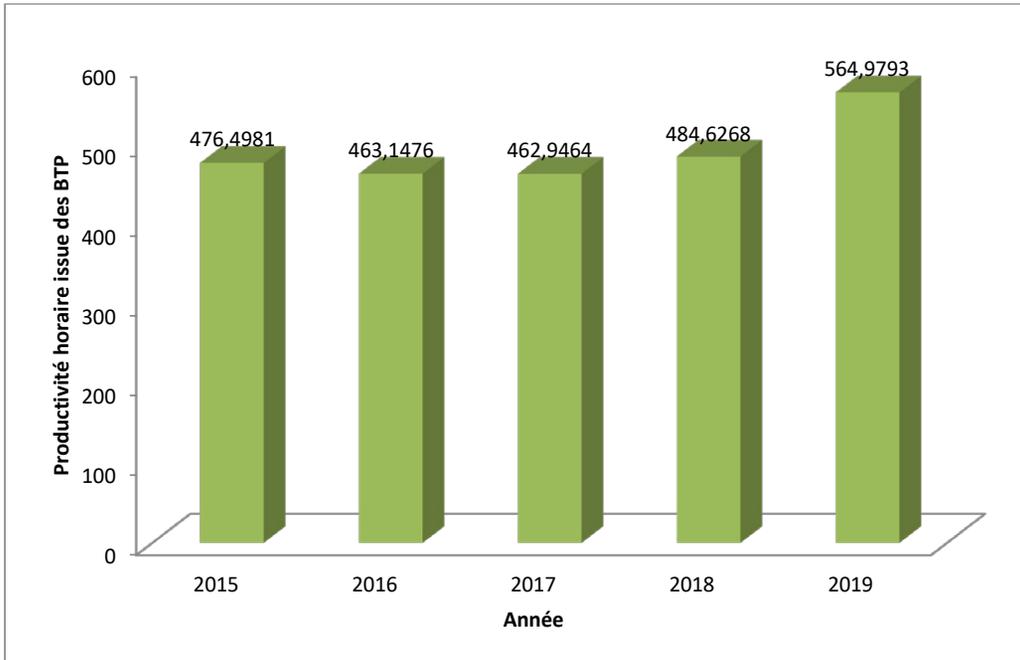
Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

GRAPHIQUE : 13 : PRODUCTIVITÉ HORAIRE INDUSTRIELLE DE 2015 À 2019



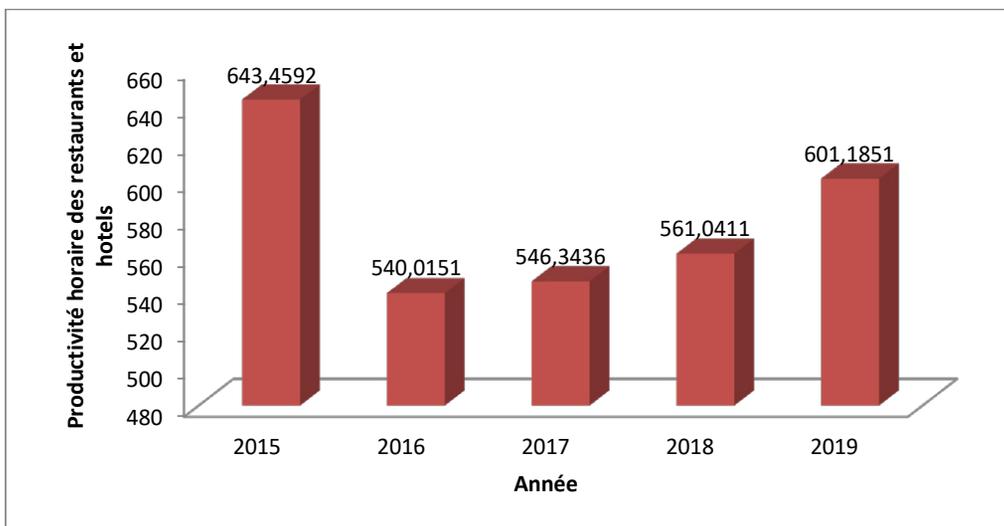
Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

GRAPHIQUE 14 : PRODUCTIVITÉ HORAIRE ISSUE DES BTP DE 2015 À 2019



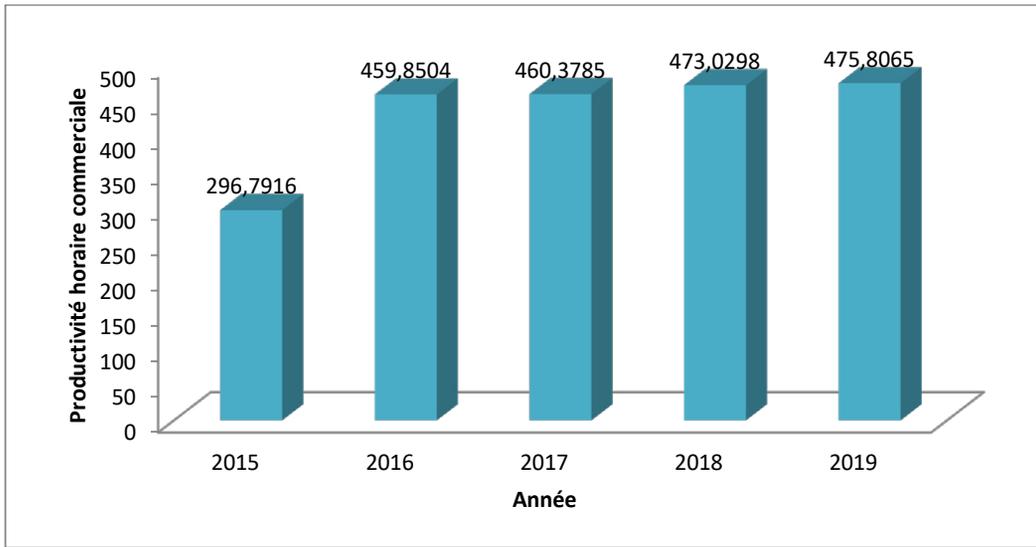
Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

GRAPHIQUE : 15 : PRODUCTIVITÉ HORAIRE DES RESTAURANTS ET HÔTELS



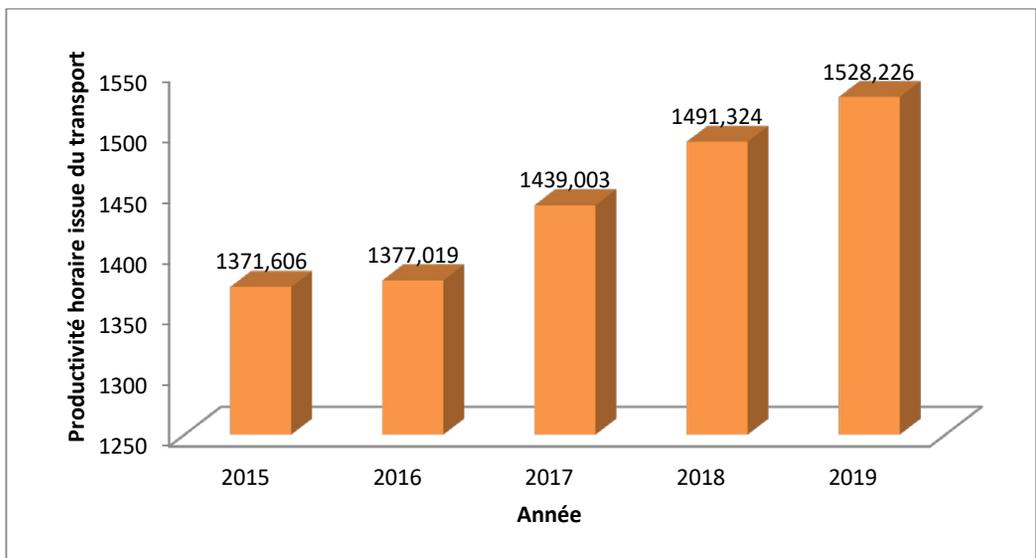
Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

GRAPHIQUE 16 : PRODUCTIVITÉ HORAIRE COMMERCIALE



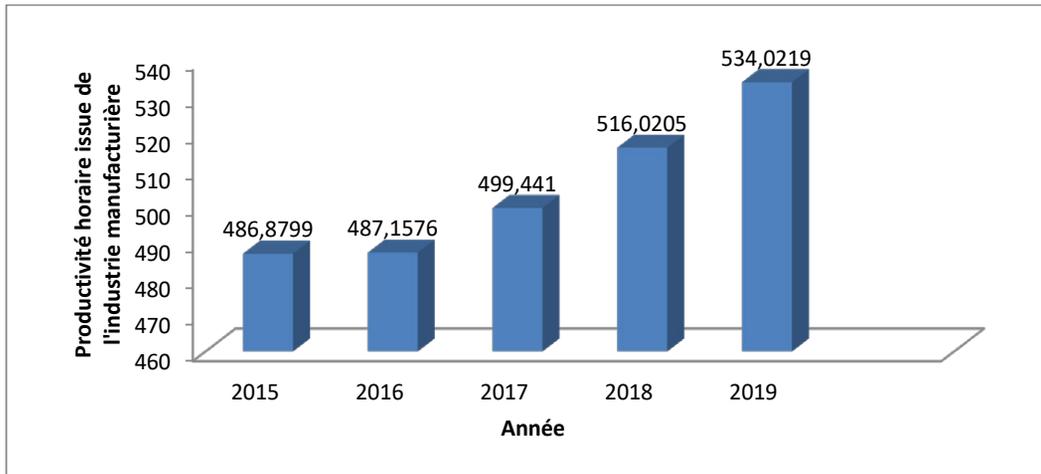
Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

GRAPHIQUE 17 : PRODUCTIVITÉ HORAIRE DES TRANSPORTS



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

GRAPHIQUE 18 : PRODUCTIVITÉ HORAIRE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

Les évolutions pré-Covid-19 sont très contrastées selon les branches. (Confère graphiques ci-après). D'une manière générale, la productivité a connu des progressions. Il faudra alors s'assurer que la survenue de la pandémie de la Covid-19 et les perturbations entraînées au niveau de la demande et de l'utilisation des facteurs, ne remette pas en cause ces progrès. A cet effet, les acteurs devront s'assurer que les expertises acquises soient entretenues.

Avec l'évolution plutôt positive de la productivité, on peut considérer que la pandémie va surtout impacter la production à travers les pertes de masse horaire annuelle travaillée qui ont érodé les productions au niveau des branches, provoquant une baisse de l'offre globale.

III.1.1.3.- Impact sur la Croissance économique vue du côté de l'offre globale

Le choc sur la croissance est évalué soit à partir du paramètre de productivité, soit à partir de l'estimation d'une fonction de production à élasticité unité avec pour variables la masse

horaire annuelle travaillée et le stock de capital. L'intégration du chiffrage de ces chocs dans le modèle a permis de simuler l'impact global de la pandémie sur l'économie.

De ce qui précède, et au regard de l'évolution de la pandémie qui n'est qu'à son début, car l'âge moyen de l'épidémie est estimé à environ cinq ans¹³, on propose de formuler les hypothèses de simulation qui sont dans le tableau ci-dessous.

L'impact épidémiologique de la pandémie relève de facteurs d'évolution comme les taux d'attaque, de létalité et de mortalité. La croissance de la perte de la masse horaire annuelle travaillée du malade est évaluée comme suit : $tpapm = \text{Durée de l'incubation et du traitement} / (\text{nombre de semaines par an} * \text{nombre hebdomadaire légal de jours de travail}) * \text{taux d'attaque}^{14}$.

L'encadré ci-dessous précise davantage les concepts de ces indicateurs de morbidité et leurs méthodes de calcul.

13. Voir annexe méthodologique 24

14. Voir McKibbin, W et Roshen Fernando (2020), *The Global Macroeconomic Impacts of COVID-19: Seven Scenarios*, Manuscrit, Australian National University, 2 Mars 2020.

INDICATEURS ÉPIDÉMIOLOGIQUES

Les indicateurs épidémiologiques essentiels pour décrire le profil épidémiologique de la pandémie de COVID-19 sont le taux d'attaque, le taux de létalité et le nombre de reproduction de base R0. Ces trois indicateurs fournissent des mesures de l'intensité, de l'impact et de la dynamique de la pandémie. Ils se prêtent à des comparaisons entre différents lieux et différentes épidémies.

- Le taux d'attaque (TA) est un indicateur qui permet de caractériser la morbidité d'une épidémie. Il peut être calculé pour le nombre de nouveaux cas cumulés dans ce cas, on l'assimile à un taux d'incidence cumulée ou pour une population de susceptibles généralement de 100 000 habitants.
- Souvent exprimé en pourcentage, il se calcule selon la formule ci-après :

$$TA = \frac{\text{Nombre de cas pendant une période}}{\text{Population exposée à la pandémie pendant la même période}} \times 100$$

- Le TA augmente rapidement pendant la phase initiale de l'épidémie puis se stabilise lorsque l'épidémie décline. Il ne diminue jamais. Il permet de rendre compte du nombre de personnes à risque touchées pendant une période donnée pour 100 000 personnes exposées à la COVID-19. La population à risque est composée des individus en contact avec des malades et/ou non vaccinés et donc susceptibles de contracter la maladie.
- Exemples de quelques taux d'attaque : Bénin 16,9% pour 100.000 habitants le 13 Août 2020 (voir bulletin d'information du Ministère de la santé à l'annexe 27), Côte d'Ivoire 31% pour 100.000 hab.(Revue de l'OMS zone Afrique du 02 Juin 2020), Afrique 70% (Revue de l'OMS zone Afrique du 02 Juin 2020), Sénégal 22% pour 100.000 hab. le 15 Juin 2020 (Abdou Salam NIANG & Doulo SOW, Indicateurs épidémiologiques de suivi de la Covid-19 au Sénégal, ENSEA, Dakar).
- Le taux de létalité (TL) est la proportion de décès dans la population de personnes contaminées. Exprimé également en pourcentage, il est calculé par la formule suivante :

$$TA = \frac{\text{Nombre de décès dus à la pandémie pendant une période}}{\text{Nouveaux cas de COVID-19 pendant la même période}} \times 100$$

- Il peut être calculé hebdomadairement ou de façon cumulative.
- Le nombre de reproduction de base R0 un indicateur qui permet d'estimer le nombre moyen d'infections causées par une seule personne infectée.

$$RO = \frac{\text{(total de cas contacts du début à la date courante)}}{\text{(Total de cas importés recensés il y a 14 jours + Total de cas communautaires recensés il y a 14 jours)}}$$

- Lorsque le taux de reproduction de base est égal à 2, pour 10 000 malades en début d'épidémie, il faut s'attendre à un doublement de l'effectif à 20 000 la semaine suivante, puis à 40 000 deux semaines après, et 80 000 trois semaines plus tard et le processus se poursuit par cascade de doublement de cas (voir schémas de l'annexe 26). Une personne infectée par le Covid-19 au début de l'épidémie en infectera 2 et les 2 vont infecter 4 et les 4, 8 autres ainsi de suite. On atteint l'immunité collective si la proportion de la population infectée est supérieure ou égal à $1-1/R_0$; ce qui signifie théoriquement qu'il faudrait que 50% de la population soit atteinte, pour que la pandémie amorce son effondrement.

La méthodologie préconisée part de l'estimation de la relation entre ces facteurs et la croissance qui sert de levier à toute stratégie de relance de l'économie à long terme. L'évolution de ce taux a servi de base aux hypothèses de simulation et les paramètres de la relation estimée intégrée dans le modèle MAPES. C'est le modèle MAPES qui a été utilisé

pour les simulations. Les résultats d'estimation de cette relation figurent à l'annexe 24 consacré à la méthodologie.

Les hypothèses des simulations de l'impact sur la croissance vue du côté de l'offre globale sont les suivantes :

TABLEAU 5 : HYPOTHÈSES DE SIMULATION DE LA PREMIÈRE SIMULATION (HORS IMPACT CHÔMAGE/SOUS-EMPLOI)

HYPOTHESES	SEVERITE FAIBLE	SEVERITE MOYENNE	SEVERITE FORTE
Taux d'attaque (en %)	16,9	19,4	26,6 ¹
Taux de létalité (en %)	1,7	1,7	2,0
Durée d'incubation (jours)	14	14	14
Confinement global (jours ¹⁶)	44	44	44
Confinement scolaire (jours ¹⁷)	94	94	94

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

15. *Revue de la situation épidémiologique en Afrique par l'OMS le 29 Septembre 2020.*

16. *Nombre de jours ouvrés du 28 Mars au 02 juin 2020*

17. *Nombre de jours ouvrés du 28 Mars au 10 août 2020 en supposant que ces mesures prennent fin à cette date*

Les simulations sont faites à court-terme et à moyen terme. À court terme on considère seulement les hypothèses de sévérité faible et

moyenne ; tandis qu'à moyen terme, les trois variantes ont été explorées.

TABLEAU 6 : IMPACTS DE L'EFFET COVID-19 SUR LA CROISSANCE À COURT TERME SELON LA VARIABILITÉ DES TAUX D'ATTAQUE ET DE LÉTALITÉ, LES MESURES ADMINISTRATIVES DE CONFINEMENT, LA HAUSSE DU SOUS-EMPLOI

	TAUX D'ATTAQUE =16,9	TAUX D'ATTAQUE =19,4 ¹⁸
	TAUX DE LETALITE =1,7%	TAUX DE LETALITE = 1,7%
Facteurs épidémiologiques	1,0	1,1
Confinement général	3,2	3,5
Confinement scolaire	3,5	3,5
Sous-emploi	7,5	7,5
% baisse masse horaire annuelle travaillée	15,3	15,7
Effet Covid	5,2	5,3
Prévision de croissance	7,6	7,6
Taux de croissance	2,4	2,3

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

Au regard des résultats de cette simulation, avec l'hypothèse de sévérité faible, l'économie béninoise enregistrerait un taux de croissance de 2,4% ; cette croissance serait de 2,3% pour l'hypothèse de sévérité moyenne.

Mais, il est important de noter que ces résultats intègrent la hausse du chômage et du sous-emploi induite par la crise économique qui a suivi la crise sanitaire. Ils prennent en compte les hypothèses des modèles épidémiologiques en corrélation avec les impacts théoriques sur la morbidité/mortalité ainsi que les masses horaires perdues à cause de mesures directes d'interdiction d'activités imposées par le Gouvernement (cordon sanitaire entre le 1er avril et le 2 mai au Bénin, interruption ponctuelle de certaines activités, bars, écoles, etc...). Or, au niveau du Bénin, les mesures de stricts confinements ont été très limitées dans le temps.

Limiter les « masses horaires non travaillées » basées sur les seules heures perdues à cause des interdictions mises en place par le Gouvernement serait sous-estimer l'importance des pertes de masse horaire induites par la hausse du chômage et du sous-emploi.

En effet, pendant cette période de la crise de la Covid-19, le niveau du chômage et du sous-emploi n'est pas resté inchangé. Or, une perte de travail complète (licenciement) ou une baisse du niveau des activités (sous-emploi) devraient signifier nécessairement, de moindres masses horaires travaillées au cours d'une année donnée. Et pendant cette période de pandémie, selon la plupart des instituts de statistiques dans les pays riches ou dans les pays pauvres, le chômage et le sous-emploi ont effectivement augmenté du fait de la Covid-19.

La hausse et la persistance du chômage et du sous-emploi, en absence de tout filet de sécurité sociale qui atteignent des proportions qui font baisser la masse horaire annuelle travaillée de 18% ou de 25% pourraient entraîner un fléchissement de la croissance, respectivement à 1,5% voire (-1%) pour un taux d'attaque de 20 pour 100.000 habitants (voir les résultats de simulations en annexe).

Au Bénin, selon les résultats de l'INSAE, il a été enregistré une hausse des licenciements et du sous-emploi en lien avec la baisse de la demande globale adressée aux opérateurs.

18. Revue Ministère de la santé du 30 Septembre 2020.

DYNAMIQUE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 AU BÉNIN ET SIMULATION DE SES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES

L'évaluation des impacts socioéconomiques de la pandémie de la COVID-19 est un exercice qui contrairement à l'évaluation de l'impact de tout autre choc exogène, devrait avoir pour ancrage, l'arrimage de la dynamique de l'épidémie à la dynamique macroéconomique. Sans cet arrimage, il serait tout simplement question de l'évaluation de l'impact d'un simple choc économique (d'offre ou de demande, de prix relatifs ou du commerce extérieur).

Les facteurs qui gouvernent la dynamique de la pandémie sont des facteurs épidémiologiques qui impactent l'évolution socioéconomique. Ils décrivent le comportement de l'épidémie dans le temps, sa durée, sa propagation et son degré d'infectiosité par une série de paramètres que sont : les taux d'attaque, de létalité, de mortalité, de guérison, la période de latence, le nombre de reproduction de base, la période d'incubation etc.

A. LES FACTEURS ÉPIDÉMIOLOGIQUES DE LA DYNAMIQUE DE LA PANDÉMIE

- Le taux d'attaque pour une population de 100.000 habitants, est la proportion de personnes contaminées confirmées dans cette population
- Le taux de létalité est le nombre de décès rapportés au nombre de cas confirmés
- Le taux de mortalité est le nombre de décès rapporté à l'effectif de la population totale
- Le taux de guérison est le nombre de cas guéris rapporté au nombre de cas confirmés
- La période de latence est la durée entre l'infection et le début de la période infectieuse
- Le nombre de reproduction de base R_0 , est le nombre de personnes qu'un individu porteur du virus peut infecter
- La période d'incubation est le temps entre l'infection et l'apparition des symptômes
- L'âge moyen de la pandémie est la durée de vie moyenne de la pandémie

B. LE PROFIL ÉPIDÉMIOLOGIQUE DE LA PANDÉMIE AU BÉNIN

A la date du 13 Août 2020, selon la note d'information du Ministère de la Santé, le profil épidémiologique du Bénin se présente comme suit : Avec 70781 tests réalisés depuis le 3 mai 2020, le Bénin enregistre à la date du 13 Août 2020, un total de 2063 cas confirmés, 1690 guéris, 39 décès, 334 personnes sous traitement, dont 2 cas sévères.

- Taux d'attaque national : **16,9 pour 100.000 habitants**
- Létalité : **1,8 %**
- Taux de guérison : 81,9%
- Taux de positivité : 2,9

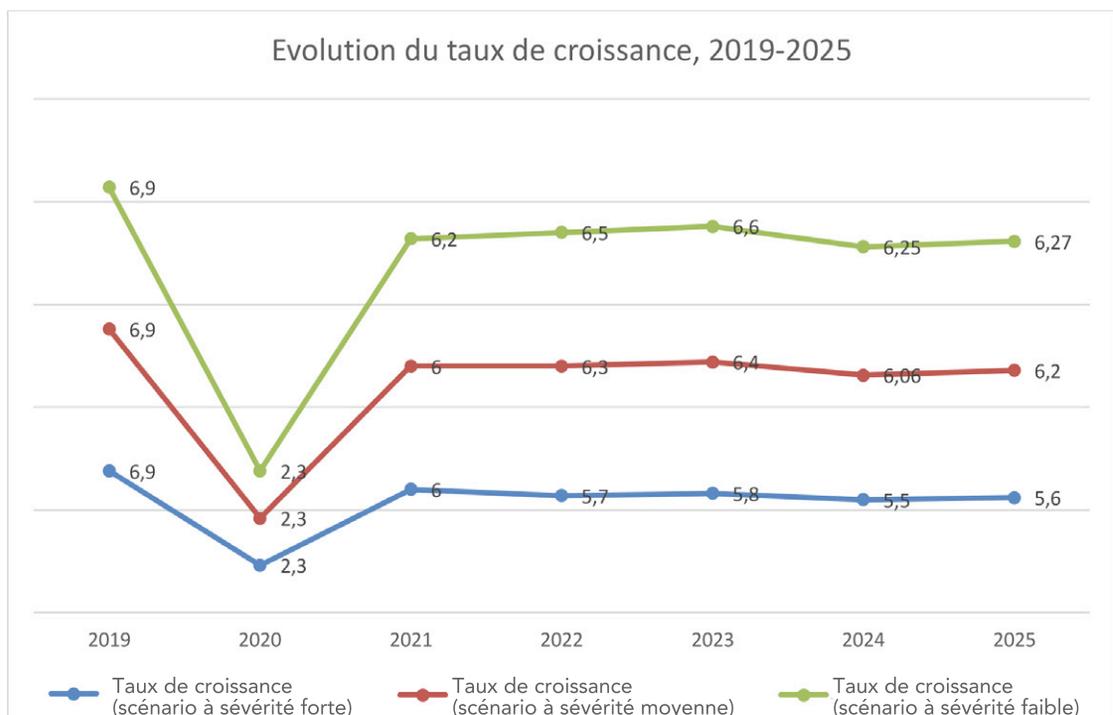
- Cas sévères : 2
- Nombre de contacts directs de cas confirmés : 22160 dont 4096 encore suivis
- Nombre de prélèvements traités : 70781

La revue faite par le Gouvernement le 30 septembre 2020 permet d'avoir le profil ci-après :

- Taux d'attaque national : 19,4 pour 100.000 habitants
- Létalité : 1,7 %
- Taux de guérison : 95,3%
- Cas sévères : 2
- Nombre de cas sous traitement (70) 3%

Des scénarii alternatifs ont été simulés à moyen terme couvrant la période 2021-2025 qui est celle de mise en œuvre du cadre programmatique des politiques de développement.

Les résultats de ces simulations à moyen terme ont permis d'avoir les profils de croissance ci-après :



Source : Consultants du Cabinet EXECO, Octobre 2020

A moyen terme selon les scénarii, les taux de croissance devraient osciller entre 5,5% (scénario à sévérité forte) et 6,6% (scénario à sévérité faible). Les gaps à mobiliser en 2020

et au delà au niveau du costing des cibles prioritaires des ODD seront d'autant plus important que la sévérité de la pandémie est forte.

TABLEAU 7 : SCÉNARIO SÉVÉRITÉ FAIBLE

TAUX D'ATTAQUE =16,9 TAUX DE LETALITE 1,7%						
ANNEE	FACTEURS EPIDEMIOLOGIQUES	SOUS- EMPLOI	(%) BAISS E DE LA MASSE HORAIRE ANNUELLE TRAVAILLEE	PREVISION AVANT COVID	EFFET COVID	TAUX DE CROISSANCE
2021	0,92	3,10	4,02	7,6	1,4	6,20
2022	0,92	2,96	3,88	7,8	1,3	6,50
2023	0,92	2,81	3,73	7,8	1,2	6,60
2024	0,92	2,76	3,68	7,5*	1,25	6,25
2025	0,92	2,70	3,62	7,5*	1,23	6,27

(*) Scénario de référence du PND, Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

TABLEAU 8 : SCÉNARIO SÉVÉRITÉ MOYENNE

TAUX D'ATTAQUE =19,4 TAUX DE LETALITE=1,7%						
ANNEE	FACTEURS EPIDEMIOLOGIQUES	SOUS- EMPLOI	% BAISS E DE LA MASSE HORAIRE ANNUELLE TRAVAILLEE	EFFET COVID	PREVISION AVANT COVID	TAUX DE CROISSANCE
2021	1,05	3,56	4,61	1,60	7,6	6,00
2022	1,05	3,39	4,44	1,50	7,8	6,30
2023	1,05	3,23	4,28	1,40	7,8	6,40
2024	1,05	3,18	4,23	1,44	7,5	6,06
2025	1,05	3,10	4,15	1,41	7,5	6,09

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

TABLEAU 9 : SCÉNARIO SÉVÉRITÉ FORTE

TAUX D'ATTAQUE=26,6 TAUX DE LETALITE=2%						
ANNEE	FACTEURS EPIDEMIOLOGIQUES	SOUS-EMPLOI	% BAISSÉ DE LA MASSE HORAIRE ANNUELLE TRAVAILLEE	EFFET COVID	PREVISION AVANT COVID	TAUX DE CROISSANCE
2021	1,43	4,88	6,31	1,60	7,6	6,0
2022	1,43	4,64	6,07	2,10	7,8	5,7
2023	1,43	4,43	5,86	2,00	7,8	5,8
2024	1,43	4,34	5,77	1,96	7,5	5,5
2025	1,43	4,30	5,69	1,93	7,5	5,6

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

Ces scénarii semblent être en adéquation avec les analyses relatives aux canaux de transmission de la crise qui mettent l'accent sur la part importante du tourisme, des services de transports et du commerce dans le PIB du Bénin et notamment au regard de la baisse drastique observée au niveau de ces activités (l'OMT estime par exemple, la baisse du tourisme à 50%), l'enquête de l'INSAE estime la baisse de la production des secteurs du tourisme à plus de 75%, le tourisme représentant 5% du PIB.

L'économie béninoise qui habituellement en cas de crise exogène a pour bassin de résilience le secteur informel, voit au contraire le secteur informel sombrer lui-même dans la crise. Le secteur informel est en effet prédominant dans les activités en lien avec le commerce international, en particulier avec les pays voisins, dans les domaines du transport-logistiques, du carburant de contrebande, de la vente informelle des produits vivriers, etc. La crise sanitaire de COVID-19 a eu pour particularité de frapper dans le noyau du bouclier de résilience de l'économie qui est l'informel, qu'elle a fragilisé et réduit.

LES HYPOTHÈSES DE SIMULATION

C. . LES HYPOTHÈSES DE SIMULATION DE L'IMPACT SOCIOÉCONOMIQUE

Les simulations de l'impact socioéconomique reposent sur deux jeux d'hypothèses. Il s'agit d'abord des hypothèses épidémiologiques et ensuite des hypothèses relatives aux mesures de confinement.

Les hypothèses épidémiologiques

Les hypothèses épidémiologiques sont celles relatives à l'évolution des taux d'attaque, de létalité, de reproduction de base R_0 et à l'âge moyen de la pandémie.

Au regard de ce qui précède, le taux d'attaque avoisine 16,9, la létalité est proche de 2,0% (1,8%), le nombre de reproduction de base R_0 est d'environ **2,0**, ce qui signifie une **propagation exponentielle de la pandémie par cascades de doublements de cas** ; l'âge moyen de la pandémie est évalué à environ 4 années et 8 mois.

Les mesures de confinement

Les simulations ont considéré deux types de confinement : un confinement global d'une durée de 44 jours ouvrés et un confinement scolaire de 94 jours ouvrés découlant de la fermeture des écoles qui touche les enseignants, notamment de la maternelle et du primaire.

- Les facteurs épidémiologiques et les mesures de confinement ont impacté la masse horaire annuelle travaillée dont le taux de croissance de la perte en masse horaire annuelle travaillée d'un malade infecté est évaluée comme suit : **tpapm = Durée de l'incubation et du traitement/(nombre de semaines par an*nombre hebdomadaire légal de jours de travail)*taux d'attaque.**

En guise de politique et de recommandations de sortie de crise, et sur la base de ces résultats et des recommandations issues de l'enquête

1. Soutien à l'offre

A court-terme :

- Accorder des subventions, rééchelonnement des factures ou d'échéance de crédits, soutien à la prise en charge des salaires ou des revenus ;
- Soutenir activement les entreprises fragilisées ou en difficultés financières ;
- Avec la meilleure maîtrise de l'épidémie et surtout des cas graves, plaider pour la réouverture des frontières dans la zone CEDEAO ;
- Accroître la commande publique ou des partenaires en relation avec les secteurs touchés comme l'hôtellerie/restauration, le commerce des produits vivriers (restauration scolaire, organisation de centre de vacances, de tournées scolaires) ;
- Mettre en œuvre de travaux publics à haute intensité de main d'œuvre pour soutenir les revenus ou de travaux « cash for work » pour favoriser la hausse de la demande
- Soutenir les collectivités locales pour la prise en charge locale des personnes les plus vulnérables
- Promouvoir l'accès des entreprises aux services financiers pour tous ;

A moyen et long terme :

- Favoriser le développement des chaînes de valeur interne ;
- Promouvoir le développement d'autres secteurs d'activités par l'appui aux investissements, y compris des IDE, par l'émission de valeurs sous régionales pour financer la diversification des chaînes de valeur et l'industrialisation ;
- Promouvoir les grands projets industriels sous-régionaux notamment, la production des biens stratégiques et la promotion de la chaîne des valeurs en promouvant notamment la zone économique africaine

de l'INSAE, afin d'aider à conserver les acquis et le tissu économique du Bénin, l'étude recommande du côté de l'offre ce qui suit :

- Diversifier les origines des importations et les pays de destination des exportations ;
- réorganiser les chaînes de production et d'approvisionnement avec l'identification de zones plus faciles d'accès et par la recherche de nouvelles orientations et modalités
- Soutenir l'offre par le renforcement et le fonctionnement des agences d'appui à l'emploi et de gestion des chômeurs, y compris la promotion de l'offre de formation ou d'appui à la réorientation des activités en cas de chômage
- Mettre à l'échelle du dispositif de protection sociale holistique de ARCH (assurance chômage, assurance maladie, pension, formation) qui servira de stabilisateurs automatiques et qui permettra de soutenir la demande et d'éviter une trop forte baisse de la demande aux entreprises
- Procéder à l'élargissement de ARCH afin de permettre aussi la prise en charge des malades et leur accès aux services sociaux de base (santé, éducation, etc.)
- Promouvoir l'éclosion d'outils innovants de financement (FinTech, utilisation des fonds de la diaspora pour élargir la gamme des offres et promouvoir le développement des chaînes de valeur, et éviter la vulnérabilité des entreprises

2. Soutien au secteur informel et protection des travailleurs de ce secteur par la promotion de leur accès à la protection sociale et leur accès aux services financiers

3. Soutien à la santé des populations :

- Mettre à disposition des équipements de protection
- Promouvoir l'application des mesures barrières
- Renforcer le système de santé en personnel et en équipement
- Renforcer les dispositifs de veille épidémiologique
- Encourager et accélérer les

mutations dans l'organisation du temps qui favorise la généralisation de nouvelles formes d'organisation du temps de travail, le télétravail

4. Accélération de la numérisation des activités (travail à domicile, télétravail etc.)

III.1.2.- DU CÔTÉ DE LA DEMANDE

Avec la chute de la croissance mondiale (-4,9%), le Bénin subit de plein fouet, un choc de la demande, compte tenu de la structure de son PIB constitué, d'exportations (13,5%), de services touristiques (5%) et de services de transports (12%). En effet, la crise de la Covid-19 a limité en premier lieu les échanges internationaux. Ce choc sera accentué par la baisse de la demande interne suite à la chute des revenus induite par le ralentissement des activités.

III.1.2.1. Impact sur la Croissance économique vue du côté de la demande globale et de l'inflation

L'économie béninoise a connu un taux de croissance moyen de 6,4% sur la période 2017-2019. Sur la base de projections favorables dans les domaines de la production de coton et des activités portuaires, la prévision initiale du taux de croissance pour l'année 2020 est fixée à 7,6%. Pour tenir compte des impacts de la pandémie de la Covid-19, le taux de croissance estimé par le Gouvernement pour cette année 2020 est de 2,3% accusant ainsi une baisse de 5,3 points.

Le ralentissement de la croissance induirait une réduction de la demande finale de 4,3% avec une baisse de 4,2% pour la consommation finale des ménages et 4,3% pour la formation brute de capital fixe (FBCF) [voir tableau 12].

TABLEAU 10 : IMPACT DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 SUR LA DEMANDE FINALE DES MÉNAGES ET LA FBCF EN 2020

DECOMPOSITION DE LA DEMANDE	DEMANDE FINALE INITIALE PROJETEE POUR 2020	BAISSE DE LA DEMANDE FINALE EN VALEUR (EN MILLIARDS DE FCFA)	BAISSE DE LA DEMANDE FINALE EN %
Dépense de Consommation Finale des ménages	7305,9	305,90	4,19
FBCF	2545,8	112,50	4,42
Total de la demande	9851,7	418,40	4,25
Taux de croissance du PIB réel	7,60%	2,30%	

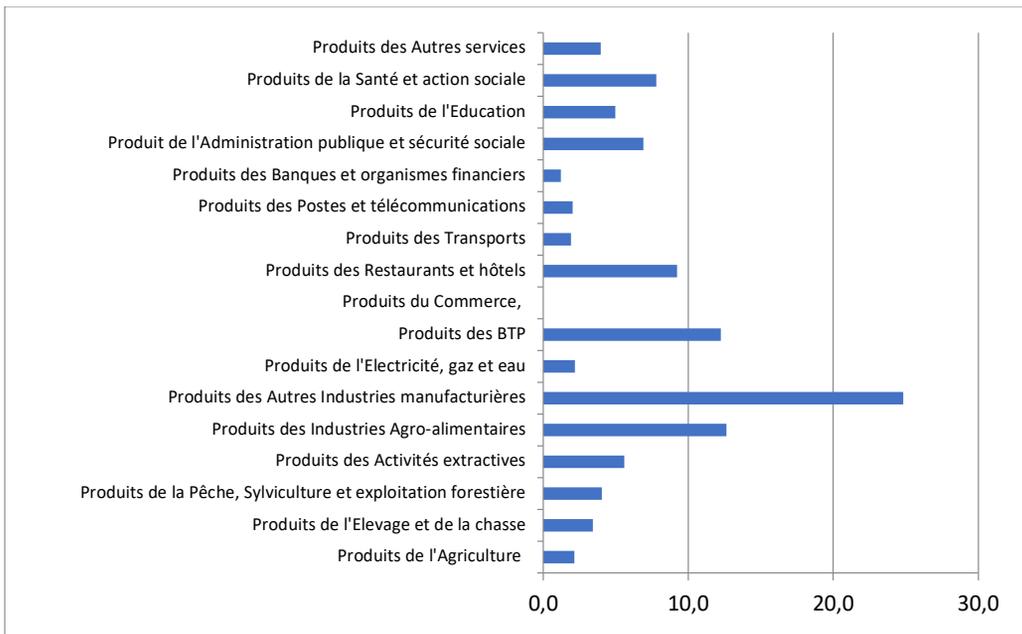
Source : DGAE/MEF et calcul des consultants

Les branches d'activités fortement affectées par la baisse de la demande finale sont les industries agro-alimentaires, les autres industries manufacturières, les BTP et les restaurants et hôtels, la santé et l'action sociale. La baisse de la demande des produits de ces branches varie entre 6% et 25%. En revanche, les branches faiblement impactées sont l'agriculture, l'élevage et la pêche, l'énergie

et l'eau, les postes et télécommunications, les banques et organismes financiers, avec une baisse de la demande inférieure à 3,5%.

Les branches dont la demande finale en produits a enregistré une baisse variable entre 3,5% et 6% sont la sylviculture et l'exploitation forestière, l'administration publique et la sécurité sociale, l'éducation.

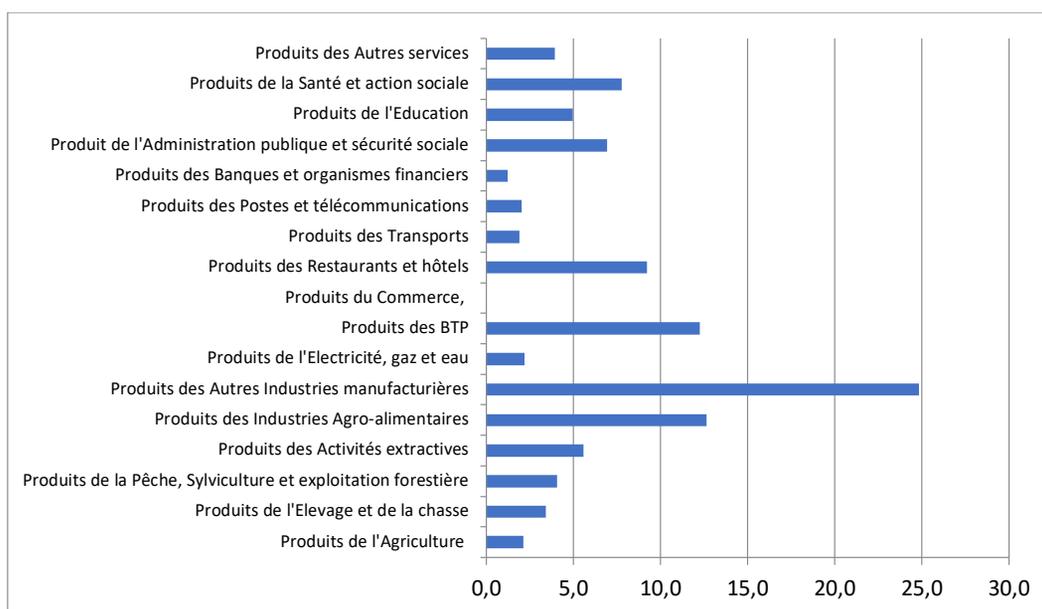
GRAPHIQUE 19 : BAISSE DE LA DEMANDE FINALE PAR PRODUITS EN % DE LA VALEUR AJOUTÉE INITIALE



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, octobre 2020

Compte tenu de l'ajustement de l'offre à la demande, la production et la valeur ajoutée par branche d'activité seront affectées quasiment dans les mêmes proportions, avec le regroupement défini ci-dessus

GRAPHIQUE 20 : BAISSE DE LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE (EN %)



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, octobre 2020

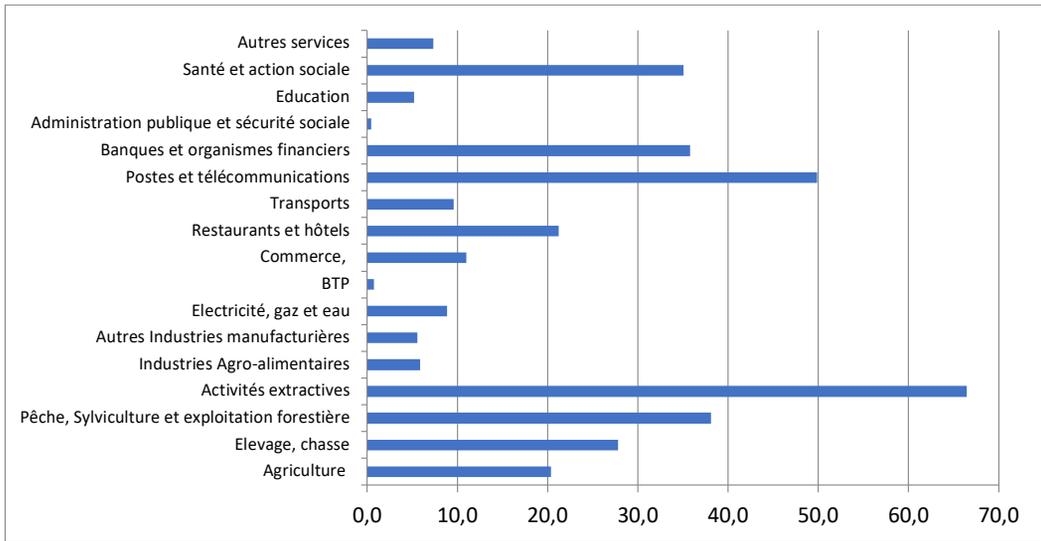
III.1.2.2. Emploi et productivité

Le ralentissement des activités aurait également un effet sur l'effectif employé qui connaîtrait une baisse de 14,4%. En termes d'effectifs, environs 620 000 employés pourraient perdre leur emploi au cours de cette année 2020 aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel.

Sur le plan sectoriel, la perte d'emplois concernerait davantage les branches les plus affectées que celles dont l'impact sur

la demande finale est faible ou se situerait autour de la moyenne nationale en raison des interrelations entre les branches d'activité. Il s'agit de l'agriculture, de l'élevage et de la chasse, de la pêche, des activités extractives, des restaurants et hôtels, des banques et organismes financiers, de la santé et l'action sociale qui comportent les bassins d'emplois les plus courants.

▶ GRAPHIQUE 21 : BAISSÉ DES EFFECTIFS EMPLOYÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ EN 2020 EN % DE L'EFFECTIF TOTAL DE LA BRANCHE



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, octobre 2020

▶ TABLEAU 11 : IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 SUR LES EFFECTIFS EMPLOYÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ EN 2020

BRANCHE 2013	ESTIMATION DE L'EFFECTIF INITIAL EMPLOYÉ 2020	BAISSÉ DES EFFECTIFS EMPLOYÉS PAR BRANCHE (EN %)
Agriculture	1 452 423	20,4
Elevage, chasse	57 895	27,8
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	53 156	38,1
Activités extractives	6 561	66,4
Industries Agro-alimentaires	123 610	5,9
Autres Industries manufacturières	332 404	5,6
Électricité, gaz et eau	6 751	8,9
BTP	239 859	0,8
Commerce,	881 901	11,0
Restaurants et hôtels	298 531	21,2
Transports	289 764	9,6
Postes et télécommunications	18 867	49,8
Banques et organismes financiers	11 865	35,8
Administration publique et sécurité sociale	110 088	0,4
Éducation	168 176	5,2
Santé et action sociale	84 299	35,1
Autres services	161 037	7,3
Total	4297186	14,4

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, octobre 2020

III.1.3. Finances publiques

Impacts sur les finances publiques

L'impact sur les finances publiques est examiné à court terme c'est-à-dire en 2020 en tenant compte du choix du Gouvernement qui repose sur une prévision de croissance de 2,3% en 2020 qui est cohérente avec le résultat de la simulation à court terme à sévérité moyenne.

Impacts à court terme sur les finances publiques

Le tableau ci-dessous retrace les principaux résultats de cet impact. La croissance attendue réelle s'est contractée de 7,6% à 2,3% soit une baisse de 5,3% et de 9,6% à 4,8% en terme nominal en 2020. Le taux d'investissement public a chuté de 6,5% à 6,3% tandis que les recettes budgétaires sont érodées de 17,9% à 11,3% dont 5,5% pour les recettes fiscales et 1,1% pour les recettes non fiscales. Les dépenses publiques totales auraient chuté de 21,3% à 18,9% avec un déficit public qui passe à 5,1%.

TABLEAU 12: IMPACTS SUR LES FINANCES PUBLIQUES SELON LE SCÉNARIO PESSIMISTE DU GOUVERNEMENT ET LA SIMULATION DU SCÉNARIO DE SÉVÉRITÉ MOYENNE EN 2020

	PREVISION AVANT COVID-19 (%)	PREVISION APRES COVID19 (%)	ECART (%)
PIB nominal	9,6	4,8	4,8
PIB réel	7,6	2,3	5,3
Recettes totales	17,9	11,3	6,6
Recettes fiscales	14,9	9,4	5,5
Recettes non fiscales	3,0	1,9	1,1
Dépenses totales et prêts nets	21,3	18,9	2,4
Masse salariale	6,2	4,5	1,7
Investissement public	6,5	6,3	0,2
Solde global (base ordonnancement)	-2,2	-5,1	(-2,9)

Source : DGAE et simulation sévérité moyenne

L'ampleur des chocs sur les finances publiques est mise en évidence par les écarts de valeurs obtenues entre les prévisions initiales et celles fondées sur les hypothèses précédentes.

Les simulations de l'impact de la pandémie ont été réalisées également à moyen terme selon les trois scénarii rappelés précédemment : sévérité faible, moyenne et forte. Les résultats sont présentés en annexe.

L'analyse de l'impact de la pandémie sur les ressources budgétaires ne s'est pas appesantie de façon explicite sur l'étendue de l'impact de la crise sur les finances publiques locales. Toutefois dans l'encadré ci-contre, un rappel s'est imposé nécessaire même si l'incertitude demeure sur l'usage fait par les communes des transferts publics de l'Etat central et leur affectation à la gestion de la crise.

L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LES COLLECTIVITÉS ET FINANCES LOCALES

- Le fonctionnement des communes est fondé entre autres sur : la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ; la loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin ; la loi n°2001-07 du 09 mai 2001 portant maîtrise d'ouvrage publique ; la loi n°2005-07 du 08 avril 2005 modifiant et complétant la loi n°2001-07 du 09 mai 2001 portant maîtrise d'ouvrage publique ; la loi n° 2009-02 du 07 août 2009 portant code des marchés publics et des délégations de service public en République du Bénin et ses décrets d'application ; la loi n° 2009-17 portant modalités de l'intercommunalité au Bénin ; le décret n°2008-274 du 19 mai 2008 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) ; le décret n°2008-276 du 19 mai 2008 portant création du Fonds d'Appui au développement des Communes (FADeC) ; le décret n° 2009-709 du 31 décembre 2009 portant approbation du document de la Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration. Ces textes fondent le rôle central des collectivités.
- Pour le fonctionnement des communes, l'Etat au Bénin met des ressources financières (Fonds FADeC) à disposition. Ces trois dernières années, les ressources allouées sont de 31.688 milliards de FCFA, 27.254 milliards de FCFA, 29.505 milliards de FCFA respectivement en 2017, 2018 et 2019. Ces allocations sont jugées insuffisantes pour satisfaire les besoins de renforcement des services de base nécessaires aux populations. D'une manière générale, les communes présentent des faiblesses de : Coordination des services communaux ; Implication des élus et de relations entre les élus et les services communaux ; Relations entre les élus et les citoyens. ; Fonctionnement des services. ; Planification du développement de la commune ; Maitrise d'ouvrage ; la gestion des ressources humaines ; la situation des fonds propres.
- Les grandes options de la politique économique au niveau des collectivités locales sur la période 2021-2023 consisteront notamment à : i) contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des cibles prioritaires des ODD par un meilleur accès des populations aux services socio-économiques de base (construction des infrastructures scolaires, sanitaires, hydrauliques, d'assainissement, marchandes, etc.) ; ii) contribuer à la promotion de l'économie locale ;
- iii) respecter les critères de cofinancement/conditionnalités de décaissement des apports des PTF ; iv) améliorer le taux de transfert des ressources financières aux collectivités locales pour la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC) en vue de satisfaire les besoins de base des communautés ; v) renforcer l'assistance conseil des Services Déconcentrés de l'État (SDE) aux communes dans un contexte de renforcement des appuis financiers aux communes pour l'exercice des compétences qui leur sont dévolues, en respect des orientations et normes

techniques définies par chaque département ministériel ; vi) renforcer le suivi, l'audit et le contrôle de la gestion et de l'utilisation des fonds transférés et la mise en œuvre des sanctions.

- Sur cette base, il est prévu une amélioration de la situation financière des communes à moyen terme. Ainsi, les recettes totales des communes qui resteront dominées par les transferts, s'afficheraient à 96,0 milliards de FCFA en 2023 contre 87,3 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 9,9%. En ce qui concerne les dépenses, elles se chiffraient à 74,0 milliards de FCFA en 2023 contre 70,4 milliards de FCFA en 2021, soit une progression de 5,1%
- Mais la COVID-19 a paralysé tout le système de fonctionnement des collectivités locales au Bénin. Les activités des populations se retrouvant dans le maillon du cordon sanitaire mis en place par le gouvernement du Bénin, a été sérieusement bouleversée. En effet, les mesures strictes de circulation avaient empêché les activités de transport et de commerce qui constituent un vivier pour les ressources non fiscales des communes. Aussi le fait que le cordon sanitaire n'aie pas permis les échanges commerciaux habituels entre les communes, cela a été un frein pour la fourniture continue des services communaux. Le Coronavirus est une réalité qui dépasse les compétences des collectivités, car elles sont restées impuissantes face à la crise. Leurs capacités à jouer leur rôle régalien faute de ressources matérielles et financières, se trouvent ainsi amoindries.

III.1.4. Impacts sur la balance des paiements

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des chocs sur la balance des paiements.

TABLEAU 13 : IMPACTS SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS (EN %)

	PREVISION AVANT COVID- 19 (%)	PREVISION APRES COVID19 (%)	ECART (%)
Exportations de biens et services	32,1	15,5	16,6
Importations de biens et services	41,8	21,1	20,7
Balance commerciale	-9,7	-5,5	-4,2
Balance des services	-0,4	-1,4	-1,0
Balance courante	-8,7	-4,6	-4,1
Compte capital	1,5	1,6	-0,1
Compte financier	5,2	2,5	2,7
IDE	1,3	1,3	1,3
Solde global	0,4	0,8	-0,4

Source : DGAE et simulation sévérité moyenne

En effet, au regard des résultats de la simulation à court terme du scénario de sévérité moyenne, les exportations ont chuté de 16,6% soit de 32,1% à 15,5% contre 20,7% pour les importations, qui sont passées de 41,8% à 21,1%. Les exportations des filières agricoles et agro-industrielles ont été sévèrement impactées. Les exportations d'ananas ont enregistré une baisse de plus de 37,0% au premier trimestre de l'année 2020 du fait de l'arrêt des vols à destination de l'Europe.

Les exportations d'anacarde ont baissé en réponse d'abord à la baisse de leur prix à l'exportation qui est passé de 225 F à 100 F, occasionnant une perte de près de 29,0 Milliards de FCFA au premier trimestre de 2020, puis ensuite de l'arrêt des usines de transformation en Asie (Inde). La filière aviculture a enregistré une importante rupture de ses approvisionnements en poussins d'un jour. Les exportations du coton se sont également effondrées à cause des difficultés de placement de la fibre.

Les échanges extérieurs du Bénin sont fragiles et vulnérables du fait de son orientation géographique. Les exportations sont destinées à plus de deux tiers (68,0%) à l'Asie notamment la Chine, et les importations à 42,6% en provenance de l'Asie. La Chine étant l'épicentre de la pandémie, l'arrêt de la production dans ce pays et en Inde, est la principale source de l'érosion des volumes échangés par le Bénin.

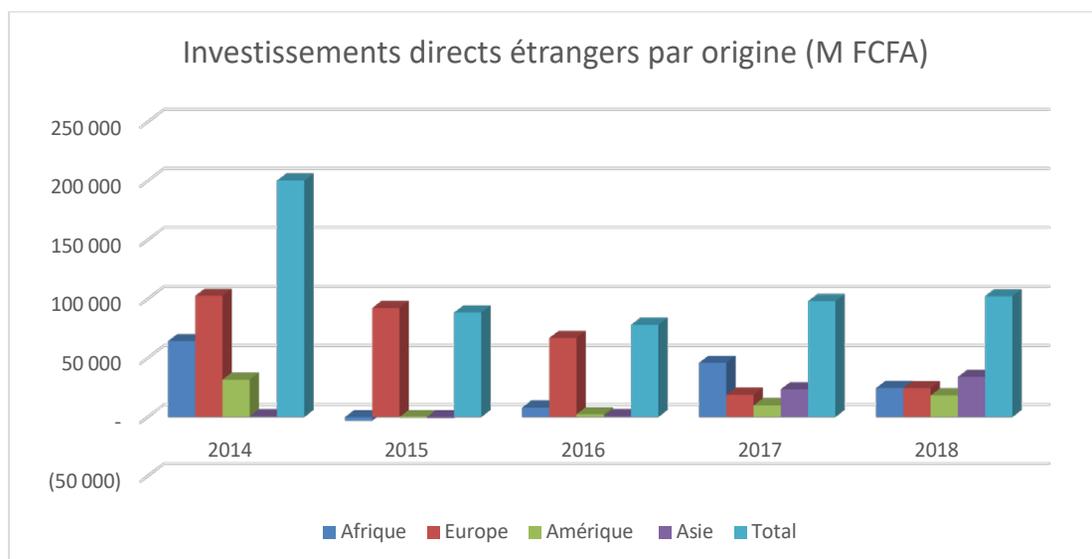
Le déficit de la balance commerciale est passé de 9,7% à 5,5% à cause de la sévérité du rationnement de la demande d'importation. Le solde de la balance courante a suivi la même tendance en enregistrant une inversion de sa tendance de 8,7% à 4,6% quelle que soit la simulation. Par contre, l'excédent du compte financier a fléchi de 2,5%, passant de 5,2% à 2,7%.

Le solde global reste légèrement excédentaire avec une baisse de 0.4% à 0.8%.

III. 1.5.- Impacts sur les IDE

L'impact de la pandémie de la COVID-19 sur les IDE au Bénin survient dans un contexte marqué par la reprise à la hausse des flux d'investissements en direction du Bénin. Entre la période 2008-2015, l'afflux des investissements enregistrait une moyenne annuelle d'environ 4,3%. Mais cette tendance positive s'était inversée au cours de la période 2015-2016 (Graphique ci-contre). Grâce aux efforts importants déployés, on constate depuis 2016 une reprise à la hausse des flux. Précédemment concentré sur une niche d'activités, énergie, télécommunications, commerce, tourisme, cimenterie, modernisation du Port, le pays veut réussir à capitaliser et à valoriser le potentiel de son attractivité qui pourrait découler de sa stabilité politique, de ses ressources touristiques, de sa position géographique pour attirer des investissements en quête de délocalisation d'activités vers le Nigéria, de sa position naturelle d'être la porte océane des pays sahéliens de l'hinterland qui sont devenus presque tous des pays miniers, une externalité positive pour le développement des infrastructures portuaires et des services logistiques.

GRAPHIQUE 22 : ÉVOLUTION TENDANCIELLE DES FLUX D'IDE PAR ORIGINE AU BÉNIN.



Source : DGAE

Avec la simulation 1, les IDE se réduiraient à cause de la pandémie, en passant de leur niveau de 121,29 Milliards de FCFA à 118,47milliards de FCFA en 2020.

III.1.6.- Impacts sur le cadre programmatique des politiques de développement (PAG/PND) à court terme.

Le cadrage du PAG/PND repose sur trois scénarii de croissance que sont : (i) le scénario de référence, (ii) le scénario PND-ODD et (iii) le scénario de croissance à politique inchangée. Le scénario de référence décrit un contexte de croissance caractérisé par la mise en œuvre diligente des réformes, un environnement national et international stable, avec pour repère un taux de croissance qui s'établit à 7,3 % en 2021 et à 7,5 % en 2025, un taux d'investissement de 29,4% de 2018 à 2021 puis de 30,3% de 2022 à 2025.

Le scénario du PND/ODD s'appuie sur une dynamique de développement qui a pour ancrage l'accélération de la croissance dans le but de réaliser une croissance inclusive profitable à tous, ne laissant personne de

côté, basée sur la transformation structurelle de l'économie et qui fait de l'agro-industrie, le moteur de la transformation industrielle. Il prend appui sur une croissance de 8,5% en 2020, de 9,6% en 2023 et de 10,2% en 2025.

Le scénario à politique inchangée décrit un sentier de développement marqué par un contexte de morosité économique, d'incertitude dans la mise en œuvre des réformes ; il est caractérisé par un profil de croissance moyenne de 4,2% de 2018 à 2021 et de 4,7% de 2022 à 2025, un taux d'investissement de 24,6% de 2018 à 2021 puis de 25,6% de 2022 à 2025.

La simulation ci-dessous de l'impact du choc pour l'année 2020 qui prend appui sur les hypothèses de cadrage pour les scénarii de référence et à politique inchangée fournit une mesure de son ampleur sur le cadre programmatique des sentiers de développement à moyen terme.

TABLEAU 13 HYPOTHÈSES DE CADRAGE DU PND (SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE) EN %

	2016	2017	MOYENNE 2018-2021	MOYENNE 2022-2025
PIB au prix du marché courant	3,7	5,7	8,8	9,6
PIB au prix du marché constant (Base FCFA contant 2007)	4,0	5,6	6,6	7,4
Variation du déflateur (Base FCFA constant 2007)	-0,3	0,1	2,0	2,1
Taux d'investissement	24,6	29,1	29,4	30,3

Source : DGAE, MEF

Le sentier de référence est affecté en 2020 par une contraction du volume global des investissements qui fléchit de 2692,19 milliards de FCFA à 2545,69 milliards de FCFA (scénario sévérité faible) ensuite à 2546.28 milliards de FCFA (scénario sévérité moyenne) puis à 2540.87 milliards de FCFA (scénario sévérité forte) avec les allocations différenciées par secteurs, productifs, sociaux et administration publique et sécurité sociale.

L'impact de la pandémie sur l'évolution des investissements programmés dans le cadre des sentiers de développement en 2020 nécessite un ajustement des programmes pour cette année comme à moyen terme afin de rester en adéquation à leur profil initial pour la réalisation des ODD. Des mesures importantes doivent être prises pour compléter les investissements et les interventions initiaux prévus si le Bénin souhaite rester dans le rythme prévu pour l'atteinte des objectifs fixés dans les scénarii du PAG et du PND.

Car les chocs qui sont relativement importants à court terme pourraient ne pas s'amortir à moyen terme surtout s'il s'agit des investissements et s'auto reproduire ou s'amplifier le long des sentiers. Le Bénin court un risque d'un ralentissement plus important que prévu de sa capacité productive et de sa capacité d'investissement à moyen terme et surtout dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale et de la hausse de l'incertitude sur les différentes perspectives mondiales. Le Gouvernement aura tout le mérite de diversifier les sources de financement, de privilégier aussi bien les

ressources intérieures, régionales à mobiliser ainsi que celles de la coopération multilatérale ou même l'implication de la diaspora et l'utilisation des financements innovants y compris les FinTech. Les politiques favorisant l'épargne nationale ou l'élargissement de l'accès aux services financiers et l'inclusion financière devraient aussi permettre de dynamiser la croissance et les sources de revenus publics et privés.

COVID-19 : EFFETS SECTORIELS ET IMPACTS SUR LES CIBLES PRIORITAIRES DES ODD

L'impact de la crise de la Covid-19 sera négatif au niveau de tous les secteurs socio-économiques, des cibles prioritaires des ODD et des quatre dimensions du développement durable au Bénin : économique, sociale, environnementale ou gouvernance. S'agissant de la dimension économique, le taux de croissance est en baisse, il est noté une hausse du chômage, du sous-emploi et de la pauvreté (ODD8). La baisse des ressources publiques, des IDE et des échanges ralentissent les efforts de mise à niveau des ressources énergétiques (ODD7), des infrastructures et freinent les efforts de transformation structurelle et d'industrialisation (ODD9).

En ce qui concerne la dimension sociale (ODD1, 2, 3, 4, 5, 6, 10), on note la hausse des décès et du nombre de malades en lien avec la Covid-19 ou à cause de l'accès rendu plus difficile aux services de santé et d'éducation, ou des difficultés accrues des personnes vulnérables comme les femmes et les personnes vivant avec handicap ou encore à cause des besoins accrus d'accès à l'eau potable et à l'assainissement face à une offre insuffisante.

Au niveau de la dimension environnementale et des villes (ODD11, 12, 13, 14, 15), avec la plus grande difficulté de la mise en œuvre des services publics en lien avec les mesures de gestes barrières, l'utilisation des masques, etc., les modes de consommation et de production ainsi que la durabilité des villes sont difficiles à promouvoir. Les difficultés financières des populations également ne permettent pas de renforcer les mesures d'atténuation telles que la protection de l'environnement, du couvert végétal et de la préservation des ressources naturelles.

Le contexte de la Covid-19 et la nécessité des mesures barrières, la distanciation sociale et au travail, et la limitation des mouvements, ou des réunions de personnes sont susceptibles de ralentir le rythme des services publics (justice, administration, etc.). Ce contexte limite également les activités de cohésion sociale (associations, activités religieuses, sportives, etc.).

III.1.7.- Impacts sur les ODD.

Le cadrage macro-budgétaire de cette programmation des politiques du développement a connu un important choc en 2020 à la suite de l'émergence contre toute attente de la pandémie de la COVID-19. L'impact de la pandémie à moyen terme alterne des taux de croissance qui oscillent entre des valeurs minima de 5% et des valeurs maxima de 6%. Ces taux sont inférieurs à ceux du sentier de réalisation des ODD.

Ces profils de croissance simulés, pourraient compromettre la réalisation des ODD, en particulier les ambitions de court et moyen termes, à moins que des mesures de relance importantes ne soient prises pour préserver la trajectoire des ODD. . A court terme, la réalisation des ODD pourrait connaître un important gap de ressources à mobiliser en 2020 étant entendu qu'il subsistait déjà un gap initial important (au moins 1200 milliards de FCFA par an). Le costing du portefeuille d'objectifs prioritaires des ODD à l'horizon 2030 s'élève à près de 42451,58 milliards de FCFA soit 74,5 milliards de USD, avec un coût d'atteinte des ODD à l'horizon 2030 et une moyenne annuelle d'environ 5,7 milliards de USD soit 3265,51 milliards de FCFA par an, représentant environ 60,80%. Or en considérant les simulations précédentes de l'impact de la pandémie sur le cadre programmatique des politiques de développement, les volumes des investissements attendus oscillent autour d'une valeur moyenne de 2544,2 milliards de FCFA d'un scénario à l'autre en 2020. Avec la baisse des investissements attendus, et la moyenne observée le long du sentier de croissance, le sentier des ODD est menacé ; la pauvreté monétaire et non monétaire et l'inégalité socioéconomique ODD (1 et 10) pourraient se creuser davantage. L'incidence de la pauvreté monétaire qui reste élevée à 38,5% en 2019, pourrait s'accroître et les inégalités socioéconomiques se renforcer davantage.

La pandémie et les effets des mesures de confinement et la baisse de la demande et des activités ont réduit les revenus et favorisé la hausse de la pauvreté (ODD1) dans un contexte d'insuffisance de dispositif de protection sociale (assurance-maladie

ou assurance chômage). Ils ont déstabilisé le système de sécurité alimentaire et nutritionnelle déjà fragile au Bénin et l'insécurité alimentaire s'est accrue à cause de la baisse des activités et des revenus et du contexte d'insuffisance de dispositifs d'assurance chômage. Par ailleurs, les sources d'approvisionnement en semences, en herbicides et pesticides, en poussins d'un jour et autres produits de l'aviculture, les transports, ont été perturbés, handicapant la production ou l'écoulement des produits agricoles. Les prix de plusieurs produits alimentaires de base ont fortement augmenté aggravant le niveau de sécurité alimentaire. La réalisation de l'ODD (2) pourrait être compromise sans un accompagnement prompt et soutenu des producteurs, des intermédiaires ainsi que des mesures hardies d'assistance alimentaire et nutritionnelle.

L'ampleur de la crise sanitaire a fragilisé le système de santé, et a renforcé la précarité de l'accès aux services dans un contexte de faibles dispositifs d'assurance-maladie ; cet accès a été rendu encore plus difficile avec la diminution des revenus des populations résultant de la crise économique qui a suivi la crise sanitaire et constituant ainsi une menace pour la réalisation de l'ODD (3).

Le confinement scolaire et la réduction des revenus des ménages ont eu des répercussions sur les volumes horaires, la situation pédagogique des enfants, sur l'école, les enseignants, le calendrier scolaire, les acquis pédagogiques, dans un système marqué par l'inégalité des chances l'accès, peut fragiliser les acquis déjà enregistrés dans la réalisation de l'ODD (4) en matière de qualité et de taux d'accès, notamment au secondaire et d'inégalité d'accès à l'école et met aussi en danger les récents légers progrès en termes de qualité.

La croissance n'est plus forte et inclusive avec les taux relativement modestes attendus en 2020 ; les emplois sont plutôt menacés, en particulier, les emplois décents ODD (8).

La pandémie de la Covid-19 a renforcé davantage la vulnérabilité et les inégalités de genre et toutes les formes de violence basées sur le genre. La crise sanitaire et socioéconomique pourrait ainsi aggraver

davantage la situation de la femme qui est déjà précaire ODD (5).

Les inégalités (ODD10) se sont accrues en faveur des populations disposant de protection sociale ou d'accès facilité à internet et aux ressources du numérique.

Les modes de fonctionnement des Etats et des populations ont été ébranlés par la survenue de la pandémie, leurs gestions financières et leurs organisations mises à mal et des risques pèsent sur les progrès en matière d'accès à des services publics efficaces et au renforcement des processus pacifiques ODD (16).

Somme toute, la plupart des ODD pourrait être sévèrement impactée par la pandémie, ce qui nécessiterait toute une revue de l'ensemble des actions y relatives aux fins d'apporter des ajustements nécessaires pour conserver le rythme de leur réalisation.

MÉTHODOLOGIE RELATIVE À L'ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA COVID-19 EN LIEN AVEC LES ODD

Méthodologie

La méthodologie de l'étude est un mixage entre le sondage et la modélisation économique. Le sondage réalisé par l'INSAE, fournit les indicateurs de perception des acteurs qui donnent une mesure perceptuelle de l'impact de la pandémie qui sert de point d'ancrage et de repère à la modélisation économique pour inférer et simuler les chocs liés à la pandémie.

La simulation des chocs a été réalisée à l'aide du Modèle macro économétrique d'Analyse des Politiques Economiques et Sociales (MAPES) du Ministère du Plan et du Développement et de la Matrice de Comptabilité Sociale (2013), laquelle a servi d'ancrage aux analyses d'impacts.

Pour évaluer l'impact de la pandémie sur le cadre programmatique des politiques de développement ainsi que sur les ODD le Modèle MAPES a permis de simuler l'impact de la pandémie sur les profils de croissance initialement prévus à court, moyen et long termes le long des sentiers de développement (PAG-PND, PND-ODD etc.). Ces simulations ont eu pour appui, le cadrage macro budgétaire à moyen terme réalisé par la DGAE pour le Plan National de Développement (PND). Ce cadrage a prévu trois profils de croissance correspondants à trois scénarii que sont : (i) le scénario de référence, (ii) le scénario PND-ODD et (iii) le scénario de croissance à politique inchangée.

Les simulations de l'impact du choc à court et moyen termes, reposent sur les hypothèses de ce cadrage macro-budgétaire des scénarii de développement et de la trajectoire des ODD. Au-delà des hypothèses du cadrage et des taux d'investissement prévus, les hypothèses relevant de la dynamique de la pandémie à savoir : (i) la sévérité faible, (ii) la sévérité moyenne, (iii) la sévérité forte ont été simulées.

Cette approche méthodologique est différente de celle de la théorie du changement qui privilégie l'option dépenses budgétaires plutôt que celle des dépenses de la comptabilité nationale et le principe des accélérateurs pour mettre en évidence les synergies, les impacts et facilite le costing des ODD par accélérateurs.

Problématique du financement des ODD

Le coût d'atteinte des ODD à l'horizon 2030 est évalué à 42451,58 milliards de francs CFA avec une moyenne annuelle de 3265,51 milliards de FCFA par an, soit environ 60,80% du PIB. Avec une valeur moyenne de 2544,2 milliards du volume des investissements de CFA d'un scénario à l'autre en 2020 et un taux moyen de croissance de 6% à moyen terme sur la période, l'atteinte des ODD est globalement compromise en absence de ressources de financement complémentaires. Les perspectives sont encore rendues complexes avec l'impact négatif de la Covid-19 sur les flux de financement en direction du Bénin : il est prévu une baisse des mobilisations en ce qui concerne les recettes publiques, les IDE, les transferts des migrants. La nécessité devient impérieuse pour promouvoir la hausse des dons, des prêts, et l'utilisation accrue des autres produits financiers, des financements innovants tels que les fintechs ou les fonds verts climat.

ENCADRÉ : 10

LA CRISE DE LA COVID-19 ET LE PRINCIPE DE « NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ ».

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, avec la hausse des inégalités, l'application du principe de « Ne laisser personne de côté » doit plus que jamais s'imposer. La baisse de la demande globale et des activités, la hausse du chômage et du sous-emploi, les difficultés d'accès aux services sociaux de base et les contraintes financières risquent de s'accroître pour les « personnes laissées de côté » au Bénin qui sont identifiées dans le Bilan Commun Pays (SNU Bénin, 2017) comme étant : i) les jeunes diplômés sans emplois; ii) les personnes vivant avec un handicap; iii) les populations pauvres vivant dans les zones frontalières et rurales en particulier les femmes et les jeunes ; iv) les transgenres, les toxicomanes, v) les enfants placés (vidomégons), vi) les personnes privées de liberté. Ces populations seront rendues encore plus vulnérables que les autres pendant la crise de la Covid-19. En effet, l'accès aux services sociaux de base ou aux activités économiques est restreint compte tenu des contextes contraignants induits par la crise de la covid-19 et leurs conséquences : des difficultés d'accès à l'emploi accrues pour les jeunes diplômés, des difficultés d'accès aux mesures de protection individuelle pour les personnes vivant avec handicap (dispositifs de lavage des mains ou messages de prévention non adaptés, etc.), la fermeture des frontières et le ralentissement des activités dans les zones transfrontalières, l'accroissement des tâches non rémunérées des femmes, etc. Il s'agira alors pour renforcer le principe de ne « laisser personne de côté » de l'agenda 2030 de rendre systématique la prise des mesures spécifiques pour ces personnes cibles lors de la formulation ou de la mise en oeuvre des politiques de riposte sanitaire et économique à la Covid-19 afin d'assurer le respect de ce principe pendant cette crise et au delà.

III.2.- IMPACTS SOCIAUX

III.2.1.- Impacts sur l'éducation

Dans le but de freiner la propagation de la pandémie du coronavirus, le gouvernement a décidé, de la fermeture temporaire des écoles de tous les ordres d'enseignement du 30 mars au 11 mai 2020. Tous les écoliers, élèves et étudiants et les enseignants ont été contraints à l'arrêt des activités pédagogiques. Le Gouvernement a limité la durée de la fermeture pour éviter les conséquences potentielles de cette fermeture temporaire de l'école à savoir, la déperdition ou une augmentation des cas d'abandons, notamment des filles.

Le cas des filles est à mettre en exergue, car en effet, le taux d'abandon des filles est, chaque année, supérieur à celui des garçons. Au plan national dans les écoles primaires publiques ce taux pour 2018-2019, est de 22,27% pour les filles et de 20,80% pour les garçons. Il sera nécessaire de faire des efforts dans le contexte de la COVID-19, notamment en matière de rétention des élèves, en particulier, des filles au niveau de tous les ordres d'enseignement.

La vulnérabilité dans la dimension éducation dans les ménages se traduit par une absence de contact avec les enseignants, la suspension des classes qui a affecté les enfants et par la crainte d'une baisse du niveau des enfants suite à la fermeture des classes intermédiaires en raison de la pandémie de la COVID-19.

Selon les résultats de l'enquête, sur toute l'étendue du territoire national, 48,8% des chefs de ménage ont déclaré que leurs enfants ont été affectés par la suspension des classes et 34,1% pensent que le niveau des enfants a baissé depuis la fermeture des classes intermédiaires en raison de la pandémie de la COVID-19. Sur le plan national, au moins trois (3) ménages sur dix (10) sont vulnérables sur le plan éducation. Le département du Zou (48,5%) est en tête de peloton et le Borgou (7,3%) tient la queue. Les ménages vivant en milieu urbain (34,6%) et ceux vivant dans la zone hors cordon (39,5%) sont les plus affectés. Les chefs de ménages exerçant dans le secteur

de l'« hébergement et restauration » environ cinq (5%) sur dix (10%) sont plus vulnérables que ceux se trouvant dans les autres secteurs d'activités.

La vulnérabilité est critique également pour les ménages les plus vulnérables dont les revenus ont baissé et qui auront du mal à faire face aux frais scolaires. Selon l'enquête de l'INSAE (aout 2020), 43,8% des parents estiment que la crise liée à la Covid-19 a réduit leurs capacités à payer les frais scolaires.

III.2.2.- Impacts sur la santé

La crise de la COVID-19 a un impact sur le fonctionnement global des services de santé, avec une baisse significative des prestations au niveau des services clés des formations sanitaires. Sur la période de janvier à juin 2020, l'utilisation des services de soins curatifs et de consultations prénatales s'établit, respectivement, à 25% et à 88% au niveau national contre 41 et 114% sur la même période de l'année précédente, selon les données brutes. Le taux d'accouchement institutionnel au premier semestre 2020 est de 80%, soit 21% en moins par rapport à 2019 (Enquête INSAE, aout 2020).

Cette baisse significative de l'utilisation des services est plus accentuée dans la zone de l'ex-cordon sanitaire, épice de l'épidémie, avec une baisse de la couverture en soins curatifs, en consultation prénatale, en accouchement, variant entre 16 à 53%.

Les services de vaccination sont particulièrement touchés, avec une proportion d'enfants vaccinés de 72% en 2020 contre 91% en 2019. Le premier contact vaccinal est globalement assuré avec une couverture de BCG de 94%. La continuité de ces services est en baisse et se traduit par une couverture en penta 3 de 74% et de VAR à 66%. (Source : DHIS2-Bénin).

L'évolution des affections respiratoires, aussi bien de la partie haute que de la partie basse de l'appareil respiratoire, fait l'objet d'une plus grande attention, surtout dans la zone du cordon sanitaire.

Le niveau actuel d'utilisation des services semble découler, d'une part, de la disponibilité de la logistique et des ressources mobilisées pour le fonctionnement des services, et, d'autre part, de l'impact psychosocial que la COVID-19 et la communication ont sur les populations.

En ce qui concerne l'approvisionnement en intrants pour les activités, aucune rupture significative de stock n'a été relevée au niveau de la CAME pour les produits destinés aux soins et services non COVID-19. La tension sur le stock a été notée essentiellement pour les « intrants COVID-19 », notamment le matériel de protection (masques, gants, gels hydroalcooliques, combinaisons de protection) et quelques médicaments (chloroquine, dexaméthasone).

La gestion de la crise COVID-19 a mis la pression sur la ressource humaine déjà insuffisante. Elle a engendré l'ouverture de plusieurs postes de travail à fournir en urgence au niveau des différentes composantes de la riposte, que ce soit au niveau de postes de surveillance sanitaire situés au niveau des points d'entrée (l'aéroport, le port, les frontières terrestres), des équipes de surveillance et de laboratoire, des sites de prise en charge, la gestion de la logistique, la prévention et le contrôle des infections (PCI), la gestion administrative et financière et de désinfection et d'innovation. La charge de travail élevée liée à ces postes et leur permanence dans le temps, non prévues dans la planification, impactent les services. Des agents déjà en fonction et à des postes déterminés ont été mobilisés pour accomplir les missions liées à la réponse à la COVID-19, comme un peu partout dans d'autres pays.

L'accès aux ressources pour le financement des services et des interventions en santé a été modifié au cours du premier semestre 2020 du fait de la crise de la COVID-19.

La faible fréquentation des services a engendré une baisse de recettes, donc une faible mobilisation de ressources internes pour l'auto-financement.

Les subventions de l'État se sont essentiellement limitées au seul paiement de salaire et quelques charges fixes du fait du

retard dans le déclenchement du processus d'exécution des dépenses déléguées sur budget national. En effet, de manière globale, le taux d'exécution du budget du Ministère de la Santé sur cette source de financement est de moins de 10% au 31 Mai 2020 contre 22 % à la même période en 2019.

La baisse de ces financements pour les services ordinaires s'est accompagnée d'une mobilisation de ressources internes et externes au profit des interventions contre la COVID-19. Des dons ont été mobilisés auprès de personnes physiques ou morales, et des partenaires à travers l'activation de nouvelles lignes de financement de réorientation vers la COVID-19 de financement antérieurement acquis et d'augmentation de ressources pour des lignes de crédit destinées à des activités COVID-19 sensibles.

L'enquête menée par l'INSAE sur tout le territoire national relative à l'impact de la Covid-19 au Bénin, indique que plus de la moitié (51,1%) des ménages est vulnérable quant aux questions de santé. Cette vulnérabilité s'est plus exprimée dans les départements de l'Ouémé (76,2 %) du Zou (75,6%), du Littoral (67%) et du Mono (64,2%). Il est aussi constaté sur ce plan que les ménages à l'intérieur du Cordon ont manifesté des caractéristiques de vulnérabilité plus forte que les ménages hors du cordon soit 66,4% contre 46,5%, de même entre milieu urbain (60,4%) et milieu rural (46,4%). Sur ce plan, les ménages dirigés par les femmes ont présenté des traits de vulnérabilité relativement plus élevée que ceux dirigés par les hommes avec des proportions de ménages affectés respectives de 55,8 et 49,8%.

Cas des maladies prioritaires

La pandémie a eu un impact limité sur l'offre des services des programmes prioritaires. De manière globale, l'offre des services s'est poursuivie au niveau des formations sanitaires périphériques. La prise en charge du paludisme, de la tuberculose et du VIH/sida est restée quasi identique au niveau de ces structures avec une disponibilité relative des intrants. L'étude de l'impact de la Covid-19 sur les services de VIH/sida a révélé que :

- **Par rapport à l'offre des services :**
- environ 1% des prestataires estime que la pandémie aurait ralenti l'offre de la PTME et que la fréquentation des services de CPN aurait diminué en ces périodes (moins de 50 %),
- 6% des PVVIH ont déclaré avoir constaté une réduction de la disponibilité des acteurs de l'offre sur les sites de PEC,
- le temps d'attente des usagers est réduit dans 40% des sites,
- l'offre du paquet de prévention aux populations clés n'est pour le moment pas impactée par la pandémie ;
- Par rapport à la dispensation trimestrielle des ARV, la mise en œuvre semble impacter progressivement plus de PVVIH mais des efforts sont à faire dans plusieurs départements comme l'Ouémé, le Mono, les Collines, etc. Ce qui permettra d'anticiper car déjà 11,4% des prestataires de service ont estimé que l'affluence pour le retrait des ARV serait en train de diminuer d'environ 25% par rapport à la période d'avant COVID-19. La collecte et la remontée des données ne sont pas, à l'étape actuelle de la pandémie, négativement impactées. L'assistance juridique et psychosociale à l'endroit des PVVIH aurait été touchée car 3% des PVVIH ont déclaré que l'offre s'est arrêtée à cause de la pandémie.
- En ce qui concerne les grandes interventions, telles que les campagnes de masse, leur mise en œuvre a été perturbée par la pandémie. L'organisation des activités aussi importantes que la campagne de distribution de moustiquaire imprégnée a été l'un des grands succès de la gestion de la pandémie. Cette expérience a été une réussite grâce à la mise en place progressive et l'intégration du protocole de prévention de la COVID-19 aux protocoles des grandes interventions. Cette disposition a constitué la clé de voûte des autorisations de mise en œuvre et des actions de supervision de ces interventions.
- En ce qui concerne le pilier « équipements, matériels et approvisionnement en intrants », des retards de livraison ont été relevés pour certains intrants. Dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, les tensions ont été signalées sur les stocks d'ARV et les réactifs, qui relevaient d'autres dysfonctionnements d'accès aux ressources, ont été renforcées par la survenue de la pandémie.

Source : Onusida, PSLS-Ministère de la Santé du Bénin. Évaluation de l'impact de l'épidémie de la COVID-19 sur l'ensemble des services VIH au Bénin ; juillet 2020 ; 52pages

III.2.3.- Impacts sur les groupes sociaux vulnérables

Le programme d'action du gouvernement (PAG) du Bénin a opté pour une protection sociale pour tous en ce qui concerne l'assurance maladie et l'assurance retraite mais aussi le droit à la formation et l'accès aux services financiers, à travers le projet ARCH, ciblant particulièrement les acteurs du secteur informel (agriculteurs, commerçants, transporteurs, artisans) et les plus pauvres à travers le projet ARCH.

En matière de vulnérabilité, on peut indiquer que les chefs de ménage du milieu rural et ceux des départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, du Couffo, de la Donga, du Zou et de l'Atlantique, souffrent plus particulièrement de l'intensité des privations qui varie entre 0,501 et 0,615, la moyenne nationale étant 0,549.

L'analyse de la pauvreté multidimensionnelle selon le milieu de résidence et les groupes d'âge indique que les enfants de 0-17ans et les personnes âgées, de même que les

populations rurales présentent une incidence de pauvreté supérieure à 66% et suggère leur fragilité par rapport à la santé, l'éducation et le niveau de vie dans la mesure où la crise de la Covid-19 induirait une baisse des revenus.

La vulnérabilité analysée conjointement aux différentes dimensions de la pauvreté (monétaire, non monétaire et multidimensionnelle) indique pour ce qui est en particulier de l'indice MPI une proportion de 14,9% de la population totale vulnérable en 2018 (soit 1,69 millions d'individus). En milieu urbain cette proportion est de 19% contre 11,8% en milieu rural. A cette population s'ajoutent les personnes présentant une sévérité en pauvreté avec une intensité de privation supérieure à 50% ; celles-ci représentent une proportion de 40,3% en 2018, soit en effectif 1,13 million d'individus. Sous les différents scénarios, ces taux devraient s'accroître comme l'indice global présenté dans le tableau ci-dessus.

Certains groupes vulnérables sont identifiés par la FAO (FAO²⁰, Bénin, 2020) Il est notifié la perte de revenu, le chômage, le déficit de vivres, le non accès aux soins de santé, l'insécurité alimentaire et la perte de couverture sanitaire chez les travailleurs informels engagés dans l'agriculture, les travailleurs saisonniers, jeunes ruraux engagés dans l'agriculture. Les femmes ont été touchées surtout à travers les activités de transformation et de commercialisation de produits agricoles.

III.2.3.1.-Les enfants et les jeunes

Bien que les enfants semblent être moins contaminés par la COVID-19 que les adultes, la pandémie affectera l'environnement dans lequel ils évoluent et se développent.

L'interruption des activités pédagogiques, les risques accrus de violences sexistes basées sur le genre et sexuelles, les risques pour la santé mentale sont autant de problèmes auxquels les enfants, en particulier les filles, pourront être confrontés. En effet, pendant la période

de la fermeture des écoles, très peu ou pas de temps seront consacrés aux études, à la revue des cours mal assimilés, aux exercices de renforcement, etc. La fermeture des écoles ou des centres d'apprentissage posent le problème de l'occupation des enfants à la maison. Les filles et les jeunes femmes sont en effet particulièrement vulnérables (cf. infra).

De plus, à la reprise prévue au mois d'août 2020, certains acquis de six mois de cours peuvent être fragilisés La Covid-19 aura été un coup dur pour les efforts de relèvement de niveau mis en œuvre depuis plus de trois ans dans le système éducatif au Bénin.

Chez les adolescents et les jeunes, la période de la fermeture des écoles aura été, pour la majorité, une période de dilettantisme, de conquête d'horizons divers peu en rapport avec les apprentissages de l'école. Il est possible que certains enfants et adolescents ne retournent plus à l'école, étant donné les difficultés économiques que leurs familles auraient connues. L'enquête de l'INSAE (août 2020) indique que 43,8% des parents estiment que leurs capacités à payer les frais scolaires se sont réduites et 41,7% notent une baisse de contact entre les parents, les enfants et les enseignants. Les filles sont dans ce contexte les plus vulnérables, car exposées à des grossesses non désirées seront obligées d'abandonner l'école.

La fermeture des écoles a également un impact négatif sur l'état nutritionnel des enfants, les ménages indiquent manger moins d'aliments nutritifs depuis la crise liée à la Covid-19, (INSAE, août 2020), surtout ceux qui ont accès aux programmes d'alimentation scolaire (cantines scolaires) affaiblissant ainsi leur système immunitaire.

La Covid-19 constitue également un facteur de stress supplémentaire pour les parents qui devront peut-être chercher de nouvelles solutions de garde ou renoncer à aller travailler du fait de la fermeture des écoles, des crèches et des garderies, ce qui expose davantage les enfants à des risques accrus de violences ou

20. *Impacts de la maladie de la COVID-19 sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin*

21. *Conseil des Ministres du mercredi 8 avril 2020*

à l'exploitation économique et leurs parents au stress. Par ailleurs, la stigmatisation et la discrimination liées à la Covid-19 peuvent exposer davantage les enfants à la violence physique et émotionnelle et à la détresse psychologique en cas de perte d'un parent.

Les difficultés économiques des jeunes filles travaillant dans les bars restaurants et les buvettes surtout à Cotonou et qui, pour la plupart, proviennent de l'intérieur du pays ou des pays limitrophes, sont susceptibles d'augmenter. Face à ces difficultés, elles peuvent accepter n'importe quelle offre malgré les risques comme moyen de survie.

III.2.3.2 Les personnes âgées

Les personnes âgées ont généralement un système immunitaire plus faible que les autres groupes d'âge et sont plus exposés aux complications que les plus jeunes ou elles sont exposées à l'abandon. Selon l'enquête de l'INSAE (août 2020), 4,6% des ménages interrogés confirment cette possibilité.

Par ailleurs, le confinement a de graves répercussions sur les personnes âgées, du fait de la suppression des visites des proches parents. Souvent à la retraite, les personnes âgées ont tendance à rendre des visites ou à en recevoir en termes d'activités sociales. Obligées de rester confiné à la maison, l'ennui, le stress, la peur, l'angoisse les affecteront.

III.2.3.3.- Les personnes vivant avec un handicap

Qu'il soit sensoriel, moteur, mental ou social, le handicap pose presque toujours un problème d'insertion voire d'inclusion dans la société béninoise. Le respect des droits humains des personnes handicapées se heurte entre autres, à l'influence persistante des pesanteurs socio-culturelles, la non application des textes et la méconnaissance et/ou la non prise en compte des ODD²².

Pour la plupart, elles dépendent du soutien familial. Celles qui ont par exemple une déficience visuelle ou auditive, ont un accès limité aux informations sur les mesures préventives et les services disponibles. Il est important d'assurer la traduction des messages en langues de signe et la transcription en écriture braille et d'adapter les dispositifs de prévention (lavage des mains, cabine de désinfection, etc.). Elles devront également être plus soutenues financièrement, leur résilience économique étant moindre. Elles risquent d'être mises de côté également dans le contexte d'une hausse de la paupérisation.

22. *Guide d'intégration des besoins spécifiques des personnes handicapées dans les politiques et stratégies sectorielles, MASM, PNUD, novembre 2019*

PROTECTION SOCIALE ET ARCH

A. L'ÉTAT ACTUEL DU SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE AU BÉNIN

Forces

- Couverture de certains risques par les régimes de sécurité sociale pour le secteur formel : retraites, accidents et maladies professionnelles, prestations familiales et, dans le cas du FNRB, assurance
- Maladie (partiellement) : Développement rapide des mutuelles de santé avec une forte participation communautaire

Faiblesses

- Faible niveau de couverture de la population par l'assurance maladie (8,4% pour le FNRB, les mutuelles et l'assurance privée)
- Régimes de sécurité sociale: couverture limitée au secteur formel (6,4% de la population active assurée) ; nombre réduit de risques couverts ; situation déficitaire du FNRB nécessitant d'importants transferts du budget de l'Etat (0,6% du PIB en 2011) ; faiblesses des systèmes d'information et de gestion
- Peu de progrès dans les tentatives d'extension de l'assurance sociale au secteur informel
- Mutuelles de santé : faible capacité contributive des ménages, faibles taux de recouvrement des cotisations, faible capacité de gestion, dépendance de l'appui financier des PTF, taille réduite des mutuelles, risques de sélection adverse, défaillances au niveau de l'offre et de la qualité des services sanitaires ;
- insuffisance des ressources pour l'application d'une protection sociale véritablement holistique et qui prennent en compte les besoins de l'assistance sociale élargie et tous les groupes vulnérables y compris les besoins des enfants, des personnes vivant avec handicap, en termes d'accès à l'école, à la santé, à la nutrition

Seulement, 8,4% de la population est couverte actuellement par l'assurance maladie et aucun mécanisme de protection sociale n'existe pour les acteurs du secteur informel qui représentent plus de 80% de la population active. Face à ce constat, l'État se mobilise pour

mettre en place une protection pour les plus vulnérables au Bénin et, à terme, se dotera d'un véritable système d'assurance maladie.

Le Programme d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)

Programme original de l'État béninois, le projet ARCH qui a pour but d'accroître la capacité et l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques, de façon durable et équitable à la population, et notamment aux plus démunis, en particulier, les populations du secteur informel.

Le Projet ARCH se fonde sur l'hypothèse fondamentale que l'offre intégrée de services d'assurance maladie, de formation, de crédit et de retraite complétés par les filets de sécurité sociale à la population béninoise, notamment, les plus démunis, est l'un des moyens efficaces pour opérationnaliser le document de politique holistique de la protection sociale (PHPS) et pour ériger un système de protection efficace et soutenable. , il est constitué d'un paquet de quatre (4) services qui seront offerts à un guichet unique de protection sociale :

- Assurance Maladie,
- Formation,
- Micro-crédit et
- Assurance retraite.

Mise en œuvre : Le gouvernement béninois œuvre depuis avril 2016 à une meilleure protection sociale notamment celle des plus démunis. Il en a fait une priorité au point où l'un des 45 Projets phares du PAG 2016-2021, inscrit au pilier 3, axe stratégique 6, action 1 est l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH).

La mise en œuvre de la phase pilote du volet Assurance Maladie du projet ARCH est une réalité depuis plusieurs mois. Démarré depuis le 29 juillet 2019 dans les communes d'Abomey-Calavi, Sô-Ava, Dassa-Zoumè, Glazoué, Djougou, Copargo, Ouaké, la phase pilote a fait l'objet d'un point d'étape le mardi 11 février 2020. L'activité organisée par les cadres de l'Unité de Gestion du Projet ARCH a réuni entre autres, dans la salle des fêtes des tours administratives, les acteurs du secteur et les hommes des médias.

Au terme du ciblage communautaire et d'une enquête socio-économique dans les 07 communes où la phase pilote a été mise en œuvre, environ 105.000 personnes ont été identifiées et leur statut validé comme étant des pauvres extrêmes. Sur les 105.000 personnes, 89.899 ont reçu des cartes nationales biométriques depuis le 20 juillet 2019.

- La COVID-19 a aggravé davantage la situation des travailleurs de l'informel qui étaient déjà sans protection sociale. Cela laisse d'énormes défis conjoncturels et structurels sociaux. A court terme, il est important de soutenir ces travailleurs ; ce que le gouvernement du Bénin a bien compris par la mise en place de ARCH. Il devient urgent d'opérationnaliser le projet dans toutes ses dimensions et prenant en compte tous les acteurs et bénéficiaires identifiés.
- En termes de défis sociaux pour la protection des personnes à court-terme, on note : Deux principaux axes d'actions: (i) le soutien aux couches vulnérables à travers des appuis en matériels divers, produits de première nécessité, des secours d'urgence et d'assistance aux ménages pauvres et extrêmes pauvres (kits de prévention et de secours). (ii) Le deuxième axe d'action porte sur l'information, l'éducation et la communication pour l'autoprotection des couches vulnérables à travers des campagnes de sensibilisation, en s'appuyant sur les représentations du ministère des affaires sociales au niveau déconcentré.

III.2.3.4.- Les ménages ruraux

La pandémie de la Covid-19 aura été un fardeau très lourd pour les ménages ruraux. Les restrictions sur leurs déplacements et la psychose de la pandémie ont occasionné des méventes de produits agricoles et induit la contraction de leurs revenus. C'est le cas des semences certifiées de maïs et de riz que les producteurs ne sont pas sortis pour aller chercher, obligeant ainsi les semenciers à vendre leur produit sur le marché de consommation alimentaire. Ce qui provoque un manque à gagner allant de 28 à 43% . Les producteurs de céréales destinées à la consommation ainsi que les aviculteurs sont aussi dans le cas, de sorte qu'ils sont obligés de brader leurs marchandises. Le prix des poulets de chair serait passé de 2.500 F CFA le kilo à 1.500 F CFA, voire 1.200 F CFA le kilo. Ainsi, la plupart des producteurs de produits vivriers ont perdu une bonne partie de leur revenu.

III.2.4.- Impact sur la Nutrition

La détection des cas de malnutrition aigüe sévère ou modérée s'est régulièrement poursuivie dans les services. Au premier semestre 2020, ce sont 7 628 cas pour la malnutrition aigüe sévère et 8 344 cas pour la malnutrition aigüe qui ont été enregistrés, contre respectivement 13 117 et 15 039 en 2019. Pour les services qui ont rapporté des

cas de malnutrition, les proportions de cas de malnutrition aigüe sévère et de malnutrition aigüe modérée chez les enfants de 6 à 59 mois ont augmenté en moyenne de 2% en 2020 par rapport à 2019. Cette augmentation relative des enfants souffrant de malnutrition pourrait être l'une des conséquences des contraintes engendrées par les mesures barrières. Celles-ci ont limité l'offre en quantité suffisante de produits et l'accès aux ressources alimentaires. La demande, bien qu'existante, est surtout bloquée par l'absence de ressources financières pour les achats. La faible fréquentation des structures de santé était concomitante à celle des centres nutritionnels où une réduction importante des activités de promotion de bonnes pratiques nutritionnelles est notée, avec une irrégularité des séances de démonstration culinaire.

III.2.5 Impacts de la COVID-19 sur l'agriculture et la production agricole

Le secteur agricole est d'une importance capitale pour le renforcement de l'économie béninoise. Sa contribution au PIB a fluctué autour d'une moyenne de 27,8% sur la période 2015-2019 (voir tableau 14 ci-dessous). Elle est de 28% en 2019, en légère baisse (- 0,5) par rapport à 2018, dans un contexte marqué par la fermeture de la frontière avec le Nigéria.

TABLEAU 18 : CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE AU PIB

PIB (EN MILLIARDS DE FCFA CONSTANTS)	6 732,8	6 957,7	7 352,3	7844,7	8383,28
PIB AGRICOLE (EN MILLIARDS DE FCFA CONSTANTS)	1 776,9	1 936,3	2 082,7	2235,36	2350,69
CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE AU PIB (EN %)	26,4%	27,8%	28,3%	28,50%	28,04%

Source : INSAE, 2019 (nouveau système issu du rebasage du PIB²²).

22. L'INSAE a entrepris depuis janvier 2016, le processus de rebasage des comptes nationaux du Bénin et d'utilisation du Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies de 2008 (SCN2008). L'objectif visé est de conformer les comptes nationaux du Bénin aux normes internationales en vigueur et de les adapter aux nouvelles réalités résultant de l'évolution structurelle de l'économie nationale. L'année 2015 a été retenue comme nouvelle base des comptes nationaux et doit remplacer la base 2007 qui était

Il contribue pour 77% aux recettes d'exportation (INSAE 2020), 15% aux recettes de l'Etat et fournit environ 70% des emplois (PSRSA, 2016). Il est donc considéré comme le secteur dont les nombreuses potentialités doivent être judicieusement exploitées pour soutenir la croissance économique nationale et contribuer ainsi à lutter efficacement contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En d'autres termes, tout choc exogène qui affecte ce secteur a des implications importantes sur l'économie nationale toute entière.

III.2.4.1. Cas de la production vivrière

Globalement, la production vivrière a connu un accroissement de 4,9 % entre 2018 et 2019. En 2019, la production céréalière a atteint 2,18 millions de tonnes contre une production de 2,11 millions en 2018, soit un accroissement de 3,2% entre les deux campagnes agricoles. Le maïs et le riz ont le plus contribué à ce résultat avec des taux de croissance de 2% et 8% respectivement. Mais avec le choc de la COVID-19, cette performance pourrait être mise à mal car les mesures de confinement visant à contrer l'expansion de la COVID-19 ont créé des perturbations sur la main-d'œuvre agricole, surtout étrangère qui vient des pays limitrophes tels que le Togo, le Niger, le Burkina Faso, le Nigéria et parfois le Mali. Ce qui a eu des répercussions notoires sur les opérations de pré-récolte. La préparation du sol a accusé du retard. Il en est de même des semis, de la plantation et de l'entretien des champs.

Mais avec la COVID-19, les superficies emblavées pourraient diminuer en raison de la perturbation observée sur la main-d'œuvre agricole. Cette diminution pourrait atteindre 40% par endroit. Qui plus est, les semences certifiées de maïs, de riz et de soja n'ont pas été utilisées à la hauteur des habitudes. Par ailleurs, la mise en place des engrais a connu un retard ; ce qui a baissé le taux d'utilisation déjà faible dans les exploitations de maïs par exemple. Ainsi, les perturbations observées sur les facteurs qui contribuent directement à la croissance végétative des produits

alimentaires ne donnent aucune chance d'égaliser les performances de la campagne agricole précédente. Les facteurs facilitant la croissance végétative ne sont pas épargnés des perturbations induites par la COVID-19 et les mesures prises par le gouvernement. Il y a donc de fortes raisons de s'attendre à une réduction de la production alimentaire.

III.2.4.2. Cas de la production halieutique, animale et la couverture des besoins alimentaires

La production halieutique est caractérisée par une bonne performance dans toutes les catégories de captures sauf pour la pêche thonière. Ce qui justifie l'accroissement de la production de 18,8% entre 2018 et 2019. Cette performance risque de ne pas être atteinte en 2020 en raison de l'accès limité au plan d'eau signalé par les ménages agricoles, même si ce risque est modéré.

Concernant la production animale, on estime à 76 161 tonnes en 2019 la production de la viande contre 74 162 tonnes en 2018. Quant à la production du lait, elle est estimée à 125 145 tonnes en 2019 contre 121 975 tonnes en 2018. On note une production de 17 341 tonnes d'œufs de table en 2019 contre 16 795 tonnes en 2018. Les perturbations observées dans l'élevage dont les ménages agricoles ont parlé, à savoir réduction d'accès aux pâturage (31%) ; aux semences animales (34%) ; aux aliments pour bétail (41%) ; intrants vétérinaires (33%), pourrait empêcher le sous-secteur d'atteindre ces performances.

Les besoins alimentaires en produits végétaux sont couverts par la production nationale avec un excédent de 82,4% en 2019. Par contre, les besoins alimentaires en produits d'origine animale et halieutique sont déficitaires avec des déficits importants : 49,0% pour les produits d'origine animale et 68,6% pour les produits halieutiques. Un choc exogène dans les sous-secteurs élevage et pêche risque d'aggraver ce déficit. La COVID-19 et les mesures gouvernementales peuvent influencer ces performances en raison des baisses de production auxquelles on s'attend.

III.2..5 Impacts de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire

La pandémie de la Covid-19 semble avoir entraîné une dégradation importante de l'accès à l'alimentation pour une partie significative de la population (plus de 50%) qui se reconnaît en situation d'insécurité alimentaire, principalement à cause de l'évolution négative des revenus qui sont devenus insuffisants mais aussi de la hausse des prix de certains aliments. Afin de faire face à ces besoins essentiels, l'Etat et les autres acteurs de développement devront se mobiliser avec les populations pour trouver les solutions idoines.

Selon l'INSAE (août 2020), l'état nutritionnel et alimentaire des ménages s'est dégradé à la suite de la pandémie de la COVID-19 qui a entraîné une désorganisation de la chaîne d'approvisionnement à cause des mesures et de la hausse des prix de certains produits alimentaires de base réduisant ainsi l'accessibilité des produits alimentaires pour beaucoup de ménages. En effet, les résultats de l'enquête montrent que sur le plan national, 49,0% des ménages sont vulnérables du point de vue alimentaire. Ainsi,

- 48,0 % des ménages sont en insécurité alimentaire ;
- 46,5 % des ménages n'ont pas assez de nourriture ;
- 44,3% des ménages prennent une mauvaise qualité de nourriture ;
- 45,4% des ménages ne prennent pas des nourritures diversifiées ;
- 54,7% n'ont pas les moyens pour acheter de la nourriture ;
- 59,4% des ménages pensent que le prix des nourritures a augmenté ;
- 59,8% des ménages trouvent qu'il y a un

changement important dans la quantité de nourriture consommée ;

- 35,1% des ménages estiment n'avoir pas pu manger des aliments nourrissants et bons pour la santé au cours des trois derniers mois ;
- 27,1% des ménages déclarent avoir sauté un repas au cours des trois derniers mois à cause de la COVID-19 ; et
- 32,4% estiment n'avoir pas pu manger comme il aurait fallu au cours des trois derniers mois en raison de la COVID-19.

L'analyse selon le département montre que celui du Mono enregistre plus de ménages vulnérables pour la dimension alimentaire, soit neuf sur dix des ménages sont vulnérables. Cependant, le département des Collines affiche la plus faible proportion de ménages vulnérables, soit environ deux (2) sur dix (10).

Les ménages vivant dans les milieux urbains sont plus touchés que ceux se trouvant dans les milieux ruraux. En effet, sept (7) sur dix (10) des ménages se trouvant en milieu urbain sont en situation de vulnérabilité alimentaire. C'est la même tendance qui est observée au niveau des ménages habitants dans les zones du cordon sanitaire (au moins huit (8) sur dix (10) des ménages sont vulnérables).

Les ménages occupés sont plus affectés que les ménages non occupés car ceux qui sont occupés auraient perdu leur emploi ou leur activité est menacée.

Les chefs de ménages travaillant dans les secteurs de l'hébergement et restauration (79,7%), dans les transports et entreposages (76,4%) puis dans l'industrie (73,0%) sont les plus impactés que ceux exerçant leurs activités dans les autres branches d'activités.

COVID-19 ET PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES SUIVIS SUR LES MARCHÉS

Le prix des produits alimentaires est suivi par le Système d'Information sur les Marchés agricoles (SIM-Bénin) animé par la Cellule technique de suivi et d'appui à la gestion de la sécurité alimentaire (CT-SAGSA). Des informations mensuelles sont disponibles par marché et par commune de 2015 à juillet 2020. Ce qui a permis d'utiliser la méthode de la double différence pour évaluer l'impact de la pandémie et des mesures prises par le gouvernement pour ralentir la propagation du virus sur les prix des produits alimentaires suivis. L'analyse a couvert la période allant de juillet 2019 à juillet 2020. Les mesures barrières ont été mises en application à partir de mars 2020.

Dans le groupe des céréales, les produits qui ont connu une hausse significative de prix due à la COVID-19 sont le riz local (19%) et la farine de blé importée (7,4%). La production du riz blanc a chuté drastiquement du fait du slogan « rester chez vous » qui a empêché les unités de transformation de tourner à leur capacité habituelle. De plus, les moyens de transport habituellement utilisés, à savoir les petits véhicules de transport de voyageurs, n'ont pas été autorisés à livrer les sacs de riz, souvent en conditionnement de 5 kg, aux clients. Ce qui a créé une rareté sur les marchés se retrouvant dans le cordon sanitaire, et la loi du marché a produit l'effet attendu dans ces conditions.

Dans le groupe des fruits et légumes, seuls les légumes feuilles ont connu une baisse de prix de 17% due à la COVID-19.

En ce qui concerne le groupe des légumineuses, aucune variation significative de prix due à la COVID-19 n'a été notée.

Les produits dérivés du manioc que sont le gari et le tapioca ont connu des variations significatives de prix. Le gari fin a connu une augmentation de prix de 20,1% (significative à 1%) entre les périodes pré et post mesures due à la COVID-19. Cette augmentation est de 24,2% pour le gari ordinaire et 9,6% pour le tapioca (significative à 10%). Par contre, l'igname à piler a connu une baisse de prix de près de 34,0%.

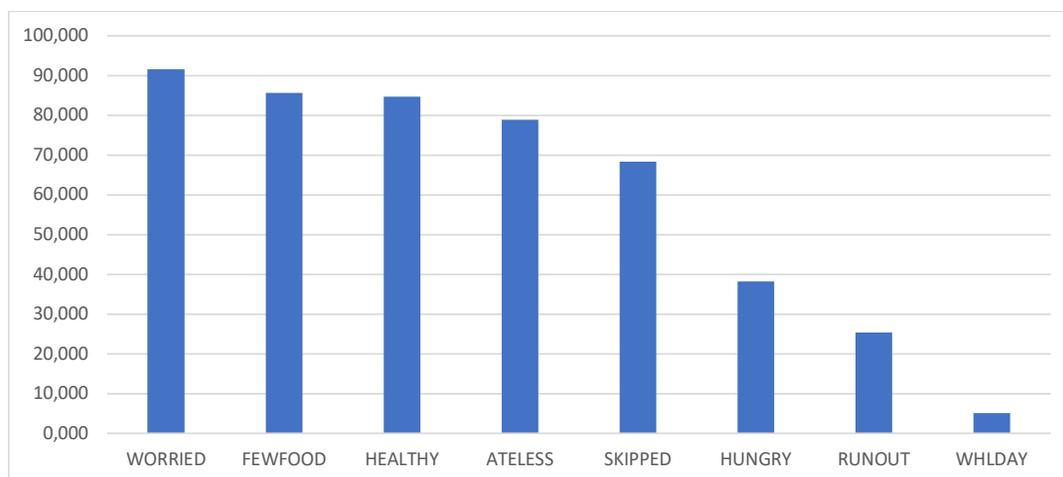
Dans la catégorie des huiles oléagineuses seul le prix de l'huile de palmiste a connu une augmentation remarquable de 83,8% attribuable à la COVID-19.

Analyse descriptive des expériences vécues d'insécurité alimentaire.

Le graphique 1 permet de constater que l'expérience d'insécurité alimentaire la plus vécue par les ménages est celle qui concerne l'inquiétude de ne pas avoir assez à manger

(91,5%). Elle est suivie par celle relative au fait d'être contraint de presque toujours manger la même chose (85,7%) ; ne pas pouvoir manger des aliments nourrissants et bons pour la santé (84,7%) ; incapacité de manger autant qu'il aurait fallu (78,9%).

GRAPHIQUE : 23 : DISTRIBUTION DES RÉPONSES "OUI" POUR CHAQUE ÉLÉMENT DE L'ÉCHELLE (EN % DE LA TAILLE DE L'ÉCHANTILLON SANS VALEUR EXTRÊME.



Prévalence de l'insécurité alimentaire.

Les résultats du modèle IRT sur les données FIES selon les ménages qui ont vécu l'expérience du fait de la COVID-19 permettent de dire que 14,9% des ménages agricoles sont dans une situation d'insécurité alimentaire sévère due à la pandémie de la COVID-19 et 75,3% sont en insécurité alimentaire modérée ou sévère due à la même cause.

TABLEAU 19 : PROBABILITÉ DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ESTIMÉE PAR L'ÉCHELLE FIES POUR LE BÉNIN DUE À LA COVID-19

SCORE = NOMBRE D'EXPÉRIENCE VÉCUE	FRÉQUENCE RELATIVE	PROBABILITÉ INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE (MODÉRÉ + SÉVÈRE)	PROBABILITÉ INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE (SÉVÈRE)
0	0	0	0
1	0,025	0,014841	0
2	0,063	0,071993	0
3	0,153	0,306363	0
4	0,14	0,685842	0,000004
5	0,158	0,928622	0,000621
6	0,13	0,991962	0,025646
7	0,182	0,99913	0,30337
8	0,148	0,999798	0,60812
Prévalence de l'insécurité alimentaire		Sévère + Modérée	Sévère
		0,7532871	0,14864776

Source : Nos calculs sur la base des données de l'enquête FAO-Bénin, Juillet-Août 2020.

Le même processus a été suivi pour estimer la valeur de ces deux indicateurs pour des ménages qui ont fait face à des expériences d'insécurité alimentaire mais qui pensent que ce n'est pas du fait de la COVID-19. Les valeurs estimées pour cette catégorie de ménages sont respectivement 10,2% et 72,2%. Ainsi, on peut conclure, toute chose égale par ailleurs, que la COVID-19 et les mesures que le Gouvernement a prises pour ralentir l'expansion de la COVID-19, ont provoqué une aggravation de l'insécurité alimentaire chez les ménages agricoles. La taille de l'impact est de l'ordre de 3,2 points de pourcentage et 4,7 points de pourcentage respectivement pour la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère et la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère.

Impact sur les situations d'insécurité alimentaire vécues : estimation par la méthode

d'appariement non paramétrique du plus proche voisin.

La probabilité qu'un ménage soit inquiet de ne pas avoir assez à manger a augmenté de près de 0,40 point de pourcentage du fait de la COVID-19. Cette probabilité a augmenté de 0,47 point de pourcentage pour la situation où les ménages ne pouvaient pas manger des aliments nourrissants et bons pour la santé. Pour la situation E3, l'augmentation est de 0,35 point de pourcentage. Cette situation s'explique par le fait que les quatre dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité, ont été perturbées par les mesures barrières prises pour faire reculer la pandémie.

III.2.6 Eau, assainissement, hygiène

L'évaluation du cadre de vie des ménages à travers l'accès aux services WASH dans le contexte de la COVID-19 montre que plus de deux tiers soit 69% des ménages vivent dans un environnement susceptible de dégrader leur état de santé. Cette situation est plus constatée dans les départements de l'Alibori (94,7%), la Donga (92,2%), du Couffo (90,1%), Atacora (88,8%) des Collines (76,5%), du Borgou (74%) et du Plateau (61,2%). Elle est aussi plus prononcée dans les ménages où le chef a un niveau de scolarisation faible de même qu'en milieu rural (79,9%) qu'urbain (36,4%).

Selon le VNR 2018, les efforts du Gouvernement ont induit une amélioration modérée du taux d'accès à l'eau potable et du taux de desserte en eau potable en milieu urbain au moment où des défis majeurs sont à relever au niveau du taux de desserte en eau potable en milieu rural. Des investissements importants sont effectués (branchement de 90210 nouveaux abonnés au réseau de distribution de la SONEB sur la période 2015-2019, la construction en milieu rural de plus de 2258 nouveaux Equivalents Point d'Eau (EPE) sur la période 2014-2019, réduction du coût d'abonnement qui est passé de 120.000 FCFA le branchement à 50.000 FCFA. La possibilité est donnée à la population de payer 20.000 FCFA à la pose du compteur et échelonner le paiement du reste sur six mois.

Au premier semestre 2020, la demande et la consommation en eau devraient être en nette augmentation du fait des exigences liées au respect des mesures barrières telles que le lavage régulier des mains à l'eau et au savon, le nettoyage humide du sol, la pulvérisation des espaces infectés. Ces utilisations de l'eau ont mis en lumière les gaps de points d'eau existant au niveau des infrastructures publiques et des services privés.

Le lavage régulier des mains à l'eau et au savon comme mesure de prévention de la COVID-19 a des implications sur la demande en eau propre ou en eau potable. Sous l'hypothèse moyenne selon laquelle une personne de 6 ans et plus consommerait 1 litre d'eau par jour pour le lavage régulier des mains, on estime à 2 698 millions de litres la consommation d'eau induite par cette mesure sur la période allant de mars à décembre 2020. Cette hausse de la consommation d'eau va engendrer pour les ménages des dépenses supplémentaires sur leur consommation finale.

L'utilisation des masques à usage unique a introduit de nouveaux types de déchets dont ni le dispositif de collecte, ni le mécanisme d'élimination n'étaient prévus. Cette situation dégage des besoins de compétences, de procédures et de ressources humaines habilités à assurer la gestion de ces déchets.

Le déploiement de dispositifs de lavage des mains et de désinfection au niveau des services de l'espace publique, et parfois dans des espaces privés, est l'une des transformations majeures au cours de cette période. Le circuit de collecte et le dispositif d'élimination des eaux usées n'ont pas souvent été adaptés pour répondre à l'intense utilisation enregistrée.

Du fait de la COVID-19, l'hygiène s'est améliorée dans certains services publics due à l'instauration de pratiques de nettoyage humide et régulier, de pulvérisation des locaux infectés, de lavage des mains régulier.

En ce qui concerne la problématique de l'accès aux services d'assainissement, selon l'UNICEF, les retard de mise en oeuvre des activités d'assainissement du au Covid-19 ont entraîné une baisse de couverture par rapport à ce qui était prévu alors même que les services d'assainissement sont très limités et peuvent compliquer l'état de santé des populations déjà vulnérables aux maladies et épidémies.

III.3.- IMPACTS DE LA COVID-19 SUR LES THEMATIQUES TRANSVERSALES

Dans le cadre de la présente étude, seront traitées comme « thématiques transversales » les questions suivantes : (i) la pauvreté (dans toutes ses différentes dimensions), (ii) le genre et les inégalités genre, (iii) la gouvernance avec en appendice paix, et la sécurité.

III.3.1.- Impacts de la COVID-19 sur la Pauvreté

III.3.1.1.- Impacts sur les revenus des ménages

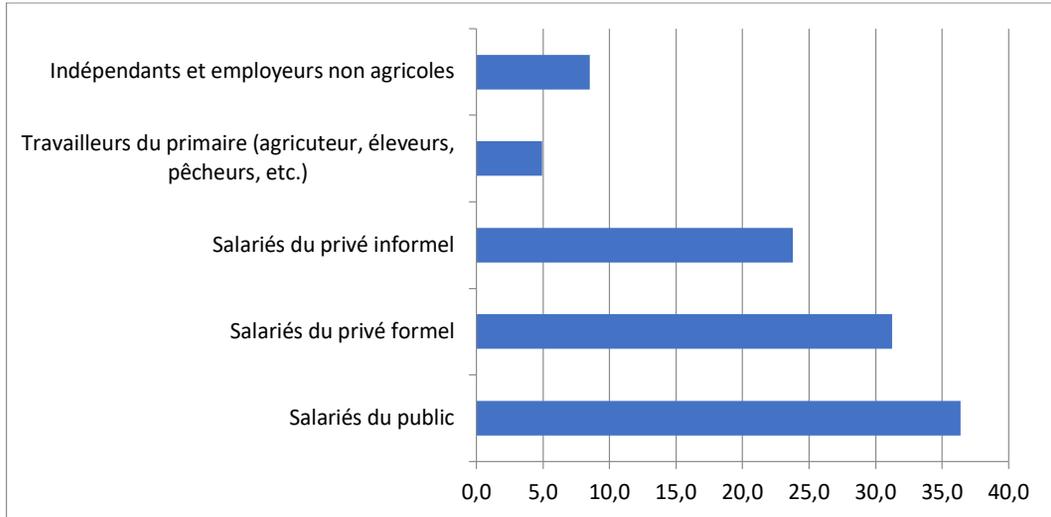
Les pertes d'emplois découlant du ralentissement des activités couplées avec une reprise lente, auraient des répercussions sur les revenus des ménages et par conséquent sur la pauvreté.

En ce qui concerne les revenus des ménages, ils pourraient connaître une baisse de 12,7%

par rapports aux revenus initiaux. La baisse des revenus toucherait principalement les salariés (au moins 23%), tant du public que du privé formel ainsi que ceux du secteur privé informel. Les travailleurs du secteur primaire (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.) et les indépendants et employeurs non agricoles ont été affectés, mais dans une moindre mesure.

Il ne fait pas de doute que la baisse des revenus affecterait le bien-être des ménages et génèrerait plus de pauvres aussi bien sur le plan monétaire que non monétaire.

GRAPHIQUE 24 : BAISSÉ DU REVENU EN % DU REVENU INITIAL



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, octobre 2020

TABLEAU 20 : IMPACT DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 SUR LE REVENU DES MÉNAGES EN 2020

MÉNAGES	ESTIMATION DU REVENU INITIAL DES MÉNAGES EN 2020	BAISSE DU REVENU EN % DU REVENU INITIAL
Salariés du public	489,08	36,40
Salariés du privé formel	568,55	31,26
Salariés du privé informel	748,60	23,78
Travailleurs du primaire (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.)	3646,95	4,92
Indépendants et employeurs non agricoles	2148,69	8,50
Total	8089,71	12,72

Source : Consultants du Cabinet EXECO, Septembre 2020

III.3.1.2.-Impacts sur la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire

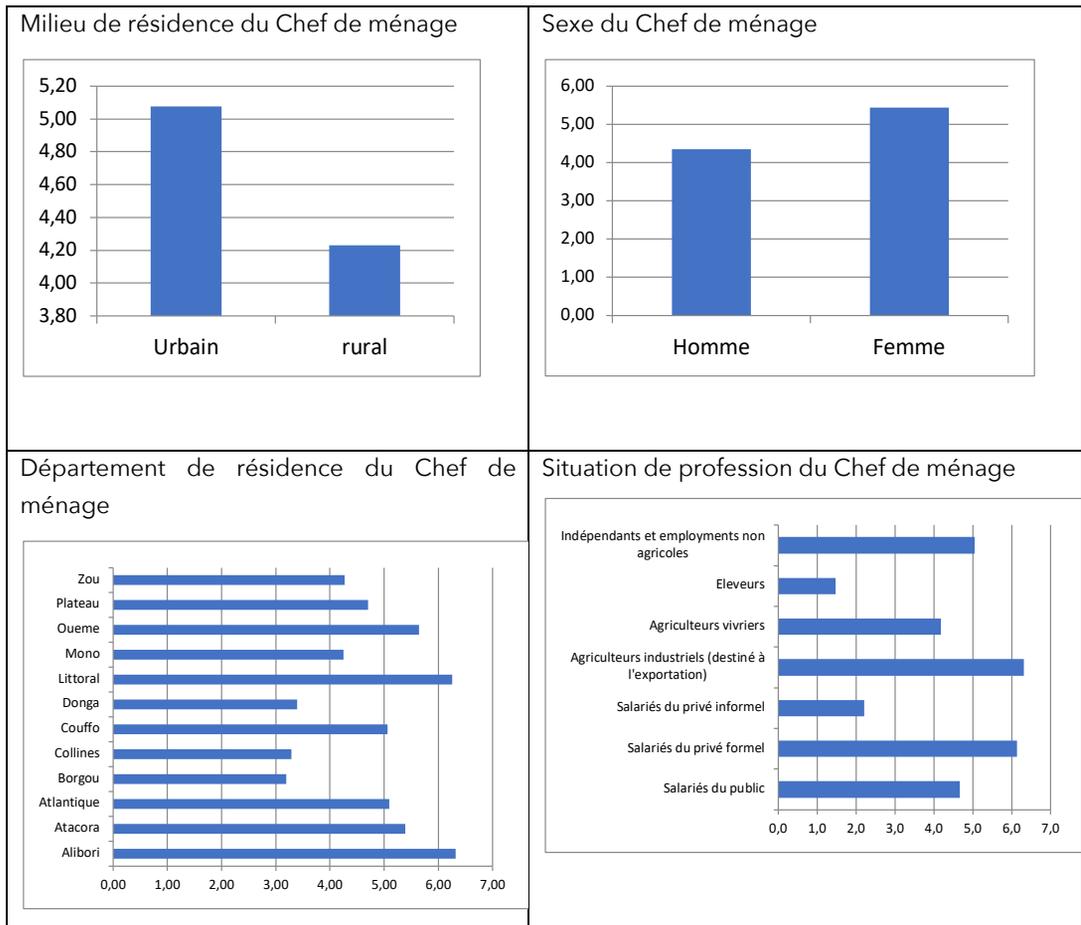
Il résulte de la baisse des revenus des ménages concomitante à la perte d'emploi /activités une aggravation de la pauvreté monétaire et non monétaire.

Globalement, l'incidence de la pauvreté monétaire se serait accrue de 4,6% et passerait ainsi de 38,5% en 2019 à 39,96% en 2020 avec un effectif de nouveaux pauvres évalué à 310 000 individus. La profondeur de la pauvreté mesurant l'écart relatif entre le seuil de pauvreté et la dépense de consommation moyenne s'est aussi élargie ; le rapport P1/P0 pourrait doubler et passerait de 20% du seuil de pauvreté en 2019 à 45% en 2020. En outre, l'inégalité s'est aggravée parmi les pauvres (0,115 en 2020 contre 0,05 en 2019).

S'agissant de la pauvreté non monétaire, elle se serait accrue comme la pauvreté monétaire avec un impact plus faible. En effet, l'incidence de pauvreté non monétaire qui était de 26,1% en 2019 connaîtrait une hausse de 0,79 point pour se situer à 26,89%. Cette hausse relativement faible de l'incidence de pauvreté non monétaire indique que le cadre de vie des ménages (logement, possession de biens durables et hygiène) ne serait pas véritablement affecté par la pandémie de la Covid-19.

Malgré cela, les constantes en se fondant sur l'indice de sévérité dans une perspective de ciblage sont toujours « sur la table ». Les ménages à cibler en vue de réduire l'impact de la pandémie sont ceux dirigés par les femmes et les ménages dont le chef est agriculteur industriel, éleveur ou salarié du privé formel.

GRAPHIQUE 25 : HAUSSE DES INDICES DE PAUVRETÉ MONÉTAIRE EN % DES CEUX DE 2019



Source : Consultants du cabinet Execo sur la base du taux de croissance donné pour 2020 par le Gouvernement du Bénin

III.3.1.3.- Pauvreté multidimensionnelle

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (Alkire, 2011) va au-delà du critère monétaire et intègre les trois dimensions suivantes : santé, éducation et niveau de vie. C'est aussi un indice de pauvreté non monétaire avec la dimension santé par rapport à l'analyse non monétaire classique. En 2018, l'indice de pauvreté multidimensionnelle (MPI) est évalué sur la base des données de l'EDS (2017-2018) à 0,368 avec de fortes contributions pour le niveau de vie (42,9%) et l'éducation (36,3%), la dimension santé ne contribuant que pour 20,8%.

La pandémie de la COVID-19 pourrait affecter toutes les dimensions de l'indice.

Pour la dimension santé, la COVID-19 aurait un impact négatif sur la nutrition des enfants et des personnes âgées, de même que sur la mortalité des enfants de moins de 5 ans. S'agissant de la dimension éducation, les mesures de confinement, en particulier la fermeture temporaire des écoles, auront des répercussions sur la fréquentation scolaire avec possiblement des abandons dans le système éducatif, compte tenu des licenciements liés au ralentissement des activités des entreprises et des ménages. La baisse des salaires et des revenus qui en découlent affecterait les dépenses de consommation et par conséquent le niveau de vie de ménage. Compte tenu de la forte corrélation entre l'indice de pauvreté non monétaire et l'indice de pauvreté multidimensionnelle, il est fait l'hypothèse

que les incidences de pauvreté liées à ces deux indices augmenteraient dans les mêmes proportions.

Ainsi l'indice de pauvreté multidimensionnelle passerait de 0,368 en 2018 à 0,380 en 2020. L'effectif de la population multi-

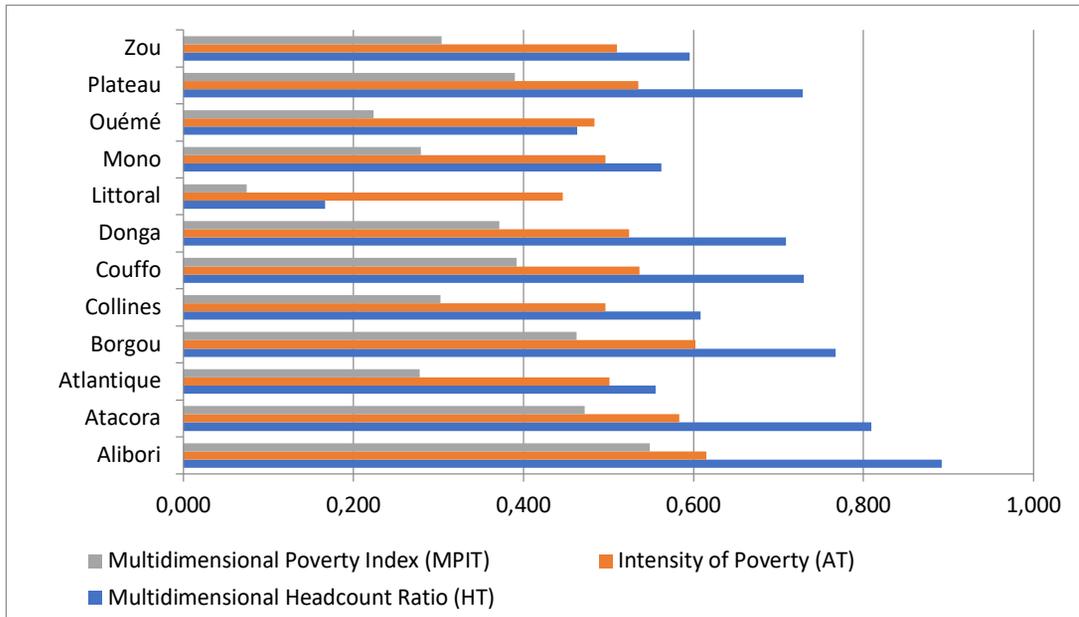
dimensionnellement pauvre passerait de 7,45 millions en 2018 à 8,33 millions en 2020. Les populations du milieu rural ainsi que les enfants et les adultes seraient les plus affectées selon le tableau ci-après.

TABLEAU 21 : IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'INDICE DE PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE ESTIMÉ POUR 2020 SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LE GROUPE D'ÂGE

	PROPORTION DE POPULATION EN PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE (H) EN %	INTENSITÉ DE PRIVATION PARMIS LES PAUVRES (A) EN %	MPI = H*A EN 2018	MPI EN 2020	POPULATIONS PAUVRES EN 2018 (EN MILLIERS)	POPULATIONS PAUVRES EN 2020 (EN MILLIERS)
Milieu de résidence						
Urbain	49,19	51,67	0,254	0,261	2 259	2516
Rural	78,53	56,45	0,443	0,459	5 218	5811
Groupe d'âge						
Enfants (0- 17 ans)	69,6	56,2	0,391	0,404	4 247	4730
Adultes (18 - 64 ans)	61,1	53,5	0,327	0,338	2 918	3250
Personnes âgées (65 ans et +)	68,3	51,1	0,349	0,361	312	347
Bénin	66,00	54,93	0,368	0,380	7 477	8327

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, Octobre 2020

GRAPHIQUE 26 : INCIDENCE ET SÉVÉRITÉ DE PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE PAR DÉPARTEMENT EN 2020



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

Après les exposés sur les différentes dimensions de la pauvreté, il convient d'interroger la thématique « genre » par rapport à l'impact de la pandémie de la COVID-19.

III.3.2.- Genre et Inégalités

La pandémie de la COVID-19 aura, directement et indirectement, un impact sur la situation des populations et une exacerbation des vulnérabilités des groupes à risque.

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 4), 51,17 % des Béninois sont de sexe féminin, 46,65% sont âgés de moins de 15 ans, 65 % moins de 25 ans et 55,43 % vivent dans les milieux ruraux .

Malgré la promulgation de plusieurs lois protégeant et promouvant les droits des femmes et des filles et la prise de certaines mesures (le code des personnes et de la famille, la loi n°2006-19 du 5 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin, la loi n°2011-26 du 9 janvier 2012

portant prévention et répression des violences faites aux femmes en République du Bénin, l'adoption en 2009 de la politique nationale genre assortie d'un plan d'action multisectoriel), le statut de la femme ne s'améliore pas rapidement au regard des statistiques nationales. Des discriminations subsistent encore dans les rapports hommes/femmes au niveau du mariage, de l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la propriété, aux soins de santé (y compris la santé de la reproduction), à la participation au processus décisionnel au sein des ménages et dans la sphère publique ou des tâches domestiques ou de soins à apporter à la famille.

Les femmes sont surreprésentées dans les activités précaires et à faible productivité : 30% de femmes évoluent dans le commerce contre 8% d'hommes (Banque Mondiale 2017). En conséquence, le ralentissement de l'activité économique et commerciale, en période de Covid-19 pourrait avoir de sérieuses répercussions sur les emplois des femmes.

COVID-19 LES IMPACTS SUR LE GENRE

- Le temps de la femme béninoise est essentiellement consacré aux activités génératrices de revenus, ce qui n'est pas toujours le cas pour les hommes. Les femmes au Bénin, sont la cheville ouvrière de l'activité économique des ménages. Dans l'agriculture, elles s'occupent des principales tâches qui ne nécessitent pas de beaucoup de force. Dans le secteur tertiaire, on les retrouve dans le maillon de la commercialisation au niveau de nos marchés. La femme constitue ainsi le premier soutien du ménage en termes de revenu au même titre que l'homme. Mais, elles sont les plus vulnérables en ce qui concerne les conditions dans lesquelles elles exercent leurs activités.
- Depuis le déclenchement de la pandémie, elles sont les plus exposées et plus touchées en raison de leur forte participation aux activités économiques.
- Les mesures de confinement sont porteuses de restriction dans l'exercice des activités quotidiennes des femmes. Les activités de transformations qui sont pour la plupart du temps menées par les femmes ont fléchi, du fait de la chute de la demande dans le cordon sanitaire. Il en est de même pour les activités de commercialisation menées par les femmes. Les jeunes filles travailleuses occasionnelles sont privées aussi de revenus en raison de la fermeture des services de restauration et bars. Cette pandémie a donc aggravé les conditions des femmes, qui se retrouvent privées de leurs principales sources de revenus. Elles sont défavorisées par rapport aux hommes qui, eux ont la possibilité de mener d'autres emplois transitoires en attendant la fin de la pandémie.

III.3.2.1.- Impacts de la COVID-19 sur le rôle de la femme dans la famille et dans la société

Les femmes sont souvent en charge des tâches domestiques ainsi que des soins à la famille (enfants, personnes âgées, etc.). En raison du semi confinement, tous les membres de la famille sont présents à la maison pendant une période prolongée. Ceci augmente les travaux domestiques qui sont généralement assurés par les filles et les femmes (mise à disposition de l'eau, de la nourriture, etc.). Cette augmentation de la consommation et des besoins se produit à mesure que les

revenus baissent et que les prix du marché montent ce qui augmente leur niveau de stress et de maladies psychosomatiques.

Au plan social, les mesures préventives telles que la fermeture des lieux de culte, l'annulation des événements sociaux comme les mariages et les baptêmes ont un impact psychologique sur les communautés et surtout sur les femmes. Ces activités rassemblent une proportion non négligeable de femmes et ont des conséquences sur leur bien-être social et psychologique.

La vulnérabilité économique liée à l'incapacité de subvenir aux besoins de la famille en raison du ralentissement des activités productives et

économiques et des inquiétudes concernant un avenir incertain ainsi que les restrictions de mouvement obligeant à rester à la maison sont des sources de tension au sein des familles. Cette situation peut augmenter les risques de violences basées sur le genre exposant ainsi les femmes et les filles à des situations de harcèlement sexuel, de violence verbale, sexuelle infligée par les conjoints et parents. À titre indicatif, les données fournies par le ministère en charge de la famille en juin 2017 et citées dans le PND, indiquent que sur un échantillon de neuf (09) centres d'écoute répartis sur l'ensemble du territoire, le nombre de cas de violences basées sur le genre (VBG) enregistrés est passé de 1.359 cas en 2014 à 1 554 cas en 2015 soit une augmentation de 14,3 %²⁸. Ces données seraient en progression si la situation de la pandémie perdure avec l'affaiblissement des revenus au sein des ménages et la déperdition des enfants du fait de la fermeture des écoles.²⁹

III.3.2.2.- Impacts de la COVID-19 sur la femme dans son milieu de travail

Une proportion importante de femmes se retrouve dans le secteur informel. Elles s'investissent plus dans la restauration, la coiffure, la couture, assurent la livraison en détail des produits manufacturés au bord des rues, près des bureaux, dans les écoles et dans les marchés secondaires. Toute cette catégorie de femmes voit déjà un ralentissement voire la chute de leurs activités et donc la baisse de leurs revenus impactés par la fermeture des frontières avec le Nigéria. Elles craignent même d'être les vecteurs de l'épidémie. En effet, les marchés constituent un grand lieu de rassemblement et de promiscuité, donc à très forte propagation du virus où les mesures de distanciation physique et de lavage régulier des mains sont difficiles à faire respecter.

En somme, l'impact des mesures prises pour

contrer la pandémie de la Covid-19 a conduit à l'accroissement de l'ampleur de la pauvreté en général et chez les femmes en particulier. En effet, les mesures prises pour ralentir la propagation du virus affectent non seulement l'accès aux ressources financières mises en place par les services financiers décentralisés pour stimuler les activités des femmes mais freinent aussi l'exécution des activités génératrices de revenus des femmes et par ricochet, le paiement à date des crédits.

Une évaluation de l'entreprenariat artisanal (INSAE, 2011) révèle que les femmes sont majoritaires dans certaines branches artisanales comme la coiffure, les tresses et soins corporels (66%). Du fait de l'annulation des cérémonies festives, toutes ces activités sont au ralenti.

Les aides familiales sont des personnes qui travaillent mais ne perçoivent pas de rémunération fixe en espèces. La contrepartie de leur travail est le plus souvent payée en nature (logement, nourriture, etc.). Ils sont à distinguer des domestiques qui sont salariés.

Les mesures de distanciation sociale imposées dans les transports en commun depuis mars 2020 ont engendré une hausse des coûts de transports surtout pour les femmes devant se déplacer sur leur lieu de travail et augmentent aussi leur vulnérabilité face aux risques de contamination.

D'après la revue du Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF)³⁰, la pandémie de la Covid-19 a déjà eu des répercussions sur le secteur agricole. Outre ses effets potentiels sur la santé, elle aurait encore de graves répercussions sur les moyens de subsistance des agriculteurs ruraux pauvres qui vivent principalement de l'agriculture. Les problèmes des femmes agricultrices s'accroissent avec les difficultés d'approvisionnement en intrants, l'insuffisance

28. *Plan de développement National, 2018-2021, paragraphe 139 page 60*

29. *Analyse rapide du genre - COVID-19, Afrique de l'Ouest - avril 202*

30. <http://www.coraf.org/2020/06/03/adapter-la-production-agricole-a-la-covid-19-en-afrique-de-l'ouest>

de la main-d'œuvre agricole, les pertes post-récoltes et la limitation des services d'appui-conseil et de vulgarisation.

Par rapport aux femmes de l'administration publique comme des entreprises privée, elles ont des difficultés à répondre à leurs obligations professionnelles. En effet, la garde des enfants surtout ceux à bas âge, du fait de la fermeture des crèches et garderies est devenue problématique. Par ailleurs, certaines structures, dans le contexte de la Covid-19 adaptent les horaires de travail et introduisent le télétravail. Cette mesure, quoique novatrice et salutaire, accroît les dépenses pour les frais de connexion internet et d'électricité.

Dans ce contexte, la crise de la Covid-19 a particulièrement détérioré la situation économique et sociale des femmes, en particulier, celles du secteur informel. Selon les résultats de l'enquête de l'INSAE (aout 2020) on note une dégradation non négligeable de la situation socio-économique des femmes :

- 66,7% ont constaté une baisse de leurs ressources économiques
- 64,9% enregistrent une augmentation du stress
- 28,4% enregistrent une augmentation des situations de conflits familiaux
- 30,7% disposent de moins de temps pour prendre soin de soi
- 60% enregistrent une réduction du nombre des repas ou de la quantité de nourriture

Impact des mesures correctives prises par le gouvernement sur l'égalité genre

Le gouvernement du Bénin, après la levée de la mesure de confinement, a pris des mesures sociales et a lancé, le 25 avril 2020, sur toute l'étendue du territoire national, le recensement des corps de métiers affectés directement par la pandémie de la COVID-19.

Au terme de cette opération de recensement, il a été enregistré environ 44.000 personnes

dont 13.614 personnes qui exercent dans le formel, 15.585 qui exercent dans l'informel et qui ont été identifiés dans les registres publics, qui sont dans les mairies ou dans la base de recensement national, et 15.582 personnes qui sont aussi dans l'informel et qui sont non identifiés.

Après cette opération, il a été évalué à 74,12 milliards de FCFA l'enveloppe du programme social de relance des activités économiques. Aussi le gouvernement a-t-il décidé d'injecter un montant de 63,38 milliards de FCFA au profit des entreprises, 4,1 milliards au profit des clients des systèmes financiers décentralisés, de faire un appui de 4,98 milliards pour les artisans (professionnels de la coiffure, couture, soudure, menuiserie, petites vendeuses, etc.) et une subvention de 5,76 milliards pour les tarifs d'électricité et d'eau³¹. Ces mesures sont censées relancer les activités économiques mises au ralenti ou à l'arrêt et sauver les emplois.

En ce qui concerne l'égalité genre, les mesures d'atténuation des dispositions prises pour freiner la propagation du coronavirus sont globales et ne peuvent pas permettre de voir si les inégalités de genre et autres formes d'inégalités sociales sont prises en compte. Il reviendra aux structures en charge de la gestion de ces fonds en l'occurrence le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) d'élaborer des critères objectifs à cet effet. Ces critères pourraient éventuellement se fonder sur le nombre d'entreprises appartenant aux femmes, aux jeunes promoteurs, aux personnes vivant avec un handicap, etc. le capital de chaque entreprise, la classification des entreprises en fonction de leur capital, la dotation d'un pourcentage de l'appui à chaque classe d'entreprise.

L'appui du gouvernement, pourrait proposer quelques critères dans le processus de sélection des bénéficiaires aux fins d'adresser certaines questions d'inégalités de genre tels qu'évoqués dans la première partie.

31. *Relevé intégral du Conseil des Ministres du 10 juin 2020*

III.3.3.- Impacts de la COVID-19 sur la Gouvernance, la paix et la sécurité et la société

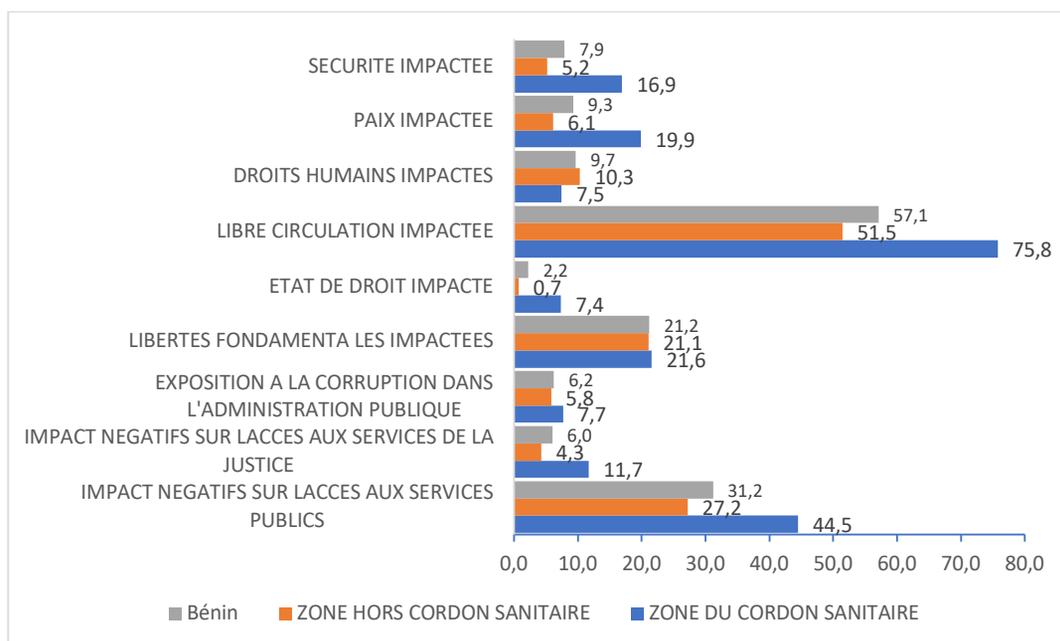
L'impact de la COVID-19 sur la gouvernance, la paix et la sécurité est analysé à travers l'évolution de l'indice de perception IGPS calculé par AFRISTAT pour les 8 pays de l'UEMOA sur la base des données de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI) de 2017-2018.

En exploitant les relations entre les dépenses de consommation par tête, l'indice de pauvreté non monétaire et l'indice IGPS sur la base des données disponibles, le niveau de l'indice IGPS avec effet COVID-19 en 2020 serait 0,637 contre 0,640 en 2018. Ce qui suggère une légère baisse de perception de la gouvernance, de la paix et de la sécurité par la population béninoise, tirée principalement par les composantes « paix et sécurité » et « état de droit » qui cumulent 73,2% des contributions contre 26,8% pour la composante « Droits de l'homme et participation ».

Le niveau d'instruction et le sexe du chef de ménage aurait une influence marquée sur la mauvaise perception des populations sur la gouvernance, la paix et la sécurité sous l'effet COVID-19. En effet les personnes dont le niveau d'instruction dépasse le secondaire enregistreraient une forte baisse de l'indice de perception (-0,773) avec des contributions plus fortes pour les composantes « Droits de l'homme et participation : 37,9% » et « État de droit : 31,6% ». Elles s'opposent aux autres catégories par leur faible baisse relative ; en particulier, les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction dont la contribution s'appuierait sur leur perception de la composante « paix et sécurité ». En outre, les chefs de ménage de sexe féminin auraient une mauvaise perception de la gouvernance, de la paix et de la sécurité, due à la composante « paix et sécurité ».

D'autre part, l'enquête menée par l'INSAE a essayé de mesurer l'évolution de la dimension politique qui permet d'évaluer l'opinion des chefs de ménage sur l'évolution des activités politiques, le respect des droits fondamentaux, l'accès aux services publics et la gouvernance au niveau central et décentralisé. L'analyse des résultats révèle sur le plan national, un taux de 23,0% de l'indice de vulnérabilité politique, soit, une proportion non négligeable de la population qui s'est sentie vulnérable dans ses droits au cours de cette période. Sur le territoire national, la "libre circulation", dans la zone du cordon sanitaire et non est le facteur ayant le plus impacté négativement la dimension politique chez les ménages, avec un proportion de personnes affectées de 57,1%. A l'exception des départements du Borgou (20,4%), de l'Alibori (23,5%), les habitants des autres départements ont vu leur déplacement réduit (plus de 50%). Vient ensuite l'accès aux services publics, affecté négativement pour 31,2% des habitants, le département de l'Atlantique est plus touché (66,7%). En outre, au plan de l'évolution de la vie en communauté, selon l'enquête, l'analyse de la dimension communautaire qui permet de rendre compte des interactions sociales montre que 23% des ménages se sentent affectés et ont subi des chocs sur ce plan, une tendance autour de laquelle oscille l'ensemble des zones géographiques à l'exception de l'Ouémé (35,5) et du Zou (40,3%).

GRAPHIQUE 27 : INDICE DE VULNÉRABILITÉ POLITIQUE DES MÉNAGES



Source : INASE, Août 2020

TABLEAU 24 : IMPACT DE LA COVID-19 SUR L'INDICE DE GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE

	COMPOSANTE DE L'IGPS		PAIX ET SECURITE	INDICE GOUVERNANCE, PAIX ET SECURITE 2018	IGPS 2020 HYPOTHESE DE REFERENCE	VARIATION IGPS	CONTRIBUTION A LA VARIATION (EN %)		
	DROIT DE L'HOMME ET PARTICIPATION	ÉTAT DE DROIT					DROIT DE L'HOMME ET PARTICIPATION	ÉTAT DE DROIT	PAIX ET SECURITE
MILIEU DE RESIDENCE									
Urbain	0,625	0,420	0,707	0,638	0,636	-0,241	35,4	40,9	23,7
Rural	0,646	0,405	0,709	0,641	0,640	-0,254	23,9	28,1	48,0
SEXE									
Homme	0,640	0,415	0,711	0,643	0,641	-0,334	31,8	34,4	33,8
Femme	0,620	0,401	0,695	0,626	0,624	-0,455	-0,8	31,6	69,2
NIVEAU INSTRUCTION									
Aucun	0,648	0,416	0,714	0,647	0,646	-0,176	28,5	20,0	51,5
Primaire	0,615	0,410	0,697	0,628	0,626	-0,319	64,1	44,9	-9,1
Secondaire	0,624	0,406	0,699	0,631	0,630	-0,169	-37,9	78,9	58,9
Supérieur	0,618	0,400	0,705	0,632	0,627	-0,773	37,9	36,0	26,1
Total	0,636	0,412	0,708	0,640	0,637	-0,398	26,8	31,6	41,7

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, sur la base des données de l'INSAE, juillet 2020

QUEL IMPACT DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 SUR LE FONCTIONNEMENT DE NOS SOCIÉTÉS ?

- La Covid-19 a perturbé nos modes de fonctionnement sociaux à court terme avec un arrêt brutal dans le cadre de nos échanges entre humains. Les habitudes sociales, personnelles, substrats de nos repères psychologiques et sociocognitifs ont été bouleversées. D'abord, au niveau du lieu de travail, avec l'interdiction totale, les limitations d'accéder à ces lieux de partage, d'échanges au quotidien, où le regard du collègue vous renvoie tel un miroir votre image, qui avec la COVID, fut enlacé et enchaîné dans le confinement d'un conteneur déposé dans un lieu clos. La Covid-19a enlevé la chaleur de la proximité, des retrouvailles chaleureuses sur le lieu de travail, pour un enfantement douloureux du télétravail qui tout en nous projetant dans le futur, nous prive de tout ce qui fonde notre existence.
- La généralisation du télétravail, de l'éducation à distance. avec notamment l'interdiction généralisée des réunions familiales dans le cadre des visites familiales, des cérémonies des funérailles, de mariage, de baptême, etc. a provoqué une instabilité dans nos modes de vie, un arrêt dans nos habitudes de cultes, de recueillement, de prières, qui sont des parties intégrantes du fonctionnement de certains de nos compatriotes.
- A court terme, ces changements de comportement ont entraîné des désagréments plus ou moins importants chez certains, et dans nos vies avec parfois des crises psychologiques dont on ne peut se remettre que difficilement. D'autres ont trouvé refuge dans internet, avec des effets à surveiller, notamment afin d'éviter l'addiction pour certaines personnes fragiles comme les enfants, la dérive de certains sites. Egalement, les rapports à l'hôpital ont changé. L'hôpital peut devenir un lieu de contamination. Il faudra recréer la confiance avec l'accès à l'hôpital dont on ne doit plus avoir peur.
- Ces effets de court terme peuvent avoir quelques effets à moyen et long termes. La distanciation sociale ne doit pas s'installer, se pérenniser, ni certaines habitudes prises déjà par les enfants. Aussi, s'il y a la possibilité de bien encadrer les échanges sociaux, les Etats doivent trouver ces moyens pour favoriser ces échanges dès que possible et éviter une distanciation qui s'installerait dans le temps, car les notions de solidarité par exemple à l'africaine sont une des formes de protection sociale et de richesse humaine qu'il conviendrait de sauvegarder. Dans le cas africain, si on se réfère à la période de l'épidémie d'Ébola, les habitudes sociales et les liens sociaux ont pu se reconstruire mais dans quelle mesure ? Il s'agit d'éviter que les tendances à l'isolement ne se renforcent.
- La Covid-19 a accentué les inégalités entre le Nord et le Sud et à l'intérieur d'un même pays. Les pays du Nord ont eu l'opportunité de mobiliser des moyens importants pour limiter le chômage, payer les indemnités, sauver certaines industries. Dans ce contexte, ils ont pu limiter la baisse des revenus et la paupérisation importante de leurs populations. Pendant la crise, la France a mieux maintenu que d'autres pays le revenu des ménages

- Cependant, au sein d'un même pays les inégalités se sont accrues. Les personnes en situation d'emplois précaires et qui ne bénéficient pas de systèmes de protection sociale (assurance-chômage ou assurance maladie), vont perdre une grande partie de leurs revenus contrairement à ceux qui sont dans le secteur formel, les femmes seront plus chargées que d'habitude car les enfants resteront plus à la maison à leurs charges, les personnes éduquées et moyennement riches et disposant d'ordinateur et de l'accès à internet pourront favoriser la poursuite et le suivi de l'éducation de leurs enfants qui seront mieux outillés que les enfants de ceux qui ne possèdent pas ces moyens, etc... Avec cette évidence, les efforts importants doivent être faits dans le futur pour s'assurer de mettre en place des systèmes qui ne favorisent pas des écarts de plus en plus grands entre les individus... En particulier, les systèmes de protection sociale doivent absolument être généralisés et devenir une réalité pour tous. Également, la fracture électronique devrait être réduite le plus possible compte tenu de son importance dans le cadre du fonctionnement de nos sociétés.
- Gouvernance. Le contexte de la Covid-19 a poussé les Etats à instituer des régimes d'urgence et d'exception. Il convient également dans le futur d'encadrer le fonctionnement de ces régimes d'exception pour préserver la liberté et les fonctionnements démocratiques.



CHAPITRE IV

ÉTUDE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX





CHAPITRE IV

CHAPITRE IV : ETUDE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

IV.1 IMPACTS SUR LE MILIEU NATUREL DE L'HOMME

Cette crise sanitaire a révélé l'ampleur des ruptures d'équilibre dans une dimension fondamentale de l'existence humaine, qui relève de la relation de l'homme avec la biosphère, son habitat, son milieu naturel.

L'économie, les systèmes de production, les structures sociales ne sont pas des éléments isolés baignant dans un chaos moléculaire sans force de cohésion interne. Mais ce sont des éléments d'un système global de toutes les formes de vie qui sont ensachées dans une même sphère de vie entretenant entre elles des interactions complexes donnant lieu à une multiplicité d'équilibres dynamiques stables parfois instables selon les formes de perturbation et de l'érosion du temps.

Les micro-organismes sont nécessaires à l'homme et à l'environnement, car ils sont responsables de la régulation du cycle du carbone et du cycle de l'azote et jouent un rôle vital dans tous les écosystèmes, par la biodégradation et le recyclage d'autres organismes. Un monde sans microbes et sans virus, s'il est donc possible, alors bon nombre de fonctions physiologiques liées

à la croissance et au développement seront limitées, compromettant ainsi la survie du vivant.

Les maladies infectieuses proviennent de la transmission d'un micro-organisme : virus, bactérie, parasite, protozoaires à un homme ou à un animal qui le transmet à l'homme. Entretenant des relations complexes non-linéaires de prédateurs et de proie, les agents pathogènes vecteurs de ces maladies infectieuses participent à la stabilité de l'équilibre dynamique des écosystèmes, et co-évoluent avec leur hôte dans le temps long de l'évolution. Le paludisme par exemple provient d'un parasite, le Plasmodium falciparum transmis à l'homme par l'anophèle.

La déforestation, la destruction des écosystèmes naturels et la perte de la biodiversité qui en découle est responsable de l'émergence de nouvelles épidémies, zika au Brésil en 2013-2014, Ebola en RDC en 2020, une nouvelle forme de paludisme à plasmodium Knowlessi en RDC.

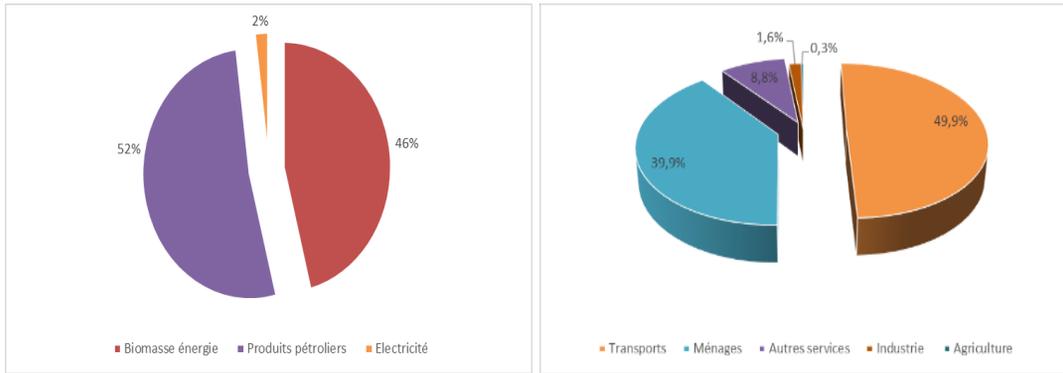
IV.2. EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FOSSILE ET DE BIOMASSE AU BÉNIN

L'impact environnemental de la pandémie découle de l'atténuation de l'émission du dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Au Bénin l'ampleur de ces émissions dépend de la consommation d'énergie.

En effet, la consommation d'énergie au Bénin repose sur (i) la biomasse (bois de feu et

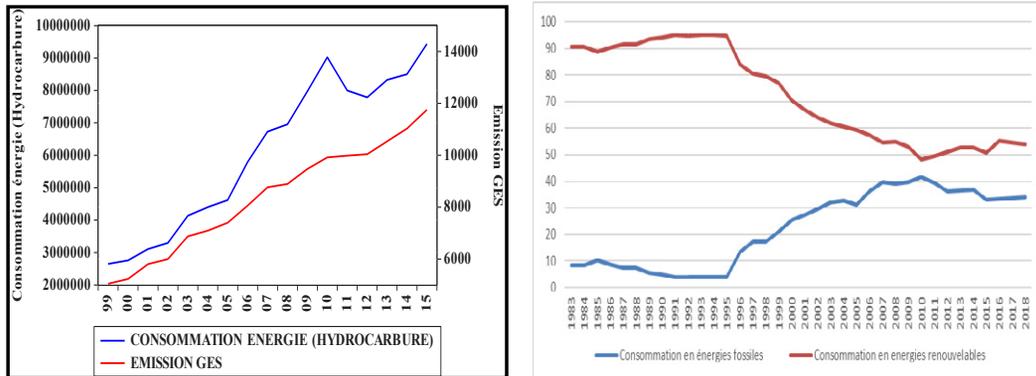
charbon de bois), (ii) l'énergie électrique, (iii) les hydrocarbures. La biomasse représente environ 46% des usages, en 2017, les produits pétroliers 52% et l'électricité environ 2%. Le graphique ci-dessous présente la structure des consommations par source d'énergie en 2017.

GRAPHIQUE : 28 STRUCTURE DES CONSOMMATIONS PAR FORME D'ÉNERGIE EN 2017



Source : Abina et Consultants Cabinet EXECO

GRAPHIQUE 29 : ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES GES



Source : Abina³³ et Consultants Cabinet EXECO

La consommation d'énergie est fortement corrélée avec l'émission des gaz à effet de serre (GES). Les ménages utilisent le bois ou le charbon de bois à 84,8%, créant ainsi une ponction constante sur les ressources forestières, avec pour conséquences la

déforestation permanente. Les transports représentent 49,9% de la consommation finale d'énergie en 2017, viennent ensuite les ménages (39,9%), les services (8,8%), l'industrie (1,6%) et l'agriculture (0,3%).

IV.3. IMPACTS SUR L'ÉMISSION DU DIOXYDE DE CARBONE ET DES GAZ À EFFETS DE SERRE

Entre 1999 et 2015, les émissions des GES sont estimées à 8347,75 (en Gg CO₂ eq) pour une consommation d'énergie en hydrocarbure de 6.088.179,32 tonnes pour l'ensemble des activités économiques au Bénin.

L'estimation de la relation entre l'émission de GES, la consommation d'énergie et le PIB met en évidence, qu'une hausse de la consommation d'énergie de 10%, accroît l'émission des GES de 2% et une croissance de même magnitude du PIB per capita, accroît les émissions de 3,9%.

IV.4. SCÉNARIIS D'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA PANDÉMIE

L'analyse de l'impact environnemental du COVID-19, se fonde sur les sentiers des scénarii de croissance précédemment explorés à savoir : (i) une sévérité faible avec un taux d'attaque 16,9 pour 100.000 habitants et une létalité de 1,7%, (ii) une sévérité moyenne avec un taux d'attaque de 19,4 et une létalité de 1,7%. Le chiffrage du choc s'est fait sur l'évaluation de la baisse du PIB par

habitant enregistrée suite à la variabilité des taux d'attaque et des pertes de croissance consécutives. L'élasticité du PIB par habitant à l'émission des GES estimée à partir de la relation précédente permet d'évaluer le choc.

Les résultats de ces évaluations sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 23 : IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DU COVID-19 AU BÉNIN

LES SCENARIIS	TAUX DE CROISSANCE (%)	BAISSE DU PIB PAR HABITANT (%)	REDUCTION DES EMISSIONS DE GES (%)
<u>Scénario 1</u> Taux s'attaque 16,9 Taux de létalité 1,7%	2,4	4,92	1,92
<u>Scénario 2</u> Taux s'attaque 19,4 Taux de létalité 1,7%	2.3	1,26	0,49

Source.: Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

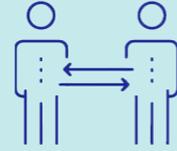
Au regard de ce qui précède, les facteurs de mortalité, de morbidité et les mesures de confinement, ainsi que le ralentissement économique ont contribué à l'érosion des taux de croissance qui ont ralenti et limité les émissions de Gaz à effet de serre. Toutefois les enjeux majeurs des préoccupations environnementales au Bénin sont structurels

et relèvent de la complémentarité des consommations d'énergies fossiles et d'énergie renouvelables, qui est la principale source de déforestation, de destruction des habitats naturels des microorganismes, de la perte de la biodiversité puis le changement climatique découlant de la pollution atmosphérique par les GES.

IV.5. IMPACTS SUR LES SITES D'ÉCOTOURISME

La chute de la pollution industrielle suite à la baisse d'activité économique a eu au Bénin et partout dans le monde d'importantes conséquences sur l'environnement et sur l'atténuation de la pollution des sites écotouristiques. Les émissions de CO₂ ont chuté partout (25% d'émissions en Chine en février 2020). L'Agence spatiale européenne (ESA) a montré les images du satellite Copernicus Sentinel-5P qui affichent une réduction des

concentrations de dioxyde d'azote en Europe. Il est enregistré également une amélioration de la biodiversité dans les sites fauniques, dans les eaux, les forêts de mangrove et de palétuvier dans les zones humides d'écotourisme au sud du Bénin. Toutefois, les mesures barrières, ont laminé les flux de touristes dont les effectifs ont chuté de façon drastique aussi bien dans les parcs fauniques au Nord que dans les zones humides au Sud du Bénin



CHAPITRE V

RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION





CHAPITRE V

RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

D'une manière générale, la pandémie de la Covid-19 a impacté une partie importante de la population béninoise dans les diverses dimensions économiques ou sociales. L'enquête de l'INSAE (août 2020) permet également de distinguer les ménages très vulnérables et celles qui ont été relativement moins affectés.

Le groupe des ménages très vulnérables est essentiellement caractérisé par des ménages vivant en milieu urbain dans les départements du Littoral, de l'Atlantique, du Zou et de l'Ouémé. Il s'agit, par ailleurs, des ménages comportant 5 à 6 personnes, dirigés par des hommes âgés de 35 à 54 ans, économiquement occupés, travaillant aussi bien dans le secteur privé, à leur propre compte que dans le secteur public et ayant au moins atteint le niveau primaire d'instruction. De plus, ces ménages sont installés dans la zone du cordon sanitaire et les chefs de ces ménages évoluent essentiellement dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration, du commerce, de la construction, de l'industrie, du transport ou menant des activités de santé

et d'actions humanitaires. Enfin, la vulnérabilité de ces ménages touche les dimensions économique, environnementale, personnelle, communautaire, alimentaire et de l'éducation.

D'autre part, on distingue le groupe des ménages où le degré de vulnérabilité est moindre. C'est le groupe des ménages peu vulnérables et très peu vulnérables. Ces ménages sont beaucoup moins touchés par la COVID-19. Cette catégorie est marquée par des ménages vivant en milieu rural et pour la plupart dirigés par des femmes, très jeunes (moins de 25 ans) et vieux (plus de 54 ans), sans niveau d'instruction et exerçant dans l'Agriculture, la Sylviculture ou la pêche. On les rencontre beaucoup plus dans les départements du Borgou, des Collines, du Couffo, de l'Atacora, du Plateau, de l'Alibori, du Mono et de la Donga.

L'enquête de l'INSAE permet aussi d'évaluer les différentes dimensions de vulnérabilités des ménages.

V.1 RISQUES ET VULNÉRABILITÉS DU SYSTÈME SANITAIRE ET MESURES D'ATTÉNUATION

L'environnement régional est marqué par la circulation de certaines maladies épidémiques dont certaines sont enregistrées au Bénin. Il s'agit de la dengue dont la circulation est signalée dans les zones urbaines de Cotonou, Porto- Novo, Sème et Abomey-Calavi depuis quelques années, de la fièvre hémorragique Lassa dont les cas sont enregistrés de manière récurrente dans la partie Nord-Est du Bénin ; de la méningite cérébro- spinale qui circule intensément dans les pays sahéliens notamment le Niger et le Burkina-Faso qui enregistrent régulièrement de grandes

zones géographiques en épidémie chaque année. Le Bénin enregistre également des cas sporadiques chaque année avec parfois des épisodes épidémiques localisés. La fièvre hémorragique Lassa, quant à elle, est en forte circulation dans toute la sous-région avec comme épicerie le Nigéria qui enregistre des milliers de cas et des centaines de décès depuis le début de l'année. La proportion des cas élevés de Lassa provenant du Nigéria confirme l'exposition du Bénin nonobstant l'enregistrement de cas autochtones sporadiques. Cet environnement d'épidémie

régionale qui n'est pas en adéquation avec le profil épidémiologique du Bénin constitue un risque qui vient renforcer la pandémie du covid-19. La structuration actuelle des composantes du système de santé présente des grappes qui indiquent la vulnérabilité susceptible d'être renforcée par la pandémie du covid-19.

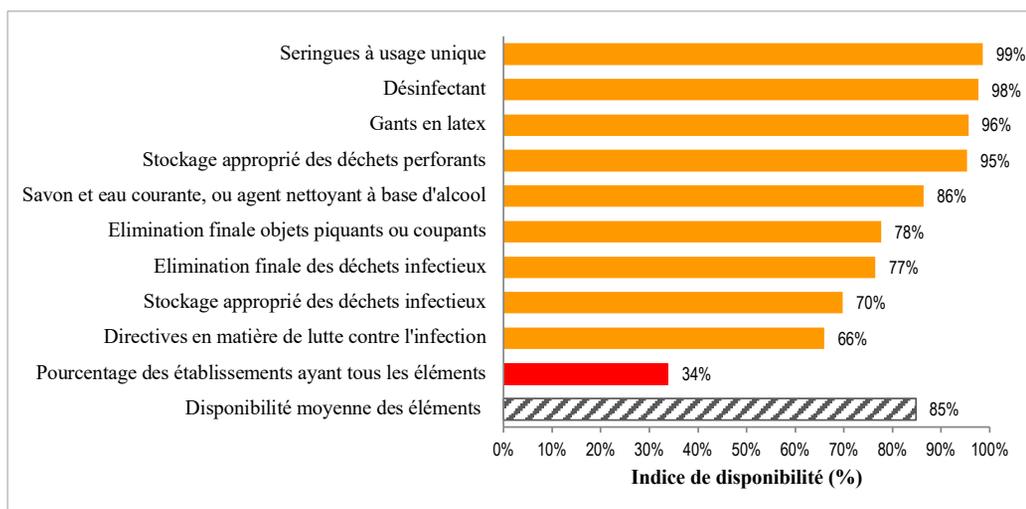
Au plan des prestations des services se dégage la présence d'une organisation par étage et fonctionnelle de la surveillance intégrée des maladies ripostes permettant de faire face aux risques de la COVID-19. L'absence de paquets de connaissances sur la COVID-19 à intégrer dans les documents de formation ne permet pas aux structures d'être aptes à répondre aux sollicitations liées à cette pandémie. Il se note également l'absence de plateaux techniques structurés par échelle destinés à la prise en charge des maladies épidémiques. Ce déficit est suppléé par un recours aux systèmes de prise en charge destinés aux autres affections avec un dispositif d'isolement et de prise en charge spécialisée de fonctionnement varié.

Au plan de la logistique, le circuit d'approvisionnement très dépendant de l'extérieur n'est pas suffisamment éprouvé pour une réponse adaptée aux risques épidémiques. Les sources d'approvisionnement essentiellement externes exposent le pays aux chocs exogènes comme ce fut le cas pour l'approvisionnement en intrants pour la crise Covid-19; ce qui révèle la nécessité de développer des potentiels locaux en matière de production d'intrants tels que les masques, les visières, l'alcool, le surblouse dont la consommation intense met sous pression le niveau de stock national. Le financement des interventions de réponse aux urgences épidémiques s'est progressivement amélioré avec la délégation de ressources disponibles sur la ligne de crédit spécifique destinée à la réponse aux catastrophes et urgences sanitaires. Nonobstant la présence de cette ligne budgétaire, des retards et des déficits des réactivités sont relevés devant les urgences comme celles de la COVID.

Ce dispositif de financement endogène apparaît donc insuffisamment réactif au regard des attentes. Il semble également moins pourvu en ressources face au niveau de la demande. Ce qui induit une sollicitation de ressources externes dont la mise à disposition de circuit d'accès se retrouve en décalage avec la demande. L'importance du gap en matière de financement, de logistique, de ressources humaines pour les interventions de réponse, et d'infrastructures d'accueil indique que le système sanitaire n'est pas suffisamment outillé pour faire face aux crises sanitaires majeures. L'état global de gouvernance marquée par un fort leadership, une promotion des initiatives, un niveau d'engagement élevé de l'État et un assainissement de cadre gestionnaire et de suivi, pourrait contribuer à une meilleure mitigation des risques et une compensation progressive dans le temps de la vulnérabilité du système.

Au plan des ressources humaines, des déficits chroniques qui touchent tous les niveaux d'ordre de service et de gestion du système de santé apparaissent plus béants à l'occasion de l'organisation de la réponse à une crise majeure comme celle de la COVID-19. Ici, la vulnérabilité réside dans la faible capacité à mobiliser en interne mais également à l'externe des ressources humaines bien formées immédiatement utilisables pour satisfaire la mise en œuvre des composantes clés de la riposte. Il s'agit là d'une carence structurelle du fait de l'absence de formations orientées sur la gestion des urgences et de la faible capacité de réorienter les organisations par adaptation aux exigences liées à l'urgence sanitaire.

GRAPHIQUE 30 : DISPONIBILITÉ DES CAPACITÉS DE DIAGNOSTIC, (N=475), BÉNIN, SARA 2018



Source : Ministère de la Santé Publique.

Pour protéger les structures sanitaires de soin, l'approche adoptée par le gouvernement a consisté à la mise en place d'infrastructures dédiées à la prise en charge notamment les sites de quarantaine et les centres de prise en charge des cas de covid-19. La mise en place de ces sites assure une spécialisation dans la gestion des cas, une maîtrise accrue de risques, une relative maîtrise des coûts. Elle a permis la poursuite sans encombre des activités de soins et de façon régulière dans les structures sanitaires avec une continuité totale à tous les échelons. Cette stratégie gouvernementale, unique dans ce contexte, a permis de contenir la propagation de la maladie avec un contrôle sur la létalité. Elle a aussi permis de réduire la psychose due à la COVID-19 au sein du personnel de santé.

Les sites de quarantaine utilisés pour isoler les personnes à risques et les personnes confirmées asymptomatiques réduisent le risque de propagation au plan épidémiologique et diminuent également la psychose au sein des familles et des communautés. L'organisation de certaines activités communautaires pour la pandémie traduit le maintien de cette continuité des services nonobstant la présence du risque covid-19. Les mesures d'atténuation mises en place à l'occasion ont surtout visé le contrôle de la propagation de la maladie

par l'application stricte des consignes de protection comme le port systématique du masque, l'éviction de contact, le lavage systématique des mains à l'eau et au savon, le respect de la distanciation physique d'au moins 1 mètre, l'interdiction de rassemblement. Ce choix qui a eu pour support la mise en place de protocole adapté visait l'exploitation de ces opportunités opérationnelles pour améliorer la diffusion de l'information sur covid-19.

Pour les individus, les charges liées au port systématique et obligatoire de masque imposé par le Gouvernement sont amorties par la subvention mise en place pour assurer un accès à un coût social à cet intrant. La vente des masques dans les officines de pharmacie, dans les centres de santé, à un coût subventionné de 200Fcfca et de manière rationnée (pas plus de 2 masques par jour) est l'une des mesures phares prises pour garantir le respect des consignes gouvernementaux en matière de protection contre la covid-19. La subvention et la facilitation d'accès est étendue à la chloroquine inscrite comme une molécule de prise en charge et de prophylaxie contre la covid-19. Ainsi, chaque individu peut, sur la base d'une orientation d'un soignant ou d'un acteur de la pharmacie, accéder à une quantité limitée de cette molécule dans le cadre de sa chimio prophylaxie.

Au plan social, la crise a généré une psychose, une crainte des services de santé. Au cours de la première et de la deuxième phase, cette psychose bien que présente a été jugulée grâce aux choix stratégiques opérés en matière de gestion des cas et de communication, notamment la prise en charge des cas dans les structures dédiées, la communication intensive destinée à orienter des demandes de service Covid-19 et les alertes vers les structures adaptées via des numéros spécifiques et le call center. La communication sur les autres services de santé a fortement ralenti et a été submergée par la communication sur la COVID. Les affichages des émissions radiophoniques et télévisuelles et les messages clés passés au cours de la période portait à 80% au moins sur la COVID. La réduction des activités communautaires notées au début de la crise s'est progressivement amendée avec le développement d'une capacité plus accrue en intégrant le risque de la Covid-19 dans l'analyse de risque opérés pour chacune des activités, et la mise en place de protocoles adaptés. L'organisation en mars 2020 de la campagne de distribution de moustiquaires imprégnés a été une occasion pour éprouver ce dispositif. Cette approche, ainsi éprouvée à l'occasion est largement partagée pour d'autres actions du secteur de la santé. Le respect de la distanciation, le port de masque, le lavage régulier des mains à l'eau et au savon sont les mesures clés régulièrement prescrites avec la définition d'un circuit précis pour les utilisateurs des services.

Mesures de prévention des épidémies émergentes.

L'organisation de la réponse à la pandémie de la COVID-19 s'est fondée sur les stratégies de contention et développement progressifs et d'adaptation pragmatique en lien avec le stade épidémique. Les mesures développées peuvent être réparties selon ces différents stades d'épidémie qu'a connus le Bénin, à savoir la phase pré épidémie où aucun cas n'était noté sur le territoire national ; la phase épidémique où plusieurs cas sont enregistrés avec une prédominance de cas importés donc de cas isolés et la phase de communautarisation où la transmission de l'épidémie est à prédominance communautaire avec la présence de foyers disséminés sur le territoire national. À la phase pré épidémique,

les actions conduites étaient destinées à empêcher l'introduction de la maladie sur le territoire national, l'identification et la mise en alerte des organes de gestion pour une déchéance accrue.

À cet effet, les postes de surveillance sanitaire présents aux frontières ont été réactivés par un déploiement plus visible et une animation plus intense par des personnels de santé déployés après formation. Ces postes sont dotés de dispositifs de contrôle thermique, de recueil d'informations destinés à caractériser les passagers, identifier les sujets à risques, et prendre les mesures de surveillance et de gestion appropriée. Les outils de collecte, les formulaires de formation sont alors mis à la disposition des voyageurs depuis leur point de départ à destination du Bénin, dans les moyens de transport (vol d'avion) et au niveau des points d'entrée (aéroport, port, frontières terrestres). Des différents postes étaient également dotés d'équipements et intrants de prévention notamment : les dispositifs de lavage des mains à l'eau et au savon ou de distributeurs de solution hydro alcoolique, de masque facial de protection utilisés par des agents de santé et a fourni systématiquement aux personnes à risque détectées au cours du contrôle, de gants à porter par des personnes intervenant au niveau des frontières qu'elles soient du corps de la santé ou non. Le dispositif de gestion inclut également la prescription de l'auto isolement systématique de 14 jours aux voyageurs provenant des pays à risque avec un mécanisme de suivi par l'équipe de santé de la zone de résidence du voyageur.

La mobilisation de briefing et l'activation des équipes d'intervention rapide déclenchées concomitamment permet d'assurer le suivi des personnes mises en auto isolement et la recherche intensive des cas suspects et des cas de violation des mesures de prévention dont l'auto isolement. Cette phase est marquée par la préparation logistique et la formation des acteurs de laboratoire pour la mise en place du premier laboratoire du test covid-19. La mise en fonction de ce laboratoire est faite par les experts nationaux avec l'appui de l'Institut Pasteur de Dakar qui assure le contrôle de qualité du laboratoire national.

La mise en œuvre des actions de communication en soutien aux stratégies de surveillance et de réponse couvre la diffusion des informations dans les moyens de transport (vol d'avion), dans les aéroports, vers les formations sanitaires et au sein des communautés sur le risque de la covid-19, les moyens de dispositif de gestion des cas mis en place au niveau du pays. Le circuit d'orientation comporte l'auto isolement à domicile, l'appel sur un numéro dédié et la prise en charge par un site spécialisé, et exclut les structures de soins ordinaires qui sont de ce fait appelées à être préservées de tout risque. Le choix de molécule de prise en charge et la mise en place de protocole thérapeutique spécifique dans un contexte de faible documentation sur la maladie ont permis de soutenir la stratégie de lutte et de donner une base d'intervention cohérente aux équipes de prise en charge.

Au cours de la seconde phase de l'épidémie, les mesures prises avaient pour objet de freiner la propagation du virus déjà introduit dans le pays par identification des zones touchées, des zones de propagation rapide auxquelles des mesures spécifiques sont adressées. Au Bénin, l'analyse des zones de la cartographie des cas a dégagé un espace géographique situé autour des villes de Cotonou, à Abomey-Calavi, Ouidah, Sèmè-kpodji et Porto-Novo. Cette zone regroupait 95% des cas et 70% des contacts de premier degré des cas confirmés. Cette zone à forte densité démographique et intense activité économique et de service a été justifiée par la mise en place de plusieurs mesures restrictives en son sein. Le choix opéré par le Gouvernement plus pragmatique et à forte focalisation, est la concentration de l'attention sur cette zone touchée en y déployant des mesures telles que :

- le cordon sanitaire pour empêcher des sorties de cet espace et le risque de contamination des zones moins touchées et non touchées ;
- la quarantaine systématique de 14 jours appliquée aux voyageurs en provenance de pays touchés pour limiter l'entrée des cas importés et leur gestion rapide afin d'empêcher la naissance de nouveaux foyers ;
- le test de dépistage systématique des

personnes mises en quarantaine qui permet de détecter et mettre sous contrôle des sujets infectés souvent asymptomatiques, sources potentielles de développement de nouveaux foyers épidémiques ;

- les mesures individuelles adoptées à ce stade comporte le port systématique de masque en tout lieu, le respect de distance sanitaire, l'interdiction de rassemblement de plus de 10 personnes , l'arrêt de transport en commun de personnes par les bus, la fermeture de certains lieux d'attraction de population tels que ; les discothèques, les bars, les plages, les lieux de cultes ; et le renforcement de mesures de protection comme le lavage systématique des mains à l'eau et au savon, la diffusion des messages sur les différentes mesures adoptées .

La mise en œuvre de ces différentes mesures à ce stade s'est adossée, au plan de la surveillance, à la mise en place des sites de dépistage systématique déployés progressivement dans les 77 communes. La mise en place des premiers laboratoires décentralisés notamment à Parakou, de recours à des équipes mobiles, la mise en œuvre de la sérosurveillance par l'utilisation du TDR dont les résultats croisés avec ceux de la PCR permettent de disposer d'une lecture large du niveau de contamination de la population. Les dépistages ciblés de groupes organes, retenus sur la base des risques d'exposition à la COVID, démarrés à la fin de cette phase a permis d'élargir les champs de suivi épidémiologique de la population. Afin de faire face au nombre de cas asymptomatiques élevés qui mettent la pression sur les infrastructures d'isolement et de prise en charge dont les coûts de maintien apparaissent lourds, la stratégie de gestion communautaire des sujets confirmés sans symptôme a été déclenchée, assortie d'un filtrage qui identifie les cas symptomatiques ou ayant de tare et oriente très rapidement les cas graves vers les sites de prise en charge dédiés.

La dernière phase, celle de la circulation communautaire de la maladie a enregistré la mise en place de mesures visant à la fois le contrôle de l'épidémie et le contrôle de l'atténuation de ses effets. À cette phase où

des cas, bien que moins nombreux, étaient enregistrés en dehors du cordon sanitaire, les mesures majeures prises sont relevées du cordon sanitaire, l'assouplissement des mesures restrictives des rassemblements telles que les regroupements de 50 personnes, la réouverture des bars et des lieux de culte, des plages, la circulation des mini bus et des bus ; l'élargissement de l'application des mesures de protection individuelles à tout le pays notamment le port systématique et obligatoire de masque, le lavage régulier des mains, l'extension des cibles à dépister, la dotation de tous les départements en laboratoire, l'adaptation de protocole opératoire standardisé en vue d'une focalisation sur les cas suspects, les cas graves et la gestion des contacts.

L'installation d'un site de dépistage à l'aéroport a permis de poursuivre le maintien de l'ouverture de l'espace aérien nonobstant les fermetures enregistrées dans plusieurs pays de la sous-région et de la région.

L'extension progressive du dispositif de surveillance aux formations sanitaires publiques et privées répond à l'exposition de plus en plus récurrente de ces structures au risque covid-19, découlant de la circulation

communautaire de la maladie, et de la psychose que cette exposition engendre principalement au sein du personnel de santé. Cette surveillance a consisté à la définition d'un circuit de gestion de cas à risque comportant un espace dédié aux cas suspects, la mise en place directement appropriée et d'une procédure adaptée en vue d'assurer la détection rapide des cas, leur orientation, la prise en charge prompte et la protection du personnel de santé. La mise en œuvre de la stratégie après la mise en œuvre d'intrants assurés par le Ministère de la santé sur le stock disponible. La mise en fonction des sites de prise en charge de Parakou et d'Allada au cours de cette phase et la réalisation des travaux de construction des sites de Abomey- Calavi, Natitingou et Porto-Novo assure un quadrillage pour une réponse adaptée.

V.2. MESURES D'ATTÉNUATION ET RÉSILIENCE DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION

La résilience dans le secteur éducatif au Bénin s'est traduite par un certain nombre de mesures : arrêt systématique des activités pédagogiques, développement des classes virtuelles pour assurer la continuité de l'apprentissage, préparation et réouverture des classes pour sauver l'année académique 2019-2020, prise de dispositions pratiques pour la rentrée 2020 - 2021, mobilisation du partenariat public/privé pour le e-learning, renforcement des capacités du système éducatif (eau, électricité et intrants pour maintenir les gestes barrières).

Pour réduire l'impact de la pandémie sur le monde éducatif, une des mesures prises par le Gouvernement est la fermeture des

écoles maternelle, primaire, des collèges, lycées et universités publics et privés sur toute l'étendue du territoire national à partir du 10 avril 2020. Cette date qui correspondait à la période des congés du deuxième trimestre de l'année académique a été prolongée jusqu'à la réouverture partielle le 11 mai 2020. Un réaménagement de calendrier scolaire a été adopté en reportant les différents examens (CEPE au 6 juillet 2020, BEPC au 13 juillet 2020, Baccalauréat au 20 juillet 2020).

Pour faire face à cette interruption des classes physiques qui risquait d'hypothéquer l'année scolaire et académique, des cours virtuels ou à distance ont été initiés sur les radios et les chaînes de télévision.

Au niveau de l'enseignement primaire et maternel, pour accompagner les mesures prises par l'État, des partenaires techniques et financiers, notamment AFD, UNICEF, AUF, ont contribué au développement des supports numériques sur les savoirs essentiels et signé des contrats avec les radios communautaires pour leur diffusion à l'endroit des apprenants, en privilégiant surtout des classes d'examen.

En ce qui concerne cette classe d'examen du primaire et les collèges et lycées, les cours ont repris dans le respect des gestes barrières au sein des établissements scolaires et au niveau des différents acteurs de ce sous - secteur. Ensuite, l'alternance a été faite avec les classes intermédiaires du primaire pour leur permettre de dérouler les enseignements du troisième semestre, de faire l'évaluation et de valider l'année.

Une autre mesure forte prise par le Gouvernement pour la résilience du secteur éducatif a été la mise en place d'un nouveau mode de paiement des factures d'eau et d'électricité pour tous les établissements publics, via les collectivités locales et les chefs d'établissements.

En dehors du gouvernement d'autres acteurs ou groupes associatifs ont contribué à la riposte par une mise à disposition d'intrants de première nécessité (masques, savon, gel hydro alcoolique, système de lave mains, produits désinfectants) pour les écoliers et élèves ainsi que les enseignants.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le gouvernement a lancé dans

les universités l'initiative de e-learning à travers une plateforme le 12 mai 2020. La plateforme dispose de deux domaines : une messagerie pour les étudiants <https://etudiant.bj> et e-learning pour étudiants et enseignants elearning.etudiant.bj.

Les enseignants et étudiants ont été formés. Le projet Portail Etudiant des Universités Publiques (PEUPL) et confié à l'Agence Nationale de la Sécurité des systèmes informatiques (ANSSI) et l'Agence de Développement de l'Économie Numérique logée à la Présidence de la République.

Le partenariat public-privé a été activé par le gouvernement avec les GSM MOOV et MTN pour rendre disponible et gratuit l'accès au cours et au contenu et plus tard à zoom à tous les étudiants et à toutes les universités. Les échanges avec les GSM ont permis au gouvernement de partir d'un forfait aux étudiants pour obtenir Zéro Rating de ces derniers (facturation nulle aux données) en vue de permettre aux étudiants de suivre les cours.

Ces différentes mesures ont permis au Gouvernement de sauver l'année académique en fixant les vacances scolaires au vendredi 24 juillet 2020 après les cours de l'après-midi. La reprise des cours, pour le compte de la rentrée scolaire 2020-2021, est prévue pour le lundi 28 septembre 2020.

Retenons que ces actions ne prennent pas en compte la situation financière des enseignants dans le privé.

V.3. VULNÉRABILITÉ DES MÉNAGES FACE À LA COVID-19

Globalement, l'instauration des mesures barrières a influencé de manière différenciée les zones géographiques sans pour autant atteindre les caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages.

Il est observé sur l'ensemble du territoire national que 53,6 % des ménages ont présenté des caractéristiques de vulnérabilité face à la COVID-19, avec 26,6% présentant des caractéristiques de très forte vulnérabilité. Ces

aspects de vulnérabilité sont plus observés à l'intérieur du cordon sanitaire (63,1%) qu'en dehors (51%). Le niveau relativement élevé dans la zone hors du cordon est tiré par les départements faisant frontière avec ceux du cordon sanitaire, notamment le Zou (83,6%), le Mono (84,3%) et le Plateau (55,1%), à eux s'ajoute le département de l'Atacora (64,9%). Aussi constate-t-on, une relative dominance des caractéristiques de vulnérabilité en milieu urbain (59,3%) par

rapport au milieu rural (52,3%). Le sexe des chefs de ménage et leur niveau d'instruction n'établissent significativement pas des disparités entre ménages dans la présentation des caractéristiques de vulnérabilité (Voir graphique 31). Cette analyse est basée

sur l'évaluation des caractéristiques des ménages suivant cinq dimensions qui sont successivement étudiées dans les sections suivantes.

GRAPHIQUE 31 : VULNÉRABILITÉ DES MÉNAGES FACE À LA COVID-19



Source : INSAE

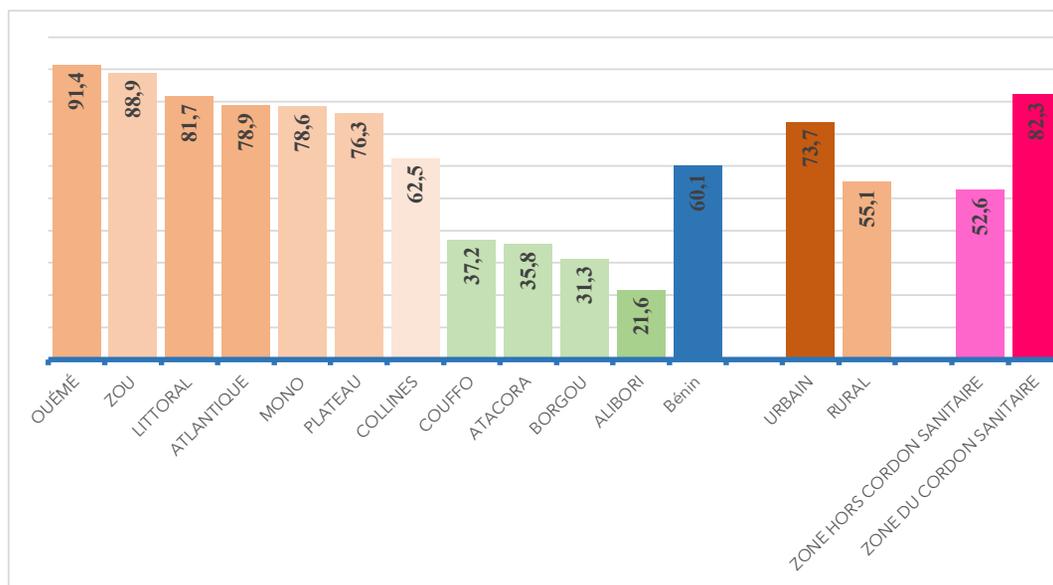
V.3.1. Sur le plan économique

La pandémie de la COVID-19 à la suite des mesures barrières et de confinement aux niveaux mondial et national, a conduit à la réorganisation de l'activité économique. Cette réorganisation de l'activité économique a affecté négativement 64,2% des ménages au Bénin dans leurs avoirs, leurs capacités de mobilisation de ressources et leurs pouvoirs d'achat.

Cette influence sur le plan économique des ménages est plus accentuée chez les ménages qui résident à l'intérieur du Cordon sanitaire (Ouémé, Littoral et Atlantique) avec 82,33% d'affectés contre 52,64 % des ménages hors cordon sanitaire, de même les milieux urbains (73,7%) ont été plus touchés que ceux ruraux (55,1%). Il est également observé que les

ménages des trois départements partageant des limites territoriales avec les trois autres du cordon sanitaire ont subi des chocs économiques dans les proportions proches de ceux du cordon sanitaire avec plus de trois quarts des ménages affectés. Aussi, faudrait-il ajouter que le sexe et le niveau d'instruction des chefs de ménages n'ont pas constitué des sources de vulnérabilité économique des ménages. Les chefs de ménages exerçant dans le secteur primaire ont été 1,4 fois moins affecté comparativement au chef de ménage exerçant dans les secteurs de restauration/hébergement, l'industrie et le commerce. Ainsi, sur le plan économique la vulnérabilité des ménages est plus liée à la position géographique et au secteur d'activité du chef de ménage.

GRAPHIQUE 32 : VULNÉRABILITÉ ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES FACE À LA COVID-19



Source : INSAE, Août 2020

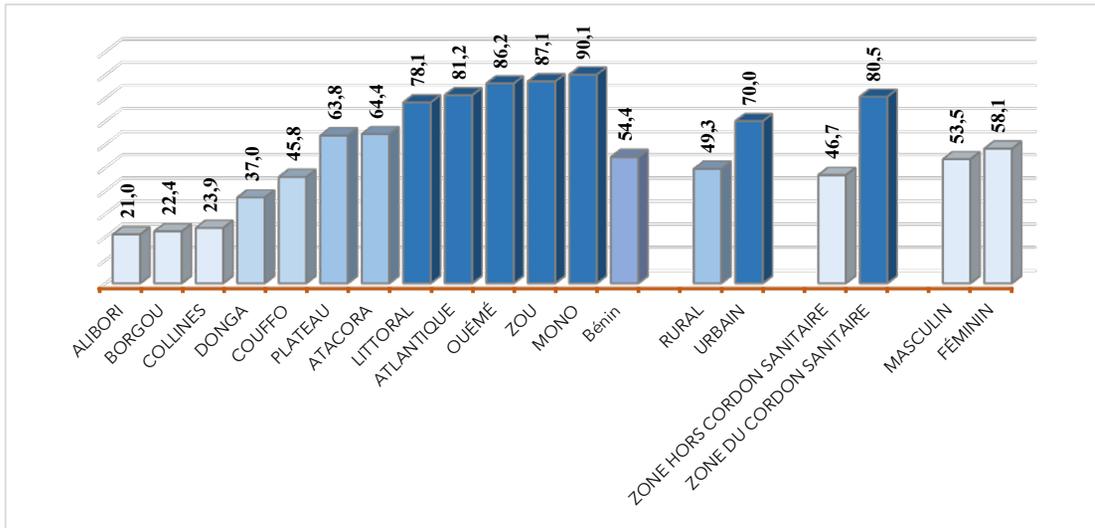
V.3.2. Sur le plan sanitaire et nutritionnel

Il est observé que 51,1% des ménages ont présenté des caractéristiques de vulnérabilité. Cette vulnérabilité s'est plus exprimée dans les départements du Zou (86,4%), du Mono (84,3%) et de l' Ouémé (77,7%). Il est aussi constaté sur ce plan que les ménages à l'intérieur du Cordon sanitaire présentent des caractéristiques de vulnérabilité plus forte que les ménages hors du cordon sanitaire soit 66,5% contre 46,5%, de même entre milieu urbain (60,8%) et milieu rural (47,8%). Contrairement au plan économique, sur le plan de la santé, les ménages dirigés par les femmes présentent plus de traits de vulnérabilité que ceux dirigés par les hommes avec des proportions affectées respectives de 56,1 contre 49,8%.

L'état nutritionnel et alimentaire de 54,44 % des ménages s'est dégradé à la suite de la pandémie de la COVID-19. Comme dans les deux précédentes dimensions, cette dégradation est plus observée dans les départements du cordon sanitaire et ceux qui leur font frontières que dans les autres départements. Sur cette dimension également,

la résidence d'un ménage dans le milieu urbain l'expose plus aux chocs alimentaires liés à la COVID-19 qu'un autre résident dans le milieu rural. Faudrait-il ajouter que le sexe du chef de ménage ne constitue pas une source de forte exposition aux chocs alimentaires.

GRAPHIQUE 33 : SITUATIONS DE LA CONSOMMATION ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES MÉNAGES



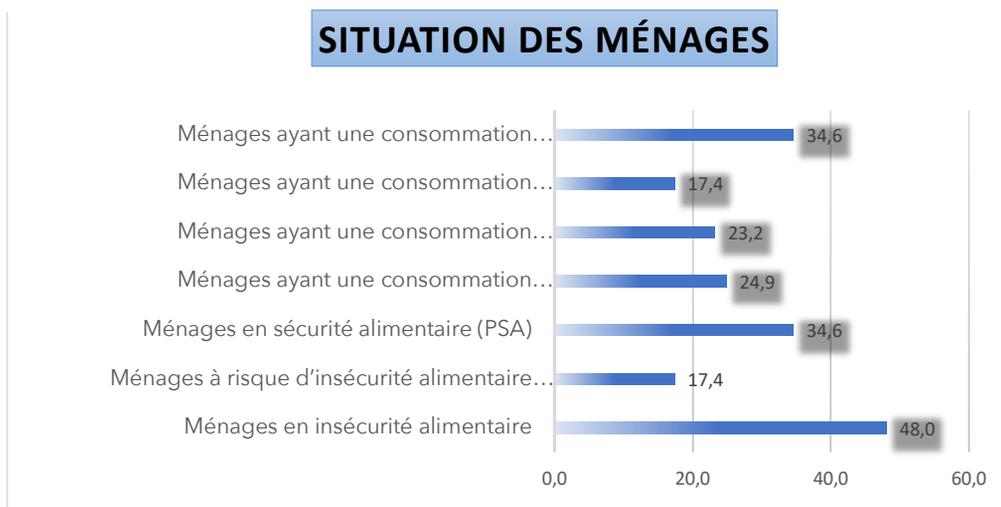
Source : INSAE

Caractéristiques géographiques et socio démographiques des chefs de ménages.

De l'analyse globale du tableau, on note que 48,0% des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire ; 17,4% en situation de risque d'insécurité alimentaire (PARIA) ; 34,6% en sécurité alimentaire (PSA) ; 24,9% ayant une consommation alimentaire pauvre ; 23,2% ont une consommation alimentaire limitée ; 17,4% en situation de consommation alimentaire moyennement acceptable et 34,6% ont une consommation alimentaire acceptable. Toutes les branches d'activités

sont en situation de sécurité alimentaire (PSA) et une consommation alimentaire acceptable à l'exception de "l'agriculture, sylviculture, pêche" et des "transports et entreposage" avec des taux respectivement de 39,45% et 41,69%. Les départements de l'Alibori et de l'Atacora sont les plus touchés par cette situation qui sont les zones de forte production. 50,4% des ménages de la zone du cordon sanitaire sont en situation d'insécurité alimentaire (PSA) contre 55,0% dans la zone hors cordon sanitaire.

GRAPHIQUE : 34 SITUATION DES MÉNAGES



Source : Consultants Cabinet EXECO

L'évaluation du cadre de vie des ménages à travers l'accès aux services WASH dans le contexte de la COVID-19 montre que plus de la moitié, soit 52% des ménages, vivent dans un environnement susceptible de dégrader leur état de santé. Cette situation est plus visible dans les départements de l'Atacora (75,7%), de la Donga (76,6%), du Borgou (66%), de l'Alibori (87%) et du Couffo (60%). Elle est aussi plus prononcée dans les ménages où le chef a un niveau de scolarisation faible de même qu'en milieu rural (62,59%) qu'urbain (18,36%).

V.3.3. Sur le plan personnel et communautaire

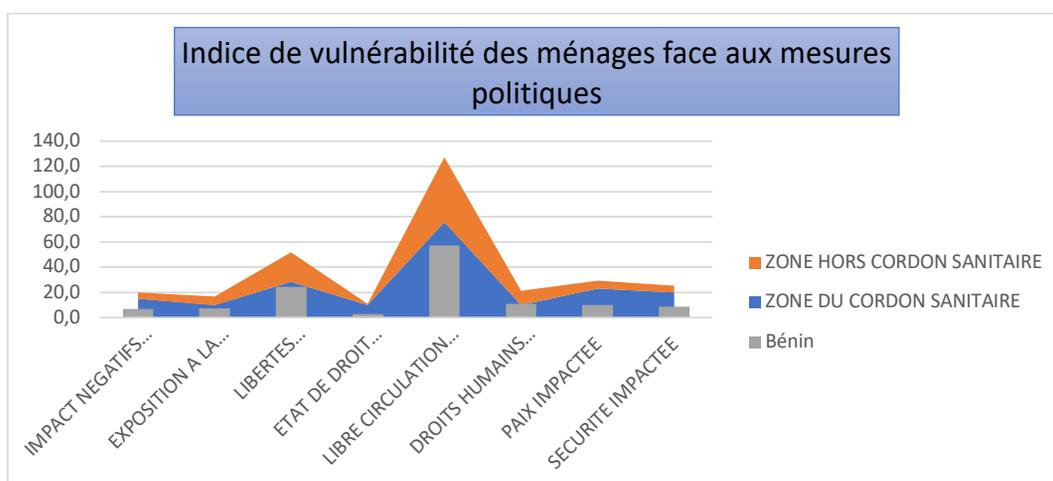
En fin, l'analyse de la dimension communautaire qui permet de rendre compte des interactions sociales montre que 23% des ménages ont subi des chocs sur ce plan, une tendance autour de laquelle, oscillent l'ensemble des zones géographiques, et la classification des ménages suivant les caractéristiques sociodémographiques (sexe, niveau de scolarisation ...).

V.3.4. Vulnérabilité des ménages face aux mesures politiques

De manière globale, la majorité des UPI affirme avoir subi les effets néfastes de la pandémie à coronavirus Covid-19. Plus de 60% des UPI constatent une baisse de leurs activités. Plus du tiers des UPI (34%) ont vu leurs activités diminuer de plus de 50% ; pour 31%, les activités ont baissé de plus de 16% mais de moins de 49%. Le département du Zou avec 62,5% est le plus frappé tandis que le Plateau (22,2%) est plus épargné. Qu'elles soient en milieu urbain (40,4%) ou rural (37,6%), dans le cordon sanitaire installé (40,1) ou hors du cordon (39,8%), elles ont toutes ressenties les impacts de la pandémie. Ces impacts sont plus ressentis dans la demande (60%) de facteurs et la trésorerie (60%).

Environ 22,7% des UPI considèrent que les restrictions des déplacements aux frontières terrestres affectent fortement leurs chiffres d'affaires alors que 23% considèrent que les restrictions aux entrées et sorties du territoire sont également très néfastes. 36,3% ont dû arrêter temporairement leurs activités alors que 16% ont procédé à la mise au chômage technique et que 29% ont réduit ou modifié les horaires de travail.

GRAPHIQUE 35 : INDICE DE VULNÉRABILITÉ DES MÉNAGES FACE AUX MESURES DE POLITIQUE



Source : INSAE

V.3.5. Profil socio-économique des ménages selon le degré de vulnérabilité

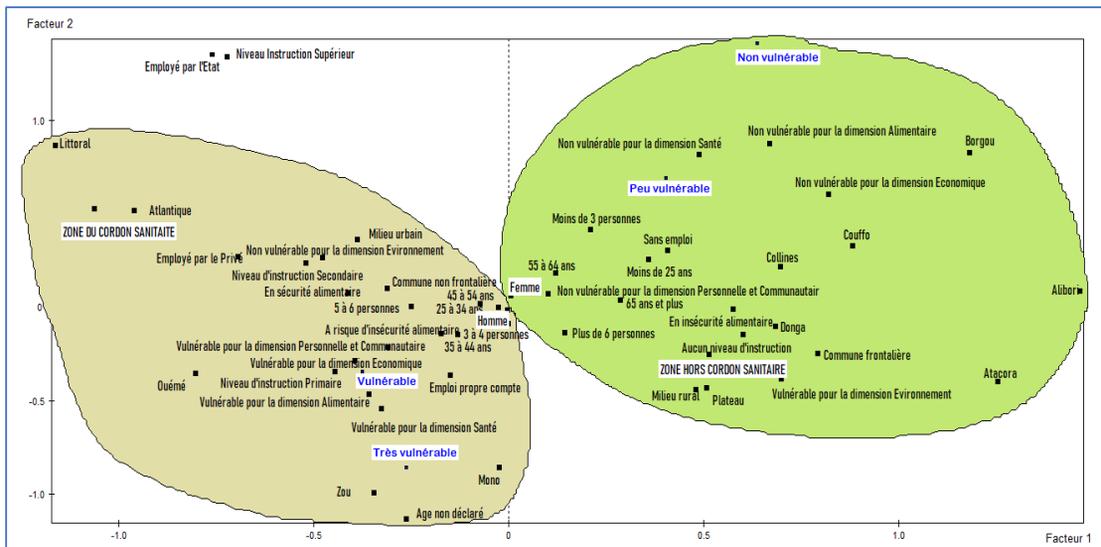
L'Analyse des Correspondances Multiples effectuée permet de marquer une opposition dans le premier plan factoriel entre deux groupes d'individus.

D'une part, on distingue les ménages vulnérables et très vulnérables à la crise sanitaire de la COVID-19. Ce groupe est essentiellement caractérisé par des ménages vivant en milieu urbain dans les départements du Littoral, de l'Atlantique, du Zou, du Mono et de l'Ouémé. Il s'agit, par ailleurs, des ménages d'au moins 3 personnes dirigés par des hommes économiquement occupés, travaillant dans le secteur privé, à leur propre compte et n'ayant jamais atteint le niveau supérieur

d'instruction. De plus, ces ménages sont installés dans la zone du cordon sanitaire, loin des communes frontalières du Bénin.

D'autre part, on distingue le groupe des ménages où le degré de vulnérabilité est moindre. C'est le groupe des ménages peu vulnérables et très peu vulnérables. Cette catégorie est marquée par des ménages vivant très près des zones frontalières du Bénin, en milieu rural et pour la plupart dirigés par des femmes, très jeunes (moins de 25 ans) et très vieux (plus de 64 ans), sans niveau d'instruction et sans emploi. Dans ces ménages, ne vivent que deux personnes au plus et on les rencontre beaucoup plus dans les départements du Borgou, des Collines, du Couffo, de l'Atacora, du Plateau, de l'Alibori et de la Donga.

GRAPHIQUE 36 : PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE DES MÉNAGES SELON LE DEGRÉ DE VULNÉRABILITÉ



Source : INSAE

V.4. VULNÉRABILITÉ DE UNITÉS DE PRODUCTION INFORMELLES FACE À LA COVID-19

V.4.1. Caractéristiques des Unités de Production Informelles (UPI)

Au Bénin, le secteur informel est dominant avec plus de 70% sur l'ensemble des entreprises. La collecte des données a été effectuée auprès de 1193 unités de productions informelles (UPI). La plupart des UPI se retrouve dans le département du littoral (19,6%) alors qu'elles sont moins présentes dans l'Atacora (3,1%). Elles sont généralement dirigées par des hommes (65%) ayant un niveau d'instruction moyen (primaire (33%), secondaire (33,5%)).

V.4.2. Vulnérabilité globale des UPI

De manière globale, la majorité des UPI affirme avoir subi les effets néfastes de la pandémie à coronavirus Covid-19. plus de 60% des UPI constatent une baisse de leurs activités. Plus du tiers des UPI (34%) ont vu leurs activités diminuer de plus de 50% ; pour 31%, les activités ont baissé de plus de 16% mais de moins de 49%. Le département du Zou avec 62,5% est le plus frappé tandis que le Plateau (22,2%) est plus épargné. Qu'elles soient en milieu urbain (40,4%) ou rural (37,6%), dans le cordon sanitaire installé (40,1) ou hors du cordon (39,8%), elles ont toutes ressentis les impacts de la pandémie. Ces impacts sont plus ressentis dans la demande (60%) de facteurs et la trésorerie (60%).

Environ 22,7% des UPI considèrent que les restrictions des déplacements aux frontières terrestres affectent fortement leurs chiffres d'affaires alors que 23% considèrent que les restrictions aux entrées et sorties du territoires sont également très néfastes. 36,3% ont dû arrêter temporairement leurs activités alors que 16% ont procédé à la mise au chômage technique et que 29% on réduit ou modifié les horaires de travail.

V.4.3. Vulnérabilité au plan de la gestion et de l'organisation

Sur le plan de la gestion et de l'organisation,

41,6% des UPI enquêtées estiment être touchées. Et la grande majorité des UPI impactées dans l'organisation et la gestion se retrouvent dans le département du Zou (73,6%).

Les entreprises du secteur informel ont dû adapter leur mode de fonctionnement au contexte de crise sanitaire actuelle (COVID-19) comme celles du formel. Plus de 2 entreprises sur 10 (21,6%) ont mis en place des systèmes de travail flexibles (réunion téléphonique, télétravail...). Cette adaptation est plus observée dans le cordon sanitaire (22,3%) que la zone hors cordon sanitaire (18,5%).

Sur le plan humain, 29,6% des enquêtés affirme avoir des difficultés pour se procurer des dispositifs de protection contre le COVID-19 pour leur personnel et les visiteurs conformément aux recommandations du Gouvernement. Toutefois, des cas de malades de COVID-19 n'ont été identifiés chez des collaborateurs que dans 3% des entreprises principalement dans le milieu urbain.

Quelques unités (15,5%) ont dû fermer certains de leurs points de vente. Il s'agit pour la plupart des unités dirigées par les femmes (17,8%).

Par contre, d'autres ont opté pour la modification de leur horaire de travail pour faire face à la crise de la Covid-19. Elles sont environ 29,6% des UPI ayant déclaré avoir modifié leur horaire.

V.4.4. Vulnérabilité au plan de la demande de facteur

De façon générale, 60% des UPI déclarent avoir des difficultés dans le domaine de la demande des facteurs. Ce sont les entreprises qui sont situées hors du cordon sanitaire (63%) qui ont le plus souffert sur ce plan.

Plus de la moitié (51,8%) des entreprises ont vu leur approvisionnement bloqué, que ce soit en facteurs de production (52%) ou en intrants (60,6%). Certaines ont eu droit à un allongement des délais d'approvisionnement (58,3%). Les entreprises situées en dehors du

cordon sanitaire installé par le gouvernement ont été les plus vulnérables (53,6%).

Aussi plus de 16 unités sur cent (16,5%) ont eu recours au chômage technique ayant entraîné une baisse de l'effectif au second trimestre par rapport au premier trimestre (21,2%).

La productivité a connu une baisse générale pour 54,5% des UPI. Cette baisse serait due aux mesures de distanciation prises par le gouvernement selon les chefs d'entreprises enquêtés. Néanmoins, elle est moins accentuée dans le département du Littoral (37,2%).

V.4.5. Vulnérabilité au plan de la production (Tableau 6) et de l'accès au marché

Sur le plan de la production, les UPI ont connu des difficultés. En effet 54,5 % des UPI

enquêtées ont déclaré avoir eu une baisse dans la production.

Les entreprises du secteur informel ont déclaré à 36,9% avoir temporairement suspendu leur activité. Le département du Zou (54,7%) est le plus touché ; suivi du département de l'Atacora (54,1%).

Pour qu'une entreprise vive le plus longtemps possible, il faut qu'elle ait accès au marché pour pouvoir faire écouler sa production. La situation de la Covid-19 avec les mesures prises par le gouvernement et la fermeture des frontières par les pays limitrophes a eu un impact sur les entreprises. Environ 55,5% des UPI ont eu des difficultés pour accéder aux marchés. Cette difficulté est plus ressentie par les entreprises du milieu urbain (55,6%).

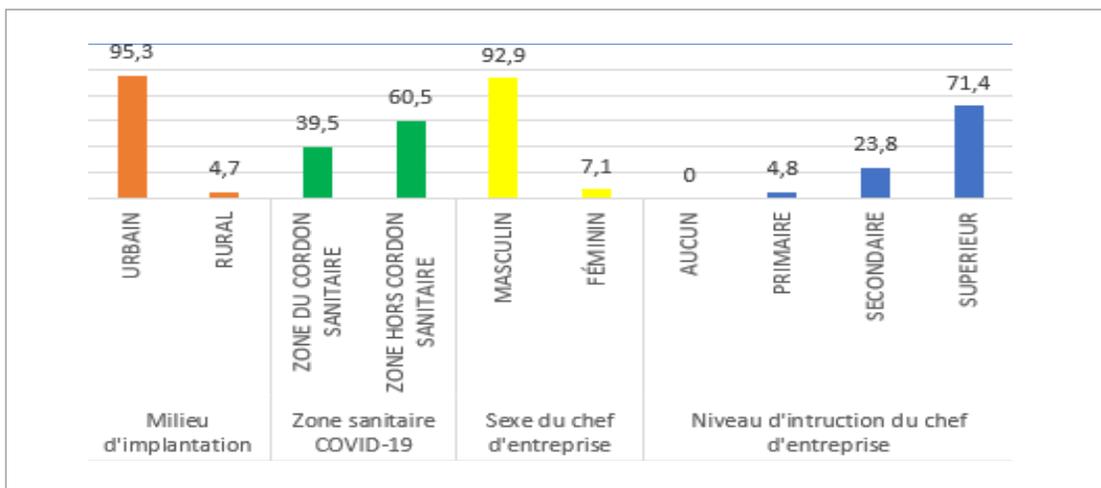
V.5. VULNÉRABILITÉ DES ENTREPRISES FORMELLES FACE À LA COVID-19

V.5.1. Caractéristiques des entreprises formelles

Le graphique 5.1 présente les caractéristiques de l'échantillon des entreprises formelles enquêtées. On note une prédominance des chefs d'entreprises de sexe masculin interrogés (92,9% contre 7,1% de promoteurs de sexe féminin). La plupart des chefs d'entreprises ont

un niveau d'étude supérieur (71,4%) contre 23,8% ayant un niveau d'étude secondaire et 4,8% un niveau primaire. Les entreprises exerçant dans la zone du cordon sanitaire instauré par le gouvernement représentent plus de 39% de l'ensemble de l'échantillon enquêté. Par ailleurs, 95,3% des entreprises de l'échantillon sont en milieu urbain et 4,7% en milieu rural.

GRAPHIQUE 37 : PROFIL DES ENTREPRISES ENQUÊTÉES



Source : INSAE

V.5.2. Ampleur des chocs subis par les entreprises formelles

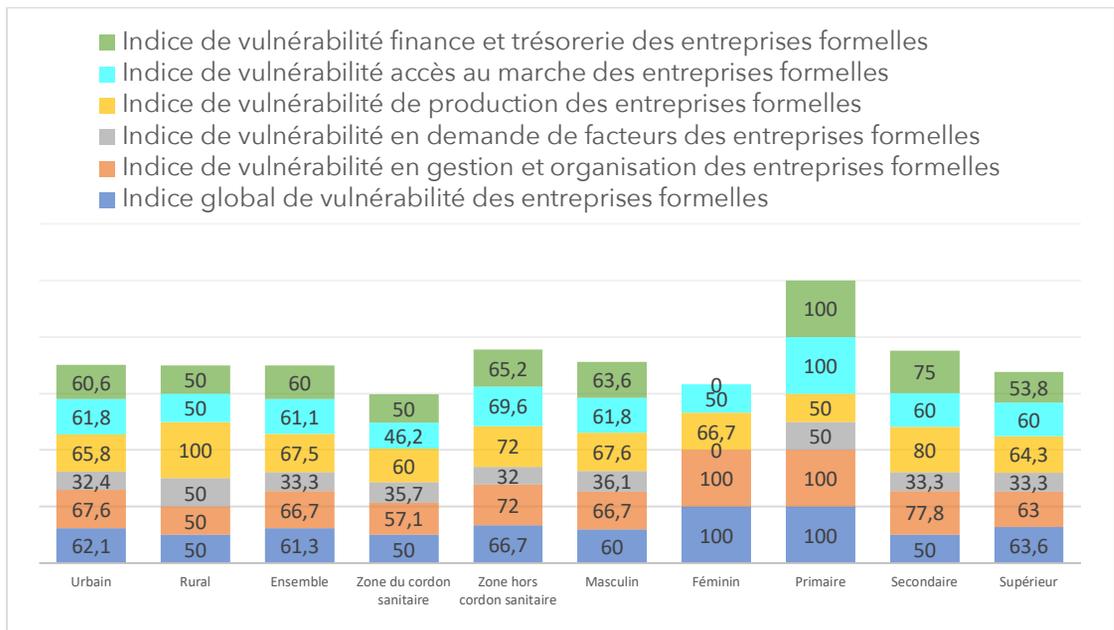
Les entreprises du secteur formel ont été fortement impactées. Près de 25% connaissent une chute de leurs activités de plus de 50%, voire 70% pour certains (13%). 16% connaissent une chute d'activités de plus de 16% mais de moins de 49%. Au moins 1/3 des entreprises ont mis des employés au chômage technique du fait de la Covid-19, alors que 16% ont procédé à des licenciements secs. Une proportion non négligeable envisage de mettre au chômage technique encore (16,7%) ou de licencier encore (14,8%).

Les chocs subis par les entreprises varient en fonction de la dimension considérée, laquelle est liée aux fonctions d'une entreprise. On remarque une disparité dans la vulnérabilité des entreprises d'une dimension à une autre.

Globalement, l'indice de vulnérabilité des entreprises formelles indique que les structures implantées en milieu urbain sont plus vulnérables que celles implantées en milieu rural (62,1% contre 50%). De même, 50% des entreprises se trouvant dans les zones du cordon sanitaire sont vulnérables à la crise contre 66,7% de celles se trouvant hors de la zone du cordon sanitaire. Par ailleurs, 63,6% des entreprises dont les promoteurs ont un niveau d'instruction supérieur sont vulnérables contre 50,0% pour les entreprises dont les promoteurs ont un niveau d'instruction secondaire.

Le niveau des indices de vulnérabilité globale des entreprises est surtout porté respectivement par la dimension gestion et organisation, la dimension finance et trésorerie ainsi que la dimension accès aux marchés.

GRAPHIQUE 38 VULNÉRABILITÉ GLOBALE DES ENTREPRISES PAR MILIEU DE RÉSIDENCE, PAR ZONE DU CORDON SANITAIRE, PAR SEXE DU CHEF D'ENTREPRISE ET PAR NIVEAU D'INSTRUCTION



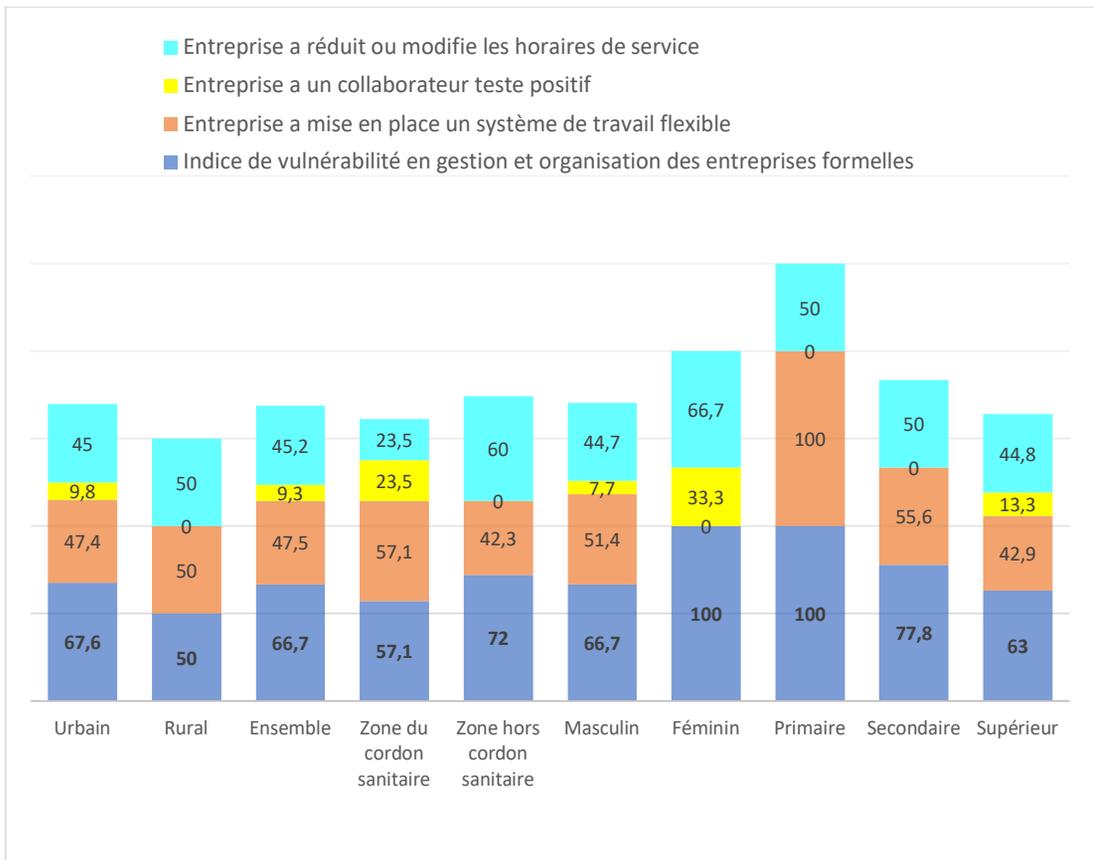
Source : INSAE

V.5.3. Vulnérabilité des entreprises formelles par dimension

V.5.3.1. Dimension Gestion et organisation

Sur le plan de la gestion et organisation, les entreprises en milieu urbain apparaissent plus vulnérables que celles se trouvant en milieu rural. 63% des entreprises dont les promoteurs ont un niveau d'instruction supérieur sont vulnérables contre 77,8% des promoteurs de niveau d'instruction secondaire.

GRAPHIQUE : 39 VULNÉRABILITÉ GLOBALE DES ENTREPRISES POUR LA DIMENSION GESTION ET ORGANISATION



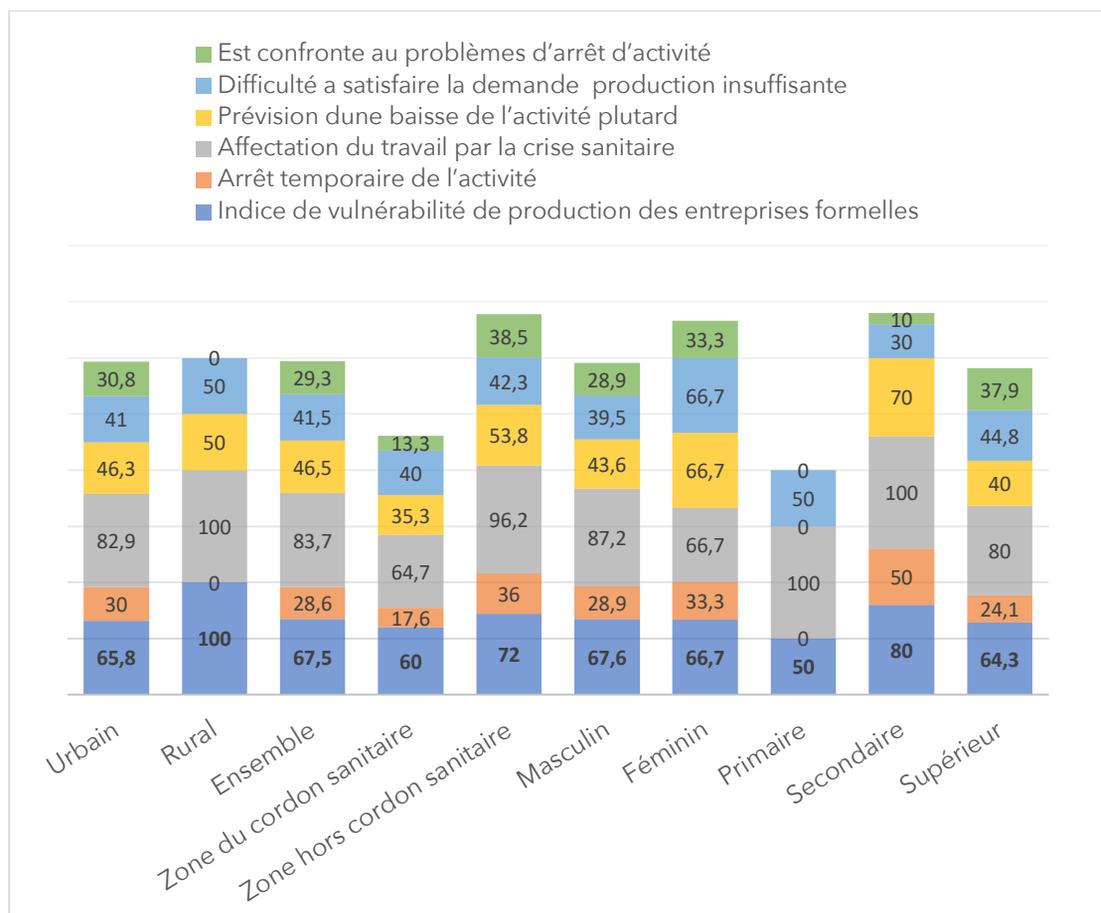
Source : INSAE

Ce niveau de vulnérabilité dans cette dimension pourrait s'expliquer par les difficultés rencontrées par celles-ci, et qui sont liées à certaines mesures qu'elles ont mises en place pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19, notamment le système de travail flexible, la fermeture de certains points de ventes ou établissements due à un collaborateur testé positif à la covid-19, la réduction des horaires de services et également les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.).

V.5.3.2. Dimension production

Lorsqu'on considère la dimension production, 60% des entreprises enquêtées dans la zone du cordon sanitaire sont vulnérables contre 72,0% de celles se trouvant dans la zone hors du cordon sanitaire. Aussi, 80% des entreprises dont le promoteur a un niveau d'instruction secondaire sont vulnérables sur la dimension production contre 64,3% pour celles dont les promoteurs ont un niveau d'instruction supérieur.

GRAPHIQUE 40 VULNÉRABILITÉ SELON LA DIMENSION PRODUCTION



Source : INSAE

Le niveau de l'indice global de vulnérabilité des entreprises en production est plus porté par les principales difficultés rencontrées par ces entreprises, notamment, les difficultés à satisfaire la demande, l'insuffisance de la production et l'arrêt temporaire de l'activité.

V.5.3.3. Dimension finance et trésorerie

Sur la dimension finance et de la trésorerie, globalement, 60% des entreprises enquêtées sont vulnérables. L'indice de vulnérabilité des entreprises est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (60,6% contre 50,0%). Par ailleurs, 50% des entreprises se trouvant en zone du cordon sanitaire sont vulnérables contre 65,2% pour celles se trouvant hors du cordon sanitaire de la covid-19.

TABLEAU 26 : VULNÉRABILITÉ DES ENTREPRISES SELON LA DIMENSION FINANCE ET TRÉSORERIE

Les entreprises dont les promoteurs ont un niveau d'instruction secondaire sont plus vulnérables que celles dont les promoteurs ont un niveau d'instruction supérieur (75% contre 53,8%).	MILIEU D'IMPLANTATION			ZONE SANITAIRE COVID-19		SEXE DU CHEF D'ENTREPRISE		NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF D'ENTREPRISE		
	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE	ZONE DU CORDON SANITAIRE	ZONE HORS CORDON SANITAIRE	MASCULIN	FÉMININ	PRIMAIRE	SECONDAIRE	SUPÉRIEUR
Indice de vulnérabilité finance et trésorerie des entreprises formelles	60,6	50,0	60,0	50,0	65,2	63,6	0,0	100,0	75,0	53,8
Mise en place de dispositifs de protection	20,0	0,0	19,0	11,8	24,0	18,4	33,3	0,0	10,0	24,1
Baisse des commandes des clients	85,4	100,0	86,0	82,4	88,5	87,2	100,0	100,0	100,0	83,3
Baisse de fréquentation	85,4	100,0	86,0	82,4	88,5	87,2	100,0	100,0	100,0	83,3
Difficultés de remboursement	80,0	50,0	78,6	76,5	80,0	76,3	100,0	100,0	90,0	73,3
Difficultés de paiement des factures	71,8	100,0	73,2	68,8	76,0	76,3	50,0	100,0	80,0	72,4
Difficultés d'accès aux crédits et autres services financiers	80,0	50,0	78,6	76,5	80,0	76,3	100,0	100,0	90,0	73,3
Besoin de trésorerie	85,4	50,0	83,7	88,2	80,8	82,1	100,0	50,0	90,0	83,3
Difficultés à payer les salaires	72,5	100,0	73,8	64,7	80,0	78,9	0,0	100,0	90,0	66,7
Difficultés à payer les taxes et les impôts	85,0	100,0	85,7	70,6	96,0	86,8	66,7	100,0	100,0	79,3
Difficultés à payer le loyer	53,8	100,0	56,1	37,5	68,0	60,5	0,0	100,0	80,0	46,7
Pertes des investissements	61,5	50,0	61,0	40,0	73,1	57,9	100,0	100,0	80,0	51,7
Difficultés à obtenir des crédits	63,9	50,0	63,2	66,7	61,5	66,7	0,0	100,0	75,0	57,1
Dépenses supplémentaires	87,5	50,0	85,7	94,1	80,0	84,2	100,0	100,0	80,0	86,7

Source : INSAE

Le niveau de l'indice global de vulnérabilité des entreprises pour la dimension finance et trésorerie est surtout porté par les difficultés rencontrées par les entreprises sur cette dimension, notamment la baisse des commandes des clients, les difficultés d'accès aux crédits et autres services financiers, les difficultés à payer les salaires et les factures, les dépenses supplémentaires engendrées par la mise en place de dispositifs de protection et les mesures de distanciation.

V.5.3.4. Dimension accès au marché

En ce qui concerne l'accès au marché, 61,1% des entreprises enquêtées y sont globalement vulnérables. Cette vulnérabilité est plus accentuée en milieu urbain qu'en milieu rural (61,8% contre 50,0%). De même, 69,6% des entreprises se trouvant hors de la zone du cordon sanitaire covid-19 sont vulnérables contre 46,2% pour celles se trouvant dans la zone du cordon sanitaire covid-19.

Le niveau global de l'indice de vulnérabilité des entreprises pour la dimension accès au marché est surtout déterminé par la baisse des ventes locales, la suspension des déplacements engendrant l'annulation de voyages professionnels du fait de la crise de la covid-19 et le blocage des marchandises du fait de la fermeture des frontières.

TABLEAU 25 : VULNÉRABILITÉ DES ENTREPRISES SELON L'ACCÈS AU MARCHÉ

	Milieu d'implantation			Zone Sanitaire Covid-19		Sexe du chef d'entreprise		Niveau d'instruction du chef d'entreprise		
	Urbain	Rural	Ensemble	Zone du cordon sanitaire	Zone hors cordon sanitaire	Masculin	Féminin	Primaire	Secondaire	Supérieur
	Indice de vulnérabilité accès au marché des entreprises formelles	61,8	50,0	61,1	46,2	69,6	61,8	50,0	100,0	60,0
Annulation des voyages professionnels du fait de la covid19	60,5	50,0	60,0	60,0	60,0	62,2	50,0	50,0	70,0	59,3
Blocage de marchandises	50,0	100,0	52,4	37,5	61,5	51,3	100,0	50,0	40,0	58,6
Déplacements suspendus	75,6	100,0	76,7	70,6	80,8	76,9	100,0	50,0	90,0	76,7
Difficultés d'écoulement des stocks/ Baisse de la demande et clientèle insuffisante	75,0	100,0	76,2	64,7	84,0	78,9	33,3	100,0	90,0	70,0
Voyages internationaux bloqués	70,0	50,0	69,0	75,0	65,4	69,2	66,7	50,0	60,0	73,3
Baisse des ventes locales du 2 ^{ème} trimestre 2020 par rapport au 1 ^{er} trimestre 2020	58,5	50,0	58,1	52,9	61,5	59,0	33,3	100,0	80,0	46,7
Baisse des exportations du 2 ^{ème} trimestre 2020 par rapport au 1 ^{er} trimestre 2020	18,9	50,0	20,5	13,3	25,0	19,4	33,3	100,0	30,0	14,3

Source : INSAE

V.5.3.5 Dimension demande de facteur

Globalement, 33% des entreprises enquêtées sont vulnérables sur le plan demande de facteurs. Cette vulnérabilité est plus accentuée en milieu rural qu'en milieu urbain (50,0% contre 32,4%). Les entreprises de la zone du cordon sanitaire sont plus vulnérables pour cette dimension que celles se trouvant hors de la zone du cordon sanitaire.

Le niveau global de l'indice de vulnérabilité des entreprises pour la dimension demande de facteur est surtout déterminé par les difficultés liées à l'approvisionnement en matières premières, notamment l'allongement des délais d'approvisionnement.

TABLEAU 28 : VULNÉRABILITÉ DES ENTREPRISES SELON LA DIMENSION DEMANDE DE FACTEURS

	MILIEU D'IMPLANTATION			ZONE SANITAIRE COVID-19		SEXE DU CHEF D'ENTREPRISE		NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF D'ENTREPRISE		
	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE	ZONE DU CORDON SANITAIRE	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE	ZONE DU CORDON SANITAIRE	URBAIN	RURAL
	Indice de vulnérabilité en demande de facteurs des entreprises formelles	32,4	50,0	33,3	35,7	32,0	36,1	0,0	50,0	33,3
Baisse de la demande de travail dans les prévisions pour l'entreprise	26,3	100,0	30,0	20,0	36,0	30,8	0,0	100,0	30,0	25,0
Allongement des délais d'approvisionnement	69,2	50,0	68,3	62,5	72,0	71,1	0,0	100,0	80,0	62,1
Approvisionnements bloqués	47,5	100,0	50,0	25,0	65,4	51,3	50,0	50,0	70,0	44,8
Recours au chômage technique pour certains collaborateurs	38,5	100,0	41,5	26,7	50,0	45,9	0,0	50,0	77,8	31,0
Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)	60,0	50,0	59,5	56,3	61,5	57,9	66,7	50,0	40,0	65,5
Difficultés d'approvisionnement, accès aux facteurs de productions (matières premières, RH...)	60,0	50,0	59,5	56,3	61,5	57,9	66,7	50,0	40,0	65,5
Baisse de la productivité générale de l'entreprise due aux mesures de distanciation dans l'entreprise	65,8	100,0	67,5	73,3	64,0	68,4	50,0	100,0	80,0	62,1
Baisse des dépenses d'investissements du 2 ^{ème} trimestre 2020 par rapport au 1 ^{er} trimestre 2020	33,3	0,0	31,7	37,5	28,0	29,7	33,3	0,0	40,0	28,6
Baisse de l'effectif des employés du 2 ^{ème} trimestre 2020 par rapport au 1 ^{er} trimestre 2020	33,3	100,0	36,6	29,4	41,7	34,2	50,0	50,0	50,0	28,6



Découvrez les
INITIATIVES SOLIDAIRES
dans la lutte contre
la pandémie du
Coronavirus (Covid-19)
au Bénin.



Référez votre initiative solidaire sur :

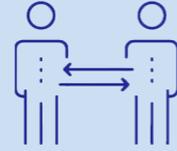
www.gouv.bj/coronavirus/initiatives

#covid19bj



GOVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN





CHAPITRE VI

RECOMMANDATIONS





CHAPITRE VI

RECOMMANDATIONS

VI.1.- MESURES DE COURT ET MOYEN TERMES

VI.1.1.- Soutien à l'économie par l'accroissement de la demande finale

Il est retenu, au terme de différentes simulations, des mesures de relance de l'économie béninoise, fondées sur la consommation finale des ménages et la FBCF. Dans cette perspective, les montants estimés pour soutenir l'économie s'élèveraient à

1 078 milliards de F CFA au moins et à 1 585 milliards de FCFA, au plus, selon les scénarios. En moyenne 45% de cette enveloppe seraient destinés au financement de la consommation finale des ménages et 55% au renforcement des investissements, suivant le tableau 74 ci-après.

TABLEAU 27 : RELANCE DE L'ÉCONOMIE BÉNINOISE PAR LA DEMANDE DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES ET LA FBCF SUR LA PÉRIODE 2021-2023

ANNEE		ÉLÉMENTS DE LA DEMANDE FINALE		TOTAL DE LA DEMANDE FINALE (EN MILLIARDS F CFA)	TAUX DE CROISSANCE DU PIB REEL
		DEPENSE DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES (EN MILLIARDS F CFA)	FBCF (EN MILLIARDS F CFA)		
2021	Scénario pessimiste	123,30	142,74	266,04	4,10%
	Scénario de référence	180,43	208,89	389,32	6,00%
	Scénario optimiste	228,55	264,59	493,14	7,60%
2022	Scénario pessimiste	184,17	221,75	405,92	6,0%
	Scénario de référence	216,89	265,66	482,55	7,0%
	Scénario optimiste	243,57	302,55	546,12	7,8%
2023	Scénario pessimiste	184,17	221,75	405,92	6,0%
	Scénario de référence	216,89	265,66	482,55	7,0%
	Scénario optimiste	243,57	302,55	546,12	7,8%
Total de la demande finale sur la période 2021-2023	Scénario pessimiste	491,64	586,24	1077,88	5,4%
	Scénario de référence	614,20	740,21	1354,42	6,7%
	Scénario optimiste	715,69	869,69	1585,38	7,7%

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020 à partir des données de la MCS 2013



Face à cette relance de la demande globale, que deviendraient la production totale et les contributions sectorielles ?

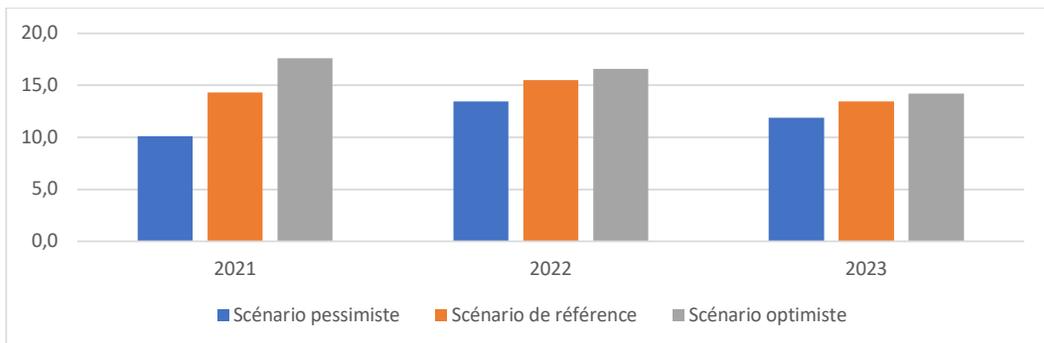
VI.1.1.1. Effet des mesures de relance sur la production

L'impact des mesures de cette relance par la demande se traduirait par une augmentation de la production nationale de 14,3% en 2021, avec le scénario de référence et respectivement de 10,1% et 17,6% avec les scénarios pessimiste et optimiste. Cette croissance de la production nationale évoluerait en forme de V inversé sous les hypothèses pessimiste et de référence. Pour le scénario optimiste, la croissance de la production serait forte en 2021, avec un taux

de 17,6% et serait suivie d'un ralentissement pour tomber à 14,2% en 2023.

Au plan sectoriel, le secteur primaire et le secteur des services contribueraient ensemble à la hausse de la production, avec des contributions moyennes de 40% et 45% pour le scénario de référence et le scénario optimiste. S'agissant du secteur primaire, sa contribution à lui seul reste faible et se situerait en moyenne à 15% sur la période 2021-2023.

GRAPHIQUE 41 : ÉVOLUTION DE LA HAUSSE DE LA PRODUCTION TOTALE ANNUELLE EN % DE CELLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

VI.1.1.2. Effet des mesures de relance sur les contributions sectorielles

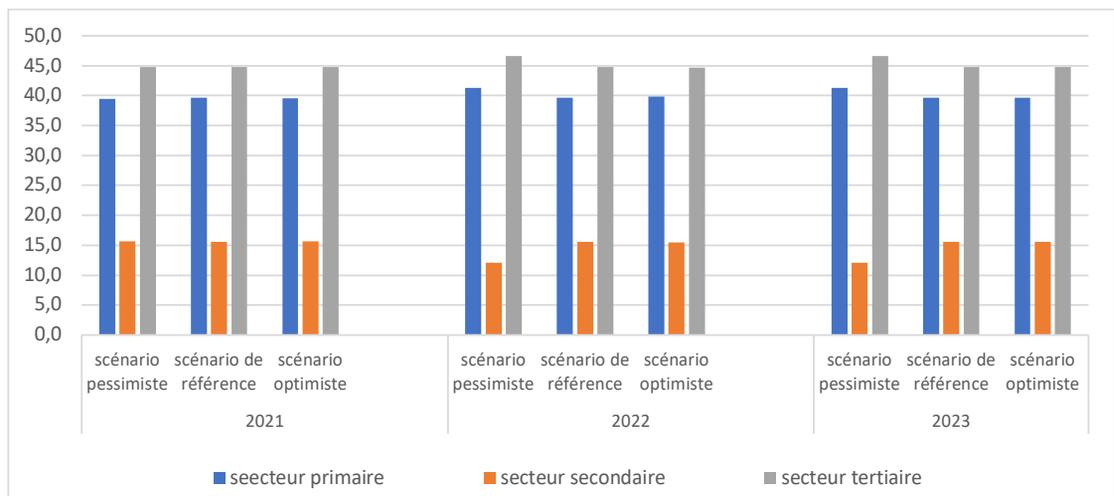
La mesure de relance axée sur la demande sociale induirait une amélioration significative de la contribution de certaines branches des différents secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la création de la richesse nationale.

Au niveau du secteur primaire, l'agriculture reste la principale branche, contribuant à plus de 70% à la hausse de la production. Elle est suivie par les branches « élevage, chasse » et « pêche, sylviculture et exploitation forestière », avec des contributions respectives de 22% et 7%.

S'agissant du secteur secondaire, il est dominé, quel que soit le scénario, par les trois branches « industries agro-alimentaires (30,5%) », « autres industries manufacturières (22,6%) » et « Électricité, gaz et eau (27,7%) », les branches BTP et « industries extractives » contribuant très faiblement à l'augmentation de la production du secteur.

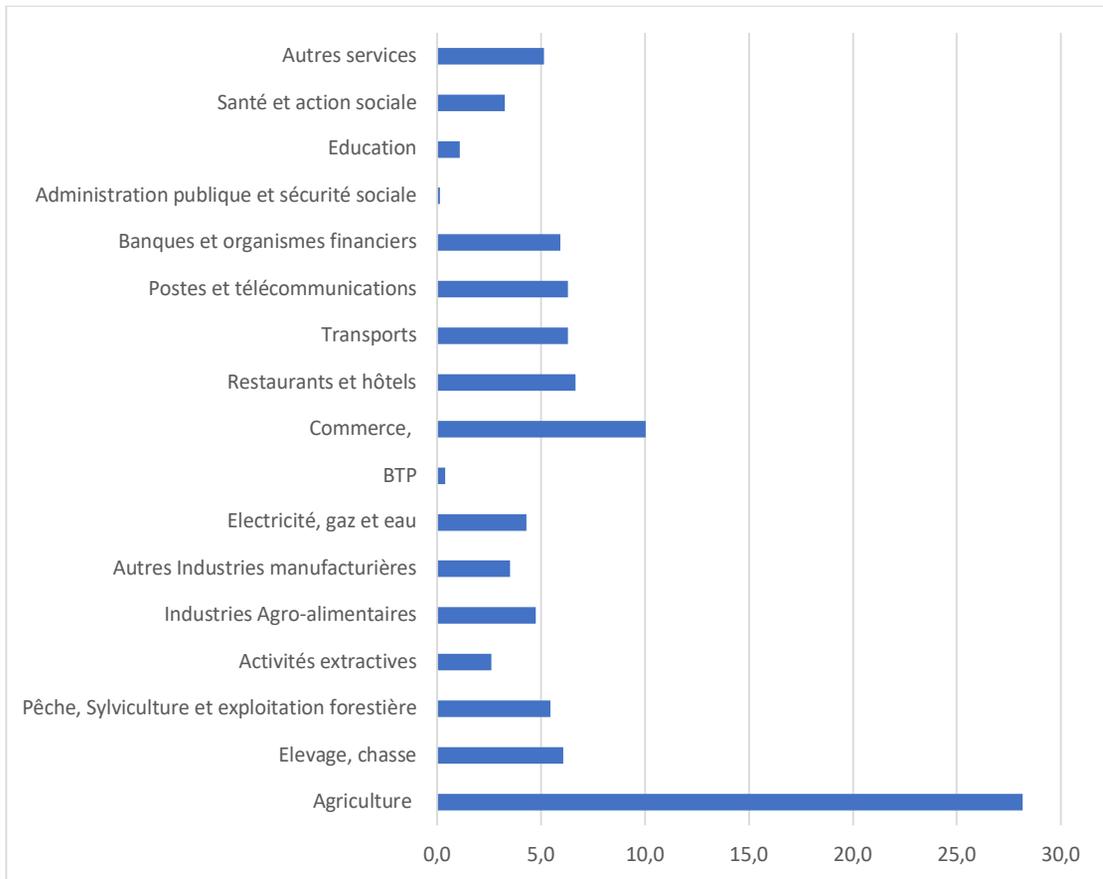
Enfin, la hausse de la production du secteur tertiaire, consécutive aux chocs de relance par la demande finale, provient des branches « commerce », « restaurants et hôtels », « transports », « postes et télécommunications », « banques et organismes financiers », « santé et action sociale » et « autres services ».

GRAPHIQUE 42 : ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS SECTORIELLES À LA HAUSSE DE LA PRODUCTION TOTALE EN %



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020, à partir des données de la MCS 2013

GRAPHIQUE 43 : DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS SECTORIELLES À LA HAUSSE DE LA PRODUCTION EN 2021 (SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE) EN %



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020, à partir des données de la MCS 2013

VI.1.2. Mesures sectorielles proposées par le gouvernement

Après avoir procédé à la mise en place d'un cordon sanitaire, le Gouvernement béninois, et démarré la riposte au plan de la santé, pour contenir les effets néfastes du coronavirus et doper l'économie, a pris des mesures d'urgence d'atténuation des effets socio-économiques et de relance de la demande sociale.

VI.1.2.1.- Mesures d'atténuation des effets macroéconomiques de la pandémie de COVID-19

En vue d'appréhender en toute objectivité l'ampleur des impacts de la crise, le Gouvernement a organisé des échanges avec les différents acteurs économiques. Il ressort de cette démarche participative que plusieurs agents économiques sont affectés : les artisans, les entreprises, les ménages pauvres et extrêmes pauvres.

Par ailleurs, dans le but de favoriser l'efficacité des mesures barrières prises par le Gouvernement, plusieurs activités ont été suspendues. Il en est résulté des conséquences

négatives sur la viabilité des entreprises touchées.

Aussi, pour atténuer les effets de ces chocs, le Gouvernement a-t-il initié un programme de soutien en faveur des entreprises formelles, des artisans et petits métiers de services de l'informel ainsi que des personnes vulnérables que sont les pauvres et extrêmes pauvres qui prend en compte les préoccupations de court-terme mais aussi de long terme, comme la mise en place de garantie aux crédits à moyen terme.

Évaluées à 74,12 milliards F CFA, les mesures contenues dans ledit programme s'articulent en trois grands points. Il s'agit de :

- Un soutien d'un montant de 63,38 milliards F CFA au profit des entreprises.

Cette dotation est destinée à (i) la prise en charge, selon le cas, de 70% du salaire brut des employés déclarés sur une période de trois mois, au (ii) remboursement des crédits de TVA, à (iii) l'exonération du paiement de la taxe sur véhicule à moteur pour ceux qui ne l'ont pas encore payée au titre de l'année 2020 ou à sa conversion en crédit d'impôt, au titre de l'année 2021, pour ceux qui l'ont déjà payée, à (iv) la prise en charge des loyers et baux commerciaux sur trois mois au profit des agences de voyage déclarées.

Elle est également destinée à la prise en charge intégrale des factures d'électricité pendant 3 mois pour les hôtels et les agences de voyage, à hauteur de 4,1 milliards F CFA. Ce point intègre également un fonds de bonification de 30 milliards F CFA, au support d'une ligne de financement de 100 milliards F CFA à taux zéro au profit des acteurs économiques cibles, via les établissements bancaires et les systèmes financiers décentralisés (SFD). Les crédits qui seront accordés via les établissements bancaires à zéro pour cent (0%) de taux d'intérêt seront remboursables sur une période de trois (3) ans au maximum. Quant aux crédits accordés par les SFD, ils seront remboursables sur une période d'un an au maximum.

- Un appui de 4,98 milliards F CFA destinés aux artisans et à ceux qui exercent de petits métiers.

Il prend en compte 55.000 personnes de ces catégories (activités telles que ; coiffure, couture, soudure, menuiserie, petites vendeuses, etc.) qui se sont inscrites sur la plateforme digitale ouverte à cet effet, ainsi que dans les mairies et centres de promotion sociale.

- Une subvention de portée générale, qui s'applique à tous les citoyens, sur les tarifs de l'électricité et de l'eau pour un montant de 5,76 milliards F CFA.

À tout ceci, s'ajoutera une subvention particulière au profit des pauvres et extrêmes pauvres dès la fin de l'opération de leur identification qui est en cours.

Ce plan qui prend en compte tous les acteurs du secteur formel impactés principalement par la baisse des échanges et les mesures gouvernementales (tourisme, etc.) ainsi que toute une gamme d'acteurs du secteur informel, ainsi que certains ménages très pauvres est susceptible de créer véritablement, un champ de résilience de nature à booster la demande dans la perspective d'une relance rapide de l'économie. Il faut noter cependant que le prolongement de la crise et son aggravation au-delà des 3 mois considérés pour l'appui obligera le Gouvernement à envisager d'autres mesures plus large et soutenable y compris la mobilisation de partenaires techniques et financiers pour adresser la crise économique et sociale à la hauteur des défis qu'elle est encore en train de poser.

VI.1.2.2.- Mesures complémentaires de soutien aux entreprises d'exploitation agricoles et aux micros, petites et moyennes entreprises

Comme mentionné ci-dessus, c'est au cours de sa séance du 10 juin 2020 que le Conseil des Ministres a pris une série de mesures d'atténuation des effets socioéconomiques de la pandémie de la COVID-19, en faveur de certaines catégories de sociétés et d'entreprises. Il s'agit de la mise en place d'un fonds de bonification de 30 milliards F CFA au

support d'une ligne de financement de 100 milliards F CFA à taux zéro au profit des acteurs économiques cibles via les banques et les systèmes financiers décentralisés (SFD).

Pour compléter ces mesures et tenir compte de toutes les problématiques de financement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) qui représentent près de 90% des acteurs de l'économie nationale, de nouvelles mesures de soutien en leur faveur ont été adoptées. Il s'agit de :

VI.1.2.2.1.- Mise en place d'un mécanisme de garantie

L'objectif de ce mécanisme est de partager le risque à hauteur de 50% avec les banques, par le biais d'une ligne de garantie de 50 milliards F CFA, sur le total de 100 milliards F CFA précédemment annoncés, suivant les conditions ci-après :

- Garantie par l'État, à hauteur de 50%, du montant du crédit octroyé à l'entreprise par la banque, dans une limite maximale de 500 millions F CFA, par MPME. Cette garantie s'effectuera à hauteur de :
- 25% sous forme de « gage espèce » auprès de la banque émettrice de crédit, à un taux ne dépassant pas le taux marginal de la BCEAO, soit actuellement 2% l'an sur toute la durée de vie du crédit ;
- 25% sous forme d'engagement par signature.
- En cas de défaillance de l'entreprise, la garantie sera appelée après épuisement de toutes les démarches de recouvrement à effectuer par la banque et lorsque la perte a été constatée comme définitive, soit 5 ans après le déclassement du crédit en créance douteuse.
- Suite à l'appel de la garantie, dans les conditions ainsi présentées, l'État assurera 50% du net non recouvré au bout de 5 ans.
- Ligne de refinancement des systèmes financiers décentralisés (SFD)

En complément aux mesures annoncées le 10 juin 2020, le Gouvernement a décidé de dégager pour les SFD, une ligne de refinancement de 10 milliards F CFA pour

le financement des micros et très petites entreprises. Elle sera administrée par le Fonds National de la Microfinance, qui mettra les ressources à la disposition de ces SFD à un taux de 2%. À leur tour, ces derniers feront des prêts aux micro et très petites entreprises à des taux n'excédant pas 12% en lieu et place de la moyenne de 20% habituellement appliquée à cette cible.

VI.1.2.2.2- Des mesures spécifiques au profit du secteur agricole

Les exploitations agricoles contribuent pour plus de 25% au Produit intérieur brut et jouent un rôle important dans le développement de notre pays.

L'objectif des mesures destinées à ce secteur est de couvrir à la fois les besoins en investissements et en fonds de roulement des entreprises évoluant dans le domaine agricole (production végétale, production animale et production halieutique), ainsi que de celles réalisant des opérations d'achat d'équipements et de fourniture d'intrants.

Le mécanisme sera mis en œuvre par le Fonds National de Développement Agricole (FNDA), à travers son guichet 3 qui vise à faciliter l'accès des exploitants agricoles familiaux et entrepreneurs agricoles aux crédits adaptés aux besoins et contraintes spécifiques du secteur agricole, auprès des banques et systèmes financiers décentralisés.

Il s'agit d'un package de nouvelles mesures proposées en trois volets :

Le premier volet des mesures a pour objectif de permettre la couverture des risques de liquidité auxquels pourraient être exposées les institutions financières prêteuses, dans le cadre d'opérations de financement des PME agricoles. Il consiste à abonder, d'un montant de 50 milliards F CFA, le sous-guichet 3.1 « Fonds de Garantie Interbancaire pour le refinancement entre Institutions Financières ». À cet effet, les banques ou SFD devront :

- Octroyer un crédit aux entreprises

agricoles à un taux maximum de 12% selon les procédures et critères qui leur sont propres ;

- Obtenir dès la mise en place du crédit, un refinancement intégral au taux de 2% auprès du FNDA.

Le deuxième volet consiste en une garantie de 50% sous forme d'engagement par signature adossé à un « cash collatéral » de 35 milliards F CFA déposé dans un compte bancaire ouvert à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) au nom du FNDA. Il sera activé à partir du sous-guichet 3.2 dénommé « Fonds de Garantie pour l'accès des promoteurs/entrepreneurs agricoles aux crédits ».

À l'appui, le troisième volet est constitué d'un fonds de bonification de 15 milliards F CFA qui sera mis en place pour sortir les crédits à un taux de 2% au profit des bénéficiaires.

Ces mesures d'un coût total de 100 milliards F CFA permettront de faciliter et d'accélérer l'accès aux crédits, contribuant ainsi à doper la production et la croissance économique.

De façon concrète, la combinaison de ces trois (3) mesures permettra aux exploitants agricoles d'avoir accès à un crédit à 2%, partiellement garanti par l'État et contribuerait à la résolution des difficultés d'accès aux crédits des femmes.

DÉTERMINATION DES ALLOCATIONS ANNUELLES EN VUE DE LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE BÉNINOISE PAR L'ACCROISSEMENT DE LA CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES ET DE LA FBCF

- La détermination des allocations annuelles en vue de la relance de l'économie béninoise par l'accroissement de la consommation finale des ménages et celui de la FBCF repose sur le principe selon lequel l'augmentation du taux de croissance sur la période (n, n+1) génère une hausse du PIB nominal qui correspond à l'enveloppe financière qu'il faudrait injecter dans l'économie pour accroître la demande, compte tenu de l'égalité ressources-emplois.
- On en déduit sur la base de la structure moyenne des emplois nominaux du PIB pour les années 2018 et 2019, les montants correspondants pour la consommation finale (CF) des ménages et la FBCF. Pour ventiler par produits ces montants, on exploite les structures de la CF et de la FBCF données par la Matrice de comptabilité sociale (MCS) de 2013 fournie par l'INSAE.
- La somme de ces deux répartitions conduit aux allocations annuelles nécessaires pour atteindre l'objectif de croissance retenu.

Source : les Consultants

VI.1.3.-. Effets potentiels des mesures de relance sur les valeurs ajoutées aux coûts des facteurs

Quel que soit le scénario, le PIB aux coûts des facteurs augmenterait moins vite que la production sur la période 2021-2023, avec une évolution en L-inversé.

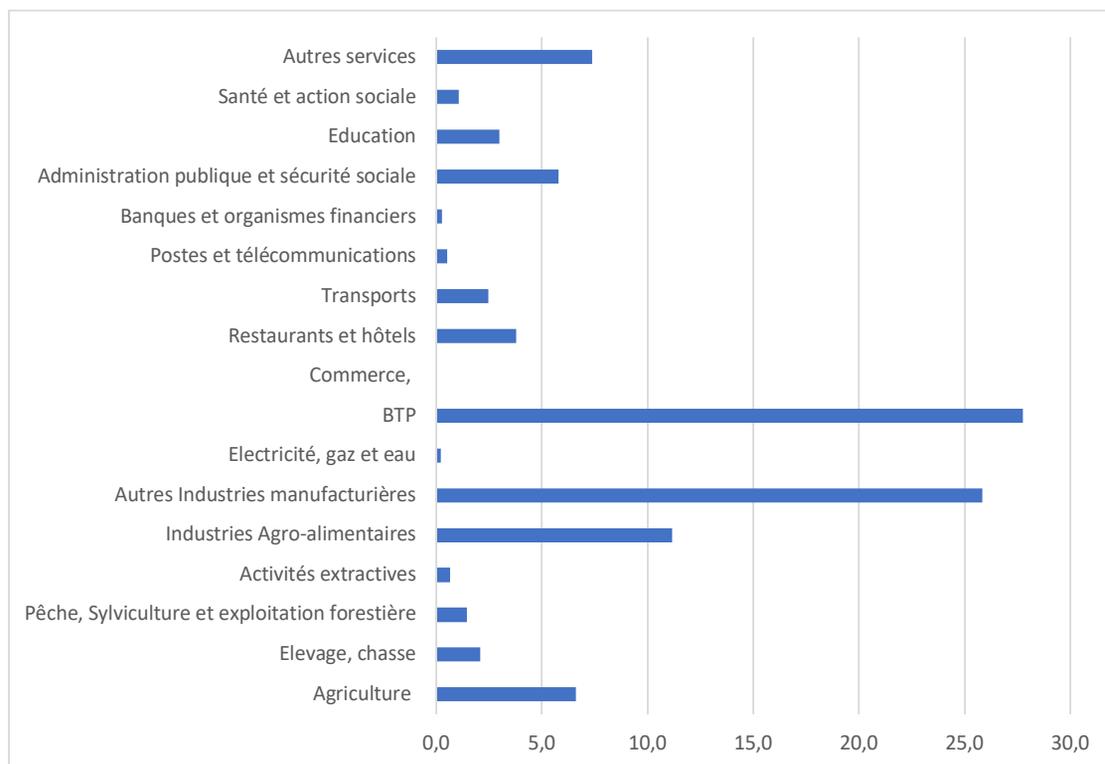
Pour le scénario de référence par exemple, le taux de croissance de la valeur ajoutée globale nominale augmenterait de 3,7% en 2021, puis à 4,5% en 2022 et tomberait à 4,3% en 2023.

De façon constante les 7 branches ci-après ont des contributions fortes (supérieures à

5,8%) à l'accroissement de la valeur ajoutée : agriculture, industries agro-alimentaires, autres industries manufacturières, BTP, administration et sécurité sociale, autres services. Les branches « élevage et chasse », « restaurants et hébergement », « transports » et « éducation » complètent la liste avec des contributions légèrement en dessous de la moyenne.

L'importance des secteurs clés de l'économie béninoise tels que « agriculture vivrière », « industries agroalimentaires », « activités d'hébergement et restauration », « transports »; « autres activités industrielles et manufacturières » est avérée.

GRAPHIQUE 44 : DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS SECTORIELLES À LA HAUSSE DE LA VALEUR AJOUTÉE AUX COÛTS DES FACTEURS EN 2021 (SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE) EN %



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

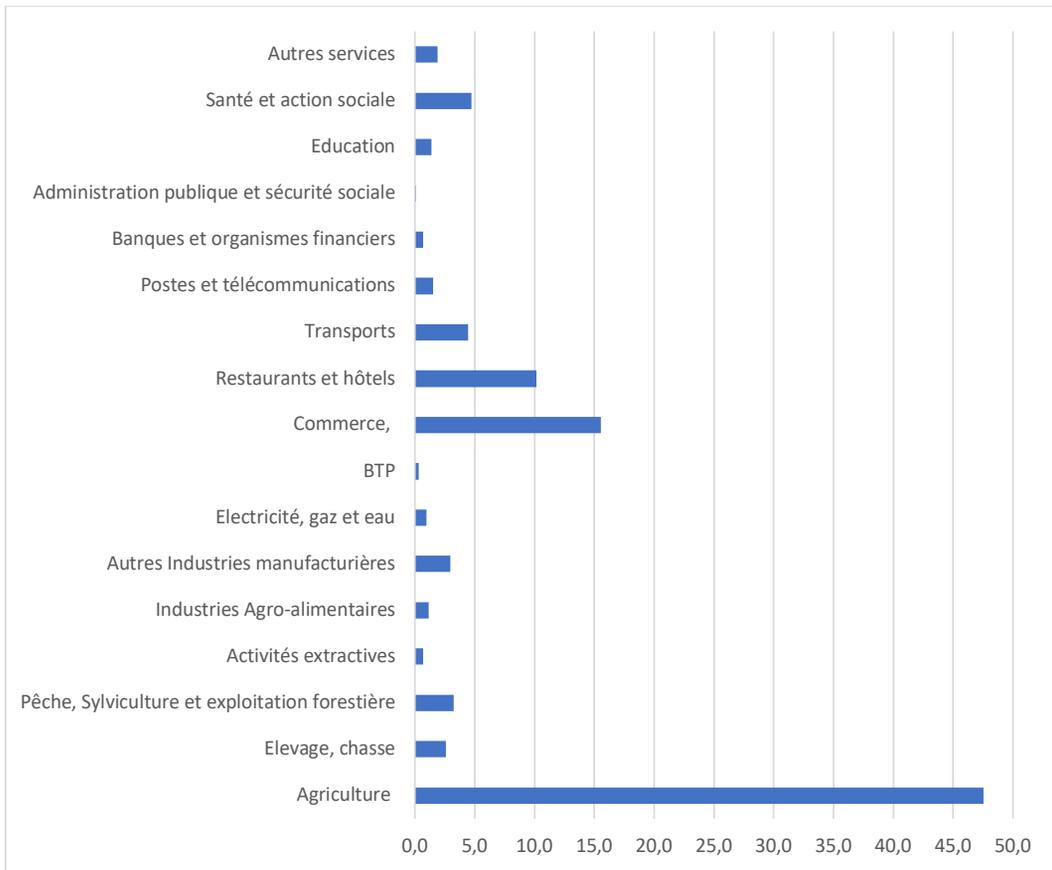
VI.1.4.- Effets potentiels des mesures de relance sur la création de nouveaux emplois

La hausse des valeurs ajoutées se répercuterait sur celle des effectifs employés.

En effet, elle induirait une création de nouveaux emplois qui se situerait entre 395 000 et 734 000 en 2021, puis entre 598 000 et 813 000 en 2022 et 2023, respectivement. L'accroissement de l'effectif employé qui en résulte, varierait au niveau global entre 10,8% et 18,6% en 2021, puis entre 14,7% et 17,4% en 2022 et entre 12,8% et 14,8% en 2023.

Sur la période 2021-2023, les principaux bassins d'emplois sont les branches « agriculture », « commerce » et « restaurants et hôtels » qui concentrent 73,3% de nouveaux emplois créés. Viennent les bassins d'emplois moyens concentrant 15,1% de nouveaux emplois créés et qui rassemblent les branches « élevage et chasse », « pêche, sylviculture et exploitation forestière », « autres industries manufacturières », « transports » et « santé et action sociale ».

GRAPHIQUE 45 : PART DE NOUVEAUX EMPLOIS CRÉÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (EN %) EN 2021 (SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE)



Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

VI.1.5.-Effets potentiels des mesures de relance sur le revenu, la pauvreté et la protection sociale

Tout comme l'emploi, le revenu nominal des ménages s'accroîtrait sur la période 2021-2023, avec une évolution en inversé comme la valeur ajoutée pour les scénarios pessimiste et de référence et une tendance décroissante pour le scénario optimiste. Globalement le taux de croissance des revenus varierait entre 9,3% et 16,2% en 2021, puis entre 12,9% et 15,4% en 2022, et entre 11,5% et 13,4% en 2023 suivant les scénarios.

Sur la période 2021-2023, les salariés du public et ceux du privé formel, de même que ceux du privé informel et les inactifs bénéficieraient d'une hausse importante de revenu, entre 19% et 55%. En revanche les revenus des travailleurs du primaire (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.) et d'indépendants et employeurs non agricoles, augmenteraient faiblement entre 3% et 11%.

La hausse des revenus ayant des répercussions positives sur le niveau de vie des populations, il s'ensuit une baisse des indices de pauvreté monétaire et non monétaire.

Ainsi, l'incidence de pauvreté monétaire qui serait de 43,9% sous l'hypothèse de référence

en 2020 tomberait successivement à 38,3% en 2021, 38% en 2022 et à 37,6% en 2023. Sous l'hypothèse optimiste, la baisse de l'incidence de pauvreté monétaire serait de 11% en 2021 et de 0,23% en 2022 et 2023 contre respectivement 10,6% et 1,5% pour l'hypothèse pessimiste.

En général, la baisse des indices de pauvreté monétaire varie suivant une tendance non linéaire. Sur la période 2021-2023, elle est plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural, quel que soit l'indice de pauvreté choisi, et ceci du fait des effets revenus, plus substantiels induits par l'accroissement de la demande finale.

L'évolution de la baisse de la pauvreté non monétaire va dans le même sens que celle de la pauvreté monétaire.

Ainsi, sur le plan de la protection sociale en lien avec la réduction de la pauvreté et la protection des couches les plus vulnérables en cohérence avec l'objectif « ne laisser personne de côté », les actions visant la réduction de l'incidence de la pauvreté monétaire ou non monétaire sur la période 2021-2023 devraient être orientées sur le plan spatial vers les départements du Littoral, de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et du Plateau ; puis vers les départements du Borgou, des Collines, du Couffo et de la Donga et enfin vers les départements de l'Alibori, de l'Atacora et du Zou. Ces actions cibleraient aussi bien les ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes, de toutes les couches socioprofessionnelles.



Après la présentation des politiques de court et moyen termes, et de leurs différents effets sur les secteurs et les manages, il s'agit de présenter les politiques de long terme et leurs effets sur l'ensemble des acteurs du développement.

VI.2.- MESURES DE LONG TERME

La pandémie de la COVID-19 a révélé la fragilité du système sanitaire du Bénin, du fait de l'insuffisance et de l'inadéquation de ses infrastructures (locaux, plateaux techniques et personnels qualifiés) à répondre à ce genre d'épidémie, et surtout de la dépendance totale de son système d'approvisionnement de l'extérieur.

Pour assurer le fonctionnement efficace et durable de toutes les sphères de la vie économique et sociale du Bénin, les mesures de long terme envisagées reposent sur la satisfaction des demandes sociales en santé, en éducation, en eau potable et de protection sociale.

VI.2.1.- Demande sociale dans le domaine de la santé

Dans le document de « Politiques et Stratégies Nationales de Développement du Secteur de la Santé 1997-2001, le Gouvernement du Bénin a prévu la mise en place des zones sanitaires pour favoriser la décentralisation et renforcer, d'une part, l'équité, la solidarité et la qualité des services, la responsabilité locale en matière de planification, de prise de décision, et d'autre part, la participation communautaire.

Suivant les normes décrites dans le document, chaque arrondissement devra disposer d'un Centre de Santé d'Arrondissement (CSA),

chaque commune d'un Centre de Santé de Commune (CSC) et également d'un hôpital de zone (HZ) pour 200.000 habitants. En matière de disponibilité minimum de personnel de ces centres, les normes définies sont annexées au présent document. Ainsi, sur la base de l'état des lieux de 2018, le déficit à combler par département serait entre 27 et 36 hôpitaux de zone à construire sur la période 2020-2025.

En termes de personnels, les besoins additionnels des effectifs par catégorie devant permettre l'animation conséquente des différents centres de santé et hôpitaux de zone sont déterminés et présentés dans les tableaux en annexe.

VI.2.2.- Demande sociale dans le domaine de l'éducation

La crise de la Covid-19 a mis en exergue, l'importance de la solidité des bases de la croissance forte et inclusive basée sur des productivités factorielles élevées afin de limiter les impacts de la crise sur la paupérisation et la résilience des populations. A cet égard, l'éducation permet de renforcer les productivités et la résilience. L'éducation est ainsi l'un des besoins prioritaires que tout État doit assurer à ses citoyens pour favoriser leur productivité et leur résilience. Comme élément déterminant du capital humain, elle représente aussi un élément de la croissance et du développement socio-économique de tout pays. Selon la Constitution adoptée en Décembre 1991, l'enseignement primaire est obligatoire et gratuit au Bénin pour tous les enfants âgés de 6 à 14 ans en adéquation avec les recommandations de l'UNESCO. La généralisation d'un enseignement primaire de qualité induit un accroissement des infrastructures scolaires et du personnel enseignant. Un enseignement de qualité exige le respect d'une certaine norme en matière d'équipement et de personnel. Ainsi, au Bénin pour assurer un enseignement primaire de qualité, il faudrait en moyenne 50 élèves par classe et 50 élèves par enseignant contre 40 élèves par classe et 40 élèves par enseignant, selon les normes de l'UNESCO. Le respect de ces normes exige pour les années futures, des infrastructures et du personnel.

Pour atteindre la scolarisation universelle des enfants au primaire en 2030 (ODD 4.1 et ODD 4.4), les taux nets de scolarisation du Bénin des enfants de 6-11 ans et 6-14 ans, estimés respectivement à 75,1% et 69,6% en 2018, passeraient à 89,6% et 87,3% en 2025. Il en résulte une population scolarisée au primaire qui varierait entre 1,522 millions et 2,750 millions d'enfants des tranches d'âge considérées.

Les besoins en infrastructures scolaires et personnels enseignants cohérents avec ces projections sont établis sur la base de l'état des lieux de 2017-2018, selon lequel il y aurait 52 629 salles de classe et 56738 enseignants, avec un effectif moyen de 42,3 élèves par classe et de 43,1 élèves par enseignant, ce qui n'est pas loin des normes de l'UNESCO (40 élèves par classe et par enseignant).

Ainsi sur la base de 40 élèves par enseignant et par classe, le nombre de salles de classe et l'effectif des enseignants du primaire varieraient de 56 640 en 2020 à 63 144 en 2023 puis à 68 765 en 2025.

TABLEAU 28_ : BESOINS SUPPLÉMENTAIRES EN SALLES DE CLASSE ET EN ENSEIGNANTS

ANNEE DE PROJECTION	BESOIN SUPPLEMENTAIRE EN SALLES DE CLASSES	BESOIN SUPPLEMENTAIRE D'ENSEIGNANTS
2020	4 011	1 833
2021	6 162	3 984
2022	8 302	6 124
2023	10 515	8 337
2024	13 225	11 047
2025	16 136	13 958

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

VI.2.3.- Demande sociale en eau potable

Le Bénin, à travers les Objectifs du Développement Durable, a pris des engagements pour assurer l'universalité de la disponibilité en eau potable à travers les objectifs et cibles suivants : ODD 6 : Eau propre et Assainissement, et cible 6.1.

Selon les données issues de la dernière Enquête Démographique et de Santé au Bénin de 2017-2018, 71,2% des ménages ont

accès à l'eau potable (77,8% en milieu urbain et 66,1% en milieu rural). La principale source d'eau potable est variable selon le milieu de résidence :

- En milieu urbain, les principales sources sont constituées des adductions d'eau au système de la SONEB à 43,6% et de puits à pompe ou des Forages équipés d'une Pompe à Motricité Humaine à 21,1% :
- Le milieu rural, quant à lui, est plutôt équipé des puits à pompe/forages et des fontaines à 51,7%.

TABLEAU 29 : PROPORTION DES MÉNAGES AYANT ACCÈS À L'EAU POTABLE SELON LE MILIEU DE RÉSIDENCE ET LA SOURCE

SOURCE	URBAIN	RURAL	ENSEMBLE
Source améliorée en eau potable	77,8	66,1	71,2
Robinet dans le logement	19,4	1,6	9,3
Robinet chez le voisin	24,2	7,8	14,9
Robinet public/fontaine	7,9	16,9	13
Puits à pompe /forage	21,1	34,8	28,9
Puits creusés protégés	4,1	4,2	4,4

Source : EDSB 2017-2018

Le lavage régulier à l'eau et au savon, par les personnes de 6 ans et plus, impliquerait une consommation additionnelle d'eau annuelle qui passerait de 2 757 millions litres en 2021 à 3 983 millions en 2023 et à 4 223 millions litres en 2025. La satisfaction de cette demande additionnelle implique pour les actions publiques des stratégies différentes selon le milieu de résidence. En milieu urbain une

extension du réseau d'alimentation pourrait être envisagée. Par contre, en milieu rural, il y a lieu d'explorer des forages de puits.

Sur la base d'une taille moyenne de 6 personnes par ménage en milieu rural, les besoins en AEV sont évalués à 24 593 en 2020 et 26068 en 2025.

TABLEAU 30 : NOMBRE D'ADDUCTIONS D'EAU VILLAGEOISE (AEV) DONT ON A BESOIN POUR SATISFAIRE LA POPULATION DU MILIEU RURAL DE 2021 À 2025

ANNEE DE PROJECTION	POPULATION ESTIMEE EN MILIEU RURAL	NOMBRE D'AEV A INSTALLER	NOMBRE DE MENAGES
2021	6 225 435	24 902	1 037 572
2022	6 299 938	25 200	1 049 990
2023	6 373 114	25 492	1 062 186
2024	6 444 945	25 780	1 074 158
2025	6 516 894	26 068	1 086 149

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

Compte tenu du fait que 51,7% des ménages sont équipés d'AEV en 2018 (EDS 2017-2018), on évalue à 15 840 le nombre d'AEV installés. L'accès universel à l'eau potable en 2030 exige

l'installation en milieu rural de nouveaux AEV dont le nombre moyen annuel est estimé à 1 000 sur la période 2021-2025.

TABLEAU 31 : ESTIMATION DU NOMBRE ADDITIONNEL D'AEV À INSTALLER PAR ANNÉE À PARTIR DE 2021.

ANNEE DE PROJECTION	TAUX D'ACCES	NOMBRE D'AEV EQUIVALENT / ADDITIONNEL
2018	66,1	15 840
2021	74,6	925
2022	77,4	934
2023	80,2	947
2024	83,1	959
2025	85,9	975

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

VI.2.4.-Demande en protection sociale

La Covid-19 a mis également en exergue l'obligation pour tous de bénéficier d'une protection sociale holistique pour protéger de la maladie, de la perte d'emploi ou de la vieillesse ; sans protection sociale, c'est le basculement dans la pauvreté en cas de survenue de crise graves.

Et plus particulièrement, les personnes les plus vulnérables socialement, économiquement et au niveau sanitaire sont aussi les plus exposées à la COVID-19 : Personnes Vivant avec le VIH/ Sida (PVVIH), personnes vivant avec des maladies chroniques (obèses, malades de HTA, malades du diabète), personnes du troisième âge, personnes en situation de Handicap, détenus, enfants en situation difficile (orphelins, enfants de rue, enfants dans les CAPE, enfants mendiants), ménages les plus pauvres.

D'autres formes de problèmes qui retiennent également l'attention incluent : les violences intrafamiliales et conjugales, les violences exercées sur les femmes/filles, la recrudescence de la délinquance, de la maltraitance humaine et de la prostitution. Pour renforcer la résilience de ces couches vulnérables dans ce contexte de crise liée à la pandémie, le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) a pris des dispositions pour la prévention des problèmes sociaux et assurer une protection sociale spéciale, et a élaboré un plan de riposte.

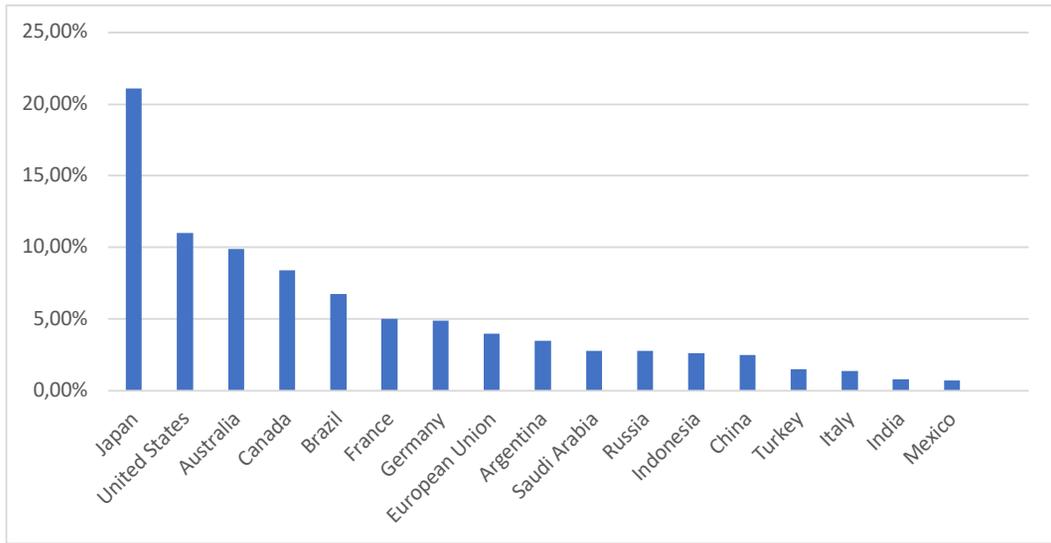
Conformément au ciblage communautaire, il sera pris en charge environ 544.609 ménages pauvres dont 300.230 ménages extrêmes pauvres et 244.379 ménages non extrêmes pauvres. Deux principaux axes d'actions sont envisagés :

- i. le soutien aux couches vulnérables à travers des appuis en matériels divers, produits de première nécessité, des secours d'urgence et d'assistance aux ménages pauvres et extrêmes pauvres (kits de prévention et de secours).
- ii. Le deuxième axe d'action porte sur l'information, l'éducation et la communication pour l'autoprotection des couches vulnérables à travers

des campagnes de sensibilisation, en s'appuyant sur les représentations du MASM au niveau déconcentré.

La plupart des pays dans le monde ont pris des mesures courageuses pour soutenir leurs économies. Le plan de relance japonais est le plus ambitieux, représentant plus de 20% du PIB, suivi du plan américain, représentant plus de 10% du PIB, c'est-à-dire plus que la proportion de chute attendue du PIB. Il faut rappeler que ces données datent du mois de mars et que depuis, certains pays ont encore renforcé leurs appuis à l'économie et aux populations. Ces appuis dans les pays développés ajoutés aux systèmes de protection sociale dont l'assurance-chômage, ont permis de soutenir l'activité. Aux Etats Unis, la reprise économique aux États-Unis est effectif même s'il est fragile, et le taux de chômage qui avait explosé est en baisse.

GRAPHIQUE 46 : PLAN DE RELANCE DANS LE MONDE, BUDGET -31 MARS 2020, -JUN 2020



Sources: UNS-Ethiopia, SOCIO -CONOMIC IMPACT of ETHIOPIA COVID- 19 in Ethiopia, May 2020

Le Gouvernement béninois a alloué (cf. supra) des centaines de milliards de soutien aux entreprises et aux acteurs des secteurs formel et informel pour soutenir les activités et les revenus.

Compte tenu de l'ampleur et de la persistance de l'impact négatif de la crise liée à la Covid-19, y compris à travers la fermeture des frontières notamment avec le Nigéria, il pourrait sembler utile de renforcer encore plus les efforts en place avec la persistance de la crise qui n'est pas encore stabilisée, les frontières sont toujours pour beaucoup fermés, et les mouvements des personnes ne sont pas encore fluides notamment dans la CEDEAO, empêchant les échanges et limitant les activités du secteur informel. La persistance de la crise entraîne un élargissement de la crise à toute l'économie et à un ensemble de plus en plus élargie de groupes de population comme le révèle l'enquête de l'INSAE. Le Gouvernement doit viser à renforcer les mesures courageuses déjà entreprises.

En termes de domaines d'actions prioritaires, les actions économiques et sociales enclenchées par le Gouvernement qui

relancent à la fois l'offre et la demande, pourraient être amplifiées avec une mobilisation encore plus forte des ressources financières au niveau interne ou externe. Les recommandations de l'étude vont dans ce sens.

Conformément aux Cadre des Nations Unies pour la riposte à la Covid-19 et inclus dans dans le rapport du Secrétaire Général de l'ONU : "Responsabilité partagée, solidarité mondiale : répondre aux conséquences socio-économiques de la Covid-19". Ce cadre préconise de mettre l'individu au centre, en protégeant notamment, les besoins de base que sont la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et à l'assainissement, mais aussi, les besoins et les droits des personnes, notamment les femmes ou jeunes qui risquent d'être laissés pour compte. Elle insiste aussi sur la nécessité de mettre en place les jalons pour construire un avenir post-pandémique meilleure, des économies et populations plus résilientes aux futurs chocs, plus résilientes aux impacts des changements climatiques, et promouvant la coopération et la cohésion sociale.

Les recommandations des stratégies reprennent les actions en cours mises en

œuvre par le Gouvernement tout en les complétant et en les mettant en exergue dans le cadre des objectifs prioritaires retenus pour les 5 piliers du Cadre de réponse global des Nations Unies, à savoir :

1. La santé d'abord : Protéger les services et le système de santé pendant la crise (PILIER 1)
2. Assurer la protection des personnes durant la crise à travers une meilleure protection sociale et un accès facile aux services de base (PILIER 2)
3. Assurer la protection des personnes durant la crise à travers une meilleure protection sociale et un accès facile aux services de base (PILIER 3)
4. Macroéconomie et collaboration multilatérale (Pilier 4)
5. Promouvoir la cohésion sociale et la résilience communautaire (Pilier 5)

1. PILIER 1 - LA SANTÉ D'ABORD : PROTÉGER LES SERVICES ET LE SYSTÈME DE SANTÉ PENDANT LA CRISE		
IMPACTS COVID19	STRATEGIES DE REPONSES A COURT TERME	STRATEGIES DE REPONSES A LONG TERME
<p>Fragilisation du système de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des dispositifs de gestion des urgences et de prise en charge de la pandémie de la Covid19 Insuffisance des infrastructures, des équipements, des ressources humaines, des plateaux techniques Pression sur le financement du système de santé Difficultés d'accès aux services de santé non Covid19 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer des capacités opérationnelles du système de santé et de la gouvernance (Analyses, Equipements, Construction de centres de santé, Ressources humaines, Intrants, Gestion des urgences et prises en charge, Appuis à la prise en charge des personnes vulnérables, etc.) Renforcer la protection et prise en charge des malades de la Covid19 Appuyer la prise en charge des frais de santé des personnes vulnérables, Subventionner les soins de santé Renforcer les campagnes de vaccination des enfants Promotion des services de reproduction en faveur des adolescentes Mise à disposition d'équipements de protection et de prévention Soutenir les campagnes d'information et de sensibilisation sur la Covid19 et les mesures de protection 	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer l'opérationnalisation de l'assurance-maladie pour tous Prioriser la santé comme une composante essentielle de développement économique dans les prises de décision et l'allocation des ressources Élargir la capacité de réponse aux urgences et catastrophes par le développement de la filière de médecine d'urgence, de service d'infectiologie, et la formation dans tout le cursus scolaire sur les gestes clés ; Renforcer l'effectif du personnel de santé à tous les niveaux, y compris au sein des communautés pour une réponse rapide aux urgences et besoins ordinaires de santé Appuyer l'intégration de la prise en compte du risque/impact sanitaire comme composante majeure d'appréciation et de décision sur les projets de développement ; Soutenir la surveillance sanitaire rigoureuse Appuyer la promotion de la digitalisation progressive des actes Appuyer les processus de partenariats publics privés pour élargir l'offre de santé Soutien à l'élargissement des modalités du système de financement de la santé y compris par les contributions obligatoires
2. PROTECTION DES PERSONNES : PROTECTION SOCIALE ET SERVICES DE BASE		
IMPACTS COVID19	STRATEGIES DE REPONSES A COURT TERME	STRATEGIES DE REPONSES A LONG TERME
<ul style="list-style-type: none"> Hausse de la pauvreté Protection sociale <ul style="list-style-type: none"> Insuffisance des dispositions de protection sociale (assurance maladie, assurance chômage, pension de retraite, formation). Accès aux services de base <ul style="list-style-type: none"> Interruption scolaire Baisse de la fréquentation des centres de santé Hausse de l'insécurité alimentaire Insuffisance des dispositifs d'eau potable et d'assainissement Genre (Accentuation des tâches domestiques/soins, Violences basées sur le genre, difficultés d'accès aux services de santé de maternité et de reproduction) Hausse des prix des produits de 1^{ère} nécessité 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien financier et non financiers aux personnes vulnérables (Transferts monétaires ou dispositifs de cash-for-works pour les personnes vulnérables) Subventionner l'accès aux produits de 1^{ère} nécessité Renforcer la sécurité alimentaire des personnes vulnérables (enfants, femmes, etc.) par l'appui aux cantines scolaires, l'appui aux centres sociaux dans les collectivités, les achats alimentaires aux paysans, Soutienir les processus d'apprentissages à distance ou électronique et la diversité des offres de formation Appuyer l'accès à l'éducation pour les personnes vulnérables (soutien au matériel d'école, prise en charge des frais d'inscription, mise à disposition de matériel de protection, ...) Soutenir la continuité des services d'éducation (Ecole à distance, Distribution de matériels scolaires aux ménages et groupes vulnérables ...) Soutenir la continuité des services d'Eau et Assainissement Soutenir les capacités d'approvisionnement en eau des groupes vulnérables Soutenir l'installation de dispositifs d'assainissement et sensibilisation des populations Genre <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les victimes des violences basées sur le genre Soutenir la sensibilisation et lutte contre les violences basées sur le genre et leur prévention 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'élargissement des dispositifs de protection sociale pour tous et appui à la mise à échelle du projet ARCH <ul style="list-style-type: none"> Assurance maladie Assurance chômage Pension de retraite Soutenir la promotion de l'accès à l'éducation de qualité pour tous Soutenir les investissements dans les infrastructures sociales de santé, d'éducation, d'eau, d'assainissement, et dans les ressources humaines Soutenir l'autonomisation de la femme, du leadership féminin et de l'éducation supérieure de la femme Soutenir les processus d'accès aux services d'eau et d'assainissement Soutenir les processus d'accès à l'énergie pour tous Soutenir les processus d'autonomisation et de la participation des femmes Soutenir la continuité des apprentissages par la diversification d'une offre éducative de qualité y compris l'éducation à distance Soutenir les services et soins en matière de santé sexuelle et de reproduction comme essentiels ; Soutenir les actions de préventions des violences basées sur le genre, gérer les cas avérés et prendre en charge les victimes. Soutenir les programmes de lutte contre la pauvreté

3. RELÈVEMENT ÉCONOMIQUE : EMPLOI, ENTREPRISES ET SECTEUR INFORMEL		
<p>IMPACTS DE LA COVID19</p> <p>Fragilisation du tissu économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficultés du secteur informel • Baisse de la production • Baisse de la demande • Baisse des investissements • Problèmes de trésorerie • Difficultés d'approvisionnement • Difficultés d'accès aux marchés <p>Baisse des activités touristiques et des voyages, restauration/hôtellerie</p> <p>Baisses des services de transports</p> <p>Baisse des exportations</p> <p>Baisse des activités de commerce</p> <p>Baisse de la demande en BTP</p> <p>Méventes des produits agricoles</p> <p>Hausse du sous-emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse des revenus et hausse de la pauvreté • Faible accès aux services financiers • Pertes d'emplois/Chômage/Sous-emploi 	<p>STRATEGIES DE REPONSES A COURT TERME</p> <p>Préserver le tissu économique formel et informel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutiens financiers et techniques aux entreprises affectées des secteurs du tourisme, des transports, du commerce, • Soutiens financiers et techniques au secteur informel • Opération de rachats des produits aux opérateurs, soutien à la prise en charge des coûts fixes, des Crédits, et Garanties • Soutien aux recherches de débouchés • Soutien au E-commerce • Appuyer les entreprises dans le cadre des cotisations sociales des entreprises • Favoriser le renforcement du secteur bancaire <p>Soutien à la demande</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plaidoyer en faveur de la réouverture des frontières et de la reprise des échanges sous-régionaux et internationaux si le contexte sanitaire l'autorise • Soutenir le revenu disponible (Subventionner l'eau, l'électricité, ...) <p>Préserver les emplois et les revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les programmes de soutien à l'emploi, • Soutenir la mise en place de Travaux à haute intensité de main d'œuvre 	<p>STRATEGIES DE REPONSES A LONG TERME</p> <p>Modernisation du tissu économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement des chaînes y compris sous-régionale • Soutenir le développement de la compétitivité • Soutien au développement des PME/PMI • Soutien à la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la multiplication de plateformes d'information sur les marchés et les débouchés • Appuyer la promotion et le renforcement de la productivité du secteur informel par la formation et l'accès aux équipements de production modernes • Soutien aux opportunités des emplois verts (solaire, soutien à l'agriculture moderne, développement des chaînes de valeur et petites transformation, <p>Soutenir les plateformes de dialogues public-privé ou interprofessionnelles</p> <p>Soutenir les programmes d'accès aux services financiers pour tous</p> <p>Soutien au système d'information sur l'emploi</p> <p>Soutien aux opportunités des emplois du numériques</p> <p>Soutien à la diversification des débouchés</p>
4. MACROÉCONOMIE ET COLLABORATION MULTILATÉRALE		
<p>IMPACTS COVID19</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de la Croissance • Baisse de la Demande globale • Fragilisation des finances publiques (Baisse des recettes publiques, hausse des dépenses, hausse de la dette, baisse des IDE, baisse des recettes des collectivités locales) • Hausse des prix • Baisse des exportations • Désorganisation des importations • Baisse des transferts des migrants 	<p>STRATEGIES DE REPONSES A COURT TERME</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyses des impacts et de veille, Études d'impact approfondie de la Covid19 sur tous les secteurs • Promouvoir la coopération dans la gestion consensuelle et harmonisée de la crise et promouvoir la reprise des échanges sous-régionaux dès que la situation est stabilisée • Soutien à la relance de l'offre : paquet de soutiens financiers pour les entreprises via politique monétaire (hausse crédit, garantie, prêts, baisse taux d'intérêt, etc.) • Soutien à la relance par la demande : soutien aux revenus du secteur informel et formel Travaux publics à 	<p>STRATEGIES DE REPONSES A LONG TERME</p> <p>Accélération et stabilisation de la croissance et de l'offre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au développement de la protection sociale et es stabilisateurs économiques (assurance-maladie, assurance-chômage, pension retraite) • Soutien aux opportunités de la croissance verte (énergie solaire, gestion des déchets, smart agriculture, etc.) et de la production et consommation responsable • Soutien au développement des usines manufacturières • Soutien à la demande sous-régionale et de la zone de libre échange continentale africaine • Soutien au développement du e-commerce et de l'économie numérique • Soutien au développement de l'économie numérique • Soutien au développement de l'accès aux services financiers • Soutien aux joint-ventures <p>Soutien à la demande</p>

<p>haute intensité de main d'œuvre, commandes aux entreprises, Subventions aux entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser des ressources à court terme pour le soutien à l'économie et aux populations auprès des partenaires (Banque mondiale, BAD, FMI, Banque Islamique, Bilatéraux, 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la généralisation de la protection sociale et au développement des sources de financement de la protection sociale <p>Stabilisation et promotion des finances publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien aux politiques d'élargissement de l'assiette fiscale au niveau national et local Soutien aux processus de budgétisation/planification basée sur les ODD Soutien aux statistiques Soutien aux capacités statistiques et de veille économique Soutien à la mobilisation des ressources publiques et les dispositifs de garanties sous-régionales ou d'émission et de dettes « groupées » Soutien à la mobilisation des ressources des collectivités locales Soutien à la mobilisation des fonds verts climat <p>Collaboration multilatérale</p> <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la mise en place du marché unique africain (zone de libre échange africaine, monnaie unique, ...) Soutien à la promotion des investissements de la Diaspora Soutien à la promotion d'un commerce international équitable Soutien à la stratégie de mobilisation des partenariats et des financements (Fintech, Joint-venture, etc...) Soutien aux investissements dans les chaînes de valeur des biens de souverainetés comme les médicaments (y compris les industries communes dans la sous-région) Soutien au développement régional intégré Soutien au développement des Investissements Directs Etrangers <p>Soutien à l'amélioration de l'environnement des affaires et la compétitivité des entreprises (coûts de l'énergie, etc.)</p> <p>Soutien au développement des marchés financiers (fonds de pension, amélioration du climat des affaires, etc....)</p>
<p>5. COHÉSION SOCIALE ET RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS</p>	
<p>IMPACTS DE LA COVID19</p> <ul style="list-style-type: none"> Méfiances/pertes de confiance Confinement Isolément Baisse de la cohésion sociale Tensions au sein des communautés/Familles à cause de la maladie et des difficultés financières Abandon des personnes à charges Violences basées sur le genre Hausse des inégalités sociales Distanciation et Relations interpersonnelles amoindries 	<p>STRATÉGIES DE REPONSES A COURT TERME</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien aux campagnes de sensibilisation sur la Covid19 Soutien aux groupes vulnérables avec la distribution de produits de protection, etc. Soutien aux actions de prévention des violences basées sur le genre, gérer les cas avérés et prendre en charge les victimes. Soutien aux groupes vulnérables Promotion de l'intégration des questions d'inégalités de genre et d'inclusion sociale à tous les niveaux d'élaboration des politiques et programmes et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à la pandémie de la COVID 19; <p>STRATÉGIES DE REPONSES A LONG TERME</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'accès équitable aux services sociaux de base Soutien à la participation politique et sociale pour tous Soutien à la décentralisation et à la participation aux activités locales Soutien au dialogue social inclusif, Soutien à l'accès équitable aux services publics, éducation et santé de qualité pour tous Soutien à la bonne gouvernance y compris au niveau local Soutien à la promotion des libertés, de l'état de droit et plaidoyer Soutien aux associations et communautés, Soutien aux collectivités locales ; Soutien aux centres socio-culturels, sportifs et de loisirs Promouvoir les réflexions sur les solutions concrètes de préservation des relations communautaires et traditionnelles dans des contextes de crise sanitaire Renforcement de la sensibilisation en faveur des modes de production et de consommation durables y compris la maîtrise et la gestion des déchets

<ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité de l'environnement et du cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la reconnaissance de la place spécifique des femmes et des jeunes dans la gestion de la crise et dans la résilience face à la crise de la pandémie de la COVID 19; • Soutien aux services et soins en matière de santé sexuelle et de reproduction comme essentiels ; 	
---	---	--

VI.3.- COUT ET FINANCEMENT DES MESURES

Si l'on s'en tient au scénario de référence, qui table sur un taux de croissance du PIB réel de 6% en 2021 et de 7% de 2022 à 2023, puis à 2025, l'enveloppe financière globale nécessaire à mobiliser pour le financement des investissements y compris les actions prioritaires, selon les estimations, au soutien de l'économie, est évaluée à 2 319,52

milliards F CFA sur la période 2021-2025. Elle se décompose par année comme ci-après : 389,32 milliards F CFA en 2021, puis 482,55 milliards F CFA en 2022 et les années suivantes, avec la répartition par branches d'activité conformément au tableau ci-après.

TABLEAU 32 : DÉCOMPOSITION PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DE SOUTIEN À L'ÉCONOMIE BÉNINOISE SUR LA PÉRIODE 2021-2025 (EN MILLIARDS FCFA)

BRANCHE D'ACTIVITE	ANNEE 2021	ANNEE 2022	ANNEE 2023 ET SUIVANTES (2024, 2025)
Agriculture	25,7	31,1	31,1
Élevage, chasse	8,1	9,9	9,9
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	5,7	6,8	6,8
Activités extractives	2,6	3,2	3,2
Industries Agro-alimentaires	43,4	52,3	52,3
Autres Industries manufacturières	100,6	126,4	126,4
Électricité, gaz et eau	0,8	1,0	1,0
BTP	108,1	137,4	137,4
Commerce, Restaurants et hôtels	14,8	17,7	17,7
Transports	9,6	11,6	11,6
Postes et télécommunications	2,0	2,4	2,4
Banques et organismes financiers	1,0	1,2	1,2
Administration publique et sécurité sociale	22,6	27,1	27,1
Éducation	11,6	14,0	14,0
Santé et action sociale	4,1	4,9	4,9
Autres services	28,7	35,6	35,6
Ensemble Bénin	389,3	482,5	482,5

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo, juillet 2020

Le financement du plan s'appuie sur la stratégie de financement du Plan d'action du Gouvernement (PAG 2016-2021) basée sur la diversification des sources, y compris la recherche de partenariat public-privé, la mobilisation des différents partenaires

techniques et financiers, le secteur privé, le marché financier, les investissements directs étrangers, les financements de la diaspora, les fintech, etc.. Le Cadre National de Financement Intégré en cours de finalisation pourra orienter également les modalités de financement.

LE BÉNIN À L'ÈRE POST COVID-19

La crise de par sa dimension mondiale et des mutations dont elle est porteuse dans tous les secteurs est le signe annonciateur de l'avènement d'un nouveau monde, d'une nouvelle civilisation, celle de l'immatériel que couvent la révolution en cours du numérique, des biotechnologies, des technologies de l'espace et celles des sciences cognitives.

Dans ce contexte la question de savoir sur quels pieds doit rebondir le Bénin a tout son sens.

Trois axes de transformation et de mutation de l'économie et de la société sont à privilégier : (i) le temps de travail et sa gestion optimale, (ii) la transformation structurelle de l'économie et de la société (iii) la promotion d'une nouvelle culture de paix, fondée sur la protection des droits humains et des minorités, le respect des droits de la femme, la solidarité et la protection de l'environnement.

A. PREMIER AXE : LA GESTION OPTIMALE DU TEMPS DE TRAVAIL POUR COMPENSER LES PERTES DE PRODUCTIVITÉ HORAIRE ET BOOSTER LA CROISSANCE

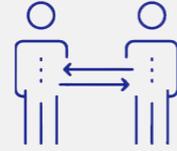
- Le temps de travail, une dimension essentielle de l'existence humaine est devenue un enjeu qui est au cœur de la stratégie de sortie de crise.
- Pour sortir de la crise, il est important de soutenir l'offre et la demande. Le soutien de l'offre nécessite une gestion optimale du temps de travail pour compenser les pertes de productivité horaire, indispensable pour booster la croissance à travers (i) le réaménagement horaire, (ii) la lutte contre l'absentéisme et les retards, l'amélioration des rendements du travail, une meilleure organisation du temps et des conditions de travail par leur assouplissement en adoptant des formes de travail flexibles là où c'est possible et indispensable comme le télétravail ;
- Soutenir la demande par l'investissement dans les secteurs clés de l'économie agro-industrie, tourisme, l'économie numérique, les transports et les services
- Restructurer et réorienter les chaînes d'approvisionnement des entreprises

B. TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SOCIÉTÉ

- Poursuivre les orientations stratégiques du PND à savoir, faire de l'agro-industrie, du tourisme et des services, le moteur de la croissance économique inclusive, durable dans le cadre d'une gouvernance nationale et locale plus efficace en misant sur le développement du capital humain et des infrastructures.
- Pour transformer la société, poursuivre les efforts de réforme de l'Etat, des institutions et promouvoir une gouvernance participative et qui met l'emphase sur le dialogue social.
- Rendre universel la protection sociale

C. PROMOUVOIR UNE CULTURE DE PAIX ET DE SOLIDARITÉ

- Une culture de paix et de solidarité qui fait de l'inclusion sociale, un enjeu de développement est nécessaire pour relever le défi de la relance post COVID.



CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS





CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La crise sanitaire du coronavirus, plus que les autres chocs exogènes, a révélé, comme dans les autres économies du monde, les vulnérabilités de l'économie béninoise. Cette cascade de chocs à la fois du côté de l'offre que de la demande a basculé le niveau et la qualité de vie de nombreux ménages dans la précarité et l'extrême pauvreté.

Les effets de cette pandémie n'ont épargné aucun secteur. Ils se font observer du niveau microéconomique au niveau macroéconomique de façon différenciée suivant les secteurs et les groupes socio-professionnels.

La promptitude de la réaction des autorités béninoises par le semi confinement à travers la mise en place du cordon sanitaire a permis de limiter les effets négatifs potentiels attendus. La présente étude initiée par le système des nations unies en étroite collaboration avec le Gouvernement béninois, à travers une analyse holistique et sectorielle a essayé de quantifier les effets potentiels de ce choc sanitaire sur les plans macro et microéconomiques et vient enrichir le débat sur les mesures novatrices de riposte et de relèvement fondées sur les évidences.

À partir des vulnérabilités sectorielles identifiées suite à la pandémie, l'étude a permis également d'explorer et de proposer les mesures prioritaires de relance économique tant du côté de l'offre que du côté de la demande dans le court, moyen et long termes dans la perspective d'une économie plus résiliente.

Si l'on s'en tient au scénario de référence, qui table sur un taux de croissance du PIB réel de 6% en 2021 et de 7% de 2022 à 2023, puis à 2025, l'enveloppe financière globale nécessaire à mobiliser pour le financement des investissements y compris les actions prioritaires, selon les estimations, au soutien de l'économie, est évaluée à 2 319,52 milliards F CFA sur la période 2021-2025

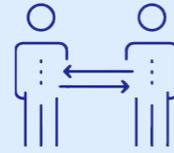
À travers son caractère holistique et multidimensionnel, inclusif et participatif fondé sur le principe « ne laisser personne de côté », la présente étude pourrait servir de cadre référentiel du Gouvernement, du Système des Nations Unies ainsi que des autres partenaires techniques et financiers en matière d'identification des mesures d'appui et des catégories de secteurs ou de groupes de populations à accompagner suite à la pandémie du coronavirus au Bénin.

En s'inspirant des effets de ce choc sanitaire et économique, pour bâtir une économie plus résiliente il faudra dans l'élaboration des politiques publique s'aligner aux interventions en cours de l'Etat dans les différents à savoir :

- **Au niveau du système sanitaire : renforcer les capacités du système en :**
 - » Priorisant la santé comme une composante essentielle de développement économique dans les prises de décision et l'allocation des ressources
 - » Élargissant la capacité de réponse aux urgences et catastrophes par le développement de la filière de médecine d'urgence, de service d'infectiologie, et la formation dans tout le cursus scolaire sur les gestes clés ;

- » Institutionnalisant le fonds des opérations d'urgences et catastrophes avec un mécanisme flexible de mobilisation ;
 - » Renforçant l'effectif du personnel de santé à tous les niveaux, y compris au sein des communautés pour une réponse rapide aux urgences et besoins ordinaires de santé
 - » Intégrant la prise en compte du risque/impact sanitaire comme composante majeure d'appréciation et de décision sur les projets de développement ;
 - » Maintenant une surveillance sanitaire rigoureuse aux frontières avec une digitalisation progressive des actes
- **Au niveau du secteur agricole & sécurité alimentaire et nutritionnelle, soutenir la production agricole comme levier à la sécurité alimentaire en :**
 - » réorientant les investissements vers des actions qui garantissent une productivité accrue des facteurs de production. L'accent devrait être mis sur la production et la distribution des semences certifiées de céréales et la subvention des engrais spécifiques pour céréales ;
 - » encourageant le conseil agricole par l'utilisation des nouvelles technologies de communication, tel que l téléphone. Son efficacité dans le contexte béninois n'est pas encore démontrée, mais il est clair qu'en de pareille circonstance où la mobilité est réduite, l'utilisation des téléphones pour donner des conseils aux producteurs serait efficace et efficiente ;
 - » privilégiant la mécanisation agricole pour faciliter l'augmentation des superficies emblavées et résoudre le problème lié à la rareté de la main-d'œuvre agricole. Elle rendrait aussi le secteur agricole attrayant pour les jeunes ;
 - » encourageant aussi la formation des coopératives opérationnelles de producteurs pour faciliter la gestion des subventions, l'utilisation du matériel agricole et l'octroi des crédits agricoles.
 - » Ciblant les populations et les secteurs les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et les appuyer à travers les transferts monétaires, alimentaires, etc.
 - **En matière du genre, il faudra :**
 - » Intégrer les questions d'inégalités de genre et d'inclusion sociale à tous les niveaux d'élaboration des politiques et programmes et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à la pandémie de la Covid-19;
 - » Reconnaître et valoriser la place spécifique des femmes et des jeunes dans la gestion de la crise et dans la résilience face à la crise de la pandémie de la Covid-19;
 - » Renforcer les services et soins en matière de santé sexuelle et de reproduction comme essentiels ;
 - » Prévenir les violences basées sur le genre, gérer les cas avérés et prendre en charge les victimes.
 - **Pour la Transformation structurelle de l'économie et la résilience**
 - » Soutenir le secteur informel et la protection des travailleurs de ce secteur par la promotion de leur accès à la protection sociale et aux filets sociaux
 - » Accélérer la numérisation des activités et de l'éducation (travail à domicile, télétravail, formation à distance, etc.)
 - » Faire de l'économie numérique, le vecteur de la transformation structurelle de l'économie et de l'industrialisation des services à haute valeur ajoutée par la promotion des industries du logiciel et des composantes électroniques

- » Promouvoir une croissance forte, soutenue, inclusive portée par l'innovation scientifique et technologique, l'adoption des biotechnologies agricoles et industrielles pour lutter efficacement contre l'ampleur croissante de la pauvreté à la faveur de la crise.
- » Promouvoir les politiques de redistribution appropriées pour réduire les inégalités socioéconomiques
- » Mettre en place un régime d'assurance chômage



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES





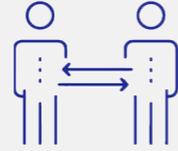
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- » Alofa J. P. ; Fall E. H. ; Mededji D. ; Sossou A. ; Vodouou C. (2015). Secteurs clés de l'économie béninoise et leviers de promotion de croissance, d'emplois et de revenus. INSAE ; PNUD Bénin. Mai 2015. 107p
- » Alofa J. P. ; Manlan O. ; Vodouou C. (2011). Politiques de croissance pro-pauvre : contraintes et défis au Bénin. PNUD Bénin. Décembre 2011. 235p
- » Balaro G.(1990), Dynamique des populations, Editions Artel, Louvain-La-Neuve, Belgique
- » Banque Africaine de Développement, « Perspectives Économiques en Afrique 2018 – Note pays BENIN », 2018
- » Bhargava, A.et al.(2001), Modelling the effects of health on economic growth, Journal of health economics 20(3), p. 423-40
- » Bloom, D. E., et Sachs, J. D.(1998), Geography, Demography, and Economic growth in Africa, Brooking papers on economic activity (2), 207-13
- » Bureau d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre : Évaluations rapides des impacts genre du COVID-19, Avril 2020
- » Bureau d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, Note d'orientation : Huit interventions clés pour prévenir et répondre à la violence à l'égard des femmes et des filles dans le contexte de COVID-19, Avril 2020
- » Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
- » Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale, (Mars 2020), «Conséquences de la pandémie au COVID-19 pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (SAN), »Document de synthèse provisoire par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE)
- » Commission économique pour l'Afrique (CEA) : L'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), septembre 2004
- » Direction Générale du Trésor, (Mars 2020), « Brèves économiques d'Afrique de l'Ouest hors Nigéria-Ghana, » Direction Générale du Trésor (France), Document de travail, N°348 - 17/04/2020
- » FAO et CEDEAO : Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural, 2018
- » Fernando, R.,(2020), A simple problem for COVID-19 lockdown, Manuscript University of Chicago, March 2020
- » FMI, Avril 2020, FMI (2020) ; Perspectives économique régionales, Afrique Subsaharienne, Avril 2020
- » Groupe de la Banque Mondiale/ Éducation : pandémie de COVID-19 : chocs pour l'éducation et réponses stratégiques, mai 2020
- » Hannock, J.,D.,(2003) Aggregate model dynamic model of the AIDS, Epidemic with possible policy interventions, Journal of policy modelling, 16 (5)473-96
- » Impacts de la gratuité de l'enseignement maternel et primaire sur la pauvreté, le social et les OMD, février 2012, GIZ, DANIDA

- » impacts of COVID-19" March 2020
- » Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) : Recensement général des entreprises 2ème édition (RGE 2), juin 2010
- » Joskin Arnaud et Alain Henry, (Avril 2020), «Crise du COVID-19 : quel impact sur le bien-être des Belges ? , »Bureau fédéral du Plan, Rapport
- » Kermack, W., McKendrick, A., E., (1927), A contribution to the mathematical theory of epidemics, Proceedings of the Royal Society of London, series A115, n°772.
- » LOCAL Note d'orientation pour une action immédiate »
- » May, R. (2001), stability and complexity in model ecosystems, Princeton University Press
- » OCDE, (mars 2020), « Coronavirus : l'économie mondiale menacée, » Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport préliminaire,
- » OIT, (Avril 2020), «Observatoire de l'OIT: le COVID-19 et le monde du travail. Deuxième édition Estimations actualisées et analyses,»
- » ONUSIDA 2020, Les droits humains aux temps du COVID-19 : Les leçons du VIH pour une réponse efficace, et dirigée par la communauté
- » ONUSIDA (2020), Evaluation de l'impact de l'épidémie de la covid-19 sur l'ensemble des services vih au benin, Juillet 2020
- » PAG 2016-2021, Programme d'Action du Gouvernement, Bénin
- » PAM & al. « Proposition de mise en oeuvre d'intervention du Gouvernement de transferts monétaires en faveur des ménages et groupes vulnérables dans le cadre de la riposte au Covid-19 », Note technique
- » Passet Olivier et Alberto Balboni (mars 2020), «Covid-19 : la contagion sectorielle de l'économie réelle, » Xerfi, Document de travail
- » PC2D 2018-2021, Programme pour la Croissance et le Développement Durable, Bénin
- » Pierre Tircher et Nicolas Zorn (2020), « Inégaux face au coronavirus : constats et recommandations », Montréal
- » Plan National de Développement 2018-2025, MPD
- » Plan Sectoriel de l'Éducation post 2015 (2018-2030)/Tome 1, Avril 2018
- » PNUD-Bénin (2020) ; IMPACTS DE LA CRISE DE LA COVID-19 AU BENIN : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et social, Document de travail n°20/01/PNUD/DPS, Mai 2020.
- » Profil genre Bénin, 2014
- » Rapport de l'atelier de validation du plan opérationnel de la riposte à la pandémie Covid-19 au Bénin
- » Robalino, D.A. (2002), the macroeconomic impacts of the AIDS in Kenya IMF, Washington McKibbin, W. et Fernando, R., (2020), the global macroeconomic impacts of COVID-19 : seven scenarii, Manuscript, Australian National University, Sexual transmitted infection, november;
- » SNU Bénin, « PLAN D' ACTIONS POUR UNE MISE EN OEUVRE DU CADRE DES NATIONS UNIES POUR UNE REPONSE SOCIO ECONOMIQUE IMMEDIATE À LA Covid-19-19 »,
- » Sumner A., Hoy C., and Ortiz-Juarez E. (April 2020), «Estimates of the impact of COVID-19 on global poverty, » United Nation University, WIDER Working Paper 2020/43,
- » Suryahadi . Al Izzati R. and Suryadarma D. (April 2020), «The Impact of COVID-19

Outbreak on Poverty: An Estimation for Indonesia, »The SMERU Research Institute, SMERU WORKING PAPER

- » UNCDF « Intervention d'urgence face à la pandémie du COVID-19 FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS
- » UNDP, (Mai 2020), « IMPACTS DE LA CRISE DE LA COVID-19 AU BENIN : Note d'analyse des effets potentiels sur le développement économique et social », PNUD-Bénin
- » UNDP, (Mars 2020), « Effets socioéconomiques potentiels du COVID- 19 au Cameroun : une évaluation sommaire 1» UNDP-Cameroun, Rapport
- » UNECA (Avril 2020), « Le COVID-19 en Afrique Sauver des vies et l'économie », UN-Commission économique pour l'Afrique, Rapport
- » UNECA, (2018) «Transformation structurelle, emploi, production et société - STEPS Bénin »
- » UNESCO, « Appui et coordination de l'agenda Éducation 2030 ODD 4 - Éducation 2030 -- Benin, Cote D'Ivoire, Guinée, Togo » NOTE D'ORIENTATION, Aout 2016
- » UNICEF (Avril 2020), « Analyse et recommandations de mesures à prendre pour prévenir et faire face aux impacts socio-économiques de la pandémie du Covid-19 au Benin », Document de travail, UNICEF-Bénin
- » United Nations, « SHARED RESPONSIBILITY, GLOBAL SOLIDARITY: Responding to the socio-economic
- » UNS-Ethiopia, SOCIO -CONOMIC IMPACT of ETHIOPIA COVID- 19 in Ethiopia, May 2020...
- » Vynnycky, E, et al.(2010), An introduction to infectious diseases modelling
- » Worldbank, "ASSESSING THE ECONOMIC IMPACT OF COVID-19 AND POLICY RESPONSES IN SUB-SAHARAN AFRICA, -AN ANALYSIS OF ISSUES SHAPING AFRICA'S ECONOMIC FUTURE" Africa Pulse, Avril 2020



ANNEXES



ANNEXE 1 : TABLEAU DE L'IMPACT DE LA PANDEMIE DE LA COVID-19 SUR LA DEMANDE FINALE EN 2020, SELON LES PRODUITS

PRODUITS PAR BRANCHE D'ACTIVITE	VALEURS AJOUTÉES NOMINALES INITIALES EN 2020	BAISSE EN VALEUR (MILLIARDS DE FCFA)			BAISSE EN % DE LA VALEUR AJOUTÉE INITIALE		
		SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE
Produits de l'Agriculture	1 902,49	40,63	31,43	23,77	2,14	1,65	1,25
Produits de l'Elevage et de la chasse	328,40	11,23	8,68	6,57	3,42	2,64	2,00
Produits de la Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	216,65	8,76	6,78	5,12	4,04	3,13	2,37
Produits des Activités extractives	37,15	2,08	1,61	1,21	5,59	4,32	3,27
Produits des Industries Agro-alimentaires	574,05	72,47	56,06	42,39	12,62	9,77	7,38
Produits des Autres Industries manufacturières	324,41	80,52	62,29	47,09	24,82	19,20	14,52
Produits de l'Electricité, gaz et eau	65,44	1,43	1,11	0,84	2,18	1,69	1,28
Produits des BTP	484,51	59,30	45,88	34,69	12,24	9,47	7,16
Produits du Commerce,	1 118,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits des Restaurants et hôtels	271,89	25,03	19,36	14,64	9,20	7,12	5,38
Produits des Transports	858,55	16,33	12,63	9,55	1,90	1,47	1,11
Produits des Postes et télécommunications	165,49	3,34	2,59	1,96	2,02	1,56	1,18
Produits des Banques et organismes financiers	143,10	1,74	1,34	1,02	1,21	0,94	0,71
Produit de l'Administration publique et sécurité sociale	552,70	38,24	29,58	22,36	6,92	5,35	4,05
Produits de l'Education	396,81	19,71	15,24	11,53	4,97	3,84	2,90
Produits de la Santé et action sociale	89,31	6,95	5,38	4,06	7,78	6,02	4,55
Produits des Autres services	777,76	30,66	23,72	17,94	3,94	3,05	2,31
Total	8 306,81	418,40	323,67	244,73	5,04	3,90	2,95

Source : Nos calculs sur la base des scénarios retenus par le Gouvernement du Bénin

ANNEXE 2 : TABLEAU DES MULTIPLICATEURS DE PRODUCTION

	AGRICULTURE	ELEVAGE, CHASSE	PECHE, SYLVICULTURE ET EXPLOITATION FORESTIERE	ACTIVITES EXTRA CTIVES	INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES	AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	ELECTRICITE, GAZ ET EAU	BTP	COMMERCER,	RESTAURANTS ET HOTELS	TRANSPORTS	POSTES TELECOM	BANQUES ORGANISMS FINANCIERS	ADMINISTRATION PUBLIQUE SECURITE SOCIALE	EDUCATION	SANTÉ ET SERVICES SOCIALE	AUTRES SERVICES
Agriculture	1,531	0,076	0,058	0,012	0,553	0,313	0,017	0,156	0,226	0,164	0,200	0,041	0,038	0,152	0,082	0,024	0,143
Elevage, chasse	0,330	1,098	0,060	0,012	0,679	0,246	0,018	0,154	0,234	0,207	0,204	0,042	0,039	0,160	0,085	0,024	0,146
Pêche, sylviculture et exploitation forestière	0,296	0,066	1,095	0,012	0,391	0,436	0,017	0,214	0,214	0,133	0,195	0,040	0,036	0,143	0,075	0,024	0,140
Activités extractives	0,141	0,031	0,026	1,006	0,140	0,126	0,008	0,521	0,103	0,109	0,092	0,019	0,018	0,068	0,035	0,011	0,095
Industries agro-alimentaires	0,257	0,074	0,047	0,009	1,344	0,195	0,014	0,120	0,182	0,156	0,159	0,033	0,031	0,126	0,069	0,020	0,116
Autres industries manufacturières	0,191	0,042	0,043	0,014	0,209	1,243	0,016	0,216	0,165	0,068	0,184	0,038	0,031	0,101	0,049	0,028	0,135
Electricité, gaz et eau	0,234	0,052	0,043	0,010	0,305	0,422	1,018	0,186	0,292	0,115	0,185	0,038	0,110	0,159	0,080	0,038	0,172
BTP	0,021	0,005	0,004	0,001	0,021	0,018	0,001	1,075	0,016	0,007	0,015	0,003	0,003	0,010	0,005	0,002	0,031
Commerce,	0,545	0,106	0,088	0,014	0,640	0,617	0,016	0,171	1,193	0,125	0,184	0,038	0,034	0,125	0,065	0,024	0,133
Restaurants et hôtels	0,362	0,079	0,066	0,014	0,353	0,280	0,019	0,179	0,274	1,113	0,252	0,052	0,056	0,199	0,093	0,031	0,185
Transports	0,342	0,071	0,068	0,016	0,400	0,432	0,016	0,182	0,466	0,118	1,267	0,055	0,068	0,160	0,079	0,035	0,200
Postes et télécommunications	0,342	0,071	0,068	0,016	0,400	0,432	0,016	0,182	0,466	0,118	0,267	1,055	0,068	0,160	0,079	0,035	0,200
Banques et organismes financiers	0,322	0,067	0,058	0,017	0,362	0,352	0,020	0,184	0,454	0,101	0,324	0,066	1,139	0,123	0,064	0,026	0,499
Administration publique et sécurité sociale	0,008	0,002	0,001	0,000	0,007	0,006	0,000	0,004	0,005	0,002	0,005	0,001	0,001	1,003	0,002	0,001	0,003
Education	0,059	0,013	0,011	0,002	0,057	0,044	0,003	0,027	0,042	0,018	0,036	0,007	0,007	0,028	1,015	0,004	0,025
Santé et action sociale	0,177	0,092	0,032	0,006	0,232	0,132	0,010	0,082	0,125	0,063	0,109	0,022	0,021	0,086	0,046	1,013	0,077

Source : Nos calculs

ANNEXE 3 : TABLEAU DES MULTIPLICATEURS DE LA VALEUR AJOUTEE AUX COUTS DES FACTEURS

MULTIPLICATEURS DU PIB AUX COUTS DE FACTEURS	REMUNERATION DES SALAIRES	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION
Agriculture	0,226	0,550
Elevage, chasse	0,045	0,121
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	0,049	0,097
Activités extractives	0,010	0,018
Industries Agro-alimentaires	0,280	0,497
Autres Industries manufacturières	0,316	0,339
Electricité, gaz et eau	0,028	0,023
BTP	0,151	0,233
Commerce,	0,246	0,348
Restaurants et hôtels	0,090	0,162
Transports	0,249	0,286
Postes et télécommunications	0,051	0,059
Banques et organismes financiers	0,070	0,044
Administration publique et sécurité sociale	0,317	0,169
Education	0,181	0,086
Santé et action sociale	0,034	0,030
Autres services	0,171	0,204

Source : Nos calculs

ANNEXE 4 : TABLEAU DES MULTIPLICATEURS DU REVENU DES MÉNAGES

	SALARIÉS DU PUBLIC	SALARIÉS DU PRIVÉ FORMAL	SALARIÉS DU PRIVÉ INFORMEL	TRAVAILLEURS DU PRIMAIRE (AGRICULTEUR, ÉLEVEURS, PÊCHEURS, ETC.)	INDÉPENDANTS ET EMPLOYEURS NON AGRICOLES	AUTRES (INACTIFS)
Agriculture	0,425	0,425	0,425	0,429	0,437	0,318
Elevage, chasse	0,093	0,092	0,093	0,093	0,095	0,068
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	0,077	0,077	0,077	0,078	0,079	0,059
Activités extractives	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,011
Industries Agro-alimentaires	0,406	0,405	0,406	0,409	0,413	0,316
Autres Industries manufacturières	0,311	0,311	0,311	0,314	0,312	0,262
Electricité, gaz et eau	0,023	0,023	0,023	0,023	0,023	0,020
BTP	0,196	0,195	0,196	0,197	0,198	0,155
Commerce,	0,298	0,297	0,298	0,300	0,301	0,240
Restaurants et hôtels	0,132	0,132	0,132	0,133	0,134	0,102
Transports	0,258	0,258	0,258	0,260	0,259	0,215
Postes et télécommunications	0,053	0,053	0,053	0,053	0,053	0,044
Banques et organismes financiers	0,048	0,048	0,048	0,049	0,047	0,045
Administration publique et sécurité sociale	0,199	0,199	0,199	0,201	0,194	0,190
Education	0,107	0,107	0,107	0,108	0,104	0,104
Santé et action sociale	0,029	0,029	0,029	0,030	0,029	0,025
Autres services	0,182	0,182	0,182	0,184	0,183	0,151

Source : Nos calculs

ANNEXE 5 : TABLEAU DE L'IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19 SUR LA PRODUCTION ET LA VALEUR AJOUTEE AUX COUTS DES FACTEURS PAR BRANCHE D'ACTIVITE EN 2020

BRANCHES D'ACTIVITE	BAISSE DE LA PRODUCTION EN % DE LA PRODUCTION DE LA BRANCHE				BAISSE DE LA VALEUR AJOUTEE EN % DE LA VALEUR AJOUTEE DE LA BRANCHE			
	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE		SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE	
Agriculture	20,37	15,76	11,92		1,66	1,28	0,97	
Elevage, chasse	27,79	21,49	16,25		2,65	2,05	1,55	
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	38,09	29,47	22,28		3,14	2,43	1,83	
Activités extractives	66,45	51,40	38,86		4,33	3,35	2,54	
Industries Agro-alimentaires	5,90	4,56	3,45		9,79	7,57	5,73	
Autres Industries manufacturières	5,59	4,32	3,27		19,25	14,89	11,26	
Electricité, gaz et eau	88,90	68,77	52,00		1,69	1,31	0,99	
BTP	0,77	0,60	0,45		9,49	7,34	5,55	
Commerce,	10,99	8,50	6,43		0,00	0,00	0,00	
Restaurants et hôtels	21,22	16,41	12,41		7,14	5,52	4,17	
Transports	9,61	7,43	5,62		1,47	1,14	0,86	
Postes et télécommunications	49,84	38,56	29,15		1,57	1,21	0,92	
Banques et organismes financiers	35,82	27,71	20,95		0,94	0,73	0,55	
Administration publique et sécurité sociale	0,44	0,34	0,26		5,36	4,15	3,14	
Education	5,19	4,02	3,04		3,85	2,98	2,25	
Santé et action sociale	35,07	27,13	20,51		6,03	4,67	3,53	
Autres services	7,31	5,66	4,28		3,06	2,36	1,79	
Total	13,80	10,67	8,07		3,91	3,02	2,28	

Source : Nos calculs sur la base des scénarios retenus par le Gouvernement du Bénin

ANNEXE 6 : TABLEAU : ESTIMATION DES INDICES DE PAUVRETE MONETAIRE EN 2020

	SCENARIO PESSIMISTE			SCENARIO DE REFERENCE			SCENARIO OPTIMISTE		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	39,29	0,15	0,08	38,59	0,15	0,08	37,83	0,15	0,07
Rural	47,30	0,23	0,16	46,43	0,23	0,16	45,78	0,23	0,15
Sexe									
Homme	43,88	0,20	0,13	43,09	0,20	0,13	42,40	0,20	0,12
Femme	42,91	0,18	0,11	42,09	0,18	0,11	41,36	0,18	0,10
Département									
Alibori	42,80	0,21	0,14	42,36	0,21	0,14	41,78	0,21	0,13
Atacora	44,43	0,14	0,06	43,70	0,14	0,06	43,11	0,13	0,06
Atlantique	42,73	0,26	0,18	41,98	0,25	0,17	41,27	0,25	0,17
Borgou	51,84	0,21	0,12	50,85	0,21	0,12	50,02	0,20	0,12
Collines	52,77	0,25	0,16	52,21	0,24	0,16	51,43	0,24	0,16
Couffo	27,97	0,11	0,05	27,32	0,10	0,05	27,11	0,10	0,05
Donga	51,23	0,21	0,13	50,40	0,21	0,12	49,89	0,21	0,12
Littoral	30,75	0,13	0,08	29,80	0,13	0,08	28,79	0,13	0,07
Mono	41,32	0,15	0,10	40,59	0,15	0,10	39,53	0,15	0,09
Oueme	46,31	0,22	0,14	45,60	0,21	0,14	44,83	0,21	0,14
Plateau	43,54	0,20	0,13	42,25	0,19	0,13	41,34	0,19	0,13
Zou	38,99	0,15	0,07	38,24	0,15	0,07	37,62	0,14	0,07
Situation dans la professio									
Salariés du public	39,06	0,17	0,11	38,27	0,16	0,11	36,71	0,16	0,11
Salariés du privé formel	40,92	0,17	0,11	40,23	0,17	0,11	39,56	0,17	0,11
Salariés du privé informel	36,71	0,15	0,10	35,79	0,15	0,10	35,24	0,15	0,10
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	48,41	0,22	0,14	46,83	0,21	0,14	46,21	0,21	0,14
Agriculteurs vivriers	48,37	0,21	0,14	47,53	0,21	0,14	46,90	0,21	0,14
Eleveurs	53,74	0,26	0,17	53,32	0,26	0,17	52,31	0,26	0,17
Indépendants et employeurs non agricoles	41,45	0,18	0,12	40,73	0,18	0,12	40,05	0,18	0,12
Total	43,70	0,19	0,13	42,90	0,19	0,13	42,20	0,19	0,12

Source : Nos calculs

ANNEXE 7 : TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DES INDICES DE PAUVRETE MONETAIRE EN % DES CEUX DE 2015

	INDICES DE PAUVRETE EN 2015			SCENARIO PESSIMISTE			SCENARIO DE REFERENCE			SCENARIO OPTIMISTE		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence												
Urbain	35,83	0,14	0,07	9,66	9,06	9,56	7,71	6,89	7,29	5,57	5,13	5,44
Rural	43,56	0,22	0,15	8,59	5,59	5,15	6,59	4,25	3,93	5,10	3,16	2,94
Sexe												
Homme	40,17	0,19	0,12	9,23	6,59	6,28	7,27	5,01	4,79	5,55	3,73	3,58
Femme	39,65	0,17	0,1	8,21	7,53	7,10	6,15	5,73	5,41	4,31	4,27	4,04
département												
Alibori	39,88	0,2	0,13	7,31	5,75	6,13	6,23	4,38	4,69	4,77	3,26	3,51
Atacora	41,34	0,13	0,06	7,47	5,43	6,27	5,72	4,13	4,80	4,29	3,08	3,60
Atlantique	38,63	0,23	0,16	10,62	12,24	12,06	8,66	9,32	9,15	6,83	6,94	6,80
Borgou	47,2	0,2	0,12	9,82	4,14	4,04	7,74	3,13	3,09	5,97	2,32	2,31
Collines	49,31	0,23	0,15	7,02	7,42	6,64	5,89	5,66	5,06	4,30	4,21	3,78
Couffo	25,73	0,1	0,05	8,71	6,20	5,75	6,19	4,73	4,39	5,36	3,53	3,28
Donga	46,83	0,2	0,12	9,40	5,21	5,32	7,63	3,96	4,07	6,54	2,93	3,05
Littoral	27,55	0,12	0,07	11,61	9,74	10,17	8,18	7,34	7,75	4,49	5,46	5,78
Mono	37,27	0,14	0,09	10,87	7,78	7,43	8,92	5,89	5,66	6,07	4,37	4,23
Oueme	42,8	0,2	0,13	8,19	7,58	7,45	6,54	5,77	5,68	4,75	4,29	4,24
Plateau	40,08	0,18	0,12	8,63	8,88	7,81	5,41	6,77	5,94	3,15	5,08	4,43
Zou	35,83	0,14	0,07	8,82	6,15	5,95	6,72	4,67	4,54	4,99	3,49	3,40
Situation dans la profession												
Salariés du public	34,99	0,156	0,103	11,64	7,08	6,73	9,37	5,34	5,13	4,91	3,97	3,83
Salariés du privé formel	37,61	0,162	0,107	8,79	7,28	6,73	6,96	5,53	5,13	5,18	4,10	3,83
Salariés du privé informel	33,60	0,142	0,092	9,27	7,65	6,97	6,52	5,80	5,31	4,87	4,33	3,96
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	43,83	0,204	0,132	10,44	6,48	7,01	6,85	4,95	5,36	5,43	3,70	4,01
Agriculteurs vivriers	44,59	0,201	0,135	8,47	6,80	6,38	6,60	5,18	4,87	5,19	3,86	3,64
Éleveurs	52,31	0,250	0,164	2,74	5,70	6,68	1,93	4,37	5,11	0,00	3,29	3,83
Indépendants et employeurs non agricoles	37,91	0,170	0,114	9,34	6,87	6,51	7,43	5,22	4,97	5,64	3,88	3,71
Total	40,08	0,180	0,120	9,02	6,77	6,43	7,04	5,15	4,91	5,29	3,83	3,66

Source : Nos calculs

TABLEAU : ESTIMATION DES INDICES DE PAUVRETE NON MONETAIRE EN 2020

	Scénario pessimiste			Scénario de référence			Scénario optimiste		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	21,29	0,07	0,05	21,10	0,07	0,05	20,85	0,07	0,05
Rural	36,99	0,13	0,08	36,77	0,13	0,07	36,00	0,14	0,08
Sexe									
Homme	28,11	0,09	0,06	27,91	0,09	0,06	27,72	0,09	0,05
Femme	37,11	0,16	0,10	36,91	0,16	0,09	36,81	0,16	0,09
Département									
Alibori	41,88	0,14	0,09	41,77	0,14	0,09	41,68	0,13	0,08
Atacora	41,18	0,13	0,08	41,15	0,13	0,08	41,08	0,13	0,08
Atlantique	15,59	0,05	0,03	15,54	0,05	0,03	15,54	0,05	0,03
Borgou	32,22	0,09	0,05	31,63	0,09	0,05	31,30	0,09	0,05
Collines	28,83	0,07	0,04	28,67	0,07	0,04	28,67	0,07	0,04
Couffo	45,26	0,19	0,14	45,09	0,19	0,14	44,89	0,19	0,14
Donga	18,70	0,08	0,05	18,04	0,07	0,05	18,04	0,07	0,05
Littoral	23,98	0,07	0,04	23,83	0,07	0,04	23,77	0,07	0,04
Mono	43,33	0,16	0,11	43,00	0,16	0,11	41,99	0,16	0,11
Oueme	13,46	0,06	0,04	13,31	0,06	0,04	13,00	0,06	0,04
Plateau	30,17	0,10	0,06	30,17	0,09	0,06	30,07	0,09	0,05
Zou	36,66	0,16	0,12	36,52	0,16	0,12	36,52	0,16	0,12
Situation dans la profession									
Salariés du public	26,82	0,09	0,06	26,47	0,09	0,06	26,09	0,08	0,06
Salariés du privé formel	24,83	0,08	0,05	24,83	0,08	0,05	24,07	0,08	0,05
Salariés du privé informel	25,31	0,09	0,06	25,31	0,09	0,05	24,98	0,09	0,05
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	35,39	0,12	0,07	35,30	0,12	0,07	35,30	0,12	0,07
Agriculteurs vivriers	31,17	0,10	0,07	30,82	0,10	0,06	30,79	0,10	0,06
Eleveurs	29,89	0,09	0,05	29,89	0,09	0,05	29,89	0,09	0,05
Indépendants et employeurs non agricoles	27,50	0,09	0,06	27,35	0,09	0,06	27,14	0,09	0,06
Total	29,60	0,10	0,07	29,40	0,10	0,06	29,23	0,10	0,06

Source : Nos calculs

TABLEAU : HAUSSE DES INDICES DE PAUVRETE NON MONETAIRE EN % DES CEUX DE 2015

	Indices de pauvreté en 2015			Scénario pessimiste			Scénario de référence			Scénario optimiste		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence												
Urbain	20,49	0,08	0,05	3,93	-9,42	-7,94	2,99	-10,45	-9,26	2,02	-11,38	-10,44
Rural	36	0,14	0,08	2,74	-5,79	-5,20	2,14	-6,84	-6,51	1,78	-7,79	-7,67
Sexe												
Homme	27,17	0,1	0,06	3,47	-7,41	-6,88	2,71	-8,52	-8,24	2,03	-9,51	-9,45
Femme	36,31	0,17	0,1	2,21	-6,05	-4,46	1,65	-6,95	-5,66	1,38	-7,77	-6,73
Département												
Alibori	34,82	0,12	0,07	1,44	6,06	6,59	1,18	4,85	5,17	0,96	3,77	3,89
Atacora	46,86	0,22	0,14	2,29	-13,84	-12,25	2,22	-14,83	-13,43	2,03	-15,73	-14,49
Atlantique	16,58	0,07	0,04	1,74	-22,51	-19,69	1,42	-23,82	-21,44	1,42	-25,00	-22,99
Borgou	29,74	0,1	0,06	4,53	-0,48	0,83	2,62	-1,72	-0,74	1,54	-2,82	-2,14
Collines	24,18	0,08	0,04	0,90	15,28	13,86	0,35	13,67	12,11	0,35	12,22	10,55
Couffo	43,81	0,17	0,1	2,44	-7,99	-6,47	2,07	-8,80	-7,54	1,60	-9,53	-8,50
Donga	18,64	0,08	0,05	6,52	-13,85	-13,01	2,72	-14,85	-14,36	2,72	-15,74	-15,57
Littoral	21,5	0,07	0,03	2,42	6,17	7,09	1,81	5,21	5,90	1,55	4,35	4,83
Mono	16,73	0,06	0,04	10,00	-1,80	-0,34	9,18	-2,82	-1,68	6,60	-3,73	-2,87
Oueme	31,48	0,11	0,07	5,65	-32,86	-31,25	4,42	-33,70	-32,35	2,00	-34,45	-33,33
Plateau	33,93	0,15	0,1	2,70	-9,34	-8,17	2,70	-10,43	-9,50	2,38	-11,41	-10,68
Zou	34,82	0,12	0,07	1,56	0,86	2,27	1,17	-0,04	1,05	1,17	-0,85	-0,03
Situation dans la profession												
Salariés du public	25,9	0,096	0,062	3,54	-9,99	-8,48	2,19	-11,08	-9,76	0,71	-12,06	-10,91
Salariés du privé formel	23,7	0,082	0,051	4,96	-6,00	-5,10	4,96	-7,11	-6,38	1,74	-8,10	-7,52
Salariés du privé informel	24,2	0,102	0,063	4,58	-13,08	-11,86	4,58	-14,07	-13,16	3,22	-14,97	-14,31
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	34,9	0,126	0,075	1,34	-6,42	-5,27	1,09	-7,46	-6,62	1,09	-8,41	-7,83
Agriculteurs vivriers	30,3	0,111	0,069	2,85	-6,45	-5,44	1,69	-7,54	-6,77	1,59	-8,53	-7,96
Éleveurs	29,2	0,091	0,053	2,30	0,92	1,44	2,30	-0,31	-0,03	2,30	-1,42	-1,35
Indépendants et employeurs non agricoles	26,6	0,103	0,065	3,44	-8,00	-7,55	2,86	-9,05	-8,87	2,09	-10,00	-10,04
Total	28,7	0,110	0,070	3,14	-6,99	-6,06	2,43	-8,04	-7,37	1,86	-8,98	-8,54

Source : Nos calculs

TABLEAU : HAUSSE DE LA PRODUCTION EN % DE CELLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE SUITE À LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE BÉNINOISE PAR LA DEMANDE DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES ET LA FBCF SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Branches d'activité	2021			2022			2023		
	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO OPTIMISTE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE
Agriculture	16,3	27,3	21,4	22,8	23,7	17,6	18,5	19,2	18,5
Élevage, chasse	24,5	39,1	30,0	30,7	31,1	23,1	23,5	23,7	23,5
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	39,1	57,8	42,9	41,5	40,5	30,0	29,3	28,8	29,3
Activités extractives	125,9	128,1	85,0	69,4	62,2	46,0	41,0	38,3	41,0
Industries Agro-alimentaires	4,0	7,2	5,8	6,7	7,4	5,5	6,3	6,9	6,3
Autres Industries manufacturières	3,8	6,8	5,5	6,4	7,1	5,2	6,0	6,6	6,0
Electricité, gaz et eau	62,0	110,5	5,8	58,3	58,1	5,5	36,8	36,8	36,8
BTP	0,5	0,9	0,8	0,9	1,0	0,7	0,9	1,0	0,9
Commerce,	7,9	13,8	11,1	12,5	13,5	10,0	11,1	11,9	11,1
Restaurants et hôtels	17,1	28,6	22,3	23,7	24,6	18,2	19,1	19,7	19,1
Transports	6,8	12,0	9,7	10,9	11,9	8,8	9,8	10,6	9,8
Postes et télécommunications	63,2	82,9	59,1	53,3	50,2	37,1	34,8	33,4	34,8
Banques et organismes financiers	35,5	53,4	40,0	39,1	38,6	28,6	28,1	27,8	28,1
Administration publique et sécurité sociale	0,3	0,5	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,6	0,4
Education	3,5	6,3	5,1	5,9	6,6	4,9	5,6	6,2	5,6
Santé et action sociale	34,3	52,0	39,0	38,3	37,9	28,1	27,7	27,5	27,7
Autres services	5,0	9,0	7,3	8,3	9,1	6,8	7,7	8,4	7,7
Total	10,1	17,6	13,5	15,5	16,6	11,9	13,4	14,2	13,4

ANNEXE 8 : TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE NOMINALE AUX COUTS DES FACTEURS EN % DE CELLE DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE SUITE À LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE BÉNINOISE PAR LA DEMANDE DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES ET LA FBCF SUR LA PÉRIODE 2021-2023

Branches d'activité	2021				2022				2023			
	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE
Agriculture	0,7	1,1	1,3	1,1	1,3	1,4	1,1	1,3	1,4	1,1	1,3	1,4
Élevage, chasse	1,3	2,0	2,5	2,0	2,3	2,6	2,0	2,3	2,6	2,0	2,3	2,5
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	1,4	2,1	2,6	2,1	2,5	2,7	2,1	2,4	2,7	2,1	2,4	2,7
Activités extractives	3,8	5,5	6,9	5,6	6,6	7,3	5,3	6,2	7,3	5,3	6,2	6,8
Industries Agro-alimentaires	4,4	6,3	7,9	6,4	7,2	7,8	6,0	6,7	7,8	6,0	6,7	7,2
Autres Industries manufacturières	20,3	28,3	34,3	26,0	27,7	28,8	20,7	21,7	28,8	20,7	21,7	22,3
Électricité, gaz et eau	0,7	1,0	1,3	1,0	1,2	1,3	1,0	1,2	1,3	1,0	1,2	1,3
BTP	13,1	18,7	23,2	17,9	20,0	21,5	15,2	16,7	21,5	15,2	16,7	17,7
Commerce,	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Restaurants et hôtels	3,1	4,5	5,6	4,5	5,1	5,6	4,3	4,9	5,6	4,3	4,9	5,3
Transports	0,6	0,9	1,1	0,9	1,0	1,2	0,9	1,0	1,2	0,9	1,0	1,2
Postes et télécommunications	0,6	0,9	1,2	1,0	1,1	1,2	0,9	1,1	1,2	0,9	1,1	1,2
Banques et organismes financiers	0,4	0,6	0,7	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7
Administration publique et sécurité sociale	2,3	3,3	4,1	3,3	3,8	4,2	3,2	3,7	4,2	3,2	3,7	4,1
Éducation	1,6	2,3	2,9	2,4	2,7	3,0	2,3	2,7	3,0	2,3	2,7	3,0
Santé et action sociale	2,6	3,7	4,7	3,8	4,3	4,8	3,6	4,1	4,8	3,6	4,1	4,5
Autres services	2,0	2,9	3,7	3,0	3,5	3,9	2,9	3,4	3,9	2,9	3,4	3,8
Total	2,6	3,7	4,7	3,8	4,5	5,0	3,7	4,3	5,0	3,7	4,3	4,7

ANNEXE 9 : TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS NOMINAUX DES MÉNAGES EN % DE CEUX DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE
 SUITE A LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE BÉNINOISE PAR LA DEMANDE DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES ET LA
 FBCF SUR LA PÉRIODE 2021-2023

MÉNAGES	2021		2022		2023		
	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE
Salariés du public	36,38	47,14	40,70	39,71	28,93	28,42	28,09
Salariés du privé formel	28,91	38,36	34,22	34,37	25,50	25,58	25,60
Salariés du privé informel	19,84	27,11	25,26	26,44	20,16	20,91	21,38
Travailleurs du primaire (agriculteur, éleveurs, pêcheurs, etc.)	3,29	4,76	4,86	5,64	4,64	5,33	5,88
Indépendants et employeurs non agricoles	5,91	8,47	8,51	9,68	7,85	8,82	9,56
Autres (Inactifs) plus ISBL	23,83	32,15	29,37	30,15	22,70	23,17	23,45
Total	9,27	13,13	12,94	14,38	11,46	12,57	13,37

ANNEXE 10 : TABLEAU DU NOMBRE DE NOUVEAUX EMPLOIS A CREER SUR LA PERIODE 2021-2023 SUITE A LA RELANCE DE

BRANCHES D'ACTIVITE	2021					2022					2023				
	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENC E	SCENARIO OPTIMISTE												
Agriculture	1 156 502	1223 503	1279 337	188 158	275 352	348 780	28 7092	341 288	386 249	287 092	341 288	386 249	287 092	341 288	386 249
Elevage, chasse	41 808	45 450	48 486	10 228	14 968	18 960	15 607	18 553	20 997	15 607	18 553	20 997	15 607	18 553	20 997
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	32 909	37 493	41 314	12 874	18 840	23 864	19 643	23 351	26 428	19 643	23 351	26 428	19 643	23 351	26 428
Activités extractives	2 202	3 189	4 011	2 772	4 057	5 139	4 230	5 028	5 691	4 230	5 028	5 691	4 230	5 028	5 691
Industries Agro-alimentaires	116 324	117 973	119 348	4 633	6 780	8 588	7 069	8 404	9 511	7 069	8 404	9 511	7 069	8 404	9 511
Autres Industries manufacturières	313 826	318 032	321 538	11 812	17 287	21 896	18 024	21 426	24 249	18 024	21 426	24 249	18 024	21 426	24 249
Electricité, gaz et eau	6 150	6 286	6 400	3 816	5 584	7 073	582	6 921	7 833	582	6 921	7 833	582	6 921	7 833
BTP	238 009	238 428	238 777	1 176	1 721	2 180	1 794	2 133	2 414	1 794	2 133	2 414	1 794	2 133	2 414
Commerce,	784 982	806 926	825 212	61 625	90 182	114 231	94 027	111 777	126 502	94 027	111 777	126 502	94 027	111 777	126 502
Restaurants et hôtels	235 185	249 527	261 480	40 278	58 943	74 661	61 456	73 058	82 682	61 456	73 058	82 682	61 456	73 058	82 682
Transports	261 925	268 228	273 480	17 701	25 904	32 812	27 008	32 107	36 337	27 008	32 107	36 337	27 008	32 107	36 337
Postes et télécommunications	9 463	11 592	13 366	5 979	8 750	11 083	9 123	10 845	12 274	9 123	10 845	12 274	9 123	10 845	12 274
Banques et organismes financiers	7 614	8 577	9 379	2 702	3 955	5 009	4 123	4 902	5 547	4 123	4 902	5 547	4 123	4 902	5 547
<u>Administration publique et sécurité sociale</u>	109 599	109 710	109 802	311	455	576	474	564	638	474	564	638	474	564	638
Education	159 441	161 419	16 3067	5 554	8 128	10 295	8 474	10 074	11 401	8 474	10 074	11 401	8 474	10 074	11 401
Santé et action sociale	54 734	61 428	67 006	18 799	27 511	34 847	28 684	34 098	38 590	28 684	34 098	38 590	28 684	34 098	38 590
Autres services	149 261	151 927	154 149	7 487	10 957	13 879	11 424	13 581	15 370	11 424	13 581	15 370	11 424	13 581	15 370
Total	3 679 934	3819 689	3936 152	395 906	579 374	733 874	598 836	718 111	812 712	598 836	718 111	812 712	598 836	718 111	812 712

L'ÉCONOMIE BÉNINOISE par la demande de consommation finale des ménages et la FBCF

ANNEXE 11 : TABLEAU DU NOMBRE DE NOUVEAUX EMPLOIS A CREER SUR LA PERIODE 2021-2023 EN % DE L'EFFECTIF EMPLOYE L'ANNEE PRECEDENTE SUITE A LA RELANCE DE L'ECONOMIE BENINOISE PAR LA DEMANDE DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES ET LA FBCF

BRANCHE D'ACTIVITE	2021		2022		2023	
	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE
Agriculture	16,3	22,5	27,3	22,8	17,6	18,5
Élevage, chasse	24,5	32,9	39,1	30,7	23,1	23,5
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	39,1	50,2	57,8	41,5	30,0	29,3
Activités extractives	125,9	127,2	128,1	69,4	46,0	41,0
Industries Agro-alimentaires	4,0	5,7	7,2	6,7	5,5	6,3
Autres Industries manufacturières	3,8	5,4	6,8	6,4	5,2	6,0
Electricité, gaz et eau	62,0	88,8	110,5	58,3	5,5	36,8
BTP	0,5	0,7	0,9	0,9	0,7	0,9
Commerce,	7,9	11,2	13,8	12,5	10,0	11,1
Restaurants et hôtels	17,1	23,6	28,6	23,7	18,2	19,1
Transports	6,8	9,7	12,0	10,9	8,8	9,8
Postes et télécommunications	63,2	75,5	82,9	53,3	37,1	34,8
Banques et organismes financiers	35,5	46,1	53,4	39,1	28,6	28,1
<u>Administration publique et sécurité sociale</u>	0,3	0,4	0,5	0,5	0,4	0,5
Éducation	3,5	5,0	6,3	5,9	4,9	5,6
Santé et action sociale	34,3	44,8	52,0	38,3	28,1	27,7
Autres services	5,0	7,2	9,0	8,3	6,8	7,7
Total	10,8	15,2	18,6	16,3	12,8	14,0

ANNEXE 12 : TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION EN VALEUR NOMINALE SUITE A LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE BÉNINOISE PAR LA DEMANDE DE CONSOMMATION FINALE DES MENAGES ET LA FBCF SUR LA PERIODE 2021-2023

BRANCHES D'ACTIVITE	PROJECTION DE LA PRODUCTION EN 2020						2021						2022						2023					
	SCENARIO PESSIMISTE		SCENARIO DE REFERENCE		SCENARIO OPTIMISTE		SCENARIO PESSIMISTE		SCENARIO DE REFERENCE		SCENARIO OPTIMISTE		SCENARIO PESSIMISTE		SCENARIO DE REFERENCE		SCENARIO OPTIMISTE		SCENARIO PESSIMISTE		SCENARIO DE REFERENCE		SCENARIO OPTIMISTE	
Agriculture	2503,1	2648,1	2768,9	407,2	596,0	754,9	621,4	738,7	836,0	621,4	738,7	836,0	621,4	738,7	836,0	621,4	738,7	836,0	621,4	738,7	836,0	621,4	738,7	836,0
Élevage, chasse	359,2	390,4	416,5	87,9	128,6	162,9	134,1	159,4	180,4	134,1	159,4	180,4	134,1	159,4	180,4	134,1	159,4	180,4	134,1	159,4	180,4	134,1	159,4	180,4
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	201,3	229,3	252,7	78,8	115,2	146,0	120,2	142,8	161,7	120,2	142,8	161,7	120,2	142,8	161,7	120,2	142,8	161,7	120,2	142,8	161,7	120,2	142,8	161,7
Activités extractives	29,9	43,3	54,4	37,6	55,0	69,7	57,4	68,2	77,2	57,4	68,2	77,2	57,4	68,2	77,2	57,4	68,2	77,2	57,4	68,2	77,2	57,4	68,2	77,2
Industries alimentaires	1 718,7	1 743,1	1 763,4	68,5	100,2	126,9	104,5	124,2	140,5	104,5	124,2	140,5	104,5	124,2	140,5	104,5	124,2	140,5	104,5	124,2	140,5	104,5	124,2	140,5
Autres Industries manufacturières	1 346,8	1 364,8	1 379,9	50,7	74,2	94,0	77,3	91,9	104,1	77,3	91,9	104,1	77,3	91,9	104,1	77,3	91,9	104,1	77,3	91,9	104,1	77,3	91,9	104,1
Electricité, gaz et eau	100,4	102,6	104,4	62,3	91,1	115,4	9,5	113,0	127,8	9,5	113,0	127,8	9,5	113,0	127,8	9,5	113,0	127,8	9,5	113,0	127,8	9,5	113,0	127,8
BTP	1 112,7	1 114,7	1 116,3	5,5	8,0	10,2	8,4	10,0	11,3	8,4	10,0	11,3	8,4	10,0	11,3	8,4	10,0	11,3	8,4	10,0	11,3	8,4	10,0	11,3
Commerce,	1 846,7	1 898,3	1 941,3	145,0	212,2	268,7	221,2	263,0	297,6	221,2	263,0	297,6	221,2	263,0	297,6	221,2	263,0	297,6	221,2	263,0	297,6	221,2	263,0	297,6
Restaurants et hôtels	561,6	595,9	624,4	96,2	140,8	178,3	146,8	174,5	197,4	146,8	174,5	197,4	146,8	174,5	197,4	146,8	174,5	197,4	146,8	174,5	197,4	146,8	174,5	197,4
Transports	1347,3	1379,8	1406,8	91,1	133,2	168,8	138,9	165,2	186,9	138,9	165,2	186,9	138,9	165,2	186,9	138,9	165,2	186,9	138,9	165,2	186,9	138,9	165,2	186,9
Postes et télécommunications	144,1	176,5	203,5	91,1	133,2	168,8	138,9	165,2	186,9	138,9	165,2	186,9	138,9	165,2	186,9	138,9	165,2	186,9	138,9	165,2	186,9	138,9	165,2	186,9
Banques et organismes financiers	241,4	271,9	297,3	85,7	125,4	158,8	130,7	155,4	175,9	130,7	155,4	175,9	130,7	155,4	175,9	130,7	155,4	175,9	130,7	155,4	175,9	130,7	155,4	175,9
Administration publique et sécurité sociale	716,3	717,1	717,7	2,0	3,0	3,8	3,1	3,7	4,2	3,1	3,7	4,2	3,1	3,7	4,2	3,1	3,7	4,2	3,1	3,7	4,2	3,1	3,7	4,2
Éducation	453,9	459,5	464,2	15,8	23,1	29,3	24,1	28,7	32,5	24,1	28,7	32,5	24,1	28,7	32,5	24,1	28,7	32,5	24,1	28,7	32,5	24,1	28,7	32,5
Santé et action sociale	136,9	153,7	167,6	47,0	68,8	87,2	71,8	85,3	96,5	71,8	85,3	96,5	71,8	85,3	96,5	71,8	85,3	96,5	71,8	85,3	96,5	71,8	85,3	96,5
Autres services	1 480,9	1 507,3	1 529,4	74,3	108,7	137,7	113,3	134,7	152,5	113,3	134,7	152,5	113,3	134,7	152,5	113,3	134,7	152,5	113,3	134,7	152,5	113,3	134,7	152,5
Total	14 301,2	14 796,3	15 208,9	1 446,5	2 116,8	2 681,3	2 121,5	2 623,7	2 969,3	2 121,5	2 623,7	2 969,3	2 121,5	2 623,7	2 969,3	2 121,5	2 623,7	2 969,3	2 121,5	2 623,7	2 969,3	2 121,5	2 623,7	2 969,3

ANNEXE 13 : TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR AJOUTÉE EN VALEUR NOMINALE SUITE À LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE BÉNINOISE PAR LA DEMANDE DE CONSOMMATION FINALE DES MÉNAGES ET LA FBCF SUR LA PÉRIODE 2021-2023

	PROJECTION DE LA VALEUR AJOUTÉE EN 2020						2021		2022		2023	
	SCENARIO DE REFERENCE		SCENARIO OPTIMISTE		SCENARIO PESSIMISTE		SCENARIO DE REFERENCE		SCENARIO PESSIMISTE		SCENARIO DE REFERENCE	
	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO OPTIMISTE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE	SCENARIO PESSIMISTE	SCENARIO DE REFERENCE
Agriculture	1871,0	1878,1	1884,1	13,6	19,9	25,3	20,4	24,1	27,1	20,4	24,1	27,1
Élevage, chasse	319,7	321,7	323,3	4,3	6,3	8,0	6,5	7,7	8,7	6,5	7,7	8,7
Pêche, Sylviculture et exploitation forestière	209,9	211,4	212,7	3,0	4,4	5,6	4,5	5,3	6,0	4,5	5,3	6,0
Activités extractives	35,5	35,9	36,2	1,4	2,0	2,5	2,1	2,5	2,8	2,1	2,5	2,8
Industries Agro-alimentaires	517,9	530,6	541,2	23,0	33,7	42,7	34,4	40,5	45,5	34,4	40,5	45,5
Autres Industries manufacturières	262,0	276,1	287,9	53,3	78,0	98,8	82,1	98,0	111,2	82,1	98,0	111,2
Electricité, gaz et eau	64,3	64,6	64,8	0,4	0,7	0,8	0,7	0,8	0,9	0,7	0,8	0,9
BTP	438,5	448,9	457,6	57,3	83,8	106,1	88,9	106,5	121,3	88,9	106,5	121,3
Commerce,	1118,1	1118,1	1118,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Restaurants et hôtels	252,5	256,9	260,5	7,8	11,4	14,5	11,7	13,8	15,5	11,7	13,8	15,5
Transports	845,9	848,8	851,1	5,1	7,5	9,5	7,6	9,0	10,1	7,6	9,0	10,1
Postes et télécommunications	162,9	163,5	164,0	1,0	1,5	1,9	1,6	1,8	2,1	1,6	1,8	2,1
Banques et organismes financiers	141,7	142,1	142,3	0,5	0,8	1,0	0,8	1,0	1,1	0,8	1,0	1,1
Administration publique et sécurité sociale	523,0	529,8	535,4	11,9	17,5	22,2	17,8	21,0	23,6	17,8	21,0	23,6
Education	381,5	385,0	387,9	6,2	9,0	11,4	9,2	10,8	12,2	9,2	10,8	12,2
Santé et action sociale	83,9	85,1	86,2	2,2	3,2	4,0	3,2	3,8	4,3	3,2	3,8	4,3
Autres services	754,0	759,4	763,9	15,2	22,2	28,2	23,2	27,6	31,2	23,2	27,6	31,2
Total	7982,4	8055,8	8117,0	206,3	301,9	382,4	314,8	374,2	423,5	314,8	374,2	423,5

ANNEXE 14 : TABLEAU DES INDICES DE PAUVRETE MONETAIRE EN 2021

	Scénario pessimiste			Scénario de référence			Scénario optimiste		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	34,8	0,14	0,07	34,1	0,13	0,07	33,3	0,13	0,07
Rural	42,6	0,22	0,15	41,8	0,21	0,15	41,1	0,21	0,14
Sexe									
Homme	39,1	0,19	0,12	38,3	0,18	0,12	37,6	0,18	0,11
Femme	39,1	0,17	0,10	38,1	0,16	0,10	37,2	0,16	0,09
département									
Alibori	39,6	0,20	0,13	39,1	0,19	0,13	38,4	0,19	0,12
Atacora	40,6	0,13	0,06	39,8	0,13	0,06	39,0	0,12	0,06
Atlantique	36,6	0,22	0,16	36,4	0,22	0,15	36,0	0,21	0,15
Borgou	46,5	0,20	0,12	45,2	0,20	0,12	43,8	0,19	0,12
Collines	47,8	0,23	0,15	47,1	0,22	0,14	46,7	0,22	0,14
Couffo	25,0	0,10	0,05	24,4	0,10	0,05	24,2	0,10	0,05
Donga	45,5	0,20	0,12	44,9	0,19	0,12	44,5	0,19	0,12
Littoral	27,7	0,12	0,07	26,0	0,11	0,07	24,9	0,11	0,06
Mono	37,2	0,14	0,09	36,1	0,13	0,09	35,0	0,13	0,08
Oueme	40,6	0,20	0,13	40,8	0,19	0,12	40,1	0,19	0,12
Plateau	38,2	0,18	0,12	37,0	0,17	0,12	36,1	0,17	0,11
Zou	35,6	0,14	0,07	34,8	0,14	0,07	34,0	0,13	0,07
Situation dans la profession									
Salariés du public	34,5	0,15	0,10	32,6	0,15	0,10	31,2	0,15	0,10
Salariés du privé formel	36,5	0,16	0,11	35,7	0,16	0,10	35,4	0,15	0,10
Salariés du privé informel	33,5	0,14	0,09	32,3	0,14	0,09	31,7	0,13	0,09
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	44,9	0,20	0,13	43,0	0,20	0,13	41,2	0,19	0,13
Agriculteurs vivriers	43,0	0,20	0,13	42,5	0,19	0,13	41,9	0,19	0,13
Éleveurs	52,6	0,25	0,16	51,4	0,24	0,16	50,9	0,24	0,16
Indépendants et employeurs agricoles non	36,9	0,17	0,11	36,2	0,16	0,11	35,5	0,16	0,11
Total	39,1	0,18	0,12	38,3	0,17	0,12	37,6	0,17	0,11

ANNEXE 15 : TABLEAU DES INDICES DE PAUVRETE MONETAIRE EN 2022

	Scénario pessimiste			Scénario de référence			Scénario optimiste		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	34,30	0,13	0,07	33,67	0,13	0,07	33,22	0,13	0,06
Rural	41,93	0,22	0,15	41,50	0,21	0,15	41,00	0,21	0,14
Sexe									
Homme	38,46	0,19	0,12	37,97	0,18	0,12	37,56	0,18	0,11
Femme	38,57	0,16	0,10	37,92	0,16	0,10	37,19	0,16	0,09
département									
Alibori	39,36	0,20	0,13	38,75	0,19	0,13	38,07	0,19	0,12
Atacora	40,12	0,13	0,06	39,53	0,13	0,06	38,98	0,12	0,06
Atlantique	35,83	0,22	0,15	35,77	0,21	0,15	35,88	0,21	0,15
Borgou	46,21	0,20	0,12	44,98	0,20	0,12	43,78	0,19	0,12
Collines	46,99	0,22	0,15	46,98	0,22	0,14	46,42	0,22	0,14
Couffo	24,46	0,10	0,05	24,29	0,10	0,05	24,16	0,10	0,05
Donga	44,75	0,20	0,12	44,36	0,19	0,12	44,47	0,19	0,11
Littoral	27,01	0,12	0,07	25,93	0,11	0,07	24,90	0,11	0,06
Mono	36,66	0,14	0,09	35,82	0,13	0,09	35,03	0,13	0,08
Oueme	40,08	0,19	0,13	39,95	0,19	0,12	40,08	0,19	0,12
Plateau	37,18	0,17	0,12	36,41	0,17	0,11	36,08	0,17	0,11
Zou	35,20	0,14	0,07	34,63	0,13	0,07	33,91	0,13	0,07
Situation dans la profession									
Salariés du public	33,81	0,15	0,10	32,38	0,15	0,10	31,22	0,15	0,10
Salariés du privé formel	35,61	0,16	0,10	35,33	0,15	0,10	35,43	0,15	0,10
Salariés du privé informel	32,78	0,14	0,09	32,27	0,14	0,09	31,68	0,13	0,09
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	44,68	0,20	0,13	42,88	0,20	0,13	41,07	0,19	0,12
Agriculteurs vivriers	42,34	0,20	0,13	41,98	0,19	0,13	41,85	0,19	0,13
Éleveurs	51,65	0,24	0,16	51,38	0,24	0,16	50,75	0,24	0,16
Indépendants et employeurs non agricoles	36,42	0,17	0,11	35,94	0,16	0,11	35,39	0,16	0,11
Total	38,47	0,18	0,12	37,96	0,17	0,12	37,49	0,17	0,11

ANNEXE 16 : TABLEAU DES INDICES DE PAUVRETE MONETAIRE EN 2023

	Scénario pessimiste			Scénario de référence			Scénario optimiste		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	33,83	0,13	0,07	33,27	0,13	0,07	33,17	0,13	0,06
Rural	41,26	0,21	0,15	41,21	0,21	0,14	40,89	0,21	0,14
Sexe									
Homme	37,85	0,18	0,12	37,59	0,18	0,11	37,46	0,18	0,11
Femme	38,06	0,16	0,10	37,72	0,16	0,10	37,14	0,16	0,09
département									
Alibori	39,10	0,19	0,13	38,44	0,19	0,12	37,75	0,19	0,12
Atacora	39,63	0,13	0,06	39,31	0,13	0,06	38,90	0,12	0,06
Atlantique	35,05	0,21	0,15	35,14	0,21	0,15	35,81	0,21	0,15
Borgou	45,93	0,20	0,12	44,79	0,19	0,12	43,71	0,19	0,12
Collines	46,25	0,22	0,14	46,82	0,22	0,14	46,15	0,22	0,14
Couffo	23,98	0,10	0,05	24,14	0,10	0,05	24,16	0,10	0,05
Donga	43,96	0,19	0,12	43,84	0,19	0,12	44,46	0,19	0,11
Littoral	26,35	0,11	0,07	25,87	0,11	0,07	24,85	0,11	0,06
Mono	36,17	0,13	0,09	35,52	0,13	0,09	35,03	0,13	0,08
Oueme	39,51	0,19	0,12	39,11	0,19	0,12	40,08	0,19	0,12
Plateau	36,16	0,17	0,11	35,85	0,17	0,11	36,08	0,17	0,11
Zou	34,77	0,14	0,07	34,48	0,13	0,07	33,83	0,13	0,07
Situation dans la profession									
Salariés du public	33,17	0,15	0,10	32,17	0,15	0,10	31,22	0,15	0,10
Salariés du privé formel	34,69	0,16	0,10	34,96	0,15	0,10	35,43	0,15	0,10
Salariés du privé informel	32,10	0,14	0,09	32,21	0,13	0,09	31,68	0,13	0,09
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	44,44	0,20	0,13	42,80	0,20	0,13	40,89	0,19	0,12
Agriculteurs vivriers	41,65	0,19	0,13	41,48	0,19	0,13	41,80	0,19	0,13
Eleveurs	50,73	0,24	0,16	51,38	0,24	0,16	50,58	0,24	0,16
Indépendants et employeurs non agricoles	35,92	0,16	0,11	35,63	0,16	0,11	35,27	0,16	0,11
Total	37,88	0,17	0,12	37,62	0,17	0,11	37,40	0,17	0,11

ANNEXE 17 : TABLEAU DES INDICES DE PAUVRETE NON MONETAIRE EN 2021

	Scénario pessimiste			Scénario de référence			Scénario optimiste		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	20,19	0,07	0,04	20,13	0,07	0,04	20,04	0,07	0,04
Rural	35,75	0,12	0,07	35,65	0,12	0,07	34,94	0,13	0,07
Sexe									
Homme	26,93	0,09	0,05	26,88	0,09	0,05	26,82	0,08	0,05
Femme	35,88	0,15	0,09	35,70	0,15	0,09	35,60	0,15	0,09
Département									
Alibori	41,17	0,13	0,08	41,17	0,13	0,08	41,17	0,13	0,08
Atacora	39,96	0,12	0,07	39,78	0,12	0,07	39,61	0,12	0,07
Atlantique	15,20	0,05	0,03	15,20	0,05	0,03	15,10	0,05	0,03
Borgou	30,29	0,08	0,04	30,29	0,08	0,04	30,29	0,08	0,04
Collines	28,36	0,07	0,04	28,36	0,07	0,04	28,36	0,07	0,04
Couffo	44,13	0,18	0,13	44,13	0,18	0,13	44,13	0,18	0,13
Donga	17,40	0,07	0,05	17,35	0,07	0,05	17,33	0,07	0,05
Littoral	22,70	0,07	0,04	22,62	0,07	0,04	22,62	0,07	0,03
Mono	39,24	0,15	0,10	39,24	0,15	0,10	39,23	0,15	0,10
Oueme	12,34	0,05	0,04	12,34	0,05	0,04	12,34	0,05	0,04
Plateau	28,88	0,09	0,05	28,42	0,09	0,05	28,27	0,09	0,05
Zou	36,10	0,15	0,11	35,75	0,15	0,11	35,37	0,15	0,11
Situation dans la profession									
Salariés du public	25,38	0,08	0,05	25,38	0,08	0,05	24,78	0,08	0,05
Salariés du privé formel	23,51	0,07	0,04	23,51	0,07	0,04	23,21	0,07	0,04
Salariés du privé informel	23,78	0,08	0,05	23,78	0,08	0,05	23,78	0,08	0,05
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	34,59	0,11	0,07	34,54	0,11	0,06	34,54	0,11	0,06
Agriculteurs vivriers	30,09	0,10	0,06	30,01	0,10	0,06	29,97	0,09	0,06
Eleveurs	29,22	0,09	0,05	29,22	0,08	0,05	28,75	0,08	0,05
Indépendants et employeurs non agricoles	26,28	0,09	0,05	26,20	0,09	0,05	26,17	0,09	0,05
Total	28,43	0,10	0,06	28,35	0,09	0,06	28,28	0,09	0,06

ANNEXE 18 : TABLEAU DES INDICES DE PAUVRETE NON MONETAIRE EN 2022

	Scénario pessimiste			Scénario de référence			Scénario optimiste		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	20,13	0,07	0,04	20,10	0,07	0,04	20,04	0,07	0,04
Rural	35,65	0,12	0,07	35,60	0,12	0,07	34,88	0,13	0,07
Sexe									
Homme	26,88	0,09	0,05	26,85	0,08	0,05	26,79	0,08	0,05
Femme	35,70	0,15	0,09	35,60	0,15	0,09	35,56	0,15	0,09
département									
Alibori	41,17	0,13	0,08	41,17	0,13	0,08	41,13	0,13	0,08
Atacora	39,78	0,12	0,07	39,61	0,12	0,07	39,61	0,12	0,07
Atlantique	15,20	0,05	0,03	15,10	0,05	0,03	15,10	0,05	0,03
Borgou	30,29	0,08	0,04	30,29	0,08	0,04	30,29	0,08	0,04
Collines	28,36	0,07	0,04	28,36	0,07	0,04	28,36	0,07	0,04
Couffo	44,13	0,18	0,13	44,13	0,18	0,13	43,80	0,18	0,13
Donga	17,35	0,07	0,05	17,35	0,07	0,05	17,33	0,07	0,05
Littoral	22,62	0,07	0,04	22,62	0,07	0,03	22,62	0,07	0,03
Mono	39,24	0,15	0,10	39,23	0,15	0,10	39,23	0,15	0,10
Oueme	12,34	0,05	0,04	12,34	0,05	0,04	12,34	0,05	0,04
Plateau	28,42	0,09	0,05	28,27	0,09	0,05	28,27	0,09	0,05
Zou	35,75	0,15	0,11	35,70	0,15	0,11	35,33	0,15	0,11
Situation dans la profession									
Salariés du public	25,38	0,08	0,05	24,78	0,08	0,05	24,69	0,08	0,05
Salariés du privé formel	23,51	0,07	0,04	23,51	0,07	0,04	23,21	0,07	0,04
Salariés du privé informel	23,78	0,08	0,05	23,78	0,08	0,05	23,78	0,08	0,05
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	34,54	0,11	0,06	34,54	0,11	0,06	34,54	0,11	0,06
Agriculteurs vivriers	30,01	0,10	0,06	30,01	0,09	0,06	29,89	0,09	0,06
Eleveurs	29,22	0,08	0,05	28,75	0,08	0,05	28,75	0,08	0,05
Indépendants et employeurs agricoles non	26,20	0,09	0,05	26,18	0,09	0,05	26,17	0,09	0,05
Total	28,35	0,09	0,06	28,31	0,09	0,06	28,25	0,09	0,06

ANNEXE 19 : TABLEAU DES INDICES DE PAUVRETE NON MONETAIRE EN 2023

	SCENARIO PESSIMISTE			SCENARIO DE REFERENCE			SCENARIO OPTIMISTE		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	20,07	0,07	0,04	20,07	0,07	0,04	20,04	0,07	0,04
Rural	35,56	0,12	0,07	35,55	0,12	0,07	34,83	0,13	0,07
Sexe									
Homme	26,83	0,08	0,05	26,83	0,08	0,05	26,76	0,08	0,05
Femme	35,52	0,15	0,09	35,51	0,15	0,09	35,52	0,15	0,09
Département									
Alibori	41,17	0,13	0,08	41,17	0,12	0,08	41,10	0,12	0,08
Atacora	39,61	0,12	0,07	39,45	0,12	0,07	39,61	0,12	0,07
Atlantique	15,20	0,05	0,03	15,00	0,05	0,03	15,10	0,05	0,03
Borgou	30,29	0,08	0,04	30,29	0,08	0,04	30,29	0,08	0,04
Collines	28,36	0,07	0,04	28,36	0,07	0,04	28,36	0,07	0,04
Couffo	44,13	0,18	0,13	44,13	0,18	0,13	43,46	0,18	0,13
Donga	17,29	0,07	0,05	17,35	0,07	0,05	17,33	0,07	0,05
Littoral	22,54	0,07	0,03	22,62	0,07	0,03	22,62	0,07	0,03
Mono	39,24	0,15	0,10	39,22	0,15	0,10	39,23	0,15	0,10
Oueme	12,34	0,05	0,04	12,34	0,05	0,04	12,34	0,05	0,04
Plateau	27,97	0,09	0,05	28,12	0,09	0,05	28,27	0,09	0,05
Zou	35,41	0,15	0,11	35,65	0,15	0,11	35,30	0,15	0,11
Situation dans la profession									
Salariés du public	25,38	0,08	0,05	24,20	0,08	0,05	24,59	0,08	0,05
Salariés du privé formel	23,51	0,07	0,04	23,51	0,07	0,04	23,21	0,07	0,04
Salariés du privé informel	23,78	0,08	0,05	23,78	0,08	0,05	23,78	0,08	0,05
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	34,49	0,11	0,06	34,54	0,11	0,06	34,54	0,11	0,06
Agriculteurs vivriers	29,93	0,09	0,06	30,01	0,09	0,06	29,81	0,09	0,06
Éleveurs	29,22	0,08	0,05	28,30	0,08	0,05	28,75	0,08	0,05
Indépendants et employeurs non agricoles	26,13	0,09	0,05	26,16	0,09	0,05	26,17	0,09	0,05
Total	28,27	0,09	0,06	28,26	0,09	0,06	28,21	0,09	0,06

ANNEXE 20 : TABLEAU DE LA VARIATION DES INDICES DE PAUVRETE NON MONETAIRE SUR LA PERIODE 2020-2021

	SCENARIO PESSIMISTE			SCENARIO DE REFERENCE			SCENARIO OPTIMISTE		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	-5,19	-6,87	-8,55	-4,62	-6,68	-8,31	-3,92	-6,45	-8,02
Rural	-3,35	-6,79	-8,22	-3,04	-6,62	-7,98	-2,94	-6,40	-7,70
Sexe									
Homme	-4,20	-7,25	-8,72	-3,67	-7,06	-8,47	-3,26	-6,83	-8,17
Femme	-3,33	-5,86	-7,55	-3,27	-5,70	-7,33	-3,30	-5,50	-7,08
Département									
Alibori	-1,70	-6,94	-8,00	-1,44	-6,78	-7,77	-1,23	-6,58	-7,49
Atacora	-2,97	-7,01	-8,04	-3,33	-6,83	-7,80	-3,56	-6,61	-7,52
Atlantique	-2,54	-10,33	-12,83	-2,23	-10,14	-12,50	-2,88	-9,86	-12,09
Borgou	-5,98	-7,47	-9,27	-4,23	-7,27	-9,01	-3,20	-7,03	-8,70
Collines	-1,62	-8,53	-9,11	-1,08	-8,36	-8,84	-1,08	-8,13	-8,52
Couffo	-2,49	-5,34	-6,89	-2,13	-5,20	-6,69	-1,68	-5,02	-6,46
Donga	-6,98	-6,92	-9,28	-3,83	-6,72	-9,03	-3,93	-6,49	-8,72
Littoral	-5,34	-5,46	-6,71	-5,09	-5,29	-6,52	-4,85	-5,09	-6,29
Mono	-9,43	-6,09	-8,04	-8,75	-5,88	-7,82	-6,57	-5,64	-7,55
Oueme	-8,33	-7,42	-9,56	-7,25	-7,19	-9,30	-5,04	-6,92	-8,99
Plateau	-4,28	-7,31	-8,64	-5,79	-7,10	-8,39	-5,99	-6,85	-8,10
Zou	-1,53	-5,43	-7,13	-2,11	-5,29	-6,93	-3,16	-5,11	-6,69
Situation dans la profession									
Salariés du public	-5,37	-7,30	-8,38	-4,12	-7,10	-8,14	-5,00	-6,85	-7,84
Salariés du privé formel	-5,34	-7,04	-8,05	-5,34	-6,84	-7,81	-3,56	-6,60	-7,53
Salariés du privé informel	-6,03	-6,85	-8,76	-6,03	-6,65	-8,51	-4,80	-6,41	-8,22
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	-2,24	-6,85	-8,55	-2,14	-6,68	-8,31	-2,14	-6,47	-8,02
Agriculteurs vivriers	-3,46	-7,10	-8,39	-2,63	-6,92	-8,14	-2,66	-6,70	-7,85
Eleveurs	-2,24	-7,42	-8,68	-2,24	-7,25	-8,43	-3,79	-7,02	-8,14
Indépendants et employeurs non agricoles	-4,44	-6,90	-8,52	-4,18	-6,71	-8,28	-3,58	-6,48	-7,99
Total	-3,97	-6,82	-8,32	-3,57	-6,64	-8,08	-3,27	-6,42	-7,80

Annexe 21 : Tableau de la variation des indices de pauvreté non monétaire sur les périodes 2021-2022 et 2022-2023

	Scénario pessimiste			Scénario de référence			Scénario optimiste		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	-0,30	-0,90	-1,13	-0,15	-0,49	-0,61	0,00	-0,13	-0,16
Rural	-0,27	-0,90	-1,08	-0,14	-0,49	-0,58	-0,17	-0,13	-0,16
Sexe									
Homme	-0,20	-0,96	-1,15	-0,10	-0,52	-0,62	-0,11	-0,14	-0,17
Femme	-0,49	-0,77	-0,99	-0,27	-0,41	-0,54	-0,11	-0,11	-0,14
Département									
Alibori	0,00	-0,93	-1,05	0,00	-0,51	-0,57	-0,09	-0,14	-0,15
Atacora	-0,44	-0,93	-1,06	-0,42	-0,50	-0,57	0,00	-0,14	-0,15
Atlantique	0,00	-1,43	-1,74	-0,67	-0,78	-0,94	0,00	-0,21	-0,25
Borgou	0,00	-0,99	-1,23	0,00	-0,54	-0,67	0,00	-0,15	-0,18
Collines	0,00	-1,17	-1,20	0,00	-0,64	-0,65	0,00	-0,17	-0,17
Couffo	0,00	-0,70	-0,90	0,00	-0,38	-0,49	-0,76	-0,10	-0,13
Donga	-0,30	-0,91	-1,24	0,00	-0,50	-0,67	0,00	-0,13	-0,18
Littoral	-0,33	-0,70	-0,88	0,00	-0,38	-0,47	0,00	-0,10	-0,13
Mono	0,00	-0,78	-1,06	-0,02	-0,42	-0,57	0,00	-0,11	-0,15
Oueme	0,00	-0,97	-1,27	0,00	-0,53	-0,69	0,00	-0,14	-0,19
Plateau	-1,58	-0,95	-1,14	-0,53	-0,51	-0,62	0,00	-0,14	-0,17
Zou	-0,96	-0,71	-0,94	-0,14	-0,39	-0,51	-0,10	-0,10	-0,14
Situation dans la profession									
Salariés du public	0,00	-0,97	-1,10	-2,36	-0,51	-0,60	-0,38	-0,14	-0,16
Salariés du privé formel	0,00	-0,93	-1,06	0,00	-0,51	-0,57	0,00	-0,14	-0,15
Salariés du privé informel	0,00	-0,90	-1,16	0,00	-0,49	-0,63	0,00	-0,13	-0,17
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	-0,14	-0,91	-1,13	0,00	-0,49	-0,61	0,00	-0,13	-0,16
Agriculteurs vivriers	-0,28	-0,94	-1,10	0,00	-0,51	-0,60	-0,27	-0,14	-0,16
Éleveurs	0,00	-1,00	-1,15	-1,58	-0,54	-0,62	0,00	-0,14	-0,17
Indépendants et employeurs non agricoles	-0,30	-0,91	-1,12	-0,09	-0,49	-0,61	0,00	-0,13	-0,16
Total	-0,28	-0,90	-1,10	-0,15	-0,49	-0,59	-0,11	-0,13	-0,16

ANNEXE 22 : TABLEAU DE LA VARIATION DES INDICES DE PAUVRETE MONETAIRE SUR LA PERIODE 2020-2021

	SC ENARIO PESSIMISTE			SCENARIO DE REFERENCE			SCENARIO OPTIMISTE		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
	Milieu de résidence								
Urbain	-11,46	-10,37	-11,03	-11,72	-10,76	-11,40	-12,06	-11,23	-11,84
Rural	-9,93	-6,50	-6,16	-9,98	-6,79	-6,39	-10,20	-7,15	-6,67
Sexe									
Homme	-10,96	-7,61	-7,44	-11,01	-7,94	-7,71	-11,21	-8,35	-8,04
Femme	-8,91	-8,82	-8,31	-9,44	-9,13	-8,62	-9,98	-9,52	-9,00
Département									
Alibori	-7,41	-6,82	-7,33	-7,78	-7,08	-7,58	-8,10	-7,39	-7,88
Atacora	-8,60	-6,35	-7,54	-9,04	-6,62	-7,78	-9,43	-6,96	-8,07
Atlantique	-14,29	-13,77	-13,45	-13,24	-14,22	-13,93	-12,87	-14,75	-14,51
Borgou	-10,32	-4,68	-4,92	-11,18	-4,95	-5,10	-12,33	-5,29	-5,31
Collines	-9,51	-8,71	-7,77	-9,71	-9,03	-8,08	-9,23	-9,41	-8,45
Couffo	-10,78	-7,19	-6,82	-10,56	-7,51	-7,08	-10,87	-7,89	-7,40
Donga	-11,10	-6,00	-6,41	-10,95	-6,30	-6,63	-10,84	-6,67	-6,90
Littoral	-9,93	-11,09	-11,66	-12,80	-11,48	-12,04	-13,35	-12,02	-12,52
Mono	-10,08	-8,98	-8,69	-11,02	-9,32	-9,00	-11,40	-9,76	-9,39
Oueme	-12,22	-8,78	-8,72	-10,49	-9,14	-9,04	-10,59	-9,55	-9,42
Plateau	-12,23	-10,19	-9,01	-12,50	-10,58	-9,36	-12,72	-11,07	-9,80
Zou	-8,63	-7,20	-7,08	-9,02	-7,48	-7,33	-9,65	-7,84	-7,65
Situation dans la profession									
Salariés du public	-11,79	-7,92	-7,94	-14,83	-8,31	-8,22	-14,96	-8,83	-8,57
Salariés du privé formel	-10,68	-8,45	-7,90	-11,24	-8,80	-8,20	-10,44	-9,22	-8,57
Salariés du privé informel	-8,85	-8,91	-8,15	-9,66	-9,22	-8,46	-10,08	-9,64	-8,85
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	-7,20	-7,61	-8,32	-8,25	-7,89	-8,60	-10,75	-8,24	-8,94
Agriculteurs vivriers	-11,01	-7,88	-7,54	-10,60	-8,21	-7,81	-10,68	-8,61	-8,16
Eleveurs	-2,14	-7,10	-7,99	-3,64	-7,27	-8,24	-2,66	-7,48	-8,55
Indépendants et employeurs non agricoles	-10,92	-7,93	-7,69	-11,00	-8,27	-7,97	-11,33	-8,68	-8,32
Total	-10,60	-7,94	-7,69	-10,70	-8,27	-7,97	-10,97	-8,68	-8,32

ANNEXE 23 : TABLEAU DE LA VARIATION DES INDICES DE PAUVRETE MONETAIRE SUR LES PERIODES 2021-2022 ET 2022-2023

	Scénario pessimiste			Scénario de référence			Scénario optimiste		
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Milieu de résidence									
Urbain	-1,39	-1,42	-1,53	-1,18	-0,76	-0,82	-0,14	-0,20	-0,22
Rural	-1,60	-0,86	-0,83	-0,70	-0,46	-0,44	-0,27	-0,12	-0,12
Sexe									
Homme	-1,57	-1,01	-1,01	-0,99	-0,54	-0,54	-0,24	-0,14	-0,14
Femme	-1,31	-1,21	-1,13	-0,51	-0,65	-0,60	-0,12	-0,17	-0,16
Département									
Alibori	-0,67	-0,93	-1,00	-0,80	-0,50	-0,54	-0,84	-0,13	-0,14
Atacora	-1,20	-0,84	-1,04	-0,56	-0,45	-0,56	-0,19	-0,12	-0,15
Atlantique	-2,18	-1,94	-1,87	-1,78	-1,04	-1,01	-0,20	-0,27	-0,27
Borgou	-0,60	-0,59	-0,66	-0,42	-0,32	-0,36	-0,15	-0,08	-0,09
Collines	-1,59	-1,19	-1,05	-0,35	-0,64	-0,56	-0,58	-0,17	-0,15
Couffo	-1,97	-0,95	-0,92	-0,60	-0,50	-0,49	0,00	-0,13	-0,13
Donga	-1,75	-0,78	-0,87	-1,17	-0,41	-0,47	-0,03	-0,11	-0,12
Littoral	-2,46	-1,53	-1,62	-0,22	-0,82	-0,87	-0,18	-0,22	-0,23
Mono	-1,34	-1,23	-1,18	-0,84	-0,66	-0,63	0,00	-0,17	-0,17
Oueme	-1,41	-1,19	-1,19	-2,11	-0,63	-0,64	0,00	-0,16	-0,17
Plateau	-2,72	-1,36	-1,22	-1,52	-0,72	-0,65	0,00	-0,19	-0,17
Zou	-1,20	-0,97	-0,96	-0,44	-0,52	-0,51	-0,23	-0,14	-0,14
Situation dans la profession									
Salariés du public	-1,89	-1,03	-1,08	-0,65	-0,55	-0,58	0,00	-0,15	-0,15
Salariés du privé formel	-2,57	-1,15	-1,07	-1,05	-0,61	-0,57	0,00	-0,16	-0,15
Salariés du privé informel	-2,05	-1,21	-1,10	-0,20	-0,65	-0,59	0,00	-0,17	-0,16
Agriculteurs industriels (destiné à l'exportation)	-0,54	-1,03	-1,14	-0,20	-0,56	-0,61	-0,42	-0,15	-0,16
Agriculteurs vivriers	-1,63	-1,05	-1,02	-1,20	-0,56	-0,55	-0,11	-0,15	-0,14
Eleveurs	-1,79	-1,00	-1,09	0,00	-0,53	-0,59	-0,33	-0,14	-0,16
Indépendants et employeurs non agricoles	-1,37	-1,06	-1,04	-0,86	-0,57	-0,56	-0,34	-0,15	-0,15
Total	-1,52	-1,06	-1,04	-0,91	-0,57	-0,56	-0,23	-0,15	-0,15

ANNEXE 24 : ANNEXE METHODOLOGIQUE

Estimation de la fonction de production

L'estimation économétrique de la relation entre le PIB la masse horaire annuelle travaillée et le stock de capital avec une fonction Cobb-Douglas à élasticité unitaire fournit une élasticité statistiquement significative de la masse horaire annuelle travaillée au PIB de 0.34 ; ce qui signifie qu'une réduction de la masse horaire annuelle travaillée de 10% réduit la croissance de 3,4%.

$$\text{LOG(YPM)} = -4.1419 + 0.3418 * \text{LOG(MHAT_EF)} + (1 - 0.3418) * \text{LOG(KA_D)} + \text{DUMMY}$$

(-4.05) (5.14) (?)

$$R^2 = 0.98 \quad \text{SER} = 0.03 \quad \text{SSR} = 0.01 \quad F = 84.64 \quad \text{DW} = 1.88$$

Estimation de la relation entre la consommation et l'émission des GES

Les résultats de cette estimation se présentent comme suit :

$$\text{LOG(GESHBT)} = 1.45 + 0.20 * \text{LOG(CE)} + 0.39 * \text{LOG(PIBRHBT)} - 0.08 * \text{LOG(OC)} + \text{Dummy}$$

(0.21) (16.00) (2.03) (-2.47)

$$R^2 = 0.97, \text{SER} = 0.01, \text{SSR} = 0.001, \text{DW} = 1.62$$

Calcul de l'âge moyen de la pandémie

La connaissance de l'âge moyen de la pandémie permet de fonder les simulations de l'impact au-delà de l'année 2020, de formuler des mesures de riposte et de relance réalistes au regard de l'évolution de la force d'infection du virus, d'évaluer à leur juste mesure le financement des coûts d'immunisation (vaccination) de prophylaxies antivirales, de planification des capacités des services de santé et de mesures d'atténuation de la vulnérabilité des populations ciblées.

Le calcul de cet âge moyen s'est fait à partir de la relation ci-après qui découle du modèle SIR¹, comme suit :

¹ Kermack et Mc Kendrick (1927), A Contribution to the Mathematical Theory of Epidemics, April, 9, 1932

La période inter-épidémique : $T = 2\pi\sqrt{A(D+D')}$, d'où on déduit l'âge moyen de l'infection

$$A = \frac{r^2}{4\pi^2(D+D')}$$

Où : D, est la période d'infection en jours

D', la période en jours de pré-infection.

Les données disponibles donnent les valeurs de D=14 jours et D'=3 jours

Par conséquent, on déduit : $A = \frac{(3 \times 365)^2}{4\pi^2(3+14)} = \frac{1199025}{670,4528} = 1788,4 = \frac{1788,4}{365} \cong 4,8 \text{ années}$

L'âge moyen de la pandémie est d'environ 5 ans si la tendance actuelle se poursuit. Les prévisions devraient s'étaler au-delà de 2023 et s'étendre jusqu'en 2025, période d'exécution du PND.

Annexe 25 Cadrage et Scénario de référence du sentier de développement du PND

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance économique de 2018 à 2025

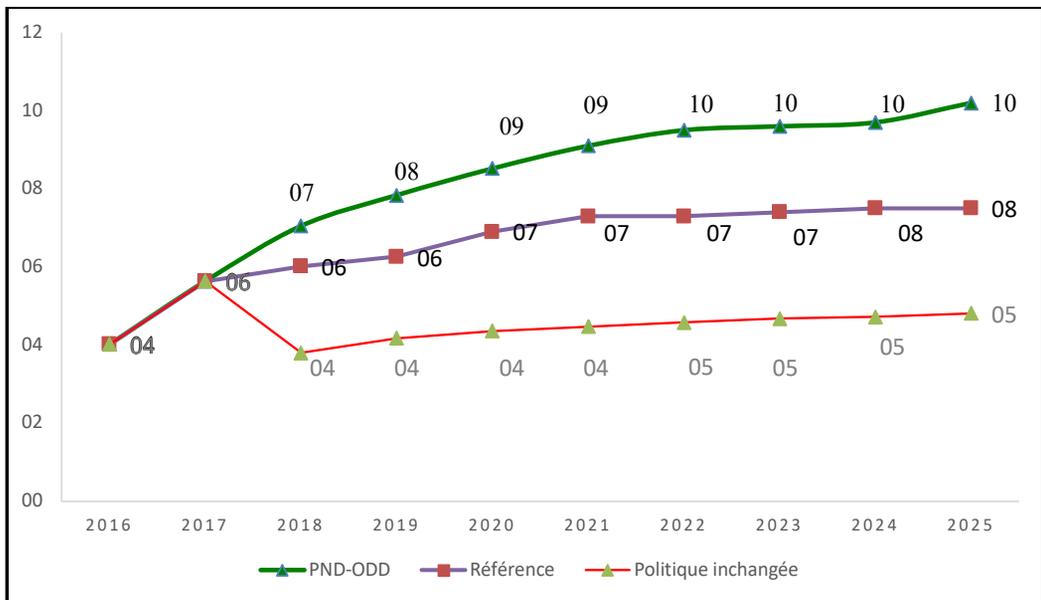


TABLEAU: RESULTATS DU CADRAGE MACROECONOMIQUE POUR LE SCENARIO DE REFERENCE

	2016	2017	MOY 2018_2021	MOY 2022_2025
SECTEUR REEL				
PIB au prix du marché courant	3,7	5,7	8,8	9,6
PIB au prix du marché constant (FCFA constants 2007)	4,0	5,6	6,6	7,4
Variation du déflateur (base FCFA constants 2007)	-0,3	0,1	2,0	2,1
Recettes totales	-9,0	26,6	10,9	12,0
Dépenses totales	-11,6	21,3	4,2	11,1
RATIOS EN % DU PIB (SAUF INDICATION CONTRAIRE)				
Secteur réel				
Taux d'investissement	24,6	29,1	29,4	30,3
Public	5,9	9,8	7,3	6,4
Privé	18,7	19,2	22,1	23,9
TOFE				
Recettes hors dons	14,7	17,6	18,6	20,3
Recettes fiscales	12,6	13,3	14,8	16,6
Recettes non fiscales	2,1	4,3	3,9	3,8
Dépenses et prêts nets	21,2	24,4	21,9	20,9
Masse salariale	7,0	6,3	6,0	5,9
Masse salariale (en pourcentage des recettes fiscales)	55,2	47,3	40,7	35,8
Investissement public	5,9	9,1	6,7	6,0
Contribution budgétaire à l'investissement	3,5	5,8	3,2	3,7
Solde budgétaire (base ordonnancement hors don)	-6,7	-6,9	-3,2	-0,6
Commerce extérieur				
Exportations FOB	20,7	21,4	23,6	27,6
Importations FOB	-28,5	-31,5	-34,0	-34,7
Balance commerciale	-7,8	-10,1	-10,4	-7,2
Balance courante	-9,9	-10,4	-12,9	-11,8
Solde global	-3,3	-1,8	-3,7	-4,8

Source : DGAE/MEF, février 2018

ANNEXE : SIMULATIONS DES IMPACTS À MOYEN TERME SUR LES FINANCES PUBLIQUES ET LA BALANCE DES PAIEMENTS
TABLEAU 1 : SIMULATION 1 TOFE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes douanières	362,04	387,72	420,37	467,31	513,27	549,03	595,60
Recettes fiscales	903,39	943,12	1 012,48	1 097,06	1 190,55	1 274,27	1 372,42
Recettes des impôts	541,35	555,40	592,38	630,61	677,23	723,19	773,34
Recettes non fiscales	197,00	191,83	183,37	198,17	214,56	230,04	240,73
Dépenses courantes	909,56	955,71	1 050,73	1 144,91	1 259,18	1 379,03	1 509,23
Dépenses de personnel	372,46	389,13	441,38	459,72	486,11	513,73	551,30
Autres dépenses	126,51	119,18	124,67	123,28	123,69	125,20	125,36
Transfert	182,94	184,79	196,52	206,58	219,41	232,28	245,94
Intérêt sur financement extérieur	28,11	50,73	63,32	100,42	108,23	96,69	101,04
Intérêt sur financement intérieur	108,01	114,67	127,30	139,95	155,21	171,31	188,85
Dépenses d'équipements et prêts nets	103,25	154,74	277,65	285,71	304,64	323,75	411,57
Dépenses en équipement	334,13	422,20	598,44	627,77	500,82	521,35	519,08
Contribution budgétaire	230,88	267,46	284,33	363,17	335,35	277,14	250,10
Solde primaire courant	-1,64	-2,78	-6,04	-5,08	-4,56	-4,26	-5,41
Déficit global	-139,46	-240,96	-556,50	-493,50	-473,05	-469,28	-633,11

TABLEAU 2 : SIMULATION 2 TOFE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes douanières	362,04	387,81	419,58	465,55	510,38	544,96	590,25
Recettes fiscales	903,39	943,34	1 010,57	1 092,94	1 183,85	1 264,84	1 360,08
Recettes des impôts	541,35	555,53	591,26	628,24	673,42	717,83	766,39
Recettes non fiscales	197,00	191,88	183,03	197,42	213,36	228,34	238,56
Dépenses courantes	909,56	955,93	1 048,75	1 140,61	1 252,10	1 368,81	1 495,66
Dépenses de personnel	372,46	389,22	440,55	457,99	483,37	509,92	546,34
Autres dépenses	126,51	119,21	124,44	122,82	123,00	124,27	124,24
Transfert	182,94	184,83	196,15	205,81	218,18	230,56	243,73
Intérêt sur financement extérieur	108,01	114,70	127,06	139,43	154,33	170,04	187,15
Intérêt sur financement intérieur	28,11	50,74	63,20	100,04	107,62	95,97	100,13
Dépenses d'équipements et prêts nets	230,88	267,52	283,79	361,80	333,46	275,09	247,85
Dépenses en équipement	334,13	422,30	597,31	625,41	498,00	517,49	514,42
Contribution budgétaire	103,25	154,78	277,13	284,64	302,92	321,35	407,87
Solde primaire courant	-1,64	-2,78	-6,04	-5,08	-4,56	-4,26	-5,41
Déficit global	-139,46	-241,01	-555,45	-491,65	-470,39	-465,81	-627,42

TABLEAU 3 : SIMULATION 3 TOFE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes douanières	362,04	387,72	419,58	462,93	504,64	535,98	577,79
Recettes fiscales	903,39	943,12	1 010,57	1 086,77	1 170,53	1 244,00	1 331,37
Recettes des impôts	541,35	555,40	591,26	624,70	665,85	706,01	750,21
Recettes non fiscales	197,00	191,83	183,03	196,31	210,96	224,58	233,53
Dépenses courantes	909,56	955,71	1 048,75	1 134,17	1 238,01	1 346,27	1 464,09

Dépenses de personnel	372,46	389,13	440,55	455,41	477,93	501,52	534,81
Autres dépenses	126,51	119,18	124,44	122,13	121,61	122,22	121,61
Transferts	182,94	184,79	196,15	204,65	215,72	226,76	238,58
Intérêt sur financement extérieur	108,01	114,67	127,06	138,64	152,60	167,24	183,20
Intérêt sur financement intérieur	28,11	50,73	63,20	99,48	106,41	94,39	98,01
Dépenses d'équipements et prêts nets	230,88	267,46	283,79	359,76	329,71	270,56	242,62
Dépenses en équipement	334,13	422,20	597,31	621,88	492,40	508,97	503,56
Contribution budgétaire	103,25	154,74	277,13	283,03	299,51	316,05	399,26
Solde primaire courant	-1,64	-2,78	-6,04	-5,11	-4,62	-4,33	-5,53
Déficit global	-139,46	-240,96	-555,45	-488,87	-465,10	-458,13	-614,18

TABLEAU 4 : SIMULATION 1 BALANCE DES PAIEMENTS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Balance commerciale	-396,73	-406,29	-404,93	-433,80	-438,81	-429,36	-429,13
Balance des Biens	-473,69	-480,76	-478,43	-512,92	-488,65	-461,40	-441,79
Exportation FOB	113,06	137,90	131,57	160,63	166,61	146,01	186,42
Importation FOB	-133,39	-135,51	-135,93	-143,69	-146,84	-146,75	-148,64
Balance des services	329,78	324,61	306,37	305,30	295,64	281,92	267,41
Solde courant	110,84	111,09	119,50	124,41	150,20	167,07	186,23
Compte de capital	1 944,83	1 936,41	1 966,64	2 090,39	2 435,82	2 586,04	2 756,05
Transfert en capital	46,12	12,22	30,12	44,36	47,35	59,55	16,52
Compte financier	113,06	119,25	136,33	150,17	170,15	189,16	210,40
Investissement direct	1 604,53	1 591,16	1 636,00	1 701,15	2 111,60	2 254,08	2 411,34
Solde Global	0,54	0,14	0,33	0,46	0,46	0,54	0,14

TABLEAU 5 : SIMULATION 2 BALANCE DES PAIEMENTS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Balance commerciale	-473,69	-480,88	-477,53	-510,99	-485,90	-457,98	-437,81
Balance des Biens	-396,73	-406,39	-404,17	-432,18	-436,34	-426,18	-425,27
Exportation FOB	1 604,53	1 591,53	1 632,92	1 694,76	2 099,72	2 237,39	2 389,65
Importation FOB	1 944,83	1 936,87	1 962,94	2 082,53	2 422,11	2 566,89	2 731,27
Balance des services	-133,39	-135,54	-135,67	-143,15	-146,01	-145,67	-147,30
Solde courant	113,06	137,93	131,32	160,02	165,67	144,93	184,74
Compte de capital	113,06	119,28	136,08	149,60	169,19	187,75	208,51
Transfert en capital	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02
Compte financier	329,78	324,69	305,79	304,15	293,97	279,83	265,01
Investissement direct	110,84	111,11	119,27	123,94	149,35	165,84	184,56
Investissements de portefeuille	46,12	12,23	30,07	44,20	47,09	59,11	16,37
Solde Global	0,54	0,14	0,33	0,46	0,46	0,54	0,14

TABLEAU 6 : SIMULATION 3 BALANCE DES PAIEMENTS

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Balance commerciale	-396,73	-406,29	-404,17	-429,74	-431,43	-419,16	-416,29
Balance des Biens	-473,69	-480,76	-477,53	-508,11	-480,43	-450,44	-428,57
Exportation FOB	1 604,53	1 591,16	1 632,92	1 685,20	2 076,09	2 200,54	2 339,22
Importation FOB	1 944,83	1 936,41	1 962,94	2 070,78	2 394,86	2 524,61	2 673,62
Balance des services	-133,39	-135,51	-135,67	-142,35	-144,37	-143,27	-144,19
Solde courant	0,54	0,14	0,33	0,46	0,46	0,54	0,14
Compte de capital	113,06	137,90	131,32	159,12	163,81	142,54	180,84
Transfert en capital	113,06	119,25	136,08	148,76	167,29	184,66	204,11
Compte financier	329,78	324,61	305,79	302,43	290,67	275,23	259,41
Investissement direct	110,84	111,09	119,27	123,24	147,67	163,10	180,66
Solde Global	46,12	12,22	30,07	43,95	46,56	58,14	16,03

Architecture et caractéristiques générales du modèle MAPES

ARCHITECTURE ET CARACTERISTIQUES GENERALES DU MODELE MAPES

Le MAPES est un modèle macro-économétrique comprenant environ plus d'un millier d'équations dont plus de 300 sont des équations économétriques décrivant les comportements des agents économiques.

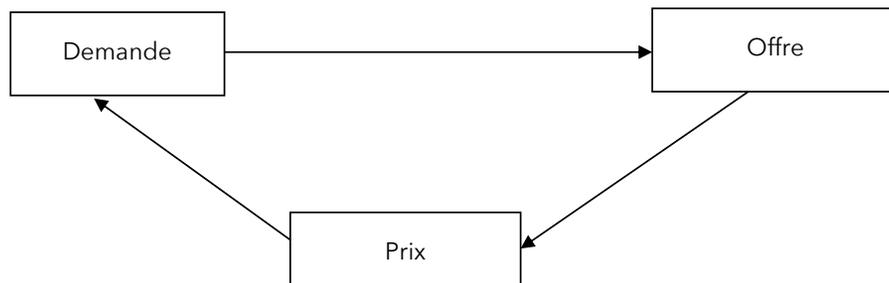
Il comprend plusieurs blocs :

- Le bloc demande
- Le bloc offre
- Le bloc prix et salaires
- Le bloc « finances publiques et comptes des agents »
- Le bloc balance des paiements
- Le bloc dette

Le modèle est désagrégé en cinq principales branches :

- L'agriculture
- L'industrie manufacturière
- L'industrie non manufacturière
- Les services marchands
- Les services non marchands

D'inspiration néokéynésienne le modèle articule la demande, l'offre et les prix selon la trilogie classique du triangle ci-dessous :



En effet, le niveau de la demande globale détermine la production effective et la demande d'emploi ; l'écart entre la production effective et la production potentielle (la capacité de production) détermine les taux d'utilisation des capacités de production qui influencent les prix notamment les prix du commerce extérieur.

Le chômage résulte de l'écart entre l'emploi effectif et l'offre de travail. Son taux a une influence directe sur l'évolution des salaires. Les prix du commerce extérieur, les prix étrangers ainsi que les prix de la demande interne contribuent à la détermination des composantes de la demande finale (consommation, investissements, exportations).

Le modèle actualisé comprendra deux modules: un module macro économétrique qui décrit les interrelations entre les différents comptes macroéconomiques: (i) compte production et de formation du Pib, (ii) le Tableau des opérations financières de l'Etat, (TOFE), (iii) le compte extérieur (la balance des paiements), le bloc monétaire et un module macro-social permettant

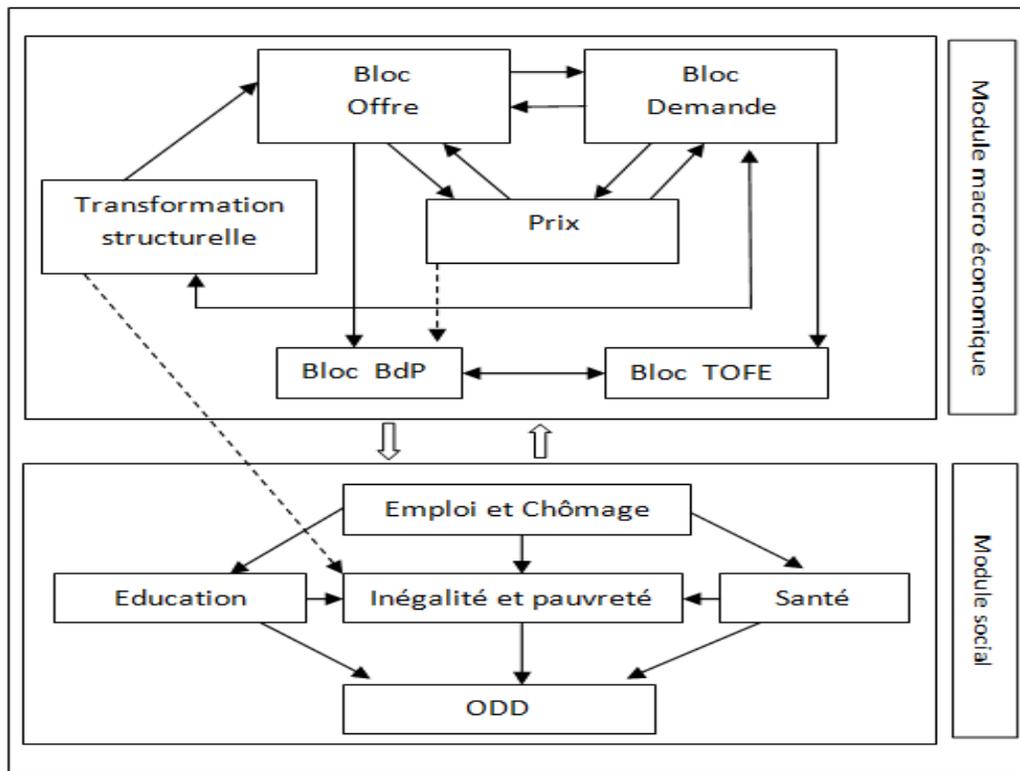
de simuler des variantes et des trajectoires de macro-sociales notamment celles qui concernent les ODD.

Le MAPES initial est un modèle macro-économétrique comprenant environ plus d'un millier d'équations dont plus de 300 sont des équations économétriques décrivant les comportements des agents économiques. D'inspiration néokeynésienne, il articule la demande, l'offre et les prix selon la trilogie : demande-offre-prix.

Le niveau de la demande globale détermine la production effective et la demande d'emploi ; l'écart entre la production effective et la production potentielle (la capacité de production) détermine les taux d'utilisation des capacités de production qui influencent les prix notamment les prix du commerce extérieur.

Le chômage résulte de l'écart entre l'emploi effectif et l'offre de travail. Son taux a une influence directe sur l'évolution des salaires. Les prix du commerce extérieur, les prix étrangers ainsi que les prix de la demande interne contribuent à la détermination des composantes de la demande finale (consommation, investissements, exportations).

ARCHITECTURE DU MODÈLE



Annexes : Résultats de simulations

Tableau : scénario sévérité faible

TAUX D'ATTAQUE =16,9 TAUX DE LETALITE 1,7%						
ANNEE	FACTEURS EPIDEMIOLOGIQUES	SOUS- EMPLOI	% BAISSÉ DE LA MASSE HORAIRE ANNUELLE TRAVAILLEE	PREVISION AVANT COVID	EFFET COVID	TAUX DE CROISSANCE
2021	0,92	3,10	4,02	7,6	1,4	6,20
2022	0,92	2,96	3,88	7,8	1,3	6,50
2023	0,92	2,81	3,73	7,8	1,2	6,60
2024	0,92	2,76	3,68	7,5*	1,25	6,25
2025	0,92	2,70	3,62	7,5*	1,23	6,27

(*) Scénario de référence du PND

Tableau : scénario sévérité moyenne

TAUX D'ATTAQUE =19,4 TAUX DE LETALITE =1,7%						
ANNEE	FACTEURS EPIDEMIOLOGIQUES	SOUS- EMPLOI	% BAISSÉ DE LA MASSE HORAIRE ANNUELLE TRAVAILLEE	EFFET COVID	PREVISION AVANT COVID	TAUX DE CROISSANCE
2021	1,05	3,56	4,61	1,60	7,6	6,00
2022	1,05	3,39	4,44	1,50	7,8	6,30
2023	1,05	3,23	4,28	1,40	7,8	6,40
2024	1,05	3,18	4,23	1,44	7,5	6,06
2025	1,05	3,10	4,15	1,41	7,5	6,20

Tableau : scénario sévérité forte

ANNEE	TAUX D'ATTAQUE =26,6 TAUX DE LETALITE =2%					
	FACTEURS EPIDEMIOLOGIQUES	SOUS-EMPLOI	% BAISSÉ DE LA MASSE HORAIRE ANNUELLE TRAVAILLEE	EFFET COVID	PREVISION AVANT COVID	TAUX DE CROISSANCE
2021	1,43	4,88	6,31	1,60	7,6	6,00
2022	1,43	4,64	6,07	2,10	7,8	5,7
2023	1,43	4,43	5,86	2,00	7,8	5,8
2024	1,43	4,34	5,77	1,96	7,5	5,50
2025	1,43	4,30	5,69	1,93	7,5	5,6

Tableau : Simulation à court terme

	TAUX D'ATTAQUE =16,9	TAUX D'ATTAQUE =19,4
	TAUX DE LETALITE =1,7%	TAUX DE LETALITE = 1,7%
Facteurs épidémiologiques	1,05	1,08
Confinement général	3,28	3,58
Confinement scolaire	3,50	3,51
Sous-emploi	7,51	7,56
% baisse masse horaire annuelle travaillée	15,34	15,72
Effet Covid	5,21	5,34
Prévision de croissance	7,60	7,60
Taux de croissance	2,4	2,3

Simulations des scénarii de croissance au regard de l'ampleur de l'impact de la pandémie sur le chômage et le sous-emploi

Au-delà des facteurs épidémiques et de ceux liés aux mesures de confinement, ce sont les facteurs qui relèvent de la hausse du chômage et du taux de sous-emploi qui sont à l'origine de la perte importante de la productivité et de l'inversion du profil favorable de la croissance ; **car ces facteurs touchent au temps de travail, une dimension fondamentale de la production.**

Tableau : Scénarii alternatifs selon la variabilité du choc lié à la perte de la productivité sur la croissance prenant en compte la hausse du chômage et du sous-emploi

	SCENARIO DE REFERENCE	SCENERIO MODERE	SCENARIO PESSIMISTE
	TA=20, TL=2,0%	TA=20, TL=2,0%	TA=20, TL=2,0%
Facteurs épidémiques			
Confinement global	1.08	1.08	1.08
Confinement scolaire	3.58	3.58	3.58
Hausse du sous-emploi augmenté du chômage	3.51 5.74	3.51 9.83	3.51 16.83
Impacts sur la Masse horaire Annuelle travaillée	13.06	18.00	25
Prévision initiale de la croissance	7.6	7.6	7.6
Effet COVID	4.4	6.1	8.5
Croissance en 2020	3.2	1.5	-1.0
PIB réel	8651.6	8509.04	8299.47
Inflation	1.01		
PIB nominal	8738.08	8594.14	8382.46

Source : Calcul des consultants du cabinet Execo

Les trois scénarii alternatifs qui sont présentés ci-dessus essaient de décrire l'ampleur des chocs sur l'économie béninoise avec selon l'ampleur des chocs de productivité sur la croissance, qui sont respectivement de 13,06%, ensuite 18,0% et 25% avec l'occurrence d'une croissance moyenne positive de 3,2% du scénario de référence, à savoir, un niveau de chômage et de sous-emploi, très faiblement affecté ; celle d'une croissance positive modeste de 1,5% si le choc sur le niveau de pertes d'emplois ou d'opportunités d'activités a entraîné une baisse significative de la masse d'heures travaillée ; et enfin, la probabilité d'une croissance négative de (-1,0%) si la crise s'approfondit et que les situations de licenciement ou de sous-emploi se détériorent davantage.



**NATIONS UNIES
BENIN**

